

RAPPORT DE RECHERCHE

Situations économiques des étudiants de l'Université de Neuchâtel

Recherche réalisée dans le cadre du séminaire d'introduction à la recherche sociologique 2014-2015, sous l'encadrement du professeur Christian Suter, Sabine Jacot et Anne-Sophie Dutoit.

Les étudiants et étudiantes suivants ont participé à cette recherche :

ASSANTI Stefano ; AUDERSET Diane ; BARIZZI Antoine ; BARUTI Rroni ; BIDET Ophélie ; BINGGELI Hugo ; BONI Sarah ; BOURLARD Maxime ; CHRUSCIEL Michael ; DADI KILU Alienor ; DA COSTA Elodie ; DONZALLAZ Florence ; DONZALLAZ Salomé ; DRAGANOVIC Helena ; FISLER Christelle ; FLEISCHMANN Marine ; GARCIA Alyssa ; GARCIA Rebecca ; GARDET Nilda ; GAY-BALMAZ Sarah ; GOBET Mélanie ; GUILLAUME-GENTIL Emmanuelle ; HAIB Alia ; JAQUET Anne-Sweta ; JAQUET Cindy ; JATON Mickaël ; KAISER Anaïs ; KAUFMANN Coline ; LOSADA ESTEVEZ Soraya ; MAHLER Alexis ; MORENO Léo ; NGUYEN Lana ; NICOLET David ; PY Gabriela ; RAGGENBASS Hadrien ; RAVAZ Belinda ; SAMB Fodé ; SAURER MARA Alexia ; SCHADER Yannick ; SCHONENBERG Daniel ; SID AHMED Khaled ; SILVA Ana ; SOFRONI Victoria ; STRITT Fabien (assistant-étudiant pour ce rapport de recherche) ; TSHINIAMA KALUMBA Papin ; TSIAHOUA Patricia ; TURCI Cynthia ; XAVIER Tania ; ZABLOZ Fanny et ZANON Delphine.

Mars 2016

Pour citer ce rapport de recherche :

DUTOIT, A-S., JACOT, S., STRITT, F., SUTER, C. *et al.* (2015). *Situations économiques des étudiants de l'Université de Neuchâtel*. Rapport de recherche de l'enquête du séminaire d'introduction à la recherche quantitative 2014-2015. Neuchâtel : Institut de sociologie.

TABLE DES MATIERES

1	Résumé	5
2	Problématique.....	6
2.1	Revue de la littérature et enjeux actuels	6
2.1.1	Massification des études supérieures : la persistance des inégalités dans l'enseignement supérieur.....	6
2.1.2	Apparition d'un champ de recherche sur les conditions de vie des étudiants.....	7
2.1.3	Financer ses études : des ressources financières multiples et inégales	8
2.1.4	Concilier études et activités rémunérées.....	9
2.1.5	Apprendre à gérer son temps.....	11
2.1.6	Des bourses helvétiques rares et insuffisantes.....	11
2.1.7	La problématique de l'endettement chez les étudiants suisses	13
2.1.8	Inégalités dans la mobilité internationale des étudiants	13
2.2	Contexte de la recherche	15
3	Méthodologie	15
3.1	Déroulement et conditions de l'enquête	15
3.2	Opérations et critères statistiques	16
4	Résultats.....	18
4.1	Portrait des répondants	18
4.1.1	Facultés et disciplines d'inscription des répondants	18
4.1.2	Raisons et influences sur le choix du domaine d'étude	20
4.1.3	Variables sociodémographiques	22
4.2	Origines socioéconomiques des étudiants.....	24
4.2.1	Professions exercées par les parents des étudiants de l'UniNE.....	24
4.2.2	Plus haut degré de formation des parents des étudiants de l'UniNE	28
4.2.3	Situation conjugale des parents	32
4.2.4	Revenus des parents.....	35
4.2.5	Conclusion : Des origines socioprofessionnelles plus diversifiées à l'UniNE que dans les HEU helvétiques et précarité des parents séparés vivant seuls.....	39
4.3	Provenance des ressources financières	40
4.3.1	Budget mensuel à disposition des étudiants de l'UniNE	41
4.3.2	Types de ressources financières des étudiants de l'UniNE	43

4.3.3	Montants des diverses ressources financières	44
4.3.4	Economies aidant à financer les études supérieures.....	53
4.3.5	Conclusion : Pluralités des ressources financières : dépendances et indépendances des étudiants envers leurs proches	55
4.4	Formes d'aides perçues par les étudiants de la part de leurs parents.....	57
4.4.1	Types d'aides dispensés par le père et la mère.....	57
4.4.2	Perceptions de l'implication des parents dans les études.....	59
4.4.3	Impact de la situation conjugale et des relations entretenues avec les parents sur le soutien financier obtenu	63
4.4.4	Types de dépenses assurées par les parents et différences en fonction du type de logement de l'étudiant	67
4.4.5	Conclusion : Répartition différenciée des tâches de soutien entre père et mère et précarisation de la situation économique des étudiants lorsque ses parents sont séparés.....	72
4.5	Budget et dépenses.....	74
4.5.1	Portrait des dépenses et budgets des étudiants	74
4.5.2	Pratiques de réduction des dépenses et montants économisés.....	79
4.5.3	Participations aux activités de l'association de l'UniNE : Alternative Etudiante Durable (AED) ..	84
4.5.4	Conclusion : Des situations économiques considérées comme confortables malgré des budgets considérés comme limités	88
4.6	Activités rémunérées et gestion du temps des étudiants.....	91
4.6.1	Périodes de travail rémunéré et raisons d'avoir ce type d'activités	91
4.6.2	Nombre d'activités rémunérées et facteurs influençant ce nombre	96
4.6.3	Temps consacré à l'activité rémunérée.....	99
4.6.4	Conditions de l'activité rémunérée en fonction du diplôme préparé	102
4.6.5	Raisons de ne pas pratiquer une activité rémunérée.....	105
4.6.6	Difficultés à concilier les activité(s) rémunérée(s) et les études.....	106
4.6.7	Temps consacrés à diverses activités par les étudiants de l'UniNE	107
4.6.8	Conclusion : Les activités rémunérées durant les études : une pratique généralisée mais polarisée et leur impact sur la gestion du temps.....	112
4.7	Endettement chez les étudiants de l'UniNE	114
4.7.1	Emprunter de l'argent auprès de proches : auprès de qui et combien ?	114
4.7.2	Emprunter de l'argent auprès d'un établissement : comment et combien ?	117
4.7.3	Pourquoi s'être endetté ? Les manières dont cette décision est prise.....	119
4.7.4	Confrontation de l'étudiant au choix de devoir s'endetter et raisons de ne pas l'avoir fait	123
4.7.5	Qui emprunte ? L'influence de l'âge et de l'indépendance envers les parents	125

4.7.6	Conclusion : l'endettement des étudiants de l'UniNE : une situation rare mais potentiellement plus fréquente chez ceux indépendants financièrement de leurs parents.....	134
4.8	Mobilité étudiante.....	136
5	Conclusion.....	144
6	Bibliographie.....	146
7	Annexes.....	150
7.1	Portrait des répondants.....	150
7.2	Origines socioéconomiques des étudiants.....	157
7.3	Ressources financières.....	162
7.4	Formes d'aides perçues par les étudiants de leurs parents.....	162
7.5	Endettement chez les étudiants.....	163

1 Résumé

Ce rapport de recherche est le résultat d'une enquête collective réalisée durant l'année académique 2014-2015 sur les situations économiques des étudiants de l'Université de Neuchâtel (UniNE). Elle a été réalisée par les étudiants en 3^{ème} année du Bachelor en sociologie encadrés par Christian Suter, professeur ordinaire, et ses assistantes Anne-Sophie Dutoit et Sabine Jacot. Un questionnaire en ligne a été soumis à l'ensemble des étudiants en Bachelor et Master de l'UniNE durant le mois de janvier 2015 et rempli par 636 d'entre eux.

Cette enquête met en lumière à quel point les conditions de réalisation des études sont différentes d'un étudiant à un autre en fonction de ses origines socioéconomiques et de sa prise d'indépendance financière vis-à-vis de ses parents. En effet, les revenus des parents influent directement sur le budget que l'étudiant aura à sa disposition car plus les revenus des parents sont importants, plus la proportion d'étudiants percevant une aide financière de leur part croît également. Nous avons aussi constaté que les ressources économiques familiales restaient la première source de financement de la formation pour les étudiants. Un résultat innovant mis en lumière par notre enquête est le rôle joué par la situation conjugale des parents des étudiants dans leur situation économique. Nos analyses montrent que les parents séparés ont des situations financières plus précaires, qui entraînent une moins grande capacité à soutenir économiquement leurs enfants durant leurs études. Cette différence se répercute aussi sur la perception des relations entretenues avec les parents, conçues plus négativement, d'autant plus avec les pères dont le soutien financier s'avère lui aussi moindre en cas de séparation.

Toutefois ce type de soutien familial varie aussi selon la prise d'indépendance de l'étudiant envers sa famille qui se traduit par son type de logement et son âge. L'étape de parcours de vie durant laquelle l'étudiant en vieillissant deviendra plus autonome, en quittant le domicile familial et en vivant seul ou avec un-e conjoint-e, a pour conséquence un soutien financier des parents moins important. Le manque de ressources occasionné est alors compensé par une plus grande importance donnée à la pratique d'activités rémunérées. Cette différence ne se traduit pas en proportion plus grande d'étudiants qui exerceraient un job-étudiant, car cette pratique reste courante au sein de la communauté universitaire dans son ensemble, mais plutôt par l'augmentation du nombre d'emplois et du nombre d'heures consacrées à l'acquisition de ressources financières personnelles. Malheureusement, ce temps supplémentaire empiète pour certains sur le temps consacré aux études. Cette prise d'indépendance a aussi pour conséquence une exposition plus importante au risque d'endettement.

Ce rapport se compose en premier lieu d'une problématique de recherche présentant, à l'aide d'une revue de la littérature, les enquêtes existantes sur les conditions de vie des étudiants et leurs principaux résultats suivie de notre méthodologie d'enquête quantitative. Ensuite le chapitre suivant présente nos résultats en détails en huit parties : 1) le portrait général de nos répondants, 2) l'analyse des origines socioéconomiques de ceux-ci, 3) le décryptage des types de ressources financières à disposition des étudiants, 4) les différentes formes de soutien familial existantes, 5) leurs budgets et dépenses principales, 6) la question des activités rémunérées et du temps y consacré, 7) le risque d'endettement et en dernier lieu 8) la mobilité des étudiants de l'UniNE. Chaque partie présente des résultats détaillés ainsi que des conclusions intermédiaires permettant de résumer les points importants. Finalement, nous effectuons une conclusion générale en revenant sur les principaux apports de notre enquête.

N.B : Afin de ne pas alourdir le texte, les formulations féminines n'ont pas été utilisées et nous avons renoncé à une rédaction épiciène. Toutefois, chaque fois que cela se justifie, il est évident qu'un terme écrit au masculin s'entend aussi au féminin.

2 Problématique

2.1 Revue de la littérature et enjeux actuels

Avant d'entrer plus en détails sur les différentes composantes des situations économiques des étudiants de l'Université de Neuchâtel, il nous faut donner quelques éléments de contexte sur les évolutions qu'a connu le système d'enseignement supérieur helvétique. Pour ce faire, cette revue de la littérature revient sur les principaux questionnements et pistes d'analyse initiés par des chercheurs français et suisses concernant les conditions dans lesquelles les étudiants réalisent de nos jours leur formation tertiaire.

L'enseignement supérieur helvétique a en effet connu de grandes transformations ces vingt dernières années. Premièrement dans les années 1990, la création des hautes écoles spécialisées (HES) produit une reconnaissance de certaines formations professionnelles à un niveau universitaire et augmente ainsi drastiquement le nombre d'étudiants. Ceux-ci anciennement recensés au niveau secondaire II, le sont dès lors au niveau tertiaire. Selon l'OFS en 2014/15, 234'000 personnes suivaient une formation dans une haute école helvétique soit une hausse de 92% par rapport à l'année 2000/01 (121'810 étudiants). Pour les hautes écoles universitaires (HEU), les étudiants sont passés de 96'673 personnes en 2000/01 à 143'961 soit une augmentation de 49% (OFS, 2015b).

Deuxièmement, la réforme de Bologne dans les années 2000 a homogénéisé la structure des études supérieures au niveau européen (en deux cycles offrant deux diplômes successifs ; bachelor puis master). Ce processus d'uniformisation a par conséquent restructuré profondément le système d'enseignement supérieur helvétique. La mise en place de standards comparables a permis une plus grande mobilité des étudiants durant leur formation supérieure. Ils peuvent soit effectuer un diplôme entier dans un autre pays que celui d'obtention du diplôme de scolarité secondaire II ou réaliser une partie de leur cursus à l'étranger, en faisant reconnaître des crédits ECTS pour leur diplôme helvétique (programme d'échange Erasmus et divers accords interuniversitaires). Par conséquent la proportion d'étudiants de nationalité étrangère dans les HEU a progressivement augmenté. En 2014/2015 par exemple, 30% des étudiants étaient de nationalité étrangère et 25% de ceux-ci avaient obtenu leur diplôme à l'étranger avant de venir en Suisse (OFS, 2015b). De même, les étudiants helvétiques font de plus en plus fréquemment un séjour d'études à l'étranger.

2.1.1 Massification des études supérieures : la persistance des inégalités dans l'enseignement supérieur

Néanmoins face à cette massification scolaire, à savoir l'augmentation importante de la proportion de jeunes adultes à effectuer une formation supérieure au sein de la population dans son ensemble, de nombreux auteurs démontrent que nous ne sommes pas pour autant dans un phénomène de « démocratisation des études ». En effet, la population étudiante ne représente pour l'instant toujours pas la diversité socioéconomique de l'ensemble de la population.

Les enquêtes pionnières de Bourdieu et Passeron à la fin des années 1960 en France (1964, 1970) ont tout d'abord montré qu'une majorité des étudiants du supérieur provenaient des classes socioéconomiques aisées. Pour eux, le système d'enseignement, au lieu d'offrir la mobilité sociale dont il se porte garant, contribuerait plutôt à reproduire la distribution du pouvoir différenciée en consacrant les individus issus des classes sociales disposant déjà d'un capital culturel élevé. Les enfants dont les parents bénéficient d'un capital culturel institutionnalisé sous forme de diplômes universitaires ou objectifé sous formes de possessions culturelles

(livres, œuvres d'art,...) (Bourdieu, 1979), seraient ainsi plus familiarisés à la culture dite « légitime », mais aussi mieux accompagnés par leurs parents dans leurs apprentissages et auraient par conséquent une plus grande réussite scolaire et *a fortiori* accès aux universités. Une étude récente, au sujet des inégalités dans l'enseignement en Suisse, explique que les enfants de milieux plus favorisés, en étant portés par leur entourage, obtiennent de meilleurs résultats scolaires et voient leurs chances de réussite académique augmentées avec le niveau d'éducation des parents. A contrario, les enfants de milieux moins favorisés sont désavantagés en termes d'apport cognitif parental (Leresche et al, 2012). Les institutions scolaires reproduiraient donc la stratification sociale sous couvert d'une idéologie de la méritocratie qui naturaliserait des qualités considérées comme innées alors qu'elles sont en grande partie inculquées.

Des enquêtes plus récentes comme celle de Duru-Bellat (2006) argumente que l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur s'est plutôt accompagné d'une forme de « démocratisation ségrégative » où les différences sont désormais dans le choix des établissements et filières fréquentées par les étudiants en fonction de leurs origines sociales. Ainsi comme Bourdieu l'avait déjà illustré dans *la Noblesse d'Etat* (1989), les étudiants s'orientent vers des formations correspondant à leurs capitaux économiques et culturels hérités. A savoir, les grandes écoles de commerce pour les étudiants issus de l'élite économique ou encore les écoles normales pour ceux issus des élites intellectuelles. Plus récemment Jellab (2013) souligne que la massification des études supérieures a certes conduit à l'arrivée de nouveaux étudiants, dont une partie est issue d'un milieu populaire, mais confirme cette tendance de répartition selon des disciplines. Les étudiants issus de milieux favorisés sont en France plus particulièrement surreprésentés dans les filières médicales et juridiques (Jellab, 2013).

En Suisse des ségrégations similaires ont été observées par l'OFS (2007) qui dévoile que près d'un tiers (31%) des élèves dans les universités suisses appartenaient à « la couche sociale supérieure ». Ces élèves sont légèrement surreprésentés dans les études de médecine et pharmacie, en sciences économiques et en sciences techniques (OFS, 2007). Les étudiants d'une couche sociale qualifiée plus « basse » s'orientent quant à eux davantage vers les filières en sciences humaines et sociales. Le rapport met également en évidence l'importance du niveau de formation des parents et de la participation financière de ceux-ci dans le choix de discipline. L'appartenance sociale joue donc un rôle dans le choix de la filière universitaire. Cette influence est à relativiser comme d'autres études sur la manière dont les choix universitaires l'ont mis en lumière (Ball et al, 2001). Ces chercheurs argumentent que les processus de décisions sont désormais beaucoup plus complexes. La rationalité propre de l'individu doit être prise en compte ainsi que de multiples facteurs comme : le prestige des établissements, la proximité géographique, les revenus des parents, les parcours individuels des étudiants, etc. Des résultats semblables ont été mis en évidence par des analyses réalisées par l'OFS (2009) qui conclut que le contexte familial, tel que le niveau de formation et la situation financière des parents, détermine en partie le choix de la haute école. Si les parents appartiennent à une classe socioéconomique élevée, l'étudiant choisira plutôt sur la base de critères qualitatifs (prestige de la formation, de l'établissement, taux d'insertion professionnelle,...) et opérera un choix dit « autodéterminé ». A l'inverse, les étudiants issus de couches sociales plus « basses » prendront plus en compte les aspects pratiques et financiers consécutifs au choix d'un établissement et par la suite d'une filière.

2.1.2 Apparition d'un champ de recherche sur les conditions de vie des étudiants

Face au constat que les étudiants en formation supérieure venaient de multiples horizons socioéconomiques et ne bénéficiaient donc pas tous des mêmes conditions pour réaliser leurs études, des enquêtes nationales se sont créées en France à la fin les années 90 pour mieux comprendre ces différences. L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été créé en 1989 et a donné un premier portrait scientifique des conditions

de vie des étudiants français. Galland et Oberti (1996) se sont penchés, à partir des enquêtes de l'OVE, sur les questions de logement, de budget, de loisirs et sur les rapports familiaux entretenus par les étudiants. Ils ont alors démontré qu'une majorité de ceux-ci avaient un logement indépendant de celui des parents durant la semaine. Ils expliquent également qu'uniquement une partie de ceux vivants seuls était aidée par leurs parents pour payer le logement. A la fin des années 90, 40% des étudiants français restaient chez leurs parents tout au long de leurs études universitaires. D'autres enquêtes françaises se sont intéressées encore plus en détail aux stratégies mobilisées par les étudiants pour naviguer dans un contexte institutionnel et pédagogique parfois peu défini, où ils sont laissés un peu à « leur sort » et doivent se montrer proactifs et organisés pour achever leur formation (Erlach, 1998 et Férouzis, 2001a). Férouzis met alors en lumière les facteurs spatiaux comme la proximité des formations et la dispersion territoriale de l'offre d'enseignement, influençant les inégalités de réussite des formations (2000, 2001b).

Les enquêtes helvétiques consacrées aux étudiants ont été un peu plus tardives. L'une des premières a été celle de l'Université de Genève, réalisée par Stassen et al. (2005) où plus de 1600 étudiants ont été sondés afin de récolter des informations sur leurs conditions de vie à l'université, leurs relations sociales ou encore leurs manières de préparer leur entrée sur le marché du travail. Cependant, la question du budget des étudiants n'y était que brièvement traitée. Leurs résultats démontraient qu'au début de leurs cursus, quatre étudiants sur dix étaient entièrement entretenus financièrement par leurs parents, mais qu'ils n'étaient plus que trois sur dix à l'être à la fin de celui-ci. Différentes dépenses financières liées aux études sont notamment recensées : le logement, la taxe universitaire ou encore les assurances-maladies. Cette étude démontre que le budget à disposition des étudiants varie fortement en fonction de l'origine sociale.

Par la suite cette problématique de recherche s'est institutionnalisée au niveau fédéral grâce à l'enquête sur les conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses lancée par l'Office fédéral de la statistique en 2005 (OFS, 2006 et 2007a). Elle est actualisée tous les quatre ans, avec une nouvelle enquête en 2009 (OFS, 2010) et la dernière date de 2013 (OFS, 2015a). A chaque enquête, différents focus sont effectués sur les facteurs influençant de manière significative les conditions de réalisation des études comme : le processus de décision du choix de la haute école (2009), les questions de mobilités internationales (OFS, 2011b), la conciliation d'une vie familiale avec les études (OFS, 2012b), des statistiques sur les bourses d'études (OFS, 2013, 2014) ou encore les situations économiques et sociales des étudiants internationaux (OFS, 2015c). Puis cette préoccupation s'est élargie à l'ensemble des pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (European Higher Education Area, EHEA) qui se sont dotés d'enquêtes nationales afin d'évaluer les conditions de vie des étudiants sur leur territoire. Le projet « Eurostudent » (Orr, Gwosc et Netz, 2011) fait alors la synthèse des différents résultats nationaux afin de permettre des comparaisons parmi les 23 pays membres dont la Suisse. L'Office fédéral de la statistique s'est alors plongé sur la situation particulière de la Suisse en comparaison internationale (OFS, 2008).

2.1.3 Financer ses études : des ressources financières multiples et inégales

Après avoir retracé le développement de cette thématique de recherche en Europe, en France et en Suisse, il est désormais temps de revenir sur les principaux constats apportés par ces courants de recherche.

Le premier résultat que l'on pourrait formuler est que les ressources financières à disposition des étudiants sont multiples et que le financement des études par une unique source, telle que les parents, tout au long de la formation est un cas minoritaire (14%) (OFS, 2015a). Bien que ce soutien financier familial soit présent pour 83% des étudiants sur le territoire suisse, ils sont aussi 75% à exercer une activité rémunérée en parallèle de leurs études. Là aussi, ils ne sont que 11% à se financer uniquement par leurs revenus propres (OFS, 2015a).

Finalement, ils sont 14% à bénéficier d'une bourse étatique. Les différentes enquêtes montrent que ces ressources ont des poids financiers mais aussi des investissements temporels variés en fonction de différents facteurs.

Anne-Françoise Dequiré (2007) démontre que les critères les plus déterminants dans la nécessité d'exercer une activité rémunérée parallèlement aux études sont l'âge, le niveau social et économique de la famille ainsi que le lieu d'habitation. En effet, les étudiants dont le domicile familial est à une distance relativement éloignée des universités sont souvent amenés à devoir louer un logement afin de se rapprocher de leur lieu de formation. Cette décohabitation engendre des nouveaux frais importants (loyer, alimentation, factures diverses, frais de transport,...) que les familles d'origine modeste ont du mal à supporter mais qui peut être potentiellement compensée en partie par une bourse. Par contre, la situation se complique pour les étudiants issus de la classe moyenne. Ainsi, cette catégorie « semble trop riche pour pouvoir bénéficier d'une aide publique suffisante mais pas assez pour qu'elle puisse prendre en charge la totalité des frais générés par les études » (Dequiré, 2007, p. 102). Par conséquent, les étudiants issus des classes moyennes et modestes seraient les plus enclins à devoir combiner les études avec une activité rémunérée afin de pallier aux frais liés à la formation universitaire.

Louis Gruel (2007), quant à lui, distingue trois sous-populations d'étudiants qui se différencient par leur degré d'indépendance économique envers leurs parents et leur type de logement. Premièrement, il distingue les étudiants résidant chez leurs parents, qu'il nomme « cohabitants » (44% de sa population d'enquête) ; deuxièmement les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents mais qui restent financièrement dépendant d'eux ; les « décohabitants dépendants fiscalement » (33%) ; et troisièmement les étudiants autonomes financièrement ayant un logement individuel, appelés « décohabitants indépendants fiscalement » (23%). Il constate que les dépenses les plus faibles se retrouvent dans la catégorie des « cohabitants ».

L'OFS fait la même constatation dans ses enquêtes. En 2005, les étudiants vivant chez leurs parents dépensent en moyenne 1300 CHF par mois tandis que les étudiants indépendants dépensent en moyenne 1900 CHF, soit près de 50% de frais supplémentaires. Si l'on omet le logement, ces derniers dépensent en général moins pour les autres dépenses comme la nourriture, les vêtements, la santé, les loisirs, etc. (OFS, 2006). Dequiré (2007) conclut que les étudiants ne vivant pas chez leurs parents font plus attention à leurs dépenses et sélectionnent ce qu'ils considèrent comme essentiel. Ils peuvent alors occulter certains soins de santé coûteux comme l'ophtalmologie ou les soins dentaires. En 2013, la valeur moyenne des dépenses totales des étudiants ne vivant pas chez leurs parents a par ailleurs augmenté à 2300 CHF et leur loyer équivaut à 33% de leurs dépenses mensuelles totales (OFS, 2015a).

2.1.4 Concilier études et activités rémunérées

D'après Béduwé et Giret (2004), l'une des raisons principales poussant les étudiants à chercher une activité rémunérée est le désir de travailler dans le but d'acquérir de l'expérience professionnelle directement mobilisable pour un premier emploi. Toutefois, comme ils le mentionnent, le travail étudiant offre également de nombreux autres avantages comme le fait d'acquérir des renseignements sur le marché de l'emploi désiré ainsi que de construire un réseau de relations professionnelles. En effet, il peut être vu comme la preuve d'une acquisition de compétences et de savoirs, éléments qui peuvent faire la différence sur un curriculum vitae et lors de procédures d'embauche. Selon l'OFS « l'acquisition d'une expérience professionnelle durant les études est de plus en plus souvent décisive au moment d'entrer de plein pied dans le marché du travail » (2006, p.3). Par ailleurs divers auteurs mentionnent l'aspect financier comme critère de choix d'un travail rémunéré. Selon Galland et Oberti (1996), un emploi régulier dépend des montants des ressources totales reçues pour ses

études. En effet, certains étudiants éprouveront le besoin d'avoir des ressources économiques additionnelles pour compléter celles à disposition considérées comme faibles ou insuffisantes (provenant par exemple des parents, d'une bourse ou de leurs économies). Ils devront de ce fait atteindre un certain nombre d'heures de travail pour obtenir les ressources personnelles désirées (Dequiré, 2007).

Face à ces besoins financiers plus ou moins importants en fonction de la situation économique, certains auteurs se sont focalisés sur les configurations de ces emplois en parallèle de la formation. Béduwé et Giret (2004) relèvent quatre types d'activités rémunérées différentes exercées par les étudiants. Ils mettent en avant le fait que les étudiants peuvent jongler entre ces différentes formes d'emploi en allant parfois jusqu'à les accumuler et ils nous apportent une idée sur les périodes que cette population consacre à leurs sources de revenu ainsi que le nombre d'heures effectuées. Tout d'abord, il y a les emplois réguliers exercés par les étudiants qui se caractérisent par le fait qu'ils couvrent généralement plus de huit heures de travail par semaine durant l'année universitaire et ceci à un rythme constant. Béduwé et Giret (2004) expliquent que ce type d'emploi est le plus contraignant dans son volume horaire hebdomadaire laissant moins de temps aux étudiants pour leurs révisions. La seconde catégorie nommée « petits boulots » concernent les emplois ayant aussi lieu durant la période universitaire mais qui sont pratiqués de façon plus ponctuelle en fonction de la demande comme : le baby-sitting, les cours particuliers, la surveillance, etc. Troisièmement, Béduwé et Giret (2008) ont répertorié les « jobs de vacances » permettant de gagner de l'argent pendant les intersemestres. Pour eux, ce type d'emploi ne compromet pas ou peu l'apprentissage, contrairement aux deux premières catégories citées ci-dessus. Finalement ils font mention des stages pouvant être décrits comme des activités professionnelles en lien avec la formation suivie, rémunérées ou non, dont la durée varie de plusieurs semaines à plusieurs mois. Contrairement aux trois autres groupes vus précédemment qui répondent à un critère qui est plus d'ordre financier, les stages permettent de développer une expérience essentielle pour la carrière professionnelle future. Selon les propos de Coudin et Tavan (2008), plus un étudiant sera avancé dans ses études et aura acquis des connaissances, plus la probabilité qu'il effectue un stage dans son domaine sera grande.

D'autres auteurs soulignent les risques engendrés par la pratique d'activités rémunérées durant les études. Vanessa Pinto (2010) relève que l'obligation de travailler peut perturber la fréquentation des cours et conduire à un échec voire à l'abandon. Dans l'étude menée par Gruel (2002), il est fait mention que l'exercice d'un petit job occasionnel ne compromet pas les chances de réussite mais qu'une activité rémunérée qui n'est pas en lien avec les études, pratiquée de façon régulière et exercée au moins à mi-temps accroît fortement les risques d'échec. Béduwé et Giret (2008) formulent un constat similaire car pour eux avoir un travail en parallèle des études ne compromet pas une réussite universitaire pour autant que le taux de l'activité rémunérée reste en-dessous de 30% et que le secteur d'activité soit en lien avec les études menées à l'université. Cicchelli et Erlich (2000) affirment quant à eux que les étudiants en situation de précarité passent plus de temps à travailler pour combler l'inégalité de montant de revenus apporté par les parents. La probabilité d'exercer un travail de plus de quinze heures par semaine varie selon eux considérablement selon l'origine socioéconomique.

L'OFS a de plus démontré que le type d'activité rémunérée et son volume horaire étaient influencés par le fait que l'étudiant ait un enfant ou non. En effet, 4,8% des étudiants ont des enfants dans les hautes écoles helvétiques (OFS, 2012b). Par exemple, les pères étudiants exercent plus souvent, et dans une plus grande mesure, une activité rémunérée que les étudiants sans enfants. Par contre, les mères étudiantes pratiquent moins souvent une activité rémunérée mais consacrent plus de temps aux tâches domestiques et familiales. Les parents étudiants consacrent environ 20 heures de plus par semaine à leurs études, à leurs activités rémunérées et au travail domestique et familial (OFS, 2012b). En outre, L'OFS en se penchant sur les

conditions de vie et d'études des étudiants internationaux (OFS, 2015c) montre que ceux-ci exercent moins souvent une activité rémunérée et y consacrent moins de temps. Par contre, ils passent plus de temps à étudier et vivent plus fréquemment dans des foyers étudiants ou seuls. Financièrement, ils disposent dans l'ensemble de moyens plus faibles que les étudiants autochtones, reçoivent plus souvent des subsides étatiques de leur pays d'origine mais évaluent globalement leur situation financière comme plus difficile (OFS, 2015c). Ainsi le fait d'être venu de l'étranger pour étudier en Suisse semble avoir un impact non-négligeable sur les conditions dans lesquelles la formation supérieure est effectuée.

2.1.5 Apprendre à gérer son temps

D'après Coulon (2005), en intégrant l'université, l'étudiant est aussi confronté à un processus de socialisation et d'émancipation dans un monde comportant de nouvelles normes auxquelles il doit s'adapter le plus rapidement possible afin d'apprendre le « métier d'étudiant » (Coulon, 2005). De fait, comme il le souligne « aujourd'hui, le problème n'est pas d'entrer à l'université, mais d'y rester » (2005, p.1) notamment en trouvant des repères ou en adoptant des stratégies qui lui permettent de comprendre les procédures et codes académiques, de les assimiler et *in fine* d'obtenir son diplôme. Les étudiants avouent volontiers que les facteurs de réussite, ou inversement d'échec, sont dus à la quantité de travail à fournir en dehors des heures de cours ainsi qu'à la capacité à s'organiser de manière efficace (Lassarre et al, 2003).

Jean Perrot (1988) a mis en lumière l'importance de la dimension temporelle dans la poursuite et la réussite des études. L'auteur affirme que la situation sociale n'influence pas la réussite universitaire mais qu'elle dépendrait avant tout selon lui de l'investissement temporel et des compétences d'organisation du temps de l'étudiant plus que de son origine socioéconomique. Selon l'auteur, l'étudiant allouerait son temps de manière rationnelle dans les activités qui lui apporteraient le plus de bénéfices. Par exemple, si l'individu estime que les heures passées à étudier lui font obtenir de bonnes notes, il continuera alors à consacrer de son temps pour cette activité. En revanche, si malgré les heures passées à réviser il continue à être en échec, il préférera dès lors à l'avenir allouer de son temps à une activité qui lui procure d'autres bénéfices (plaisir, argent, etc.). Dans son article, Jean Perrot n'indique en revanche pas si la composition des ressources financières a une influence sur l'allocation du temps de l'étudiant.

Les temporalités chez les étudiants sont également étudiées par Bonnet (1997). Selon lui, l'étudiant possède en règle générale une faible contrainte pour son emploi du temps qui est principalement rythmé par les cours et comprend de nombreuses plages de temps libre. L'étudiant doit alors pour la première fois apprendre à optimiser l'organisation de son temps. Il en conclut que l'organisation de la temporalité étudiante est « fluide et peut se modifier au gré des circonstances ou des échéances » (Bonnet, 1997, p. 70). Il est important de noter que les résultats de cette étude ne concernaient que les enfants de cadres moyens et supérieurs. Cet article nous apporte donc des précisions sur les temporalités des étudiants se trouvant dans une situation financière confortable, grâce à la position sociale de leurs parents, mais ne considère pas les temporalités d'étudiants en situation plus précaire qui se verraient obligés d'investir du temps dans une activité rémunérée.

2.1.6 Des bourses helvétiques rares et insuffisantes

Outre les questions relatives à la conciliation entre les activités rémunérées et le temps consacré aux études, il faut désormais interroger le rôle joué par les bourses publiques dans la situation économique des étudiants.

En 2008, la Réforme de la péréquation financière (RPT) décidée par la Confédération Suisse, a entraîné une diminution de l'enveloppe budgétaire fédérale affectée au soutien fait aux cantons, dans l'octroi des bourses d'études. Ainsi, en 1990, ces aides fédérales s'élevaient à 100 millions de francs contre 25 millions à l'heure

actuelle (OFS, 2013). Aussi, pour pallier à cette baisse, les cantons ont été amenés à durcir leurs conditions d'octroi de bourses et prêts d'études, ainsi qu'à diminuer légèrement les montants qui y sont alloués. En effet, de 1990 à 2012, la part des bénéficiaires et des contributions à la formation a reculé de 11,6% à 7,3% (OFS, 2013). Dans le même temps, le nombre d'étudiants inscrits dans des formations du degré post-obligatoire a augmenté de 30% en l'espace de dix ans (OFS, 2013). Cette situation a donc entraîné une diminution d'étudiants pouvant prétendre bénéficier d'une bourse ou d'un prêt d'études et a conduit potentiellement certains dans des positions financières précaires. En comparaison européenne, le principe d'attribution des bourses sur base de critères économiques a pour conséquence que le taux de bénéficiaire de bourses étatiques en Suisse est parmi les plus bas en comparaison européenne. D'autres pays qui ont un système d'attribution universelle parviennent quant à eux à subventionner jusqu'à 87% de leur population étudiante (OFS, 2008).

L'UniNE donne des chiffres indicatifs quant aux coûts mensuels lors d'études universitaires. Ces frais permettent de déterminer non seulement un montant indicatif auquel s'élève en moyenne une formation tertiaire en Suisse, ainsi que les coûts externes qui s'y rattachent (logement, matériel éducatif, transport, etc.). Dès lors un budget total allant de 910 CHF à 2'650 CHF par mois semble nécessaire à un étudiant pour vivre (UniNE, 2014). Le montant le plus bas étant s'il vit chez ses parents et à proximité de son lieu d'études et le plus haut s'il s'avère totalement indépendant financièrement de sa famille. La dernière enquête de l'OFS montre que 14% des étudiants touchent une bourse et qu'elle s'élève en moyenne à 583 CHF par mois ou à 200 CHF par mois pour les prêts étudiants (OFS, 2015a). En outre, les montants évoluent en fonction de l'âge des individus et de leur indépendance économique envers leurs parents. Nous constatons donc qu'en moyenne le montant obtenu grâce à une bourse ne permet de pas de financer l'entièreté des dépenses mensuelles d'un étudiant. Par exemple, l'attribution d'une bourse d'études aux personnes provenant de milieux modestes et ne pouvant prétendre à une aide parentale leur permet de couvrir 40% de leur budget mensuel total. Mais ces étudiants obtiennent par ailleurs moins de ressources de la part de leur famille (34% des revenus totaux contre 54%) ou de leur activité rémunérée (22% contre 41% pour les étudiants ne touchant pas de subsides) (OFS, 2015a).

Toutefois, il faut quelque peu nuancer ces chiffres en indiquant que deux-tiers des étudiants (68%) n'ont pas demandé de bourse publique et que cette proportion a augmenté de 5% par rapport à 2005 (OFS, 2015a). L'enquête de l'OFS mentionne aussi que le fait de demander une bourse est corrélé aux niveaux de formation des parents et à la catégorie socioprofessionnelle du père. Ainsi, plus de la moitié des étudiants dont le père appartient à la catégorie « travailleurs non qualifiés » ou « manuels qualifiés ouvriers » ont fait une demande de bourse. Ceux n'ayant pas fait de demande déclarent en premier lieu que le soutien financier de leurs parents est suffisant, qu'ils n'ont pas besoin d'aide financière supplémentaire et qu'ils ne veulent pas contracter de dette (OFS, 2015a).

La proportion d'étudiants ayant eu une demande de subside rejetée s'élève quant à elle à 13%. Les conséquences de ce refus sont avant tout le maintien d'une dépendance financière aux parents (pour 63% d'entre eux), la nécessité de consacrer davantage de temps à des activités rémunérées (pour 56%), le fait de devoir emprunter de l'argent à des proches (pour 26%) et aussi l'impression que la durée des études va augmenter (pour 23%). Ces résultats montrent à quel point ne pas avoir de bourse, quand la nécessité financière se fait ressentir, peut avoir un impact sur une précarisation de la situation financière de l'étudiant et sur l'augmentation du temps consacré aux emplois rémunérés et par conséquent sur la baisse de celui disponible pour les études. Les conséquences sont donc certes un rallongement des études mais

potentiellement aussi l'échec de celles-ci si les délais-cadres ne sont pas respectés et que les notes obtenues ne sont pas suffisantes.

2.1.7 La problématique de l'endettement chez les étudiants suisses

Nous avons voulu nous attarder sur la problématique de l'endettement des étudiants en Suisse et avons pu remarquer un manque d'informations, d'ouvrages et d'articles sur ce sujet alors que nous avons trouvé de nombreuses informations sur cette situation aux États-Unis ou au Royaume-Uni. En effet, ces deux pays fonctionnent sur un système de financement des études où les frais à la charge des étudiants et/ou parents sont beaucoup plus élevés qu'en Suisse. Ainsi aux États-Unis 71% des étudiants en Bachelor sont endettés (The institute for college access & success, 2014). Alors qu'en Suisse ils sont un peu plus d'un huitième (13%) à l'être. Sur ces 13%, la moitié (51%) l'est auprès de leurs familles et 23% auprès d'amis. Près d'un tiers (32%) ont des factures en attente de règlement et 21% ont contracté des dettes auprès des pouvoirs publics. Seuls 13% des dettes sont issues d'emprunts bancaires privés. (OFS, 2015a). Le phénomène de l'endettement étudiant reste donc une pratique minoritaire dans la culture étudiante en Suisse, en comparaison avec d'autres pays. Ceci pourrait expliquer le fait que ce phénomène soit moins documenté en Suisse.

L'article de Christie et Munro (2003) analyse à travers des entretiens avec des étudiants universitaires anglais la manière dont ces derniers perçoivent leur situation financière durant leurs études et notamment leurs visions des prêts gouvernementaux pour le financement des études. Premièrement, les ressources parentales joueraient un rôle important dans les stratégies des étudiants pour évaluer et faire face aux risques et aux coûts d'une scolarisation universitaire. En lien avec cela, ils définissent différents groupes d'étudiants et analysent les raisons ainsi que la façon dont ces derniers contractent ou non une dette (ici au travers de prêts gouvernementaux). Les auteurs argumentent notamment que plus les parents soutiennent financièrement leurs enfants, moins ces derniers sont amenés à être au courant des possibilités, conséquences et effets des emprunts proposés par le gouvernement. Ainsi, le financement des études n'est pas juste une préoccupation individuelle de l'étudiant: le rôle parental dans le soutien de leurs enfants est donc conséquent et leur richesse (affluence) et leur classe sociale y joue un rôle important. Finalement, d'après l'enquête de 2005 de l'OFS (2007), le risque d'endettement diffère selon la classe sociale de l'étudiant (déterminée selon le statut professionnel et le niveau de formation des parents). La recherche explique en outre que la probabilité d'endettement et le montant de la dette augmente également avec l'âge. Jusqu'à 25 ans, les étudiants sont moins de 10% à contracter une dette alors qu'à plus de 30 ans ils sont un tiers à s'endetter.

2.1.8 Inégalités dans la mobilité internationale des étudiants

Le dernier aspect que nous aimerions traiter dans cette revue de la littérature est la question de la mobilité internationale des étudiants. Le phénomène d'internationalisation des études supérieures a été rendu possible par l'intensification des échanges internationaux, par la démocratisation des moyens de circulation et par l'intérêt pour l'international des groupes sociaux moins aisés (Nogueira & Aguiar, 2008). En effet, comme les statistiques de l'OCDE (2013) l'indiquent, entre 2000 et 2011, le nombre d'étudiants en mobilité internationale a plus que doublé et représente ainsi actuellement 4,5 millions d'individus. Le séjour à l'étranger dans le cadre des études devient ainsi une nouvelle norme sociale et des auteurs comme Réau (2009), Wagner (2007), Terrier (2009) et Zarate (1999) s'accordent sur le fait que la formation à l'étranger est aujourd'hui hautement valorisée, tant d'un point de vue social que professionnel. Wagner (2007) note qu'en plus d'améliorer les langues parlées, les voyages améliorent les compétences sociales, notamment en termes de relations internationales. Le voyage se transforme en une forme de compétence acquise en plus de l'enseignement et non plus simplement en tant que découverte culturelle. Terrier (2009) admet que les compétences acquises

sont plus fantasmées que réelles mais que le voyage n'empêche pas de doter les individus d'un prestige symbolique, fréquemment mis en avant par les étudiants et recherché par les employeurs.

Toutefois plusieurs enquêtes démontrent que ces mobilités sont marquées par de multiples inégalités. Comme l'explique Erlich (2012, 2013), les expériences de séjour à l'étranger sont très inégales en fonction des ressources sociales, économiques et culturelles des étudiants. Son analyse montre aussi des inégalités à une échelle internationale en termes de flux d'importation et d'exportation d'étudiants. Ainsi, de manière générale l'Europe a trois fois plus d'entrants que de sortants et peut être considérée comme une région d'accueil (Erlich, 2013). Par contre le taux de mobilité étudiante sur le territoire européen reste bas. En outre, les taux de mobilité nationaux varient fortement et les pays les plus attractifs s'avèrent être le Royaume-Uni ou encore l'Allemagne. Finalement, ils ne sont que 3,5% des européens à bénéficier du programme Erasmus et il apparaît que la priorité est donnée aux étudiants provenant de pays scientifiquement et technologiquement développés ce qui provoque une immigration choisie (Garneau, 2007). Erlich (2013) démontre que lorsque le soutien étatique à la mobilité internationale étudiante est faible, la mobilité reste limitée. L'insuffisance de financements publics est un premier obstacle au projet de mobilité auquel vient s'ajouter des revenus insuffisants pour les étudiants issus de familles modestes (Erlich, 2013). Les étudiants Erasmus se recrutent par conséquent prioritairement parmi les catégories sociales favorisées.

Ce phénomène poursuit donc une tendance déjà existante dans les classes supérieures où les voyages ont depuis longtemps contribué à l'éducation des jeunes de hautes classes sociales (Wagner, 2007). Réau affirme alors que « le voyage est une pratique élitiste ancienne. Il fait partie intégrante du mode de vie des élites » (Réau, 2009, p.73). Pour les classes aisées, il s'agirait donc de penser le voyage en cours de formation comme une plus-value, permettant éventuellement une certaine distinction. Il souligne en outre que le niveau d'éducation des parents des étudiants Erasmus est bien supérieur à celui de la moyenne des parents d'étudiants (Réau, 2009). A l'inverse, Terrier (2009), bien que consciente des inégalités d'accès à cette forme de mobilité, émet l'hypothèse que ces voyages de formation pourraient contribuer à améliorer le capital social de l'étudiant qui lui permettrait une certaine ascension sociale (Terrier, 2009). Finalement, des enquêtes ont mis en lumière que les étudiants bénéficiant déjà d'un certain capital « migratoire » ou de « mobilité » (Kaufmann, 2005, Murphy-Lejeune, 2000a, 2000b & Terrier, 2009) hérité, c'est-à-dire de la connaissance et la maîtrise de plusieurs langues, de la familiarisation à des cultures et modes de vie étrangers, de nombreux voyages, des réseaux personnels internationaux (appelé aussi « capital international » chez Wagner (2005) ou « capital cosmopolite » chez Bühlmann, David et Mach (2013)), avaient plus de facilité à partir à l'étranger pour ou durant leurs études supérieures. Ce type de capital étant souvent l'apanage de classes socioéconomiques supérieures. L'OFS relève également des disparités en Suisse selon l'origine sociale en termes d'accès à cette mobilité estudiantine (OFS, 2011).

En conclusion, cette revue de la littérature montre à quel point la massification des études supérieures n'engendre pas nécessairement une démocratisation de celles-ci et que des inégalités dans les conditions de réalisation de la formation persistent. Les individus issus de classes socioéconomiques plus modestes semblent en partie limités dans leur choix de filière et d'établissements pour des raisons pratiques et financières. En outre, disposant de moins de ressources économiques familiales, ils auraient plus fréquemment tendance à exercer des activités rémunérées qui leur prennent plus de temps et peuvent potentiellement avoir un impact sur la réussite de leur cursus. De plus, les enquêtes de l'OFS mettent en lumière d'autres facteurs pouvant précariser la situation économique comme le fait d'avoir des enfants ou encore d'être venu de l'étranger pour faire sa formation en Suisse. Malheureusement ces inégalités ne sont en partie pas palliées par les bourses publiques helvétiques qui ne sont octroyées qu'à une minorité

d'étudiants. Le refus de celles-ci peut avoir des conséquences sur la précarisation des situations avec des risques plus importants d'endettement et un rallongement de la durée des études. Finalement, les enquêtes montrent que les différences se répercutent aussi dans les projets de séjour d'études à l'étranger des étudiants. Les individus issus de classes plus favorisées sont plus nombreux à partir et donc à pouvoir faire valoir cette expérience lors de leur insertion sur le marché de l'emploi. Notre enquête propose alors de réinterroger ces différents résultats à propos des étudiants inscrits à l'Université de Neuchâtel et de voir si des tendances similaires sont constatées ou qu'au contraire des différences notables semblent apparaître.

2.2 Contexte de la recherche

Le rapport de recherche présenté ici est le résultat d'une enquête quantitative par questionnaire réalisée par les étudiants en 3^{ème} année du Bachelor en sociologie de l'Université de Neuchâtel durant l'année académique 2014-2015. Cette enquête collective s'est faite dans le cadre du séminaire « Introduction à la recherche quantitative » donné par le professeur Christian Suter et ses deux assistantes Sabine Jacot et Anne-Sophie Dutoit. Ce séminaire a pour objectif d'introduire les étudiants à une recherche quantitative appliquée en sociologie. Il se compose de plusieurs étapes réparties tout au long d'une année académique :

- 1) Elaboration d'une problématique de recherche ;
- 2) Opérationnalisation de concepts par la création de questions spécifiques au sein d'un questionnaire commun ;
- 3) Maîtrise d'un logiciel de création de questionnaire en ligne (Qualtrics) ;
- 4) Réalisation d'analyses descriptives en statistique à l'aide du logiciel SPSS ;
- 5) Présentations orales et rédaction des résultats de recherche dans un rapport final.

Les étudiants ont travaillé par groupe composé de 4 à 6 membres avec des thématiques particulières. Les résultats présentés dans ce rapport sont non seulement une collecte des meilleures analyses rédigées par certains groupes mais aussi de nouvelles analyses complémentaires afin de présenter un portrait le plus exhaustif possible de nos résultats. Fabien Stritt, étudiant de ce séminaire, a été engagé comme assistant-étudiant à la fin de l'année 2015 afin de réaliser ces nouvelles opérations statistiques et de rédiger les interprétations y afférentes. Il a été encadré par Anne-Sophie Dutoit, assistante-doctorante, qui s'est occupée de la rédaction finale de ce rapport.

Nous tenons à remercier tous les étudiants du séminaire ayant effectué un excellent travail tout au long de l'année et l'équipe encadrante pour son engagement ayant permis de présenter ces résultats.

3 Méthodologie

3.1 Déroulement et conditions de l'enquête

L'objectif du séminaire était de familiariser les étudiants à l'enquête sociologique par questionnaire en ligne, qui fut l'instrument utilisé pour la collecte des données. Cette méthode de passation nous a permis d'obtenir un grand nombre de renseignements sur une population choisie, en l'occurrence les étudiants immatriculés à l'Université de Neuchâtel. La première démarche a été l'élaboration commune d'un questionnaire sur Qualtrics (logiciel de création de questionnaire en ligne). Pour se faire, tous les groupes participant au séminaire ont proposé des questions utiles pour leur propre recherche. Puis les encadrants ont repris certaines de ces questions, les ont mises en forme dans un questionnaire commun ayant une cohérence globale et ont finalement ajouté quelques questions complémentaires. Au total, notre questionnaire comprenait 96 questions portant sur différentes thématiques comme : le cursus académique des étudiants, leurs ressources

financières, les aides familiales dont ils bénéficient, leur(s) activité(s) rémunérée(s), leur budget, les potentielles situations d'endettement, le temps qu'ils ont à disposition pour leurs études et autres activités, les questions de mobilité durant leur formation et finalement leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, etc.) et socioéconomiques (professions et revenus des parents). Toutes ces questions étaient de forme fermées et proposaient des réponses préformées. Les enquêtés pouvaient y répondre en cochant parfois de manière unique (une seule réponse possible) ou de manière multiple (plusieurs réponses possibles) dont le nombre pouvait être limité ou non (ex : de deux à trois réponses, maximum trois réponses, choisir deux réponses,...). Parfois la catégorie « autre(s) » était ajoutée à une liste de réponses afin que l'enquêté, ne se reconnaissant pas dans les propositions, puisse préciser sa réponse de manière textuelle.

L'enquête a été lancée en ligne, une première fois, le 12 janvier 2015 via le service de communication de l'Université de Neuchâtel qui a envoyé un mail expliquant le sujet et l'objectif de cette enquête à tous les étudiants de l'UniNE, qu'ils soient en Bachelor, Master ou en Doctorat. Puis un rappel a été effectué une dizaine de jours plus tard, le 26 janvier 2015, dans le but de récolter le plus de réponses possibles. Précisons que les doctorants ouvrant l'enquête se voyaient renvoyés à la fin de celle-ci et remerciés. Nous ne les avons pas considérés dans cette enquête car leur situation financière diffère de manière trop importante de celles des étudiants, notamment par le fait qu'ils ont un salaire ou un financement FNS. **Notre enquête s'est donc focalisée sur les étudiants en Bachelor ou Master.** La population totale ayant reçu le questionnaire était alors de 4376 individus (tout type de diplôme préparé confondu). La population mère concernée par l'enquête, à savoir les étudiants en bachelor et master, représentait 3752 individus. Aussi, 892 personnes ont ouvert et débuté cette enquête mais un nettoyage de la base de données a été effectué par les encadrants pour éliminer les doctorants et les questionnaires qui n'auraient pas été totalement remplis. Au final, **636 questionnaires** se sont avérés utilisables pour notre enquête, ce qui représente un **taux de réponse de 16,95% soit à peu près 1 étudiant sur 6** (636/3752), taux moyennement satisfaisant mais habituel pour les enquêtes en ligne. Cet échantillon s'avère toutefois mathématiquement représentatif de la population mère pour un seuil de significativité à 5%.

3.2 Opérations et critères statistiques

Une fois tous les questionnaires retournés, nous avons exporté les résultats de l'enquête de Qualtrics sur le logiciel SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) qui nous a permis de réaliser nos analyses statistiques.

Les premières **analyses descriptives** réalisées ont été des tris à plat, aussi appelées analyses de fréquence, des différentes variables de notre questionnaire. Elles montrent les proportions des réponses données par les enquêtés à chaque question. Nous pouvions ainsi observer la distribution des différentes réponses obtenues en termes d'effectifs et surtout, de pourcentages. Les mesures de tendances centrales, comme le mode (catégorie de réponses la plus fréquemment choisie) ou la médiane (catégorie de réponses à partir de laquelle l'ensemble des données est coupé en deux parties égales), nous ont permis de mettre en avant certaines tendances ressortant des réponses données par nos enquêtés.

De plus, les tableaux de fréquence indiquent la proportion des personnes n'ayant volontairement pas répondu à la question (catégorie appelée « non-réponses»). Chaque tableau de fréquence indique en-dessous, le nombre total de personne ayant répondu à la question (N) et le nombre de personnes qui n'étaient pas concernées par celle-ci (système manquant).

Dans un second temps **des analyses de corrélation par tris croisés** ont été réalisées. Elles consistent à analyser si la distribution des réponses données à une question (appelée variable dépendante) est influencée par les réponses données à une autre question (appelée variable indépendante) (ex : est-ce que l'âge de l'individu influence le fait qu'il vive avec ses parents ou non ?). Pour se faire, les variables ont été « croisées », c'est-à-dire que les réponses de chaque variable ont été comparées et rassemblées dans un même tableau (ex : combien de personne de 18 ans disent vivre chez leurs parents ? Combien de 30 ans disent ne plus vivre chez eux ?). Le principe est alors d'étudier si, après croisement, la distribution des réponses d'une variable reste relativement identique à la question prise seule ou si les réponses ont tendance à changer en fonction de l'autre variable.

À la différence des analyses de tris à plat, les non-réponses n'ont pas été prises en compte dans l'analyse de corrélation, car seules les réponses effectivement données sont considérées pour pouvoir être comparées entre elles. Ainsi, ces non-réponses ont alors été recodées pour être ajoutées au système manquant.

Ensuite, **différents tests statistiques sont effectués pour vérifier s'il y existe un lien de corrélation statistiquement significatif entre deux variables**. Le choix du test a dépendu de la nature des variables analysées (qui étaient nominales ou ordinales dans notre questionnaire). Dans le cas de croisements de deux variables nominales, ou entre des variables ordinales et nominale, nous avons établi quelle était la variable dépendante et indépendante et fait un test de Chi². Dans le cas de croisements de deux variables ordinales, l'analyse de corrélation bivariée étudie la co-dépendance des deux variables choisies.

Pour chacune des analyses de corrélation effectuées, nous avons vérifié leur significativité, afin d'établir le lien de corrélation ou non, en fonction de trois critères.

- 1) La valeur p devait être inférieure à 0.05, c'est-à-dire que la marge d'erreur de 5% communément admise dans les recherches en sciences sociales, entre les résultats réels attendus et obtenus, est respectée - seul critère de significativité concernant les analyses bivariées. La significativité sera donnée dans nos analyses par la valeur après l'appellation « sig. ».
- 2) Dans le tableau de croisement, il ne devait y avoir aucune ou très peu de cellules ayant des effectifs nuls (à comprendre qu'aucune personne n'avait sélectionné cette combinaison de réponses).
- 3) Le pourcentage de cellules avec un effectif théorique inférieur à 5 devait être inférieur à 20%. Ce dernier critère entraînant la nécessité de parfois recoder les modalités de réponses originales de la variable en plus grandes catégories (rassemblant différentes modalités) pour effectuer des analyses à partir d'effectifs suffisants.

Finalement, selon la nature des variables, et si le lien était statistiquement significatif, **différents coefficients (V de Cramer et Rho de Spearman) sont calculés et ont permis d'évaluer la force de la corrélation pour chaque croisement effectué**. Ce coefficient est compris entre 0 et 1 (pour le V de Cramer et Tau de Kendall) et entre -1 et +1 (pour le Rho de Spearman). Le lien de corrélation est considéré faible entre 0 et 0.2, moyen entre 0.2 et 0.5, fort entre 0.5 et 0.8, et très fort entre 0.8 et 1. S'il est compris entre -1 et 0, la relation entre les deux variables est de tendance inverse (ex : plus l'âge augmente, plus la satisfaction à l'égard de sa propre santé diminue). Cette valeur sera indiquée dans nos analyses de corrélation par le type de coefficient choisi suivi par la valeur numérique du lien (ex : V de Cramer).

N.B : Nous prions le lecteur de nous excuser pour l'hétérogénéité des formes de présentation des tableaux et autres graphiques. Ces différences formelles résultent du regroupement des analyses proposées par les travaux des groupes d'étudiants.

4 Résultats

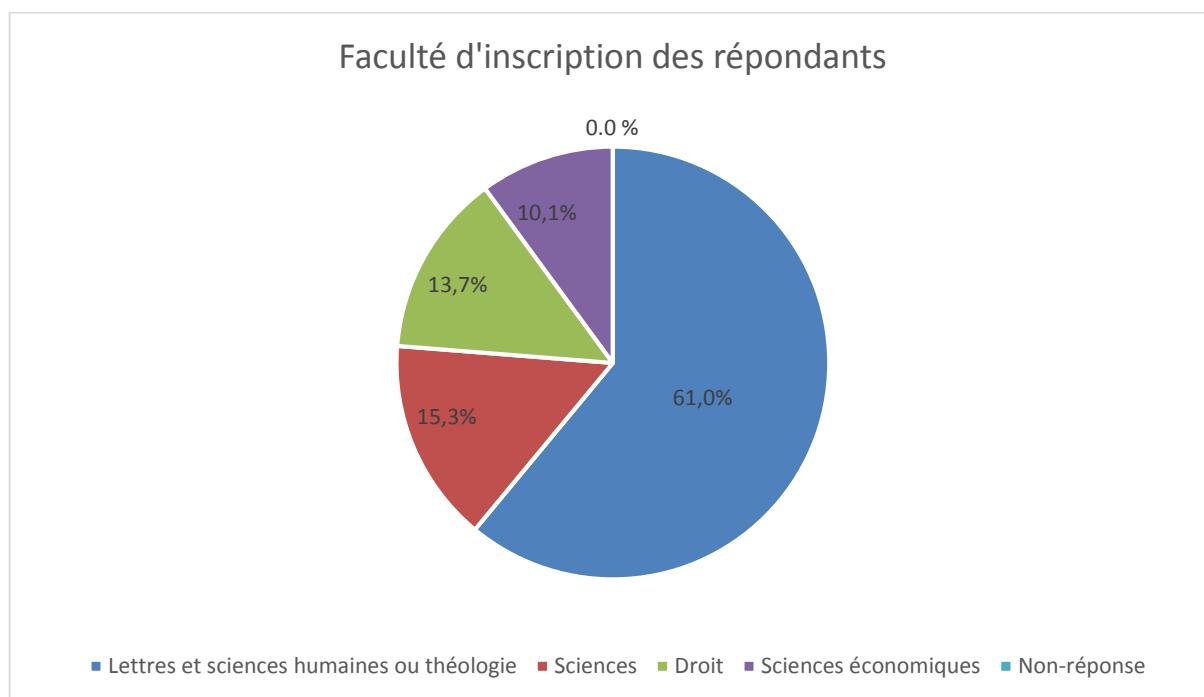
4.1 Portrait des répondants

Commençons tout d'abord par dresser le portrait des personnes ayant répondu à ce questionnaire. Nous présenterons dans un premier temps leur cursus académique, c'est-à-dire la faculté et le domaine dans lesquels elles étudient, le type de diplôme qu'elles préparent et les raisons ainsi que les personnes les ayant aidées dans le choix de leurs études. Dans un deuxième temps, nous présenterons les données sociodémographiques des répondants, soit leur sexe et leur âge. Ces données seront comparées aux informations concernant d'ensemble de la population de l'UniNe afin de faire ressortir les différentes sur et sous-représentations de notre échantillon.

4.1.1 Facultés et disciplines d'inscription des répondants

Les étudiants ayant répondu au questionnaire ont tout d'abord été invités à spécifier la faculté dans laquelle ils étaient inscrits ainsi que le type de diplôme qu'ils préparaient (Bachelor ou Master). Le graphique 4.1-1 récapitule ces informations. Nous pouvons voir que la majorité des personnes ayant répondu au questionnaire sont en Faculté de lettres et sciences humaines (FLSH) ou théologie (61,0%). Viennent ensuite, par ordre d'importance, les étudiants inscrits en sciences (15,3%), en droit (13,7%) et en sciences économiques (10,1%).

Graphique 4.1-1 : Faculté d'inscription des répondants



N = 636, système manquant = 0

La répartition des étudiants entre les facultés dans la population mère de l'université est quelque peu différente de celle obtenue dans le questionnaire. En effet au moment où le questionnaire a été réalisé, les étudiants en lettres et sciences humaines ou théologie représentaient 48,5% de tous les étudiants de l'université de

Neuchâtel. Les étudiants en sciences représentaient 17,3%, ceux en droit 18,5% et ceux en science économique 15,4% (Rectorat de l'Université de Neuchâtel, 2015) (voir également en annexe 7.1). Il y a donc dans la population du questionnaire une **surreprésentation des étudiants en lettres et sciences humaines** (61,0% contre 48,5%) et une sous-représentation des étudiants des autres facultés. Il est possible que les étudiants en lettres et sciences humaines aient été plus enclins à « aider leurs collègues » en sociologie ou encouragés par ceux-ci à prendre le temps de répondre au questionnaire, d'où leur surreprésentation dans cette étude.

Tableau 4.1-1 : Diplômes préparés

Diplômes préparés	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Bachelor	408	64,2%
Master	227	35,7%
Non-réponse	0	0,0%
Total	635	100,0%

N = 635, Système manquant = 1

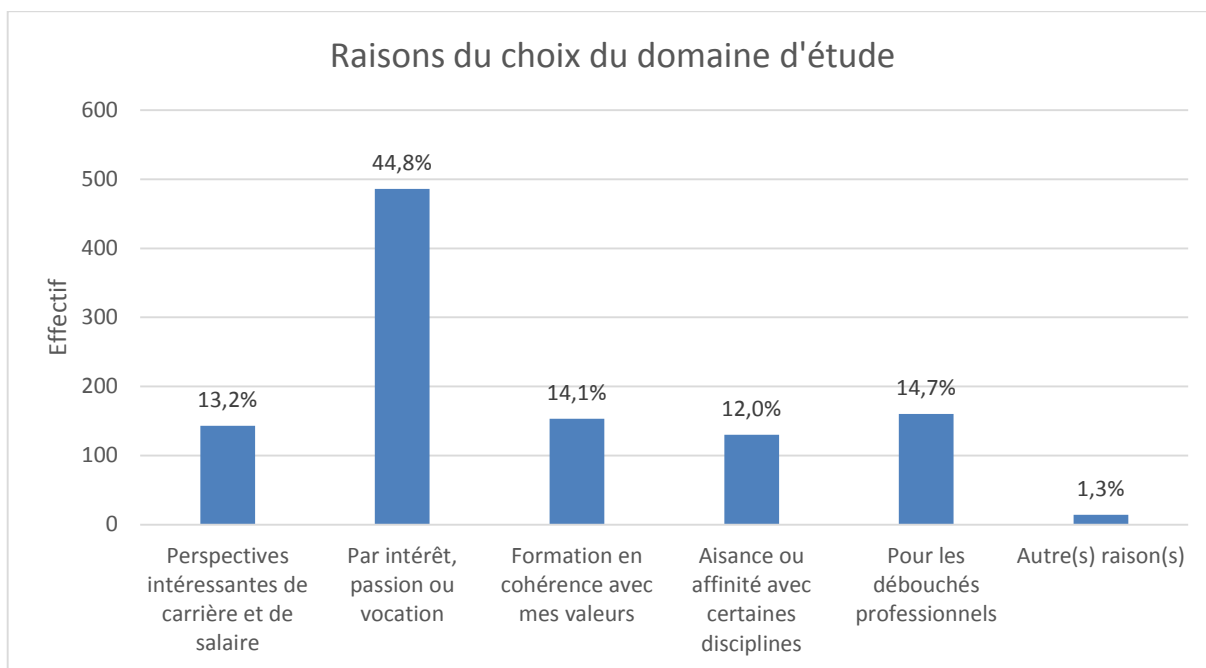
Grâce au tableau 4. 1-1, nous pouvons ensuite voir qu'une majorité, **soit un peu moins de deux tiers des répondants du questionnaire préparent un Bachelor (64,2%)**. A l'inverse, ils sont un peu plus d'un tiers à préparer un master (35,7%). Rappelons que les doctorants n'ont pas été invités à poursuivre le questionnaire pour les raisons mentionnées plus haut. **Ces proportions sont similaires à celles de la population étudiante de l'UniNE en 2015 car 61,4% des étudiants préparaient un Bachelor et 38,6% un Master.**

Pour plus de détails sur les différents Bachelor et Master préparés par les étudiants dans chacune des différentes facultés, il est possible de consulter les tableaux au sein de l'annexe 7.1 « Portrait des répondants ».

4.1.2 Raisons et influences sur le choix du domaine d'étude

Les étudiants ont également été amenés à se prononcer sur les raisons les ayant poussés à choisir leur domaine d'étude ainsi que sur les personnes les ayant éventuellement influencés dans ce choix.

Graphique 4.1-2 : Raisons du choix du domaine d'étude



N = 636, Système manquant = 0

Comme le montre le graphique 4.1-2, la principale raison évoquée pour **le choix du domaine d'étude est « l'intérêt, la passion ou la vocation »** pour le dit domaine avec 44,8% des réponses. Les autres raisons évoquées par les étudiants semblent avoir toutes plus ou moins la même importance et varient entre 14,7% pour les débouchés professionnels et 12,0% pour l'aisance ou l'affinité avec certaines disciplines.

Il est intéressant de noter qu'il existe **un lien statistiquement significatif entre la faculté de l'étudiant et les raisons du choix de son domaine d'études**. Ainsi, **les étudiants en droit ou en sciences économiques ont plus tendance que les étudiants en FLSH ou en sciences à choisir leur domaine d'étude pour les perspectives intéressantes de carrières et de salaires** (Sig. = 0.001, V de cramer = 0.350) **ou pour les débouchés professionnels** (Sig.= 0.001, V de cramer = 0.257). A l'inverse, **les étudiants en FLSH et en sciences on plus tendance à choisir leur domaine d'étude pour les trois autres raisons proposées, ceci ressort notamment pour le choix par intérêt, passion ou vocation** (Sig.= 0.001, V de cramer = 0.259).

Tableau 4.1-2 : Personnes ayant influencé le choix du domaine d'étude

Personnes ayant influencé le choix du domaine d'étude	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Père	77	8,5%	12,1%
Mère	80	8,9%	12,6%
Grands-parents	8	0,9%	1,3%
Famille élargie (oncle, tante, cousins, ...)	17	1,9%	2,7%
Amis	57	6,3%	9,0%
Enseignants	134	14,8%	21,1%
Personnalités publiques (hommes ou femme politique, intellectuels, artistes)	74	8,2%	11,6%
Collègues	83	9,2%	13,1%
N'a pas l'impression d'avoir été influencé	324	35,9%	50,9%
Frère ou sœur	21	2,3%	3,3%
Conjoint ou conjointe	28	3,1%	4,4%
Total	903	100,0%	142,0%

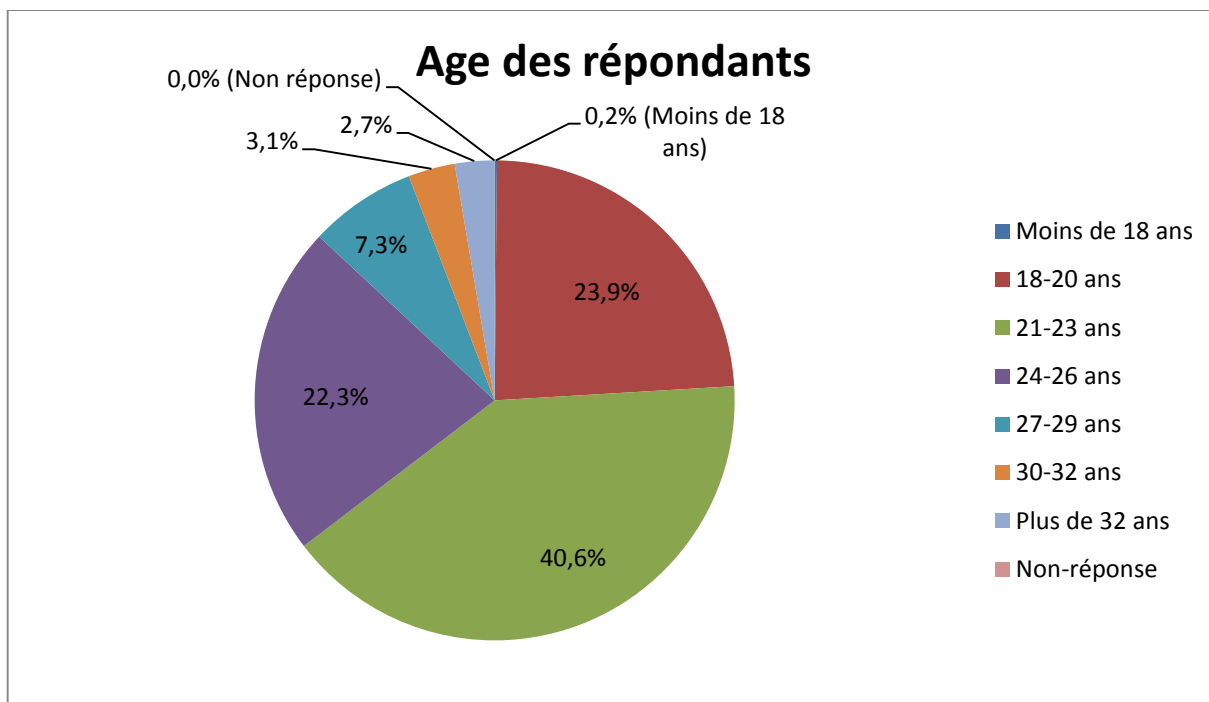
N = 636, système manquant = 0

Lorsque l'on s'intéresse aux personnes ayant influencé le choix du domaine d'études des étudiants de l'enquête, **on peut voir en premier lieu que les étudiants n'ont pas l'impression d'avoir été influencé par qui que ce soit et disent avoir fait leur choix de manière individuelle (35,9%)**. Ils sont ainsi la moitié (50,9%) à avoir sélectionné cette réponse. Parmi les étudiants qui affirment avoir été influencés, on peut voir que les sources principales d'influence **sont d'abord des enseignants (14,8%), puis des collègues (9,2%), ensuite les parents (8,9% pour la mère et 8,5% pour le père), des personnalités publiques (8,2%) et les amis (6,3%)**. Les autres personnes d'influence semblent avoir alors moins d'importance (3,1%, 2,3%, 1,9% et 0,9%).

4.1.3 Variables sociodémographiques

Intéressons-nous maintenant aux variables sociodémographiques des répondants, soit leur âge et leur sexe.

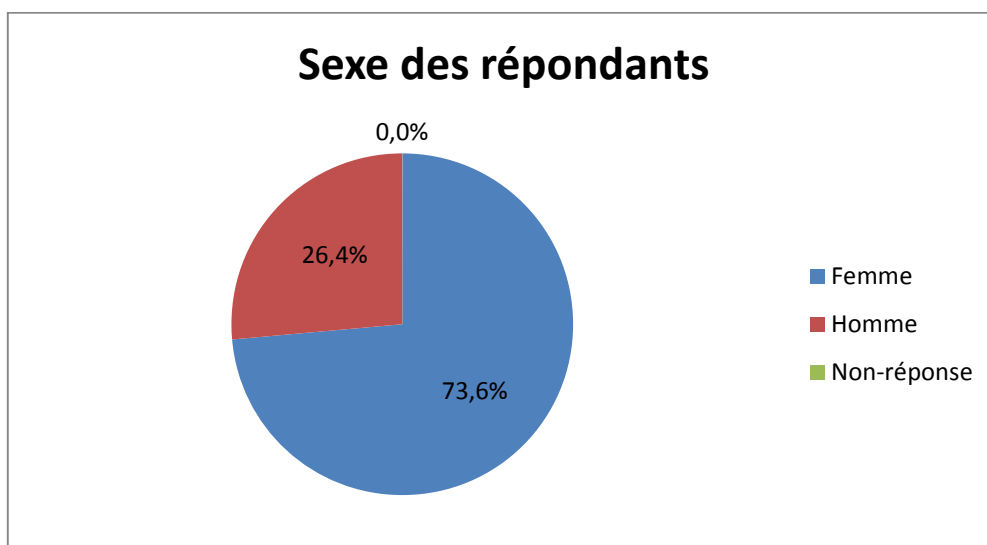
Graphique 4.1-3 : Age des répondants



N = 636, Système manquant = 0

Le graphique 4.1-3 montre la répartition des âges parmi les étudiants ayant participé à l'enquête. **Environ un quart avaient moins de 21 ans (24,1%), 40,6% ont entre 21 et 23 ans ce qui en fait la tranche d'âge médiane ainsi que le mode, puis un peu moins d'un quart (22,3%) entre 24 et 26 ans et ils étaient 13,0% à avoir plus de 27 ans.** Rappelons au passage que les doctorants, en général plus âgés que les autres étudiants, ne sont pas inclus dans cette enquête et qu'il s'agit là uniquement des étudiants Bachelor et Master. Selon l'enquête de 2013 de l'OFS, l'âge moyen des étudiants en Haute école Universitaire en Suisse était de 25.1 ans. La comparaison entre une moyenne donnée par l'OFS et la catégorie médiane obtenue dans nos propres analyses est délicate. Néanmoins en constatant que plus de la moitié des étudiants de l'UniNE répond avoir moins de 23 ans (médiane entre 21 et 23 ans), **nous pouvons établir que l'âge médian des étudiants de l'UniNE est légèrement plus jeune que celui de la population entière des universités helvétiques.**

Graphique 4.1-4 : Sexe des répondants



N = 636, Système manquant = 0

Les trois-quarts des étudiants ayant répondu au questionnaire sont des femmes (73,6%). A l'inverse, seul environ un quart des répondants sont des hommes (26,4%). La population étudiante générale de l'Université de Neuchâtel se compose de 61,0% de femmes et de 39,0% d'hommes. Proportion déjà plus élevée que celle dans les universités suisses où il y a 51,0% de femmes (OFS, 2015). Il existe donc **une surreprésentation féminine dans notre population de répondants**. Elle peut s'expliquer par la surreprésentation des étudiants en FLSH dans notre enquête, faculté dans laquelle la proportion de femmes est plus élevée qu'en Faculté des sciences par exemple. Notons finalement que malgré la surreprésentation des étudiants en de lettres et sciences humaines et des femmes dans notre population de répondants, **nous avons décidé de ne pas pondérer les résultats afin d'analyser et de présenter les données originales.**

4.2 Origines socioéconomiques des étudiants

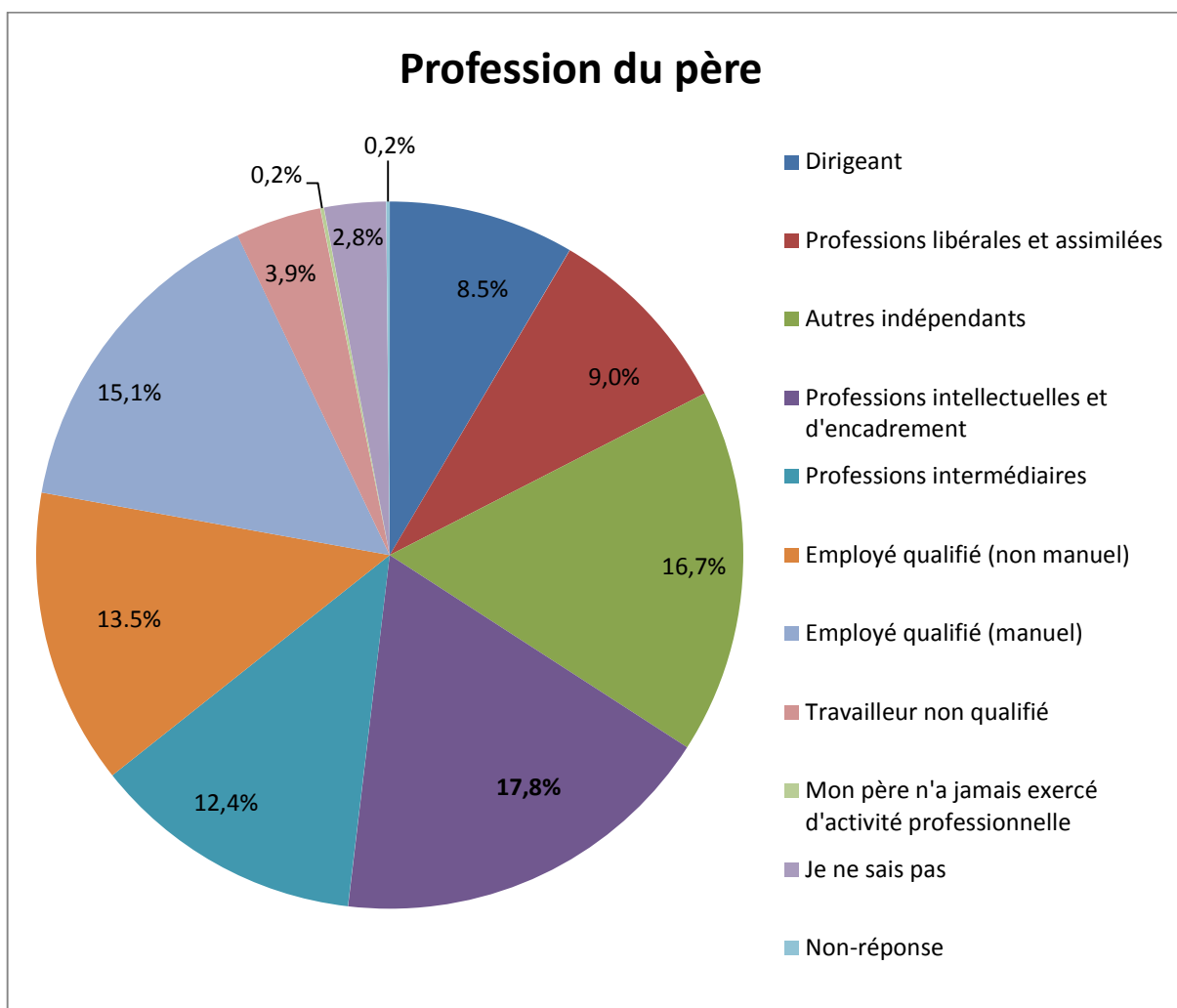
Nous analyserons, dans ce chapitre, les ressources familiales à disposition de l'étudiant. Trois points nous intéressent ici : l'origine sociale des étudiants, la situation conjugale de leurs parents et les revenus mensuels de leurs parents.

Diverses informations ont été récoltées pour chacun de ces trois points. Pour l'origine sociale des étudiants, nous nous intéressons notamment à la profession qu'exercent leurs parents au moment du questionnaire, au plus haut degré de formation atteint par ces derniers ainsi qu'au domaine d'étude dans lequel ils se sont formés. Concernant le point deux, à savoir la situation conjugale des parents, nous avons tout d'abord demandé aux étudiants si leurs parents vivaient ensemble. Si ce n'était pas le cas, les étudiants étaient alors amenés à nous renseigner sur la situation conjugale de chacun de leurs parents. Cela nous a permis d'établir si le père et la mère séparés des étudiants s'étaient remis en ménage ou alors s'ils vivaient seuls. Finalement, nous nous sommes intéressés aux revenus du ou des ménages parentaux.

4.2.1 Professions exercées par les parents des étudiants de l'UniNE

Afin d'établir une liste des différentes catégories de professions possibles, nous sommes inspirés des catégories socioprofessionnelle suisses proposées par l'OFS (OFS, 2011a). Ces catégories ont été développées notamment par Joye & Schuler et sont ainsi utilisées aujourd'hui par l'Office Fédéral de la Statistique. Leur but est de saisir la position sociale d'un individu en fonction de la profession exercée, de la situation au sein de la profession et de la formation acquise (OFS, 2011a). Les répondants ont donc été amenés à indiquer la profession de leur père puis de leur mère en les classant dans une des 9 catégories des CSP. Nous avons ensuite comparé ces résultats à ceux de la population des hautes écoles suisses (OFS, 2015, p. 19-24).

Graphique 4.2-1 : Profession du père



N = 636, Système manquant = 0

Comme le montre le graphique 4.2-1, **le type de profession le plus exercé par les pères des enquêtés sont les « professions intellectuelles et d'encadrement » (17,8%)**. Cette catégorie regroupe par exemple les enseignants du niveau secondaire ou supérieur, les cadres de la fonction publique, les artistes, les managers, etc. Comme dans la population nationale étudiante, cette catégorie arrive en première position. **Néanmoins, elle représente 29,0% des pères pour l'ensemble des étudiants de hautes écoles en Suisse et 33,0% pour les étudiants en université (OFS, 2015), soit au moins 10 points de pourcentage en plus que dans nos répondants de l'Université de Neuchâtel.**

Dans notre échantillon, **viennent ensuite les « autres indépendants » (16,7%)** comme les agriculteurs, les artisans, les chefs d'entreprise de moins de 20 employés, etc. Cette proportion est similaire à celle des pères de la population dans les hautes écoles suisses qui est à 15,0% et à 13,0% pour les étudiants universitaires uniquement (OFS, 2015).

Puis, les pères catégorisés comme **employés qualifiés représentent un peu plus d'un quart des réponses** avec **15,1% pour les employés qualifiés manuels** (ouvriers qualifiés en usine, ouvriers agricoles, etc.) et **13,5% pour les employés qualifiés non manuels** (employés de la fonction publique, secrétaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, etc.). **Les proportions dans notre échantillon de pères employés qualifiés (manuels ou non) sont deux fois plus importantes que celles au sein de la population étudiante suisse** qui sont respectivement à 7,0% et 8,0% et à 6,0% et 7,0% pour les étudiants universitaires (OFS, 2015).

En quatrième position viennent les pères exerçant des « professions intermédiaires » (12,4%) comme par exemple les enseignants au niveau primaire, infirmiers ou assistants sociaux pour n'en citer que quelques-uns. **Sur ce point, les pères de notre échantillon se différencient de ceux de la population générale étudiante suisse. En effet, les professions « intermédiaires » représentent pour eux 26,0% (24,0% juste pour les HEU) et interviennent en deuxième position** (OFS, 2015).

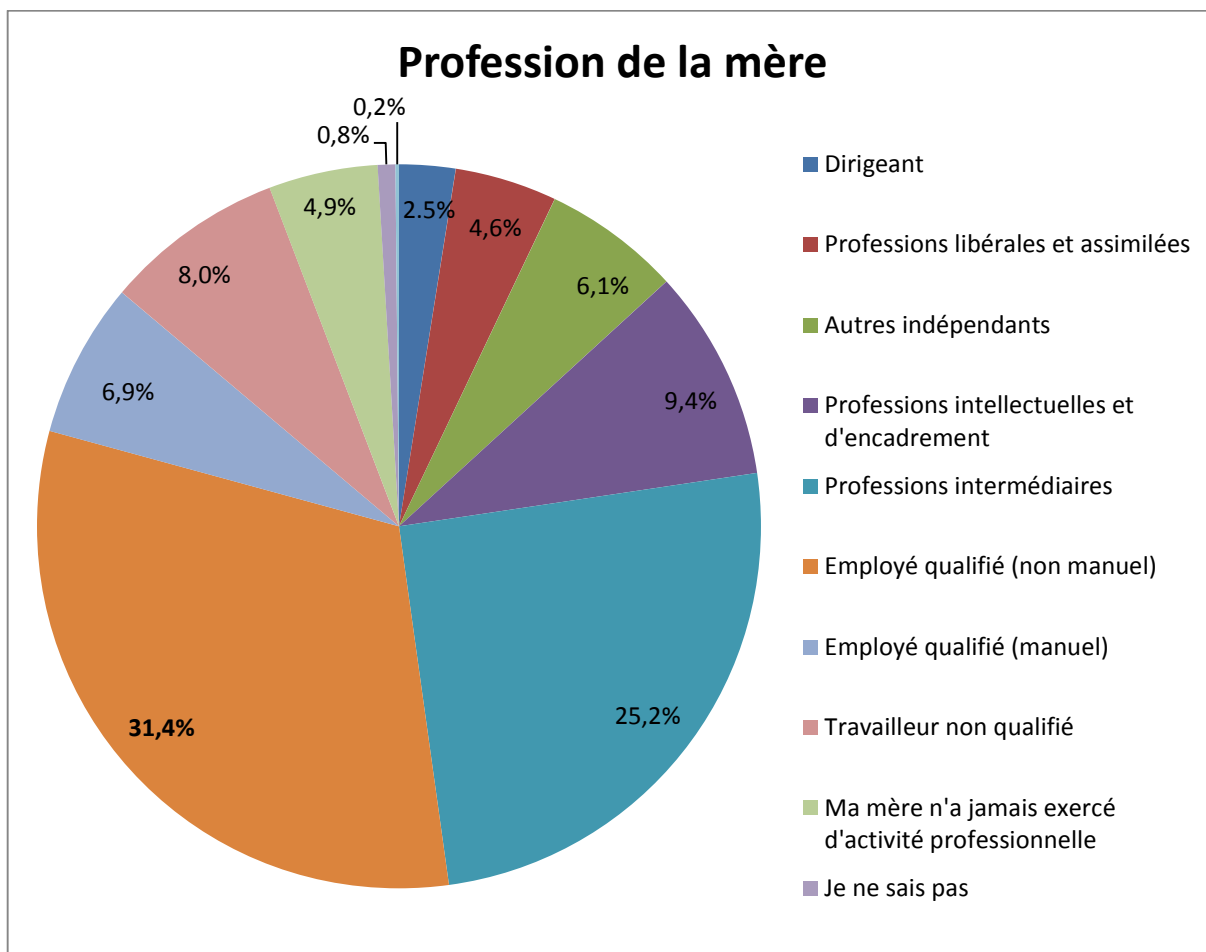
Plus rares sont les pères exerçant des professions libérales et assimilées qui sont un peu moins d'un dixième (9,0%, avocats, architectes, etc.), proportion similaire à celle de la population suisse étudiante (8,0%) (OFS, 2015). Une plus petite proportion comprend la profession de dirigeant (8,5%, chefs d'entreprise de plus de 20 employés, directeur général, etc.) qui est néanmoins deux fois plus importante que celle de la population suisse étudiante (3,0%).

Finalement, seule une petite minorité exerce un emploi non qualifié (3,9% contre 5,0% dans la population suisse étudiante) ou n'a jamais exercé d'activité professionnelle (0,2%).

Les professions exercées par les pères de nos répondants de l'Université de Neuchâtel diffèrent sur certains points de celles des pères des étudiants des hautes écoles suisses (Voir Graphique 7.2-1 en annexe). **Bien que les proportions soient similaires en ce qui concerne les professions supérieures comme ; « dirigeants », « professions libérales et assimilées », les « autres indépendants » et les postes de « travailleurs non qualifiés », les professions, que nous qualifierons de « moyennes » sont distribuées différemment.** Ainsi, les professions « intellectuelles et d'encadrement » restent les plus importantes pour les pères mais de manière moins appuyée que dans la population étudiante suisse (17,8% contre 29,0%), mais **les professions « intermédiaires » sont à moitié moins représentées** (12,4% contre 26,0%) et sont surpassées en termes de proportion par les pères employés qualifiés non-manuels (15,1% contre 7,0%) ou manuels (13,5% contre 8,0%).

Ainsi les pères des étudiants de l'UniNe occupent des professions relativement similaires à celles des hommes entre 45 et 64 ans de la population résidante permanente Suisse. En effet, ces hommes actifs en Suisse sont 18,0% à être dans une profession « intellectuelle ou d'encadrement », 8,7% dans une profession « intermédiaire » et 10,0% à être employé (manuels ou non). Les catégories professionnelles intellectuelles et d'encadrement ne sont donc pas surreprésentées au sein de l'Université de Neuchâtel contrairement à l'ensemble des pères des étudiants du supérieur en Suisse. Les catégories des employés y sont mêmes plus représentées. **Sur le plan de la profession des pères, les origines sociales des étudiants de l'UniNe semblent donc plus proches de la population active helvétique générale que celles de l'ensemble des hautes écoles suisses.**

Graphique 4.2-2 : Profession de la mère



N = 636, Système manquant = 0

La répartition des professions des mères est sensiblement différente de celle des pères. On remarque tout d'abord une nette augmentation des employées qualifiées non-manuelles, qui représentent presque un tiers de toutes les réponses (31,4%) soit environ 2,3 fois plus que les pères. C'est une proportion similaire à celle des mères des étudiants des hautes écoles suisses (30,0%) (OFS, 2015).

De la même manière, les professions « intermédiaires » sont doublement représentées par rapport aux pères avec un quart des réponses soit 25,2% (contre 27,0% pour la population étudiante suisse). A l'inverse, les professions « intellectuelles et d'encadrement » représentent moins d'un dixième (9,4%) et sont ainsi deux fois moins représentées que dans la population universitaire générale (19,0%) (OFS, 2015).

Ensuite les autres indépendantes (6,1% contre 8,0% pour la population étudiante suisse), les professions libérales et assimilées (4,6% contre 3,0%) et les dirigeantes (2,5% contre 1,0%) sont moins représentées. **Il est également intéressant de voir que près de 5% des mères des répondants n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, c'est-à-dire 31 fois plus que les pères.**

Lorsqu'on compare les professions des mères des répondants de l'UniNe et les professions des femmes actives entre 45 et 64 ans de la population résidante en Suisse (Voir Graphique 7.2-1 en annexe), on constate des proportions similaires pour les catégories : « dirigeantes », « professions libérales », « intermédiaires », « employées qualifiées manuelles ou non-manuelles » et travailleuses « non qualifiées ». Les seules différences résident dans le fait qu'il y ait moitié moins des mères des étudiants qui soient « autres indépendantes » (6,1% contre 12,0% dans la population suisse générale) et dans les professions « intellectuelles et d'encadrement » (9,4% contre 15,0%). **Les proportions des catégories professionnelles des mères des répondants de l'UniNe sont donc semblables à celles de la population féminine active helvétique du même âge. Lorsque l'on compare les professions des parents des étudiants de l'UniNE, on constate donc que la distribution des catégories professionnelles est plutôt proche de celle dans la population active helvétique entre 45 et 64 ans.** Au sein de notre échantillon nous n'avons donc pas de surreprésentation des catégories socioprofessionnelles supérieures contrairement à l'ensemble des hautes écoles suisses.

4.2.2 Plus haut degré de formation des parents des étudiants de l'UniNE

Le plus haut degré d'étude achevé par les parents permet, tout comme les professions, de nous renseigner sur l'origine sociale des étudiants. Ainsi, les étudiants ont été amenés à choisir parmi une liste de 6 niveaux de formation le plus haut niveau du diplôme obtenu par leur père et par leur mère.

Tableau 4.2-1 : Plus haut degré de formation des mères et des pères

Plus haut degré de formation	Mères		Pères	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Ecole obligatoire	53	8,3%	57	9,0%
Formation professionnelle initiale (CFC / AFP)	199	31,3%	202	31,8%
Formation secondaire générale (maturité gymnasiale)	120	18,9%	56	8,8%
Formation professionnelle supérieure (ES / HES)	135	21,2%	95	14,9%
Formation universitaire (HEU, EPF)	113	17,8%	200	31,4%
Je ne sais pas	15	2,4%	25	3,9%
Non-réponse	1	0,2%	1	0,2%
Total	636	100,0%	636	100,0%

N = 636, Système manquant = 0

Le tableau 4.2-1 montre que pour les pères, **la formation professionnelle initiale comme un CFC ou un AFP (31,8%) sont les plus fréquentes, presque à égalité avec la formation universitaire** que ce soit en Haute Ecole Universitaire ou en Ecoles Polytechniques (31,4%) avec chacune près d'un tiers des réponses. Les proportions semblables sont observées pour les pères des étudiants de l'ensemble des hautes écoles

avec 31,0% ayant une formation secondaire professionnelle mais une proportion légèrement plus haute (39,0%) ayant une formation en haute école.

Viennent ensuite la formation professionnelle supérieure (14,9% contre 15,0% pour les pères des étudiants de l'ensemble des HEU), l'école obligatoire (9,0% même pourcentage pour la population étudiante suisse) et enfin la formation secondaire générale (8,8% contre 5,0%).

Les distributions des niveaux de formation des pères pour l'UniNE sont donc semblables à ceux de l'ensemble des hautes écoles (Voir Graphique 7.2-2 en annexe). En comparaison aux niveaux de formation des hommes suisses entre 45 et 64 ans en 2013, on constate que les pères des étudiants neuchâtelois sont plus nombreux à bénéficier d'une formation universitaire (31,4% contre 24,0%) mais moins nombreux à avoir une formation professionnelle initiale (31,8% contre 41,0%) ou une formation professionnelle supérieure (14,9% contre 19,0%).

Pour les mères, la formation la plus suivie est également la formation professionnelle initiale pour un tiers (31,3%). Proportion moins importante que dans l'ensemble des hautes écoles qui est à 41,0%. Ensuite la formation professionnelle supérieure est d'un cinquième (21,2%), ce qui représente le double de l'ensemble des mères des étudiants de HEU (9,0%). Il apparaît que les mères des étudiants de l'UniNE bénéficient plus fréquemment d'une formation professionnelle d'un niveau supérieur (ES) que d'une formation professionnelle initiale (CFC, AFP) en comparaison à l'ensemble des étudiants des HEU suisses.

Ensuite, la formation secondaire générale représente un peu moins d'un cinquième des mères (18,9% contre 12,0% pour l'ensemble des étudiants HEU). La formation universitaire n'est que le quatrième niveau de formation le plus fréquent avec 17,8%. Proportion bien moins élevées que pour les mères de l'ensemble des étudiants suisses qui sont plus d'un quart à avoir un diplôme HEU (26,0%). Comme chez les pères, moins d'un dixième ont comme plus haut degré de formation l'école obligatoire (8,3% contre 12,0%).

La distribution des niveaux de formation des mères pour l'UniNE est donc différente de celle de l'ensemble des hautes écoles mais aussi des femmes entre 45 et 64 ans de la population résidente suisses (Voir Graphique 7.2-2 en annexe). Elles sont bien moins nombreuses à avoir une formation professionnelle initiale (31,3%) alors qu'elles sont la moitié (50,0%) à avoir ce niveau de formation en Suisse. Par contre, elles sont deux fois plus nombreuses à avoir une formation professionnelle supérieure (21,2%) contre un peu moins d'un dixième (9,0%). Elles sont aussi deux fois plus à avoir un diplôme secondaire général (18,9% contre 9,0%). Les mères de notre population d'enquête neuchâteloise s'avèrent donc proportionnellement plus nombreuses à avoir poursuivi leurs études professionnelles jusqu'au niveau supérieur ou à avoir entrepris une formation secondaire de type général plutôt que professionnelle. Finalement, le pourcentage de mères ayant une formation universitaire est de 17,8% et est similaire à celui des femmes helvétiques (16,0%). Les mères des étudiants de l'UniNE ne bénéficient donc pas plus fréquemment de diplômes universitaires contrairement à l'ensemble de celles des étudiants de HEU suisses (26,0%).

Niveaux de formation des parents et homogamie éducative

Les pères des étudiants de l'UniNe sont 46,3% à avoir fait des études supérieures. Pour ceux ayant entrepris des formations tertiaires, ils sont 31,4% à l'avoir fait dans une HEU et 14,9% ont fait une formation supérieure professionnelle. Les mères sont quant à elles 39,0% à avoir un diplôme du supérieur mais elles sont bien moins nombreuses à en posséder un de niveau universitaire (17,8%) et sont par contre plus fréquemment

bénéficiaires d'un diplôme professionnel du tertiaire (21,2%). De manière générale, **les pères des étudiants de l'UniNE sont autant nombreux à bénéficier de diplômes du tertiaire que les hommes de la population générale (46,3% contre 43,0%) mais ils ont plus souvent fait des formations universitaires (31,4% contre 24,0%) plutôt que des parcours éducatifs professionnels (14,9% contre 19,0%)** alors que les mères de nos répondants sont globalement plus formées au niveau tertiaire que les femmes de la population générale (39,0% contre 25,0%) et sont plus du double à avoir un diplôme professionnel (22,1% contre 9,0%). Toutefois, elles possèdent dans une proportion similaire un diplôme universitaire (17,8% contre 16,0%). Il est de plus intéressant de constater qu'il existe un lien statistiquement significatif entre le niveau de formation du père et celui de la mère (Sig. = 0.001, V. de Cramer = 0.3). **Il est ainsi possible de dire que la mère et le père des répondants ont fréquemment le même niveau de formation.** Nous constatons en outre **qu'il est plus rare qu'un père et une mère aux deux extrémités des niveaux de formation soient ensemble** (par exemple : père école obligatoire et mère en formation universitaire et inversement).

Tableau 4.2-2 : Comparaison des niveaux de formation respectifs des parents

Plus haut degré de formation du père		Plus haut degré de formation de la mère					Total
		Ecole obligatoire	Formation professionnelle initiale	Formation secondaire générale	Formation professionnelle supérieure	Formation universitaire	
Ecole obligatoire	Effectif	22	15	9	6	5	57
	Pourcentage (%)	38,6%	26,3%	15,8%	10,5%	8,8%	100,0%
Formation professionnelle initiale	Effectif	14	112	31	31	11	199
	Pourcentage (%)	7,0%	56,3%	15,6%	15,6%	5,5%	100,0%
Formation secondaire générale	Effectif	2	15	23	11	5	56
	Pourcentage (%)	3,6%	26,8%	41,1%	19,6%	8,9%	100,0%
Formation professionnelle supérieure	Effectif	3	21	19	31	18	92
	Pourcentage (%)	3,3%	22,8%	20,7%	33,7%	19,6%	100,0%
Formation universitaire	Effectif	9	31	34	50	74	199
	Pourcentage (%)	4,5%	16,1%	17,1%	25,1%	37,3%	100,0%
Total	Effectif	50	195	116	129	113	603
	Pourcentage (%)	8,3%	32,3%	19,2%	21,4%	18,7%	100,0%

N = 603, Système manquant = 33
 8,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5
 Sig = 0.001, V. de Cramer = 0.3

Domaine d'étude des parents

Nous nous sommes également intéressés aux domaines d'études des parents dont le plus haut degré de formation était une formation universitaire (31,4% des pères et 17,8% des mères).

Comme le montre le tableau ci-dessous, **le domaine d'étude le plus important est celui des sciences humaines et sociales ou lettres**, avec plus d'un cinquième des réponses (21,5%). Vient juste derrière avec **presque autant de réponses les sciences exactes et naturelles** (20,5%). Avec également environ un cinquième des réponses vient, en troisième position les **sciences techniques** (19,0%). Puis, par ordre d'importance, le domaine de la médecine et pharmacie (14,5%), les sciences économiques (9,5%), le droit (9,0%) et enfin les autres domaines (6,0%). **Les domaines d'études pour les mères sont sensiblement différents de ceux des pères**. En effet, c'est près de la moitié des mères (49,6%), contre 21,5% des pères, qui ont étudié dans le domaine des sciences humaines et sociales ou en lettres (49,6%). Avec 15,9% des réponses vient ensuite le domaine de la médecine et de la pharmacie. Les autres différents domaines récoltent tous moins d'un dixième de réponses avec 8,8% pour les droit et les sciences exactes et naturelles et 7,1%, 5,3% et 4,4% des réponses pour les domaines restants.

Tableau 4.2-3 : Domaine d'étude du père et de la mère

Domaine d'étude	Père		Mère	
	Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage (%)
Droit	18	9,0%	10	8,8%
Médecine et pharmacie	29	14,5%	18	15,9%
Sciences économiques	19	9,5%	6	5,3%
Sciences exactes et naturelles	41	20,5%	10	8,8%
Sciences humaines et sociales ou lettres	43	21,5%	56	49,6%
Sciences techniques	38	19,0%	5	4,4%
Autre	12	6,0%	8	7,1%
Non-réponse	0	0,0%	0	0,0%
Total	200	100,0%	113	100,0%

Père: N = 200, Système manquant = 436

Mère: N = 113, Système manquant = 523

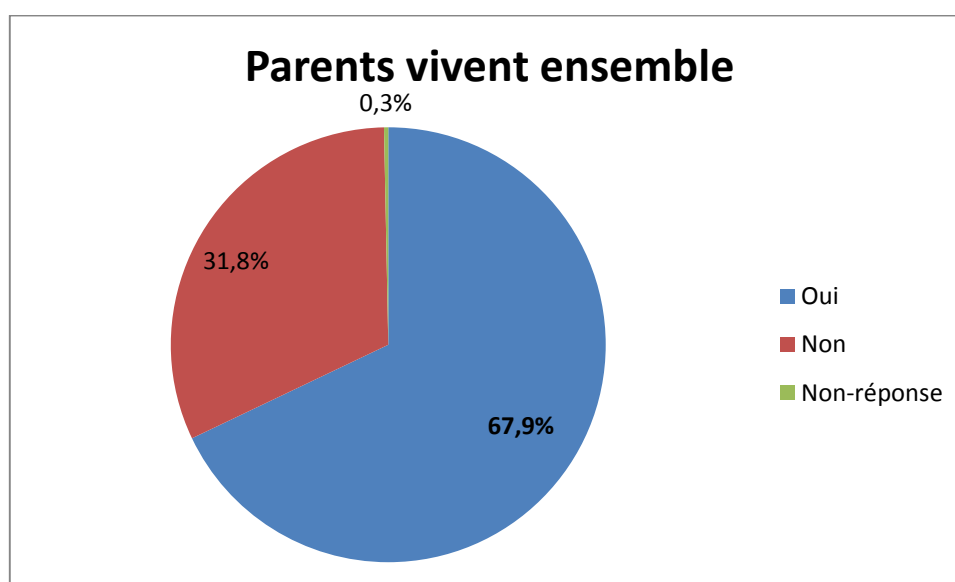
Si les sciences humaines et sociales ou les lettres récoltent la plus grande part de réponses à la fois pour les pères et pour les mères, il semble tout de même intéressant de noter que les mères sont proportionnellement 2,3 fois plus à avoir étudié dans ce domaine que les pères. **De plus, Il est également intéressant de noter qu'il n'existe pas dans nos données de lien statistiquement significatif entre le domaine d'étude des parents et celui des enfants.**

4.2.3 Situation conjugale des parents

Afin de mieux comprendre les ressources familiales financières dont les étudiants bénéficient, il nous paraît essentiel de connaître la situation conjugale de leurs parents, à savoir s'ils vivent toujours ensemble et forment un ménage ou non. De la même manière, il est important de savoir, en cas de séparation, si les parents sont seuls et contribuent individuellement aux besoins de leur enfant-étudiant ou s'ils vivent en cohabitation avec un nouveau conjoint et l'aide conjointement avec le nouveau partenaire.

Dans les graphes et tableaux qui suivent, nous avons analysé la situation conjugale à la fois du père et de la mère si ces derniers ne vivent pas ensemble.

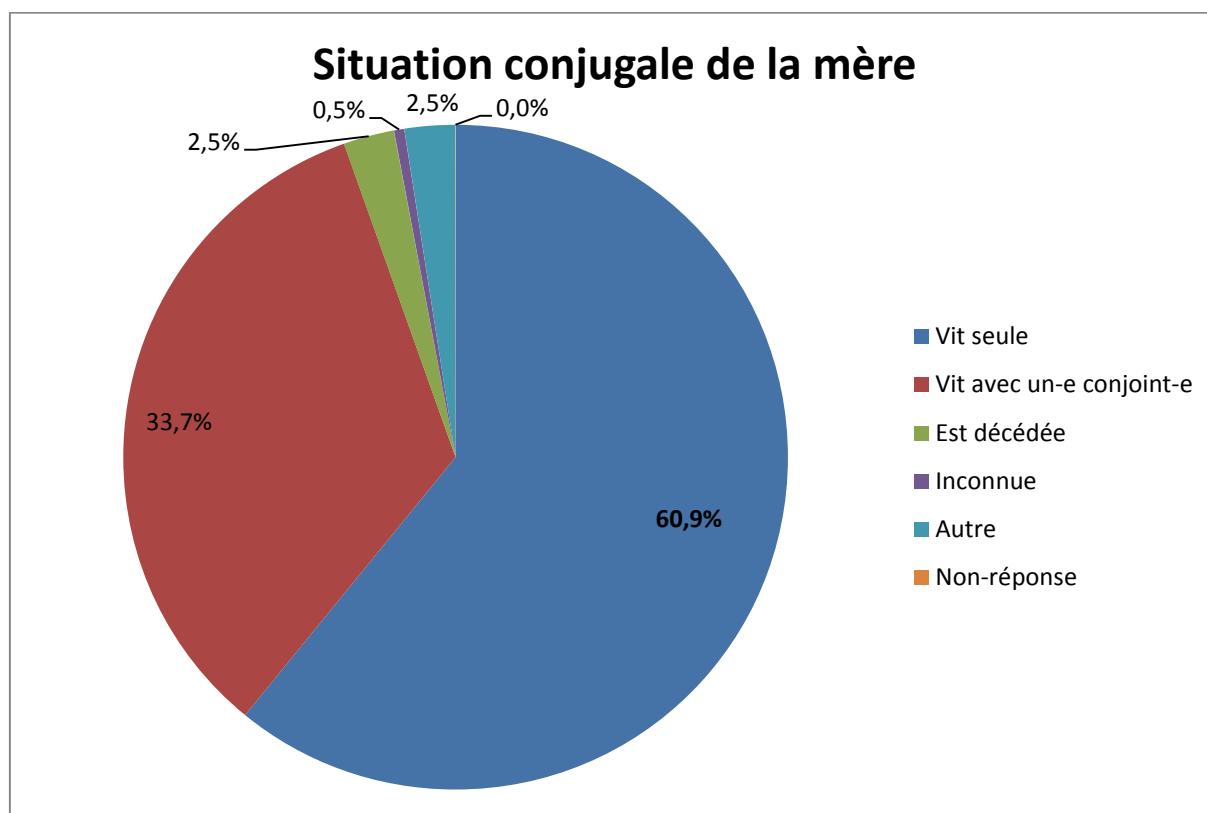
Graphique 4.2-3 : Parents vivent ensemble



N = 636, Système manquant = 0

Le graphique 4.2-3 montre **que plus de deux tiers des parents des étudiants vivent ensemble (67,9%)**. A l'inverse, ils sont un peu moins d'un tiers à ne pas/plus habiter ensemble (31,8%). Notons que 0.3 % des étudiants n'ont pas répondu à cette question. Ce graphique renseigne uniquement sur la proportion des étudiants dont les deux parents vivent ensemble mais ne dit rien sur la situation conjugale des parents qui ne vivent plus ensemble. Les deux graphiques suivants (4.2-4 et 4.2-5) renseignent plus en détail sur les situations conjugales des parents séparés et permettent de voir notamment quelle proportion d'étudiants ont des parents vivants dans un ménage monoparental.

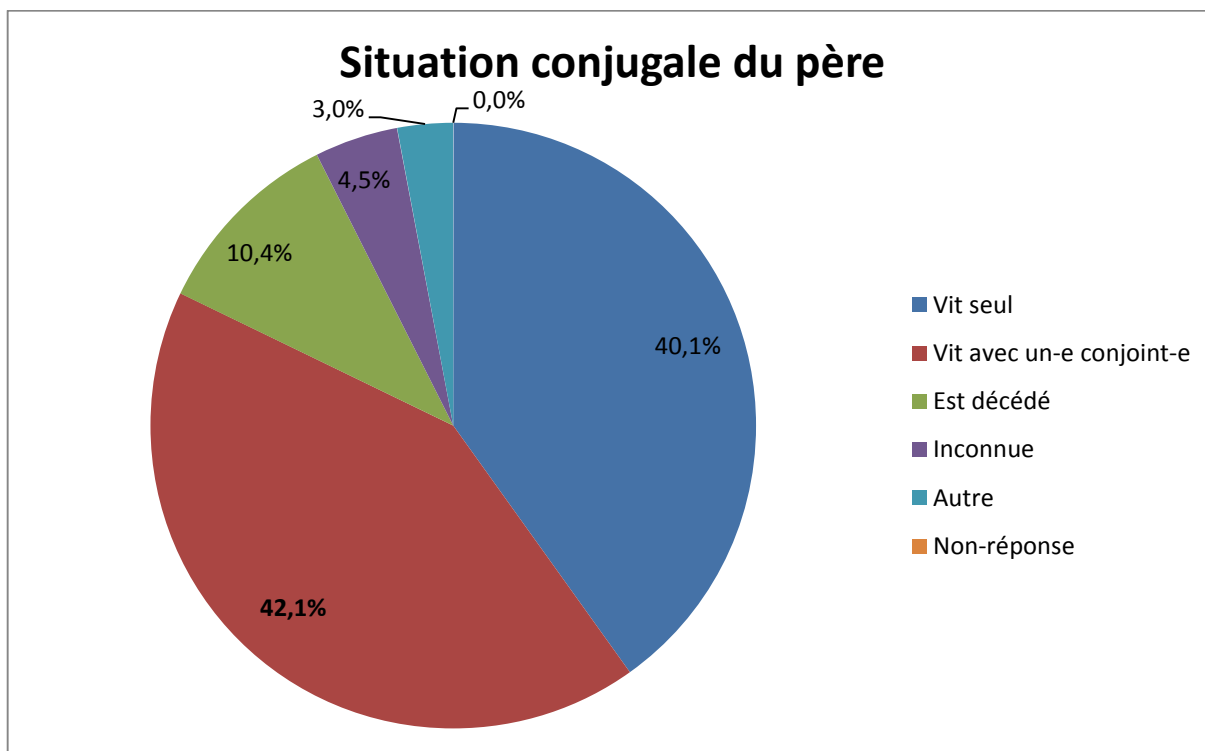
Graphique 4.2-4 : Situation conjugale de la mère



N = 202, Système manquant = 434

Pour les parents séparés, nous pouvons voir ici que la majorité des mères séparées des étudiants vivent seules (60,9%). Un peu plus d'un tiers sont des mères vivant avec un ou une nouveau/nouvelle conjoint-e (33,7%) et seule une minorité des mères sont décédées (2,5%), ont une autre situation conjugale (2,5%) ou ont une situation conjugale inconnue de l'étudiant (0,5%).

Graphique 4.2-5 : Situation conjugale du père



N = 202, Système manquant = 434

Contrairement aux mères, les pères des étudiants sont légèrement plus nombreux à vivre avec un-e nouveau/nouvelle conjoint-e (42,1% contre 33,7% pour les mères) plutôt que seuls (40,1% contre 60,9%). Toutefois, les pères sont proportionnellement 4 fois plus à être décédés et 9 fois plus dont la situation conjugale n'est pas connue de l'étudiant (4,5%). Une explication possible à cette méconnaissance de la situation conjugale du père est qu'environ 20,0% des étudiants estiment avoir une relation plutôt mauvaise avec leurs pères contre seulement environ 10,0% pour les mères (voir partie 4.4.2). Une rupture de lien avec le père pourrait expliquer cette plus grande proportion à ne pas connaître la situation conjugale du parent.

Nous avons vu précédemment que plus de deux-tiers des étudiants (67,9%) ont des parents vivant ensemble. Toutefois, 31,8% ont des parents séparés. Intéressons-nous donc aux différentes reconfigurations familiales pour ces parents séparés.

Tableau 4.2-4 : Situation conjugale des parents séparés

Situation conjugale des parents séparés	Réponses
---	----------

	Effectif	Pourcentage (%)
Les deux parents vivent seuls	52	25,7%
Père vit seul, mère avec un-e conjoint-e	26	12,9%
Mère vit seule, père avec un-e conjoint-e	60	29,7%
Les deux parents vivent avec un-e conjoint-e	32	15,8%
Père vit avec un conjoint, mère décédée	2	1,0%
Mère vit avec un conjoint, père décédé	5	2,5%
Mère vit seule, père décédé	14	6,9%
Autres situations	11	5,4%
Total	202	100,0%

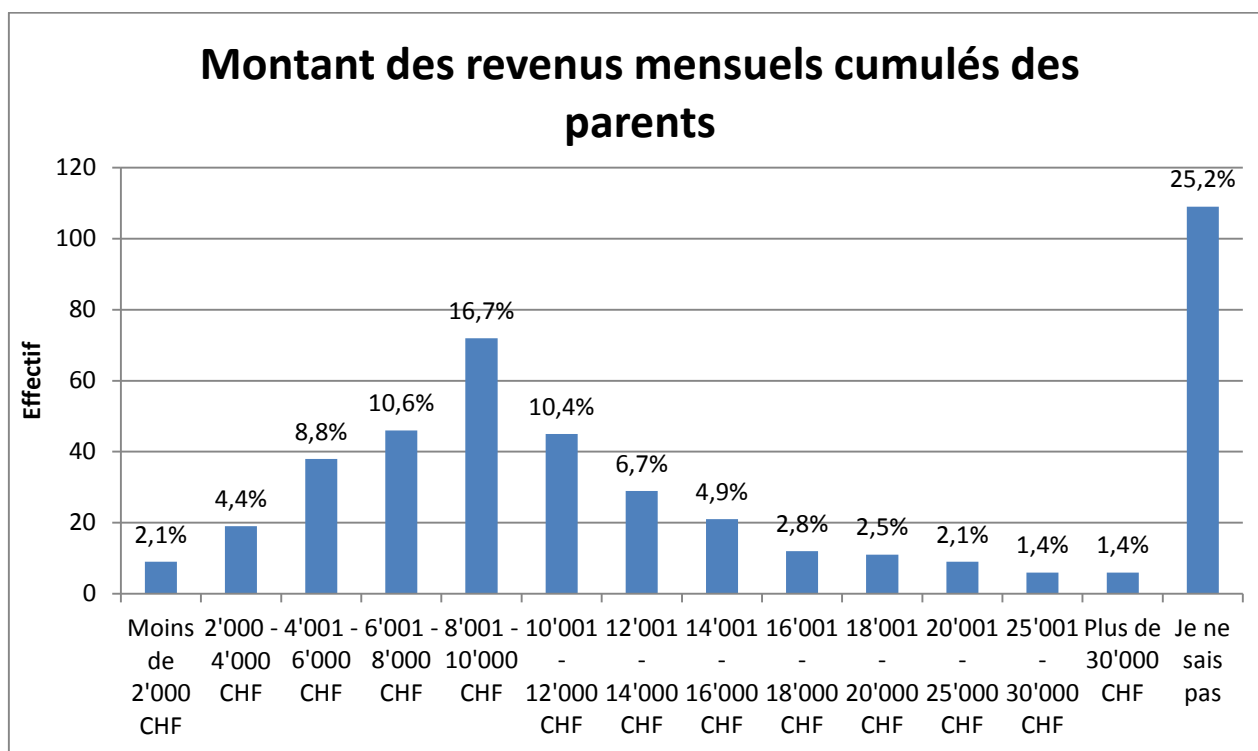
N = 202, Système manquant = 434

Le tableau 4.2-4 montre que **29,7% des étudiants dont les parents sont séparés, ont une mère vivant seule alors que leur père s'est remis en ménage. Vient en deuxième position, la configuration où les deux parents vivent seuls chacun de leur côté pour un quart de ces étudiants (25,7%). Puis la troisième configuration familiale est celle où les deux parents se sont remis en ménage avec de nouveaux conjoints (15,8%).** Ensuite 12,9% ont un père vivant seul et une mère en ménage avec un-e autre partenaire. Ainsi un peu plus de trois quarts de ces étudiants (75,2%) ont au moins un de leurs parents vivant dans un ménage monoparental. Ces différentes configurations sont intéressantes pour nous car elles permettront de mieux comprendre les différences entre les ressources à disposition des étudiants en fonction de la situation familiale de leurs parents.

4.2.4 Revenus des parents

Analysons maintenant les revenus dont disposent les parents des étudiants. Le graphique 4.2-6 ci-dessous montre les revenus mensuels cumulés des parents vivants au sein du même ménage.

Graphique 4.2-6 : Montant des revenus mensuels cumulés des parents



Nous pouvons voir en premier lieu **que plus d'un quart des étudiants ne connaissent pas le montant des revenus cumulés de leurs parents (25,2%)**. Pour ceux qui le connaissent, il est intéressant de noter que **le montant le plus représenté est la catégorie de salaire de 8'001 à 10'000 CHF avec 16,7% des réponses**. Notons également que si l'on ne tient pas compte des personnes ne connaissant pas les revenus cumulés de leurs parents, la catégorie de salaire de 8'001 à 10'000 CHF est également la médiane. **Cela signifie que la moitié des parents des élèves gagnent 8'001 à 10'000 CHF ou plus et l'autre moitié gagne 8'001 à 10'000 CHF ou moins.**

La valeur des revenus des parents de l'étudiant est à même de modifier considérablement les ressources dont dispose celui-ci. En effet les parents dont le revenu est plus aisé peuvent (potentiellement) plus facilement subvenir aux divers besoins de leurs enfants, que ce soit directement, en leur assurant une aide financière, ou indirectement au travers d'autres types d'aides. Il s'avère en effet qu'il existe un lien statistiquement significatif entre les revenus mensuel cumulés des parents de l'étudiant et le fait pour ce derniers de recevoir une aide financière de la part de ses parents (Sig.= 0.001, V de cramer = .287). En outre, nous constatons que le budget mensuel à disposition de l'étudiant à tendance à augmenter plus les revenus cumulés de ses parents sont élevés (Sig. = 0.009, Rho de Spearman = .145). Par contre le montant de l'aide financière versée par ceux-ci n'apparaît pas être corrélé aux revenus des parents, le test s'avérant en effet non significatif. **En résumé, plus les revenus mensuels des parents de l'étudiant sont élevés, plus l'étudiant aura tendance à percevoir une aide financière de leur part et son budget mensuel consacré aux études augmentera.**

Lorsque les parents ne vivent plus ensemble mais avec un ou une autre conjoint-e, les revenus de leur ménage sont relativement semblables à ceux des parents vivants ensemble. Toutefois, si l'on regarde les revenus des parents des étudiants vivant seuls, on peut remarquer une certaine diminution des revenus et cela notamment chez les mères.

Ainsi, lorsque le père vit en cohabitation avec un-e nouveau/nouvelle partenaire, le revenu médian est de 8'001 – 10'000 CHF (voir en annexe tableau 7-3.1). Pour les mères vivant dans un nouveau ménage, la moitié semble avoir un revenu inférieur ou égal à 8'000 CHF¹ (voir en annexe tableau 7.2.2). Les distributions des revenus sont similaires, néanmoins il est intéressant de constater que les étudiants sont 43,5% à ne pas savoir les revenus du nouveau ménage de leur père alors qu'ils sont bien moins nombreux, 26,5%, à ne pas connaître cette information pour le nouveau ménage de leur mère. Cela peut nous **laisser penser que lorsque le père a quitté le domicile familial initial de l'étudiant pour fonder un nouveau foyer, les étudiants apparaissent moins au courant de la nouvelle situation financière de leur père.**

En ce qui concerne les parents vivant seuls, la tranche de revenu médian du père, qui s'avère aussi être le mode, est inférieure et se situe entre 6'001 et 8'000 CHF (voir en annexe tableau 7-2.3), mais elle reste supérieure au revenu médian des mères vivant seules qui descend entre 4'001 et 6'000 CHF. Par ailleurs, la tranche de revenus la plus fréquemment évoquée pour les mères seules est entre 2'001 et 6'000 CHF (voir en annexe tableau 7-3.4), ce qui s'avère être le mode le plus bas pour toutes nos questions relatives aux revenus des parents. Les mères « célibataires » apparaissent donc disposer des plus bas revenus, s'en suivent les pères « célibataires ». Finalement, les parents vivant à deux que ce soit avec le parent de l'étudiant ou un-e nouveau/nouvelle partenaire disposent des plus hauts revenus.

¹ Le revenu médian tombe exactement entre deux catégories: 6'000-8'000 CHF et 8'000 – 10'000 CHF. Nous dirons donc que 50,0% des mères ont des salaires inférieurs ou égaux à 8'000 CHF et que 50,0% ont des salaires supérieurs ou égaux à 8'000 CHF.

Tableau 4.2-5 : Fait de recevoir de l'argent de ses parents en fonction de leur nouvelle configuration conjugale s'ils ne vivent plus ensemble

Type de nouvelle situation conjugale		Perçoit un soutien financier d'un ou des parents		Total
		Non	Oui	
Les deux parents vivent seuls	Effectif	12	40	52
	Pourcentage (%)	23,1%	76,9%	100,0%
Père vit seul / Mère vit dans un nouveau ménage	Effectif	8	18	26
	Pourcentage (%)	30,8%	69,2%	100,0%
Père vit dans un nouveau ménage / Mère vit seule	Effectif	12	38	60
	Pourcentage (%)	24,0%	76,0%	100,0%
Les deux parents vivent dans de nouveaux ménages	Effectif	6	26	
	Pourcentage (%)	18,8%	81,2%	100,0%
Père décédé / Mère vit seule	Effectif	11	3	
	Pourcentage (%)	78,6%	21,4%	100,0%
Père décédé / Mère dans un nouveau ménage	Effectif	3	2	
	Pourcentage (%)	60,0%	40,0%	100,0%
Autres situations conjugales	Effectif	12	11	
	Pourcentage (%)	52,2%	47,8%	100,0%
Total	Effectif	64	138	202
	Pourcentage (%)	31,7%	68,3%	100,0%

N = 202 / Système manquant = 434

Sig. = 0.001 / V de Cramer = 0.360

Nos analyses démontrent que le fait que les parents cohabitent est corrélé au fait d'être soutenu financière par eux pendant les études (Sig. = 0.004, V de Cramer = 0.133). Ainsi, alors qu'ils sont quatre étudiants sur cinq (80,1%) à recevoir de l'aide financière parentale lorsque ceux-ci sont toujours ensemble, ils ne sont plus que deux-tiers (68,3%) à en percevoir lorsque leurs parents ne vivent plus conjointement. Puis, comme le montre le Tableau 4.2-5, **le fait de recevoir de l'argent mensuellement de ses parents est corrélé à leur nouvelle situation conjugale lorsqu'ils sont séparés** (Sig. = 0.001, V de Cramer = 0.360). Ils sont plus nombreux à ne pas recevoir d'argent lorsque leur père est décédé et que la mère vit seule (78,6%) ou lorsqu'elle vit dans un nouveau ménage (60,0%) ou dans le cas d'autres situations conjugales (52,2%) comme un parent inconnu, une mère décédée, etc. Toutefois, ils sont proportionnellement plus nombreux à percevoir de l'aide lorsque leurs parents sont respectivement avec de nouveaux conjoints (81,2%) et se rapprochent ainsi de la situation des étudiants dont les parents ne sont pas séparés. Néanmoins, nos tests indiquent que la nouvelle situation conjugale n'a pas d'impact sur le montant du budget mensuel de l'étudiant, ni sur le montant qu'il reçoit de ses parents, ces éléments restant ainsi similaires à la population générale.

4.2.5 Conclusion : Des origines socioprofessionnelles plus diversifiées à l'UniNE que dans les HEU helvétiques et précarité des parents séparés vivant seuls

En conclusion, nous aimerions rappeler les principaux résultats concernant les origines socioéconomiques des étudiants au travers des situations professionnelles, éducatives, économiques et conjugales de leurs parents :

- **La distribution des professions exercées par les parents de nos répondants se rapproche fortement des catégories socioprofessionnelles de l'ensemble de la population active suisse entre 45 et 64 ans.** Contrairement aux parents des étudiants de l'ensemble des hautes écoles helvétiques, il n'y a pas de surreprésentation particulière des professions « intellectuelles et d'encadrement » ou « intermédiaire » ni de sous-représentation de groupe des « employés qualifiés » (manuels ou non) chez ses parents par rapport à la population dans son ensemble (OFS, 2015). **L'UniNE montre ainsi une diversité des origines socioprofessionnelles des parents plus importante que la moyenne des hautes écoles suisses tous types confondus (HEU, HES et HEP) et particulièrement des universités.**
- **Les niveaux de formation des pères des étudiants de l'UniNE sont semblables à ceux des pères de l'ensemble des hautes écoles universitaires.** En comparaison aux niveaux de formation des hommes suisses entre 45 et 64 ans en 2013, on constate que les pères des étudiants neuchâtelois sont plus nombreux à bénéficier d'une formation universitaire (31,4% contre 24,0%), qu'ils sont moins nombreux à avoir une formation professionnelle initiale (31,8% contre 41,0%) ou à avoir une formation professionnelle supérieure (14,9% contre 19,0%). **Ainsi on peut constater que le niveau de formation des pères est aussi élevé que celui de l'ensemble des étudiants helvétiques mais que leurs professions s'avèrent plus diversifiées et moins fréquemment dans les groupes « intermédiaires » ou « intellectuels ou d'encadrement ».**
- Les niveaux de formation des mères de nos répondants diffèrent non seulement de ceux de l'ensemble des hautes écoles mais aussi des femmes entre 45 et 64 ans de la population résidente suisse. **Enfinement, le pourcentage de mères ayant une formation universitaire de 17,8% est similaire à celui des femmes helvétiques (16,0%). Elles ne bénéficient donc pas plus fréquemment de diplômes universitaires contrairement à l'ensemble de celles des étudiants de HEU suisses (26,0%). Les mères de nos répondants ont donc plus fréquemment des formations supérieures professionnelles plutôt qu'universitaires.**
- **Plus de deux tiers des parents des étudiants vivent ensemble (67,9%).** Pour le tiers des étudiants dont les parents ne vivent plus ensemble : **29,7% ont une mère vivant seule alors que leur père s'est remis en ménage, un quart (25,7%) ont leurs deux parents vivant seuls chacun de leur côté et 15,8% ont leurs deux parents s'étant remis en ménage avec de nouveaux conjoints.** Ensuite 12,9% ont un père vivant seul et une mère en ménage avec un-e autre partenaire.
- En ce qui concerne les revenus de leurs parents, nous pouvons voir en premier lieu que **plus d'un quart des étudiants ne connaissent pas le montant de leurs revenus cumulés** lorsqu'ils vivent ensemble (25,2%). Pour ceux qui le connaissent, il est intéressant de noter que **la tranche de revenu**

médian s'élève à 8'001 à 10'000 CH. En outre **plus les revenus mensuels des parents de l'étudiants sont élevés plus l'étudiant aura tendance à percevoir une aide financière de leur part et leur budget mensuel consacré aux études augmentera.**

- **Lorsque les parents ne vivent plus ensemble mais avec un ou une autre conjoint-e, les revenus de leur ménage sont relativement semblables à ceux des parents vivants ensemble.** Toutefois, si l'on regarde les revenus des parents des étudiants vivant seuls, on peut remarquer une certaine diminution des revenus et cela est plus fortement marqué chez les mères. Ainsi, la tranche de revenu médian du **père vivant seul se situe entre 6'001 et 8'000 CHF** mais elle reste supérieure au revenu médian des **mères vivant seules qui descend quant à lui entre 4'001 et 6'000 CHF**. Par ailleurs, la tranche de revenus la plus fréquemment évoquée pour les mères seules est entre 2'001 et 6'000 CHF. **Les mères « séparées et célibataires » apparaissent avoir les plus bas revenus.**
- **Le fait d'être soutenu financière par ses parents pendant ses études est corrélé à leur situation conjugale.** Ainsi, alors qu'ils sont quatre étudiants sur cinq (80,1%) à recevoir de l'aide financière parentale lorsque ceux-ci sont toujours ensemble, ils ne sont plus que deux-tiers (68,3%) à en percevoir lorsque leurs parents ni vivent plus conjointement. Et finalement, le fait de recevoir de l'argent mensuellement de ses parents est corrélé à leur nouvelle situation conjugale lorsqu'ils sont séparés, à savoir s'ils se sont remis en ménage avec de nouveaux conjoints ou s'ils sont restés seuls.

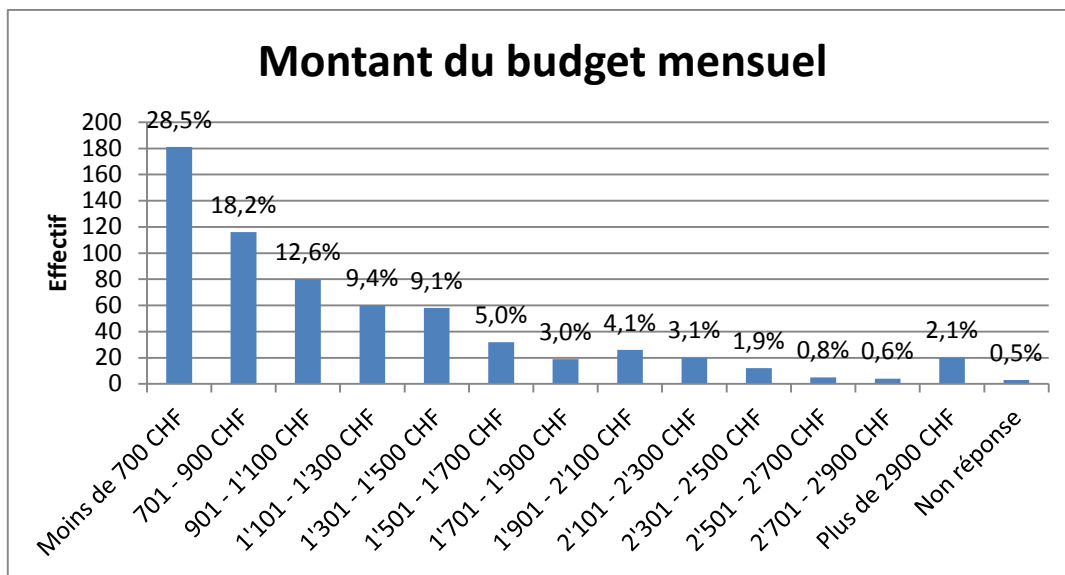
4.3 Provenance des ressources financières

Découvrons désormais les résultats concernant spécifiquement les ressources financières dont les étudiants bénéficient durant leurs études à l'Université de Neuchâtel. Selon l'enquête de l'OFS au semestre de printemps 2013, même si les ressources financières les plus importantes des étudiants proviennent des parents, en couvrant 51% des besoins budgétaires, en moyenne 39% sont apportées par l'activité rémunérée de ce dernier. Les 10% restant sont représentés par les bourses et prêts d'études et la catégorie dite « Autre », qui renferme les prêts bancaires ou les héritages. Ils sont en outre 14% des étudiants à bénéficier d'une bourse. Il est important de signaler que ces pourcentages fluctuent en fonction de plusieurs facteurs, comme la conjoncture économique et la catégorie socio-économique de la famille, le domaine d'études mais aussi l'âge de l'étudiant, car avec les années, l'aide financière des parents se fera moins présente (OFS, 2015).

Nous avons voulu comparer les résultats de l'OFS sur l'ensemble des étudiants inscrits en établissements supérieurs suisses avec la situation des étudiants de l'UniNE. Afin de dresser un portrait des ressources financières dont bénéficient ces étudiants, nous les avons premièrement interrogés sur leur budget mensuel moyen ainsi que sur les différents types de ressources financières dont ils bénéficiaient (ex : parents, activités rémunérées, bourses etc.). Puis, nous avons voulu savoir le montant approximatif de chacune de ces ressources.

4.3.1 Budget mensuel à disposition des étudiants de l'UniNE

Graphique 4.3-1 : Montant du budget mensuel



N = 636, Système manquant = 0

Le graphique 4.3-1 montre le montant du budget mensuel des étudiants. On peut remarquer **que la plus grande proportion d'étudiants vit avec moins de 700 CHF par mois (28,5%)**. Ils sont ensuite un peu moins d'un cinquième (18,2%) à avoir un budget compris entre 701 et 900 CHF. Ils sont ainsi un peu moins de la moitié des étudiants (46,7%) à disposer d'un budget inférieur ou égal à 900 CHF. L'autre moitié des étudiants bénéficie donc d'un budget mensuel supérieur 900 CHF, **le budget médian étant d'ailleurs compris entre 901 et 1000 CHF (12,6%)**. Puis un peu moins d'un dixième (9,4%) dispose d'un budget entre 1101 et 1300 CHF et un autre dixième (9,1%) entre 1301 et 1500 CHF. Finalement, ils sont un cinquième (20,6%) à avoir des budgets supérieurs à 1500 CHF.

Tableau 4.3-1 : Types de logement

Types de logement		Montant du budget mensuel					Total
		Moins de 700 CHF	Entre 701 et 1100 CHF	Entre 1101 et 1500 CHF	Entre 1501 et 1900 CHF	Plus de 1901 CHF	
Seul	Effectif	10	15	12	14	23	74
	Pourcentage (%)	13,5%	20,3%	16,2%	18,9%	31,1%	100,0%
En colocation	Effectif	19	57	43	16	15	150
	Pourcentage (%)	12,7%	38,0%	28,7%	10,7%	10,0%	100,0%
Avec d'autres étudiants en résidence étudiante	Effectif	7	10	7	1	0	25
	Pourcentage (%)	28,0%	40,0%	28,0%	4,0%	0,0%	100,0%
Avec conjoint-e	Effectif	8	24	24	14	28	98
	Pourcentage (%)	8,2%	24,5%	24,5%	14,3%	28,6%	100,0%
Avec votre ou vos parent(s) ou d'autres membres de votre famille	Effectif	132	87	24	6	18	267
	Pourcentage (%)	49,4%	32,6%	9,0%	2,2%	6,7%	100,0%
Total	Effectif	176	193	110	51	84	614
	Pourcentage (%)	28,7%	31,4%	17,9%	8,3%	13,7%	100,0%
Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.271							
3 cellules (12.0%) a un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 2.08.							

Plusieurs raisons peuvent être à même d'expliquer de telles différences de budget mensuel parmi les étudiants. Par exemple, comme le montre le tableau 4-3-1 ci-dessus, **le budget mensuel dépend en partie du type de logement dans lequel l'étudiant vit** (Sig.= 0.001, V. de Cramer = 0.271). En effet, **les étudiants vivant seuls ou avec un conjoint ont tendance à avoir des budgets mensuels nettement plus élevés que ceux habitant dans des résidences étudiantes ou avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille**. Ces résultats corroborent ceux de l'enquête de l'OFS sur les conditions de vie des étudiants de 2013.

4.3.2 Types de ressources financières des étudiants de l'UniNE

Tableau 4.3-2 : Provenance des ressources financières

Provenance des ressources financières	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Soutien financier d'un ou des parent(s)	485	39,7%	76,3%
Soutien financier de la famille élargie (grands-parents, oncle, tante, ...)	48	3,9%	7,5%
Activité(s) rémunérée(s)	390	31,9%	61,3%
Bourse d'études cantonale ou fédérale	77	6,3%	12,1%
Prêt d'études cantonal	14	1,1%	2,2%
Aide sociale	21	1,7%	3,3%
Emprunt bancaire (somme importante reçue en une fois et non les cartes de crédit)	10	0,8%	1,6%
Economies	125	10,2%	19,7%
Autre(s)	8	0,7%	1,3%
Bourse privée	4	0,3%	0,6%
Soutien financier du conjoint	40	3,30%	6,30%
Total	1222	100,0%	192,1%

Système manquant = 0

N = 636

Le tableau 4.3-2 montre que les deux sources de financement les plus fréquentes pour les étudiants de l'UniNE sont le soutien financier d'un ou des parents (39,7% des réponses) et les activités rémunérées (31,9% des réponses). Ce sont **76,3% des étudiants de notre enquête qui bénéficient du soutien financier familial**, proportion inférieure à celle de l'ensemble des étudiants suisses qui étaient 83,0% en 2013 à être soutenu financièrement par leur famille (OFS, 2013). **Ils sont ensuite 61,3% à financer en partie leurs études à l'aide de leur(s) activité(s) rémunérée(s)**, là aussi la proportion est inférieure à celle de la population helvétique étudiante totale qui s'élève à 75% (OFS, 2013).

Toutefois, comme nous le verrons par la suite, lorsqu'on leur demande s'ils ont une activité rémunérée en parallèle de leurs études, ils sont 79,4% à répondre par l'affirmative (Tableau 4.6-1 : Pratique d'une activité rémunérée). Selon nous, parmi ces 79,4%, ils sont 61,3% à considérer que les revenus de leur(s) activité(s) rémunérée(s) servent à financer leurs études et par conséquent les 18,1% restant sont potentiellement ceux pour qui ces gains financiers sont accessoires et financent plutôt des loisirs ou d'autres activités (vacances, achats,...).

Viennent ensuite les économies personnelles avec 10,2% des réponses **soit à peu près 1 étudiant sur 5 (19,7%) qui déclare financer sa formation à partir d'économies**. Les bourses d'études cantonales ou

fédérales n'arrivent qu'en quatrième position avec 6,3% des réponses. **Les étudiants sont ainsi 12,1% à bénéficiaire d'une bourse publique, proportion s'avérant similaire à celle de la population helvétique étudiante** qui est à 14% (OFS, 2013). Toutes les autres sources de financement (prêt d'étude, aide sociale, emprunt bancaire, bourse privée,...) représentent moins de 4,0% des réponses.

Ces résultats nous indiquent uniquement la proportion d'étudiants disposant de ces sources de financement et ne disent rien sur le montant qu'elles représentent. C'est pourquoi nous avons cherché à savoir quel montant représentaient chacune de ces sources.

4.3.3 Montants des diverses ressources financières

Le tableau 4.3-3 résume alors pour chaque source de financement potentielle : le pourcentage d'étudiants la percevant, la proportion d'étudiants n'ayant volontairement pas répondu à cette question et finalement le montant médian reçu par les étudiants pour cette ressource spécifique. Pour rappel, la tranche de montant médian correspond à celle en-dessous de laquelle la moitié des étudiants reçoit moins et l'autre moitié reçoit plus. Elle donne ainsi une information sur la distribution des réponses des enquêtés et montre une tendance générale.

Tableau 4.3-3 : Résumé des sources de financement mensuelles potentielles

Résumé des sources de financement mensuelles potentielles	Proportion d'étudiants recevant cette source financière	Non réponse	Montant médian pour ceux recevant de l'aide de cette source
Parents	61,8%	2,2%	401-600 CHF
Famille élargie	11,5%	5,3%	1-200 CHF
Conjoint	8,8%	5,2%	401-600 CHF
Activité rémunérée	67,2%	1,4%	401-600 CHF
Bourse ou prêt d'étude	14,6%	4,6%	601-800 CHF
Bourse privée	0,8%	5,5%	201-400 CHF
Aide sociale	4,5%	5,2%	201-400 CHF

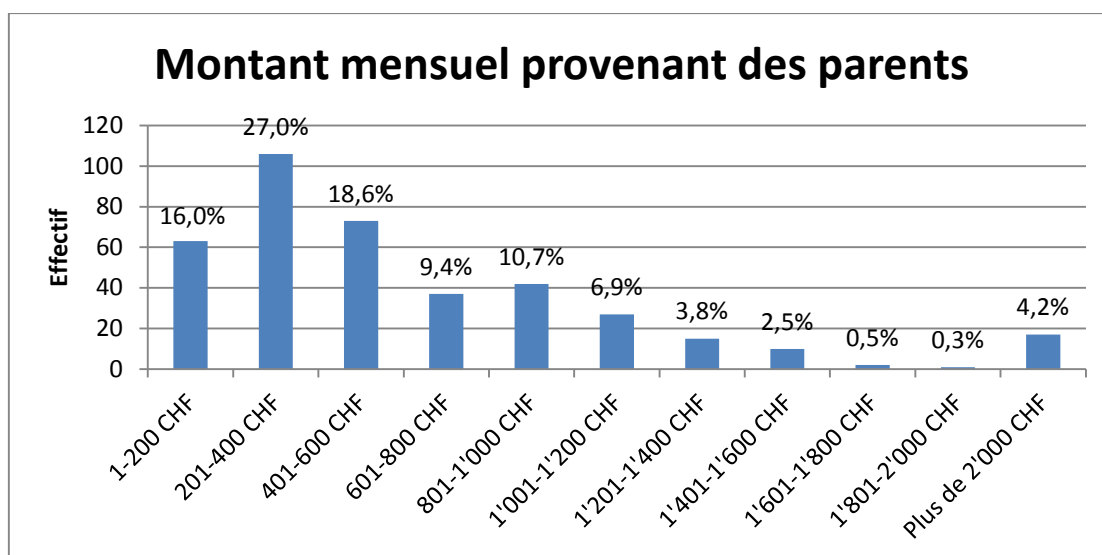
Nous constatons que les deux sources de financement les plus souvent obtenues par les étudiants sont celles qui proviennent des **parents et des activités rémunérées² qui représentent un revenu médian compris**

² Dans ce tableau, les proportions d'étudiants bénéficiant des différentes sources financières sont quelques peu différentes des proportions présentées dans le Tableau 4.3-2. Ceci provient d'une manière de poser la question aux étudiants qui n'est pas la même pour les deux tableaux. En effet, le tableau 4.3.2 répond à la question « De quel(s) type(s) de ressources économiques bénéficiez-vous pour financer vos études » et le tableau 4.3.3 « En moyenne, quel montant mensuel représente chacune de ces sources de financement ? ». Des proportions plus faibles dans le tableau 4.3-3 indique que

entre 401 et 600 CHF. Dans ce tableau, les étudiants sont **14,6% à avoir obtenu une bourse ou un prêt d'études qui représente entre 601 et 800 CHF perçus mensuellement, ainsi cela apparaît être une ressource financière importante pour ceux qui en bénéficient**. Un peu plus d'un dixième perçoit de l'argent de la famille élargie (11,5%) mais les montants s'avèrent être les plus bas avec une tranche médiane comprise entre 1 et 200 CHF. Puis 8,8% perçoivent une aide de leur conjoint-e qui s'élève entre 401 et 600 CHF, montant médian similaire à celui des parents ou à l'activité rémunérée. Finalement, ils sont environ un vingtième (4,5%) à toucher une aide financière de l'aide sociale et 0,8% d'une bourse privée. Ces ressources sont comprises entre 201 et 400 CHF.

Pour chacune des sources citées ci-dessus, les graphiques suivants montrent les montants mensuels obtenus par les étudiants (ces graphiques excluent donc les étudiants ne recevant pas d'aide de la source ou n'ayant pas répondu à la question).

Graphique 4.3-2 : Montant mensuel provenant des parents



N = 393, Système manquant = 243

Rappelons qu'un peu moins de deux-tiers des étudiants (61,8%) touchent de l'argent de la part de leur(s) parent(s) pour financer leur formation. Selon le graphique 4.3-2, un peu plus d'un sixième des étudiants reçoit de leur part moins de 200 CHF (16,0%). **La plus grande proportion d'étudiants perçoit entre 201 et 400 CHF (27,0%) mais la tranche de revenu médian se situe entre 401 et 600 CHF** et représente 18,6% des répondants. Ils sont ensuite un peu moins d'un dixième à obtenir entre 601 et 800 CHF (9,4%) et un autre dixième (10,7%) entre 801 et 1000 CHF. Finalement, on remarque qu'ils sont tendanciellement moins nombreux à obtenir plus de 1000 CHF de leurs parents. Notons toutefois que 4,3% des étudiants obtiennent plus de 2000 CHF, ce qui peut laisser penser que leurs parents assument l'entièreté de leur budget-étudiant.

ces ressources financières ne sont peut-être pas mensualisées ou versées directement (exemple : un étudiant vivant chez ses parents qui contribue à sa formation mais ne lui versent pas directement de l'argent).

Comme nous l'avons vu, les deux sources de financement principales sont les parents et les activités rémunérées. Aussi, comment pouvons-nous expliquer que certains étudiants bénéficient de ces sources et d'autres non ? Il existe de nombreuses explications à cette question, comme la qualité de la relation avec les parents, les moyens à disposition des parents, etc. **Une autre explication vient également de l'âge de l'étudiant. Nous avons pu remarquer que plus les étudiants sont âgés, moins ils peuvent alors bénéficier d'un soutien financier de la part de leurs parents.** Comme le montre le tableau 4.3-4, il existe en effet un lien statistiquement significatif entre l'âge de la personne et le fait de percevoir ou non une aide de la part de ses parents (Sig. = 0.001, V. de Cramer = 0.417), le taux de personnes percevant une aide financière de leur parents diminuant ainsi avec l'âge.

Tableau 4.3-4 : Recevoir une aide financière des parents en fonction de l'âge

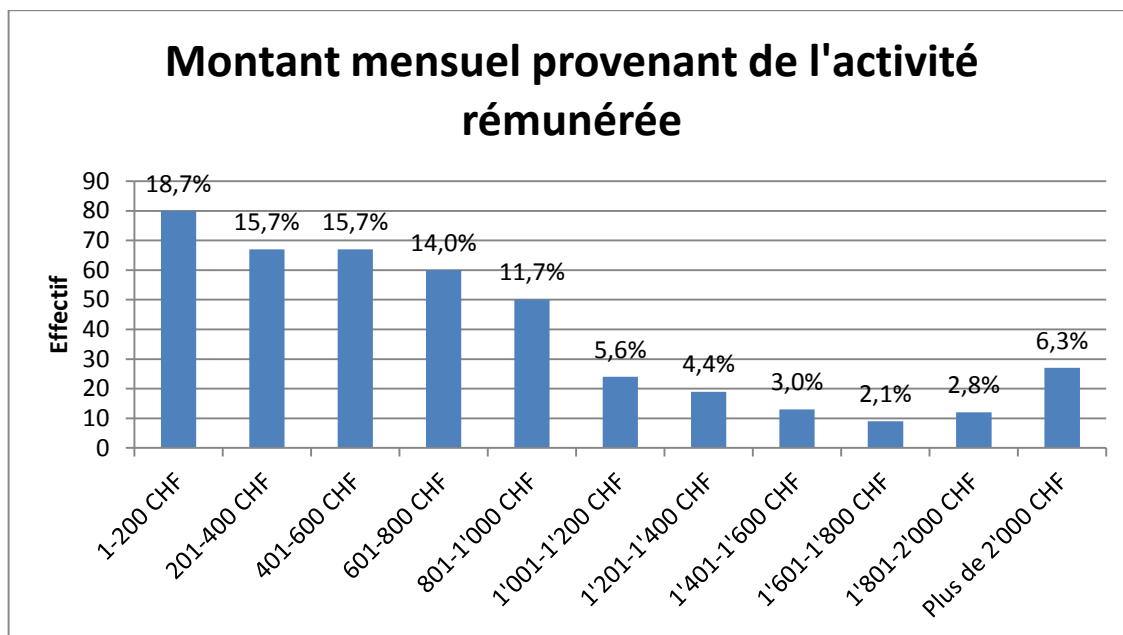
Age		Perçoit une aide financière de ses parents		Total
		Non	Oui	
Moins de 20 ans	Effectif	14	139	153
	Pourcentage (%)	9,2%	90,8%	100,0%
21 - 23 ans	Effectif	44	214	258
	Pourcentage (%)	17,1%	82,9%	100,0%
24 - 26 ans	Effectif	39	103	142
	Pourcentage (%)	27,5%	72,5%	100,0%
27 - 29 ans	Effectif	25	21	46
	Pourcentage (%)	54,2%	45,7%	100,0%
30 - 32 ans	Effectif	15	5	20
	Pourcentage (%)	75,0%	25,0%	100,0%
Plus de 32 ans	Effectif	14	3	17
	Pourcentage (%)	82,4%	17,6%	100,0%
Total	Effectif	151	485	636
	Pourcentage (%)	23,7%	76,3%	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 16,7% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5

Il est possible qu'avec l'âge les étudiants désirent prendre de l'indépendance vis-à-vis de leurs parents, ce qui pourrait alors les amener à percevoir moins d'aide de leur part. Un autre lien statistiquement significatif semble venir soutenir cette observation : **plus l'étudiant est âgé, plus son budget mensuel est élevé** (Sig.= 0.001, Rho de Spearman = 0.371 voir en annexe Tableau 7.3-1 : Corrélation entre l'âge des étudiants et le montant de leur budget mensuel). En prenant de l'indépendance, l'étudiant doit commencer à assurer lui-même certains frais couverts auparavant par ses parents tels qu'un loyer, des assurances diverses, etc., ce qui explique certainement l'augmentation de son budget mensuel. **L'aide financière perçue par les parents**

diminuant, l'étudiant est alors obligé de compenser la perte de cette source de financement à l'aide des autres sources à sa disposition. Nous verrons par la suite ces éléments plus en détail dans le chapitre consacré aux activités rémunérées des étudiants.

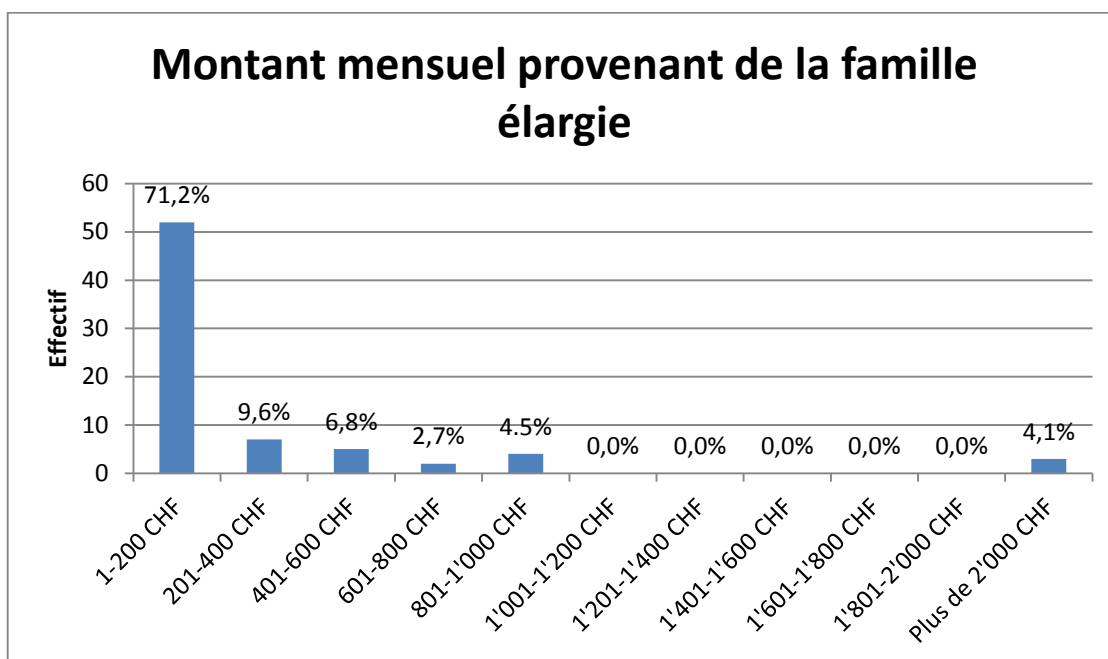
Graphique 4.3-3 : Montant mensuel provenant de l'activité rémunérée



N = 428, Système manquant = 208

En ce qui concerne notre deuxième source de financement des études supérieures, soit l'activité rémunérée, le graphique 4.3-3, montre **que bien que le montant médian soit similaire à celui des parents ou du conjoint (entre 401 et 600 CHF), les revenus obtenus grâce à celle-ci semblent plus dispersés entre les différentes tranches de montant.** Pour rappel, ils sont 61,3% à financer leur formation grâce à une activité rémunérée (tableau 4.3-2). Nous constatons qu'un peu moins d'un cinquième (18,7%) obtient moins de 200 CHF de cette activité. Nous pouvons imaginer que cela représente des engagements occasionnels. Ils sont ensuite 15,7% à toucher entre 201 et 400 CHF et le même pourcentage à toucher entre 401 et 600 CHF. L'autre moitié des répondants gagne mensuellement plus de 600 CHF grâce à leur activité rémunérée. Ainsi, 14,0% d'entre eux obtiennent entre 601 et 800 CHF et un peu plus d'un dixième (11,7%) entre 801 et 1000 CHF. Ensuite les pourcentages ont tendance à diminuer au fil des tranches des montants supérieurs. Ils sont néanmoins 6,3% à toucher plus de 2000 CHF grâce à cette activité.

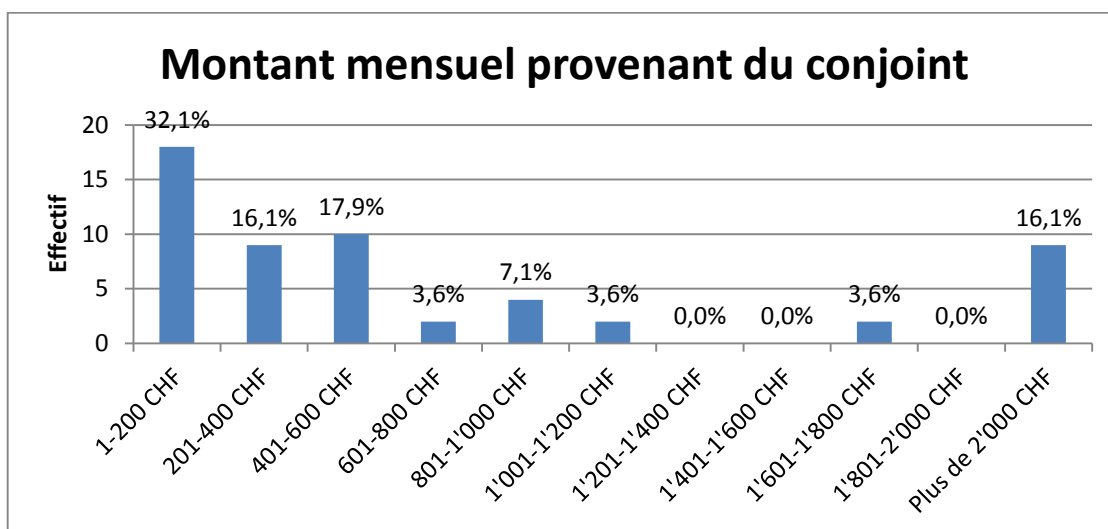
Graphique 4.3-4 : Montant mensuel provenant de la famille élargie



N= 73, Système manquant = 563

En ce qui concerne maintenant les montants obtenus de la part **de la famille élargie**, il est intéressant de constater, à l'aide du graphique 4.3-4, **qu'un peu moins des trois-quarts des étudiants (71,2%) touchent moins de 200 CHF. Cette ressource paraît donc être supplémentaire et peut-être non fondamentale pour la majorité des étudiants.** Un peu moins d'un dixième (9,6%) obtient entre 201 et 400 CHF. Le restant des pourcentages se distribue au sein des tranches comprises entre 401 et 1000 CHF. Personne n'a répondu en revanche percevoir entre 1000 et 2000 CHF de leur famille élargie. Néanmoins, ils sont presque un vingtième (4,1%) à toucher plus de 2000 CHF de leur part, ce qui indique que cette population spécifique semble dépendante financièrement de leur famille élargie.

Graphique 4.3-5 : Montant mensuel provenant du conjoint



N= 56, Système manquant = 580

Grâce au graphique 4.3-5, nous pouvons observer que les montants perçus de la part du ou de la conjoint-e sont assez polarisés. Un tiers (32,1%) touche moins de 200 CHF de la part de leur conjoint, puis un sixième (16,1%) entre 201 et 400 CHF et un peu plus d'un sixième (17,9%) entre 401 et 600 CHF. Ces revenus semblent donc être additionnels pour certains alors que pour d'autres ils sont non-négligeables dans leur budget car une proportion similaire (16,1%) touche plus de 2000 CHF de la part de leur conjoint-e. Cette catégorie de personne semble donc dépendre financièrement de leur partenaire.

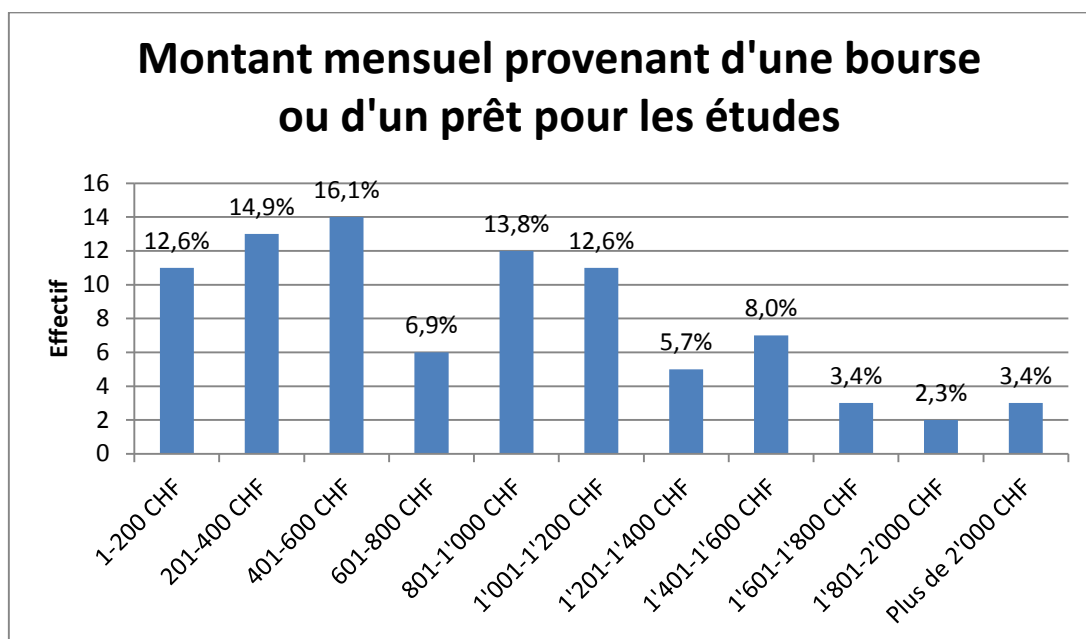
Tableau 4.3-5 : Recevoir de l'argent de son conjoint / sa conjointe selon le fait d'habiter avec lui / elle

Vit avec le conjoint		Reçoit de l'argent du conjoint		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	45	51	96
	Pourcentage (%)	46,9%	53,1%	100,0%
Non	Effectif	11	496	507
	Pourcentage (%)	2,2%	97,8%	100,0%
Total	Effectif	56	547	603
	Pourcentage (%)	90,70%	90,70%	100,0%

N = 603, Système manquant = 33, 0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5, Sig. = 0.001, V. de Cramer = 0.563

Il est intéressant de noter qu'il existe un lien statistiquement significatif (Sig.= 0.001, V. de Cramer = 0.563) entre le fait d'habiter avec son conjoint et de recevoir de l'argent de ce dernier. Selon le tableau 4.3-5, les personnes qui habitent avec leur conjoint, sont un peu moins de la moitié (46,9%) à recevoir de l'argent de la part de ce/cette dernier/dernière. Tandis que les personnes ne vivant pas avec leur conjoint, sont seulement 2,2% à avoir une aide financière de leur part et une forte majorité à ne pas en avoir (97,8%). Il apparaît donc que **la cohabitation entre conjoints tend à renforcer l'implication du partenaire dans le financement des études.**

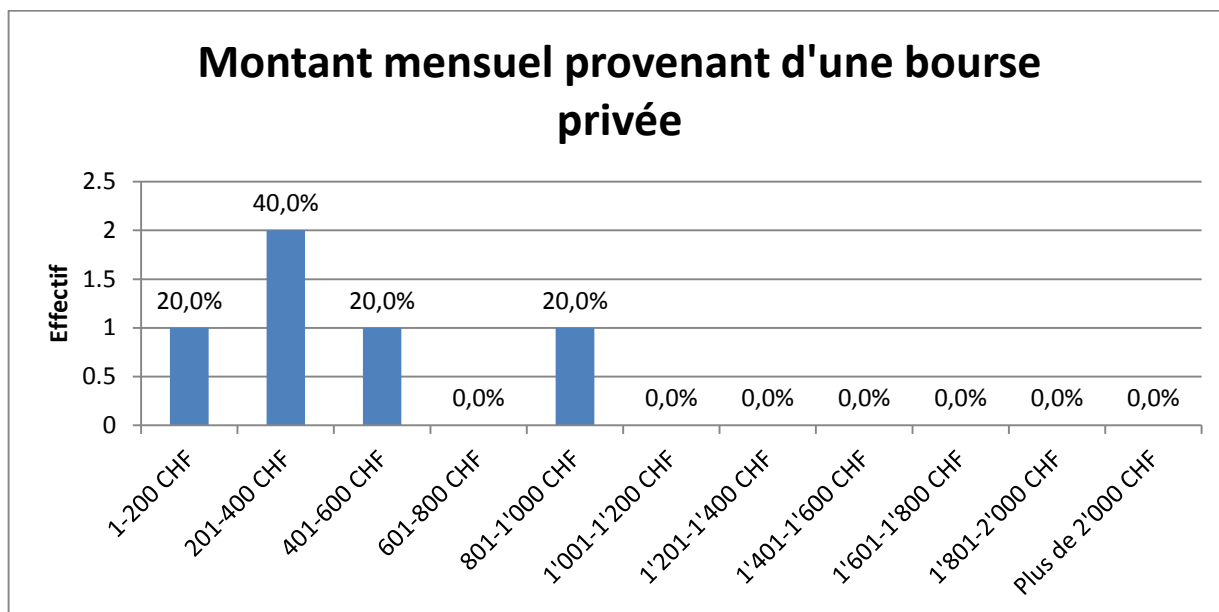
Graphique 4.3-6 : Montant mensuel provenant d'une bourse ou d'un prêt d'étude



N= 87, Système manquant = 549

Le pourcentage d'étudiants touchant de l'argent d'une bourse ou d'un prêt d'étude est de 14.6 %. Il s'agit donc de la troisième source de financement la plus fréquente après l'activité rémunérée et les parents. Selon le graphique 4.3-6, **les bourses d'études présentent le plus haut montant médian, qui se situe entre 601 et 800 CHF. Ceci paraît indiquer que cette source de financement semble être relativement importante pour les 14,6% des étudiants en bénéficiant.** Nous pouvons constater que la moitié **des étudiants (50,0%) gagnent moins de 800 CHF**: soit 12,6% recevant 1-200 CHF, 14,9 % recevant 201-400 CHF, 16.1 % recevant 401-600 CHF et 6,9% recevant 601-800 CHF. L'autre moitié des étudiants reçoit 801-1000 CHF ou plus. Ils sont notamment 13,8% à obtenir entre 801 et 1000 CHF, 12,6% entre 1001 et 1200 CHF puis ils sont un peu moins d'un quart (22,8%) à toucher plus de 1200 CHF.

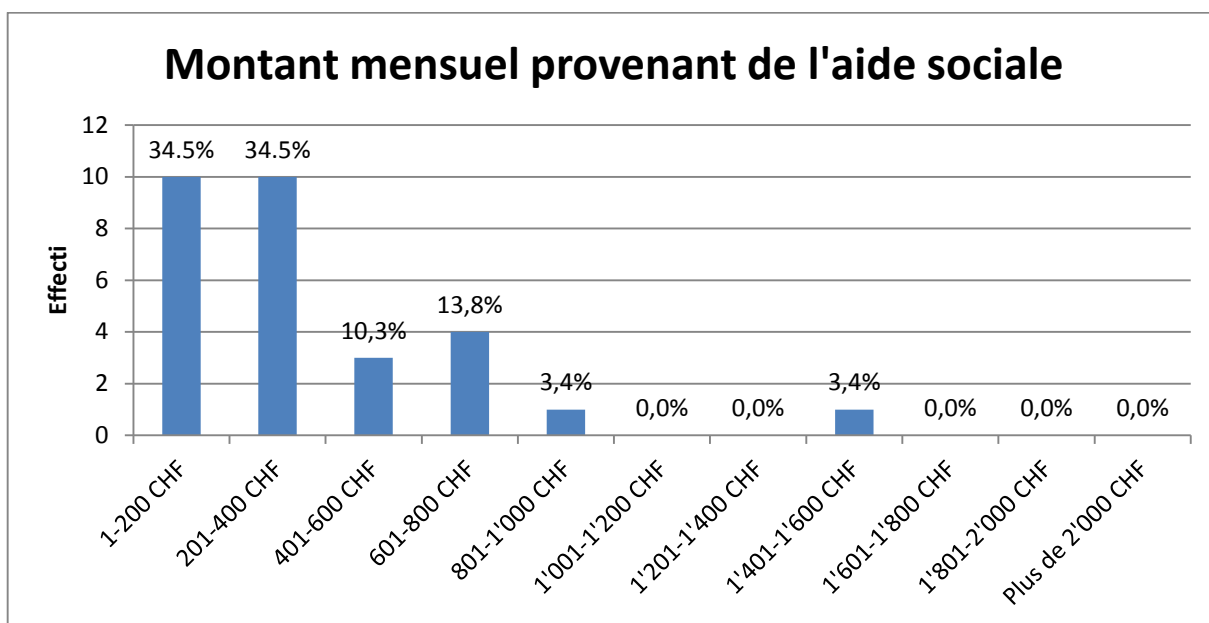
Graphique 4.3-7 : Montant mensuel provenant d'une bourse privée



N = 5, Système manquant = 631

Relevons ici le fait que les bourses privées sont un moyen de financement très peu mobilisé pour les étudiants. En effet, seul 0,8% des étudiants en perçoivent un montant. De plus, les montants perçus sont relativement peu élevés. Ainsi, un cinquième (20,0%) des étudiants au bénéfice d'une bourse privée reçoivent 1-200 CHF, deux cinquièmes (40,0%) reçoivent 201-400 CHF, un cinquième (20,0%) de nouveau reçoivent 401-600 CHF et un dernier cinquième (20,0%) reçoivent 801-1'000 CHF. Aucun des étudiants ne reçoit plus de 1'000 CHF mensuellement de cette source de financement.

Graphique 4.3-8 : Montant mensuel provenant de l'aide sociale



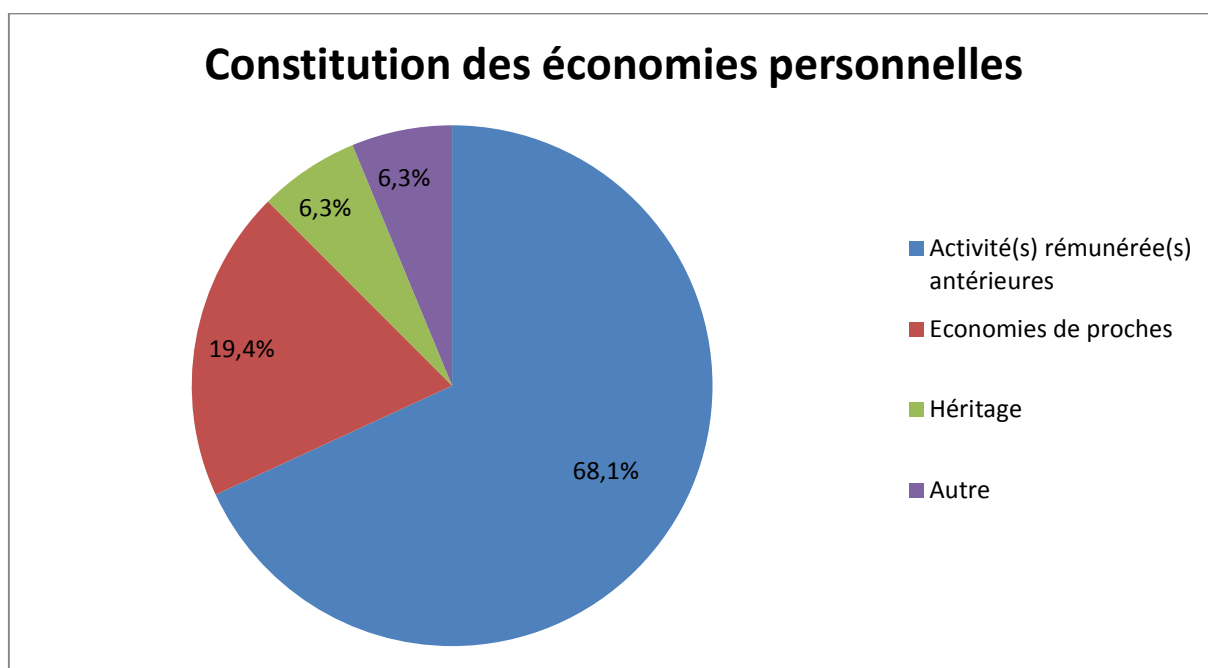
N = 29, Système manquant = 607

L'aide sociale également semble être une source de financement rare puisque seul 4,5% des étudiants en bénéficient. Le montant médian de cette source est de 201-400 CHF. Plus d'un tiers des étudiants (34,5%) touchent 1-200 CHF et environ un autre tiers (34,5%) touche 200-400 CHF. Ils sont ensuite 30,9% à toucher plus de 400 CHF et seulement 3,4 % à toucher plus de 1'000 CHF. Plus précisément, 10,3% touchent 401-600 CHF, 13,8% touchent 601-800 CHF, 3,4 % touchent 801-1'000 CHF et 3,4% 1'401-1'600 CHF. Tout comme la bourse privée, l'aide sociale, en plus de n'être perçue que par peu d'étudiants, semble apporter des montants relativement faibles à la plupart des étudiants la percevant. Ceci s'explique notamment par le fait que l'aide sociale n'est pas un outil initialement destiné aux étudiants mais s'adresse plutôt à des personnes en situation de rupture (inactivité) professionnelle.

4.3.4 Economies aidant à financer les études supérieures

Il semble, comme nous l'avons vu plus haut dans un rapport de l'OFS (2013), que les économies personnelles ne soient pas l'une des sources les plus importantes de « revenus » pour les étudiants. Dans notre enquête, **nous constatons en effet qu'ils ne sont qu'un dixième (10,2%) à mobiliser leurs économies pour financer leur formation universitaire. Nous avons toutefois pu remarquer que certains étudiants ayant répondu au questionnaire disposaient de montant relativement élevé d'économies personnelles.** C'est pourquoi il nous semble important de se pencher sur ces montants et sur la manière dont ils ont été constitués.

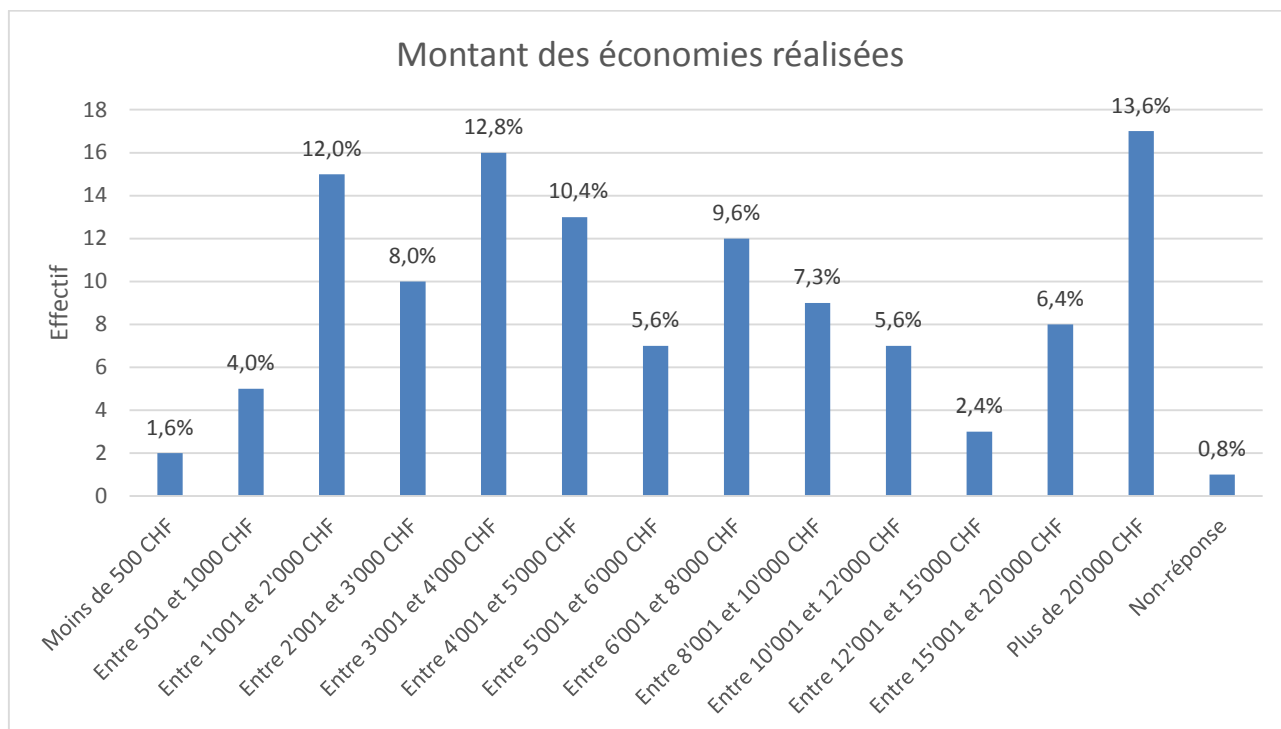
Graphique 4.3-9 : Constitution des économies personnelles



N = 124, système manquant = 512

Parmi les quatre propositions apparaissant dans le graphique 4.3-9, les étudiants pouvaient indiquer celle(s) qui leur avai(en)t permis de constituer leurs économies avec la possibilité d'en choisir plusieurs. **Ce graphique montre que, pour plus de deux-tiers des étudiants, les économies personnelles dont ils disposent proviennent d'activités rémunérées antérieures (68,1%).** Un peu moins d'un cinquième de leurs économies proviennent de leurs proches (19,4%). Les héritages, plus rares, représentent 6,3% des réponses. Nous avons également analysé les réponses « Autres » (6,3%) : il s'agit souvent « d'activité rémunérées durant les études » ou « d'argent de poche des parents ».

Graphique 4.3-10 : Montant des économies réalisées



N = 125, Système manquant = 511

Le graphique 4.3-10 ci-dessus montre les différents montants des économies dont disposent les étudiants. Nous pouvons y observer une distribution aléatoire. Notons toutefois quelques points importants :

- Le montant le plus représenté est de « plus de 20'000 CHF » avec 13,6% des réponses. Nous pouvons imaginer que les sommes économisées de plus de 15'001 CHF soient le résultat d'un projet financier visant à entreprendre ou reprendre des études en bénéficiant d'une relative indépendance financière notamment envers les parents.
- La médiane est de 5'001 à 6'000 CHF.
- Seul un vingtième des étudiants dispose de moins de 1'000 CHF d'économie, soit 5,6%.
- Au vu des montants des autres sources de financement, il est compréhensible que les économies personnelles ne soient pas utilisées comme une source primordiale de financement par les étudiants et qu'elles servent peut-être plus d'appui financier en cas de difficultés ou frais inattendus importants pendant leurs études.

4.3.5 Conclusion : Pluralités des ressources financières : dépendances et indépendances des étudiants envers leurs proches

En conclusion, on peut voir que les budgets mensuels nécessaires aux étudiants sont relativement variés. Néanmoins revenons sur quelques résultats intéressants :

- **Le montant mensuel de budget le plus représenté est également le moins élevé (moins de 700 CHF) mais la médiane s'élève entre 901 et 1'100 CHF. Il faut toutefois noter qu'il existe certains étudiants pour qui ce budget est bien plus élevé, allant jusqu'à plus de 2'900 CHF mensuel.** Nous avons montré que ce **budget dépend en partie du type de logement dans lequel l'étudiant vit et de son âge.** Cela pourrait témoigner d'un **éloignement progressif des parents survenant avec l'âge et des étapes du parcours de vie amenant au fait de quitter le domicile familial, d'être de plus en plus indépendant financièrement des parents et par conséquent d'avoir un budget mensuel plus élevé.** Ces résultats corroborent ainsi ceux de l'enquête de l'OFS sur les conditions de vie des étudiants de 2013.
- En ce qui concerne les sources de financement, nous avons pu constater que l'aide parentale et les revenus provenant de(s) l'activité(s) rémunérée(s) sont les plus fréquentes pour les étudiants. **Un peu plus des trois-quarts des étudiants de notre enquête (76,3%) bénéficient du soutien financier familial, proportion inférieure à celle de l'ensemble des étudiants suisses qui étaient eux 83,0% en 2013 (OFS, 2015). La plus grande proportion de ceux-ci perçoit alors entre 201 et 400 CHF (27,0%) de leur part et la tranche de revenu médian se situe entre 401 et 600 CHF.**
- De nouveau, **plus les étudiants sont âgés et moins ils bénéficient d'un soutien financier de la part de leurs parents.** En grandissant, l'étudiant prend alors progressivement son indépendance vis-à-vis de ses parents en assurant lui-même certains frais couverts auparavant par ceux-ci tels que le loyer, les frais de santé, les assurances diverses, etc. d'où l'augmentation de son budget mensuel. L'aide financière perçue par les parents diminuant, l'étudiant est alors obligé de compenser la perte de cette source de financement à l'aide des autres sources à sa disposition comme les activités rémunérées notamment.
- **En effet, ils sont 61,3% de nos répondants à financer leurs études à l'aide de leur(s) activité(s) rémunérée(s). Ici aussi, la proportion est inférieure à celle de la population helvétique étudiante totale qui s'élève à 75% (OFS, 2015). Toutefois nuanceons ce résultat en mentionnant qu'ils sont 79,4% à exercer une activité rémunérée mais qu'elle ne vise pas nécessairement au financement de leurs études (voir partie 4.6).** Le montant médian obtenu grâce à ces activités est aussi compris entre 401 et 600 CHF. Néanmoins, les revenus obtenus grâce à celle-ci semblent plus dispersés entre les différentes tranches de montant. Une analyse plus détaillée des activités des étudiants est effectuée dans la partie 4.6.
- **A peu près 1 étudiant sur 5 (19,7%) déclare financer sa formation à partir d'économies. Celles-ci proviennent principalement d'activités rémunérées antérieures (pour 68,1%) ou de proches et leurs montants sont relativement variés.** La médiane est de 5'001 à 6'000 CHF mais le montant le plus représenté est de « plus de 20'000 CHF » avec 13,6% des réponses. Il est possible que les sommes économisées de plus de 15'001 CHF sont le résultat d'un projet financier visant à

entreprendre ou reprendre des études en bénéficiant d'une relative indépendance financière notamment envers les parents.

- **Les étudiants sont 12,1% à bénéficier d'une bourse publique, proportion s'avérant relativement similaire à celle de la population helvétique étudiante qui est à 14% (OFS, 2015).** Il s'agit donc de la quatrième source de financement la plus fréquente après l'activité rémunérée, les parents et les économies personnelles. **Les bourses d'études présentent le plus haut montant médian de revenus compris entre 601 et 800 CHF.** Ceci semble indiquer que cette source de financement est relativement importante pour leur budget mensuel. Malheureusement, nous n'avons pas demandé aux enquêtés s'ils avaient fait une demande de bourse pour vérifier la proportion l'ayant effectivement obtenue. D'après l'enquête de 2013 de l'OFS, 13,0% ont vu leur demande rejetée et plus de deux tiers des étudiants (68,0%) n'ont fait aucune demande de subsides. Leurs résultats montrent en outre que les demandes sont plus fréquentes chez les étudiants ayant des pères appartenant à la catégorie « travailleurs non qualifiés ou manuels qualifiés » que ceux étant dans les « professions intellectuelles ou d'encadrement » ou « dirigeants » (OFS, 2015).
- **Un peu plus d'un dixième perçoit de l'argent de la famille élargie (11,5%)** et ils sont peu moins des trois-quarts (71,2%) à toucher moins de 200 CHF. Cette ressource paraît donc être additionnelle et peut-être non fondamentale pour la majorité des étudiants. Puis, toutes les autres sources de financement (prêt d'étude, aide sociale, emprunt bancaire, bourse privée, ...) représentent moins de 4,0% des réponses. **Néanmoins elles ne sont pas à négliger car certains étudiants apparaissent hautement dépendants de ces types de ressources.**
- Nous pouvons observer **que les montants perçus de la part du ou de la conjoint-e sont assez polarisés.** Un tiers (32,1%) touche moins de 200 CHF de la part de leur conjoint, puis un autre tiers (34,0%) entre 201 et 600 CHF. Ces revenus semblent donc être additionnels dans leur budget **alors que pour d'autres ils apparaissent non-négligeables dans leur budget car 16,1% touchent plus de 2000 CHF de la part de leur conjoint-e. Cette catégorie de personne semble donc dépendre financièrement de leur partenaire.** En outre, le fait d'habiter avec son conjoint influence le fait de recevoir de l'argent de ce dernier car la cohabitation entre conjoints tend à renforcer l'implication du partenaire dans le financement des études.

4.4 Formes d'aides perçues par les étudiants de la part de leurs parents

Dans le cadre de cette enquête nous avons voulu comprendre le type d'aides dont les étudiants bénéficiaient de la part de leurs proches et les différents facteurs pouvant influencer ce soutien.

4.4.1 Types d'aides dispensés par le père et la mère

Penchons-nous désormais sur les formes d'aides perçues par les étudiants de leurs parents. Pour notre enquête, nous avons décidé de poser la question distinctement pour le père et la mère.

Tableau 4.4-1 : Type d'aides perçues de la part du père

Type d'aides perçues de la part du père	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Je ne reçois ou perçois aucune aide de la part de mon père	99	6,2%	15,6%
Aide financière	457	28,5%	71,9%
Aide domestique	104	6,5%	16,4%
Aide pour les démarches administratives	263	16,4%	41,4%
Aide matérielle	233	14,5%	36,6%
Soutien scolaire	353	22,0%	55,5%
Soutien moral et psychologique	84	5,2%	13,2%
Autre(s)	11	0,7%	1,7%
Total	1604	100,0%	252,2%

N = 636 / Système manquant = 0

Notons tout d'abord que les étudiants sont 15,6% à déclarer ne recevoir aucune aide de la part de leur père. Ils sont ainsi 84,4% des étudiants à recevoir une aide quelconque de la part de leur père. Comme le montre le tableau 4-4.3 ci-dessus, **l'aide financière est le premier type d'aide perçu de la part du père** (28,5%). Ils sont d'ailleurs 71,9% des étudiants à recevoir de l'argent de sa part. En deuxième position vient **le soutien scolaire** avec 22,0% puis **l'aide pour les démarches administratives** vient en troisième position avec un pourcentage de 16,4%. Ensuite vient l'aide matérielle comme le prêt de véhicule, d'ordinateurs etc (14,5%). Nous retrouvons en dernières positions l'aide domestique (6,5%) ainsi que le soutien moral et psychologique (5,2%).

Tableau 4.4-2 : Type d'aides perçues de la part de la mère

Type d'aides perçues de la part de la mère	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Je ne reçois ou perçois aucune aide de la part de ma mère	64	3,2%	10,1%
Aide financière	386	19,5%	60,9%
Aide domestique	347	17,5%	54,7%
Aide pour les démarches administratives	295	14,9%	46,5%
Aide matérielle	280	14,1%	44,3%
Soutien scolaire	463	23,4%	73,0%
Soutien moral et psychologique	144	7,2%	22,7%
Autre(s)	3	0,2%	0,5%
Total	1982	100,0%	312,6%

N= 634 / Système manquant = 2

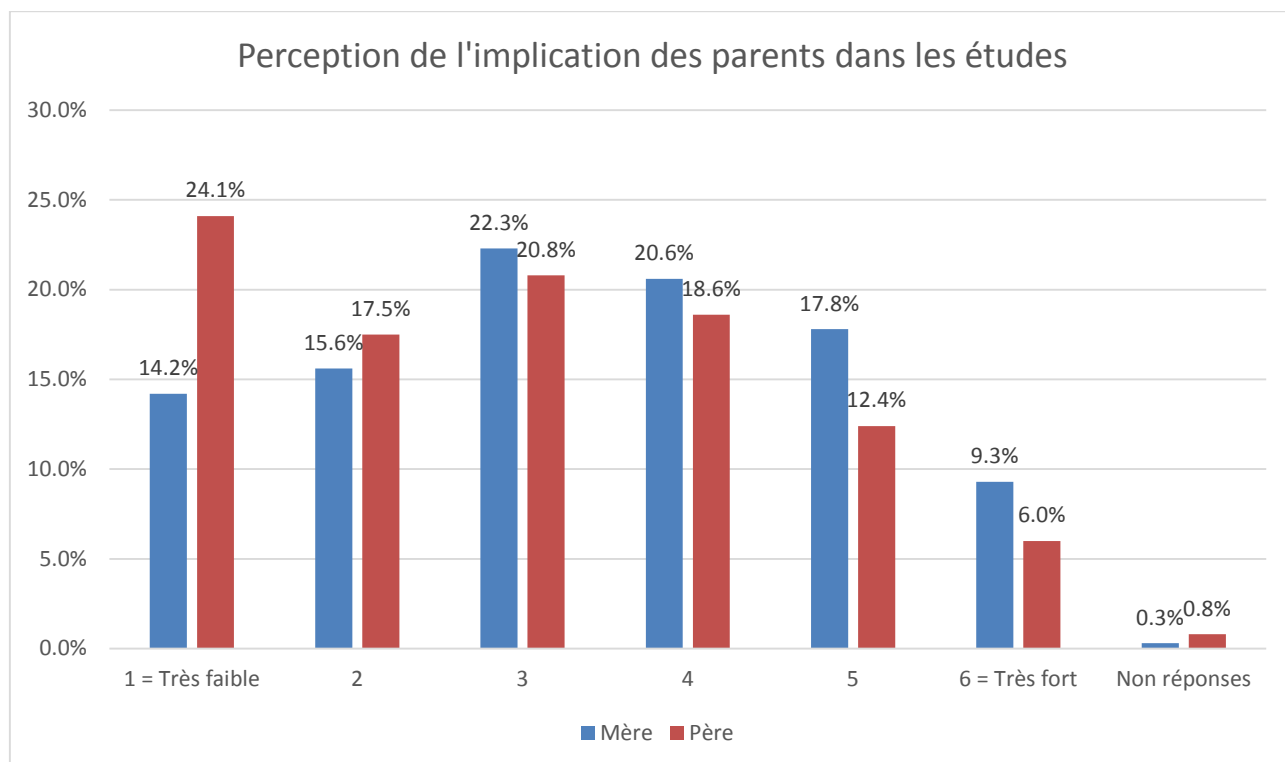
Nous nous apercevons que 89,9% des étudiants reçoivent une aide quelconque de la part de leur mère, pourcentage plus élevé de 5.5 points de pourcentage comparé au père. En ce qui concerne les types d'aides offerts par la mère (tableau 4.4-3) **le soutien scolaire est le plus représenté (23,4%)**. **L'aide financière**, en seconde position, s'élève quant à elle à 19,5%. **En troisième position, c'est l'aide domestique qui est sollicitée (17,5%)**. En ce qui concerne les démarches administratives et l'aide matérielle, elles arrivent ensuite avec respectivement 14,9% et 14,1%. Nous remarquons ainsi, au vu du tableau précédent, **une différence entre les types d'aides offertes par le père et celles de la mère**.

Bien que les deux parents aident au niveau financier, les pères sont plus nombreux (71,9%) à donner de l'argent à leur enfant contre 60,9% pour les mères. Père et mère soutiennent ainsi en proportion similaire leurs enfants pour les tâches administrative (46,5% et 41,4%). Il apparaît néanmoins que les mères aident les étudiants sur plus d'aspects différents que les pères. Par exemple, elles sont plus nombreuses à les soutenir sur le plan scolaire (73,0% contre 55,5% pour les pères) et elles sont deux fois plus nombreuses que les pères à les soutenir moralement et psychologiquement (22,7% contre 13,2%). La différence la plus importante est liée à l'aide domestique qui est trois fois plus donnée par les mères (54,7%) que les pères (16,4%). Cette distribution des soutiens de la part des parents envers l'étudiant semble donc être différenciée sexuellement et selon les rôles de mère ou de père.

4.4.2 Perceptions de l'implication des parents dans les études

Par la suite, nous nous sommes intéressés à la perception que les étudiants avaient du degré d'implication de leurs parents dans leurs études.

Graphique 4.4-1 : Perception de l'implication des parents dans les études



Comme le montre la Graphique 4.4-1, 24,1% des étudiants considèrent que le degré d'implication des pères dans leurs études est très faible en lui attribuent la note 1. Ils sont ensuite plus d'un sixième à la considérer comme relativement faible (17,5%) (note 2). Ils sont environ un cinquième (20,8%) à la considérer comme faible (note 3). Ainsi, un peu moins de deux tiers des étudiants (62,4%) considèrent que le degré d'implication de leur père dans leurs études est plutôt faible. Pour les 37,5% considérant le degré d'implication de leur père comme plutôt fort, ils sont 18,6 % à avoir opté pour la note 4. Enfin, ils sont 12,4 % à avoir répondu qu'il était fort (note de 5) et seulement 6,0 % ont répondu qu'il était très fort (note de 6). Nous pouvons également voir que 5 personnes, soit 0,8 %, n'ont pas souhaité répondre à la question. **De manière générale, nous pouvons donc constater que l'implication du père dans les études est perçue comme relativement faible et qu'ils sont moins d'un cinquième à déclarer que leur père s'investit fortement ou très fortement.**

En ce qui concerne la mère, la perception de son implication dans les études de son enfant est plus nuancée. Tout d'abord, la note la plus fréquemment donnée est 3 (plutôt faible implication) avec 22,3% qui s'avère aussi être la médiane. **Ainsi, un peu plus de la moitié (52,1%) des étudiants disent que leur mère s'implique de manière faible dans leurs études donc 47,9% estiment qu'elle est plutôt fortement impliquée.** Les réponses sont donc distribuées de manière relativement égale **et aucune tendance ne semble se dessiner contrairement à l'implication des pères perçue comme relativement faible.**

Tableau 4.4-3 : Implication des parents dans les études en fonction de la qualité de la relation avec les parents

L'implication des parents dans les études en fonction de la qualité de la relation avec les parents		Implication des parents	Qualité de la relation
Rho de Spearman	Implication des parents	Coefficient de corrélation	1.000
		Sig. (bilatérale)	.
		N	630
	Qualité de la relation	Coefficient de corrélation	.280
		Sig. (bilatérale)	.001
		N	623

Afin de savoir si la perception que les étudiants ont de la qualité de la relation avec leurs parents est corrélée avec la perception de leur implication dans leurs études des enfants, nous avons procédé à une analyse bivariée³ (tableau 4.4-3). Nous pouvons voir que **plus la qualité de la relation est considérée comme bonne, plus l'implication dans les études des parents est considérée comme forte** (sig. = 0.001).

Nous avons ensuite voulu vérifier si le degré et type de formation des parents avait une influence sur leur implication dans les études de leur enfant.

³ Les indicateurs ont été préalablement créés avant de procéder à l'analyse. En effet les variables pour le père et la mère sont de même échelle et il est donc possible de les regrouper pour former une variable unique pour les parents.

Tableau 4.4-4 : Implication du père dans les études en fonction de sa formation

Formation du père		Implication du père dans les études						Total
		1= Très faible	2	3	4	5	6= Très forte	
Ecole obligatoire	Effectif	21	12	7	10	5	1	56
	Pourcentage (%)	37,5%	21,4%	12,5%	17,9%	8,9%	1,8%	100,0%
Formation professionnelle initiale	Effectif	56	36	49	30	22	8	201
	Pourcentage (%)	27,9%	17,9%	24,4%	14,9%	10,9%	4,0%	100,0%
Formation secondaire générale	Effectif	11	8	17	9	6	5	56
	Pourcentage (%)	19,6%	14,2%	30,4%	16,1%	10,7%	8,9%	100,0%
Formation professionnelle supérieure	Effectif	19	20	15	21	13	5	93
	Pourcentage (%)	20,4%	21,5%	16,1%	22,6%	14,0%	5,4%	100,0%
Formation universitaire	Effectif	34	32	41	44	31	17	199
	Pourcentage (%)	17,1%	16,1%	20,6%	22,1%	15,6%	8,5%	100,0%
Total	Effectif	141	108	129	114	77	36	605
	Pourcentage (%)	23,3%	17,9%	21,3%	18,8%	12,7%	6,0%	100,0%

6,7% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N= 605 / Système manquant = 31

Sig. = 0.050 / V. de Cramer = 0.114

Le tableau 4.4-12 montre que la perception de l'implication du père évolue selon son niveau de formation (sig = 0.050). Néanmoins, l'intensité de cette corrélation est plutôt faible car le V. de Cramer est de 0,114. **De manière générale, nous constatons que les pères n'ayant pas fait d'études supérieures sont considérés comme étant moins impliqués dans la formation supérieure de leur enfant.** Ceux possédant un diplôme de l'école obligatoire sont par exemple 37,5% à être perçus comme s'impliquant « très faiblement » alors qu'ils sont moitié moins à déclarer qu'ils s'impliquent aussi faiblement pour ceux disposant d'une formation universitaire (17,1%).

Tableau 4.4-5 : Implication de la mère dans les études en fonction de sa formation

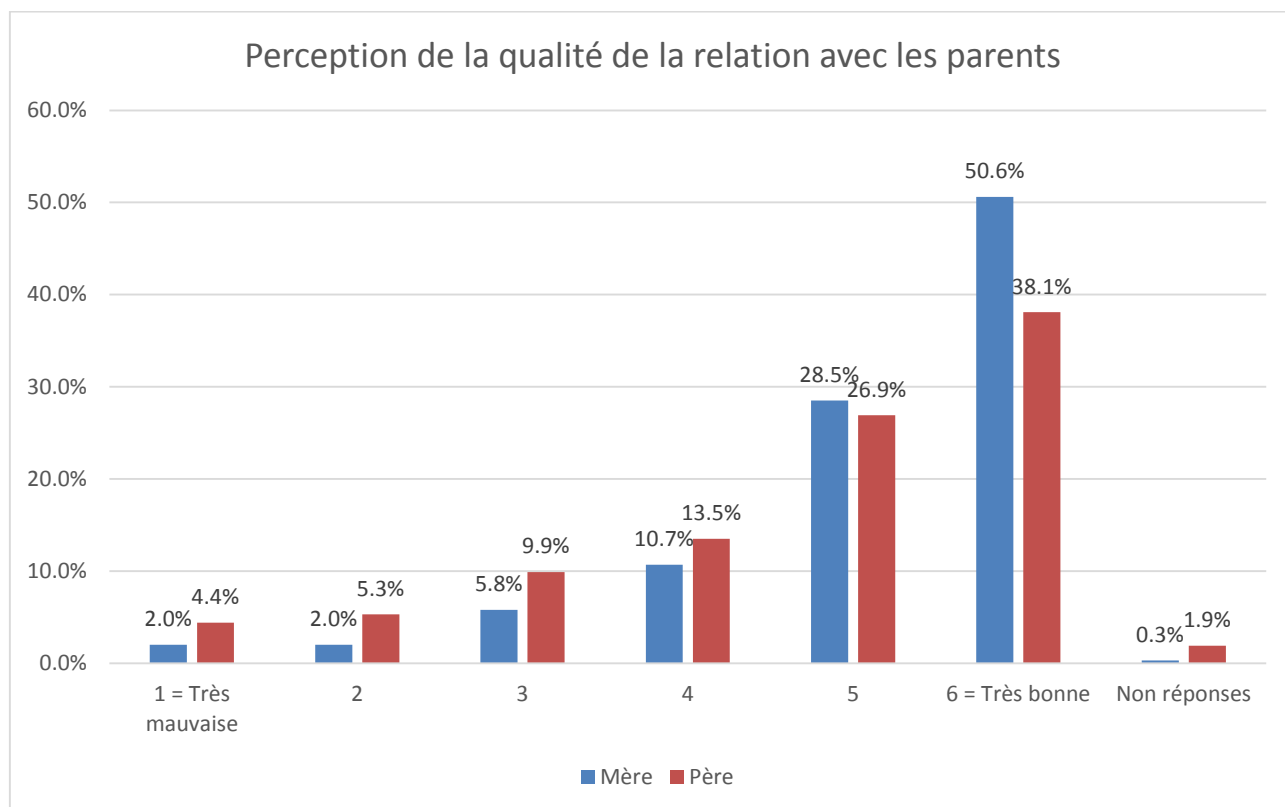
Formation de la mère		Implication de la mère dans les études						Total
		1= Très faible	2	3	4	5	6= Très forte	
Ecole obligatoire	Effectif	16	10	8	7	6	5	52
	Pourcentage (%)	30,8%	19,2%	15,4%	13,5%	11,5%	9,6%	100,0%
Formation professionnelle initiale	Effectif	37	33	51	37	28	12	198
	Pourcentage (%)	18,7%	16,7%	25,8%	18,7%	14,1%	6,1%	100,0%
Formation secondaire générale	Effectif	10	15	33	29	22	11	120
	Pourcentage (%)	8,3%	12,5%	27,5%	24,3%	18,3%	9,2%	100,0%
Formation professionnelle supérieure	Effectif	11	23	31	26	27	17	135
	Pourcentage (%)	8,1%	17,0%	23,0%	19,3%	20,0%	12,6%	100,0%
Formation universitaire	Effectif	12	18	18	25	28	12	113
	Pourcentage (%)	10,6%	15,9%	15,9%	22,1%	24,8%	10,6%	100,0%
Total	Effectif	86	99	141	124	111	57	618
	Pourcentage (%)	13,9%	16,0%	22,8%	20,1%	18,0%	9,2%	100,0%

3,3% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N = 618 / Système manquant = 18 Sig. = 0.005 / V. de Cramer = 0.128

Concernant la mère (tableau 4.4-13), **la formation de cette dernière a aussi un impact significatif sur la représentation de son implication dans les études de son enfant** (sig. = 0,005). L'intensité de cette corrélation est plutôt faible avec un V de Cramer de 0,128, mais légèrement plus élevée que celle du père. Là aussi **les mères non formées au niveau supérieur semblent moins s'impliquer dans les études de leur enfant**. Elles sont par exemple un peu moins d'un tiers (30,8%) considérées comme s'impliquant très faiblement lorsqu'elles ont un diplôme de l'école obligatoire alors qu'elles sont toujours moins d'un dixième à s'impliquer aussi peu lorsqu'elles disposent d'une formation supérieure qu'elle soit professionnelle (8,1%) ou universitaire (10,6%).

4.4.3 Impact de la situation conjugale et des relations entretenues avec les parents sur le soutien financier obtenu

Graphique 4.4-2 : Perception de la qualité de la relation avec les parents



Le graphique 4.4-2 montre que de manière générale la relation avec les parents est perçue par une grande majorité comme bonne voir très bonne (notes allant de 4 à 6) que ça soit pour le père (série 2) ou la mère (série 1). Ils sont en effet 9 étudiants sur 10 à qualifier la relation avec leur mère comme bonne (89,9%) et 8 étudiants sur 10 pour la relation avec les pères. Pour les deux, les relations considérées comme mauvaises sont donc minoritaires : 9,8% des personnes ont donné la note de 1, 2 ou 3 pour les mères et 19,6% pour les pères. Toutefois, mentionnons que la relation avec la mère semble perçue comme très bonne par la moitié de nos enquêtés (50,6%) et ils sont moins nombreux à la considérer comme telle pour les pères (38,1%). Les relations avec les parents apparaissent donc bonnes même si celles avec les pères apparaissent plus mitigées.

La qualité de la relation entretenue avec les parents nous paraissait pouvoir jouer un rôle important sur le fait que les étudiants reçoivent de l'aide, morale ou financière, durant leurs études. Ainsi, lors de nos analyses, nous avons jugé pertinent de vérifier si la qualité de la relation avec les parents influence le fait d'être soutenu moralement pour les tâches domestique et sur le plan scolaire.

Tableau 4.4-6 : Soutien financier du père en fonction de la relation avec ce dernier

Qualité de la relation avec le père		Soutien financier du père		Total
		Ne reçoit pas de soutien financier	Reçoit un soutien financier	
1 = Très mauvaise	Effectif	22	6	28
	Pourcentage (%)	78,6%	21,4%	100,0%
2	Effectif	12	22	34
	Pourcentage (%)	35,3%	64,7%	100,0%
3	Effectif	22	41	63
	Pourcentage (%)	34,9%	65,1%	100,0%
4	Effectif	26	60	86
	Pourcentage (%)	30,2%	69,8%	100,0%
5	Effectif	37	134	171
	Pourcentage (%)	21,6%	78,4%	100,0%
6 = Très bonne	Effectif	48	194	242
	Pourcentage (%)	19,8%	80,2%	100,0%
Total	Effectif	167	457	624
	Pourcentage (%)	26,8%	73,2%	100,0%

0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N= 624 / Système manquant = 12

Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.284

En premier lieu, nous avons croisé le soutien financier reçu du père avec le sentiment que l'étudiant a de la qualité de sa relation avec lui (tableau 4.4-9). **Il apparaît clairement que le sentiment que l'étudiant a de la qualité de la relation avec son père a un impact significatif sur le fait qu'il reçoive ou non un soutien financier de sa part** (sig. = 0.001). La force du lien, selon le V de Cramer, a une valeur de 0.284, ce qui signifie que l'intensité de la relation entre les deux variables est moyenne. Globalement, quelle que soit la qualité de la relation avec le père, près de trois quarts (73,2%) des étudiants reçoivent une aide financière de

la part de celui-ci. A l'inverse, **on constate que les étudiants jugeant leur relation avec leur père comme mauvaise sont plus de trois quart (78,6%) à ne pas recevoir d'aide financière**. A partir du degré d'échelle 2, ils sont de plus en plus nombreux à indiquer recevoir un soutien financier du père au fur et à mesure que la qualité de la relation est considérée comme bonne voire très bonne. Finalement, les étudiants ayant le sentiment d'avoir une très bonne relation avec leur père sont 80,2% à bénéficier d'un soutien financier. Une relation conflictuelle avec le père semble donc être une barrière au fait d'être soutenu financièrement par ce dernier toutefois nous ne pouvons statuer sur les raisons de cette éventuelle mésentente. Nous pouvons aussi nous interroger sur le fait que le non-soutien économique soit à l'inverse un motif expliquant que la relation soit perçue comme mauvaise.

Tableau 4.4-7 : Soutien financier de la mère en fonction de la qualité de la relation avec cette dernière

Qualité de la relation avec la mère		Soutien financier de la mère		Total
		Ne reçoit pas de soutien financier	Reçoit un soutien financier	
1 = Très mauvaise	Effectif	11	2	13
	Pourcentage (%)	84,6%	15,4%	100,0%
2	Effectif	7	6	13
	Pourcentage (%)	53,8%	46,2%	100,0%
3	Effectif	19	18	37
	Pourcentage (%)	51,4%	48,6%	100,0%
4	Effectif	34	34	68
	Pourcentage (%)	50,0%	50,0%	100,0%
5	Effectif	67	114	181
	Pourcentage (%)	37,0%	63,0%	100,0%
6 = Très bonne	Effectif	109	212	321
	Pourcentage (%)	34,0%	66,0%	100,0%
Total	Effectif	247	386	633
	Pourcentage (%)	39,0%	61,0%	100,0%

0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N= 633 / Système manquant = 3

Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.187

De même que pour le père, **le sentiment que l'étudiant éprouve envers la qualité de la relation avec la mère a un impact significatif sur le fait qu'il reçoit ou non un soutien financier de la part de celle-ci** (tableau 4-4.10 ci-dessus). Quelle que soit la considération de la qualité de la relation avec la mère, 61,0% des étudiants reçoivent une aide financière de cette dernière. Là aussi, plus la relation est qualifiée de mauvaise, moins les étudiants semblent déclarer être soutenus financièrement par leur mère.

Nos analyses ont en outre montré **que la perception de la qualité de la relation évoluait en fonction de la situation conjugale des parents, que ça soit pour le père ou la mère** (sig. = 0.001, V de cramer = 0.304 pour le père et 0.186 pour la mère). Ainsi, **il apparaît que la relation avec le père est plus fréquemment conçue négativement lorsque les parents sont séparés**. Elle est notamment **dix fois plus considérée comme très mauvaise lorsque les parents ne vivent plus ensemble** (11,9% contre 1,2% pour les pères des couples parentaux toujours ensemble) et **elle l'est cinq fois plus en ce qui concerne la mère** (5,0% contre 0,7% pour les mères toujours en couple avec le père).

Il est important **d'analyser l'incidence du fait que les parents soient séparés sur le soutien financier perçu par les enfants**. Pour cela, nous avons analysé si le soutien financier de chaque parent, père et mère, était influencé par le fait qu'ils soient séparés ou non.

Tableau 4.4-8 : Soutien financier du père en fonction de sa situation conjugale

Situation conjugale		Soutien financier du père		Total
		Ne reçoit pas de soutien financier	Reçoit un soutien financier	
Les parents vivent ensemble	Effectif	93	339	432
	Pourcentage (%)	21,5%	78,5%	100,0%
Les parents ne vivent pas ensemble	Effectif	84	118	202
	Pourcentage (%)	41,6%	58,4%	100,0%
Total	Effectif	177	457	634
	Pourcentage (%)	27,9%	72,1%	100,0%

0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N= 634 / Système manquant = 2

Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.208

Au vu des résultats du tableau 4.4-8, il est confirmé que la situation conjugale des parents a un impact significatif sur le fait que l'étudiant reçoit ou non un soutien financier du père (sig. = 0.050 et le V de Cramer = 0.208, ce qui représente un lien d'intensité moyenne). Quelle que soit la situation conjugale des parents, 72,1% des étudiants reçoivent une aide financière de la part de leur père. **Nous constatons que les étudiants dont**

les parents vivent ensemble sont plus de trois quarts (78,5%) à recevoir de l'aide de leur père, contre 58,4 % lorsque les parents sont séparés.

Tableau 4.4-9 : Soutien financier de la mère en fonction de sa situation conjugale

Situation conjugale		Soutien financier de la mère		Total
		Ne reçoit pas de soutien financier	Reçoit un soutien financier	
Les parents vivent ensemble	Effectif	149	282	431
	Pourcentage (%)	34,6%	65,4%	100,0%
Les parents ne vivent pas ensemble	Effectif	98	103	201
	Pourcentage (%)	48,8%	51,2%	100,0%
Total	Effectif	247	385	632
	Pourcentage (%)	39,1%	60,9%	100,0%

0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N= 632 / Système manquant = 4

Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.135

Il en est de même pour le soutien financier de la part de la mère (tableau 4.4-9), la situation conjugale a également un impact significatif sur l'aide financière qu'elle offre (sig.= 0.05). Quelle que soit la situation conjugale des parents, 60,9% des étudiants déclarent recevoir une aide financière de la part de leur mère et 39,1% disent ne pas en recevoir. **Nous constatons que les étudiants dont les parents vivent ensemble sont plus de deux tiers (65,4%) à recevoir de l'aide de leur mère. Par contre, si la mère est séparée du père, le pourcentage baisse à 51,2%.**

Nous pouvons à l'aide des précédentes analyses argumenter que la situation conjugale des parents est imbriquée avec la perception de la qualité de la relation avec les parents et a un impact sur le soutien financier reçu par les étudiants de leur part. Les étudiants ayant des parents ne vivant pas ou plus ensemble seront potentiellement moins soutenus financièrement par ceux-ci et la qualité de la relation avec ceux-ci en sera alors affectée.

4.4.4 Types de dépenses assurées par les parents et différences en fonction du type de logement de l'étudiant

Ensuite, nous nous sommes intéressés aux différents frais assurés par les parents lorsque ceux-ci subvenaient aux besoins financiers de leurs enfants. **Ils sont ainsi plus des trois-quarts (76,1%) à être aidés financièrement et par conséquent un peu moins d'un quart (23,9%) apparaît totalement indépendant économiquement de leurs parents.**

Tableau 4.4-10 : Ressources économiques provenant des parents en fonction du revenu cumulé des parents

Revenu cumulé des parents		Ressources économiques provenant des parents		Total
		Pas coché	Coché	
Moins de 6'000	Effectif	29	37	66
	Pourcentage (%)	43,9%	56,1%	100,0%
6'001- 12'000	Effectif	28	135	163
	Pourcentage (%)	17,3%	82,8%	100,0%
12'001- 18'000	Effectif	6	56	62
	Pourcentage (%)	9,7%	90,3%	100,0%
Plus de 18'000	Effectif	4	28	32
	Pourcentage (%)	12,5%	87,5%	100,0%
Total	Effectif	67	256	323
	Pourcentage (%)	20,7%	79,3%	100,0%

0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5 / N = 323 / Système manquant = 313

Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.299

Nous constatons en outre que le revenu des parents a un impact significatif sur le fait que les étudiants perçoivent une aide de la part de ceux-ci (Sig. = 0.001). Quel que soit le revenu des parents, 79,3% des étudiants affirment recevoir une aide financière de la part de ceux-ci. De plus, **plus les revenus du ménage augmentent, plus la proportion d'étudiants percevant une aide financière croît également**, à l'exception des revenus cumulés de plus de 18'000 CHF où la tendance diminue par rapport aux parents gagnant entre 12'000 et 18'000. Ainsi, pour des revenus cumulés de plus de 18'000 CHF, soit le plus haut revenu de la liste proposée, près d'un étudiant sur neuf (87,5%) reçoit une aide financière parentale, ce qui représente environ 30 points de pourcentage de plus que les étudiants dont les revenus cumulés des parents sont de moins de 6'000 CHF. **Ces résultats appuient notre hypothèse et montrent que des étudiants provenant d'un milieu plus aisé sont alors plus enclins à recevoir une aide de type financière durant leur formation.**

Tableau 4.4-11 : Dépenses assurées par les parents

Dépenses assurées par les parents	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Loyers (charges comprises)	290	11,3%	59,9%
Frais de transport	280	11,0%	57,9%
Frais de scolarité	224	8,8%	46,3%
Impôts	127	5,0%	26,2%
Frais de santé	360	14,1%	74,4%
Assurances	224	8,8%	46,3%
Alimentation et produits d'entretien	258	10,1%	53,3%
Habillement	80	3,1%	16,5%
Coiffeur et soins d'hygiène	87	3,4%	18,0%
Télécommunications	155	6,1%	32,0%
Loisirs	41	1,6%	8,5%
Montant global utilisé librement	80	3,1%	16,5%
Taxes universitaires	351	13,7%	72,5%
Total	2557	100,0%	528,3%

N = 484 / Système manquant = 152

Le tableau 4.4-11 ci-dessus laisse apparaître **que les parents assurent financièrement en premier lieu les frais de santé** (14,1%). Trois-quarts des étudiants (74,4%) ont donc leur frais médicaux payés par leurs parents. **Puis, viennent les taxes universitaires** (13,7%) payés par 72,5% des parents des étudiants, puis en troisième position **le loyer** (11,3%). Près d'un étudiant sur six (**59,9%**) **indiquent que leur loyer est donc payé par leurs parents**. En quatrième position, ce sont les frais de transport (11,0%) puis les coûts d'alimentation. Nous voyons ensuite les frais de scolarité et les assurances sont payés par les parents pour 46,3% des étudiants. Les impôts, les frais d'habillement, de beauté ou d'hygiène et les loisirs sont les frais les moins fréquemment assurés par les parents. Notons finalement qu'un sixième (16,5%) des étudiants disposent d'une somme de la part de leurs parents qu'ils dépensent librement.

Ensuite, nous voulions vérifier si le soutien apporté à l'étudiant dépendait du type de logement dans lequel il vivait et spécifiquement s'il était lié au fait d'avoir quitté ou non le domicile familial. Tout d'abord, présentons les types de logement dans lesquels nos enquêtés vivent.

Tableau 4.4-12 Type de logement où vit l'étudiant

Types de logement	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Seul	74	11,6%
En colocation (y compris avec des frères et sœurs également étudiants)	151	23,7%
Avec d'autres étudiants en résidence étudiante	25	3,9%
Avec votre conjoint-e	98	15,4%
Avec vos parents ou d'autres membres de votre famille	269	42,3%
Autre(s) :	19	3,0%
Non-réponse	0	0,0%
Total	636	100,0%

N = 636

Comme le tableau 4.4-12 le montre, **42,3% des étudiants vivent avec leurs parents** ou d'autres membres de leur famille. **Ils sont donc 57,7% à avoir quitter le domicile familial.** Parmi ceux-ci, **presque un quart (23,7%) vit en colocation, puis 15,4% avec un-e conjoint-e et 11,6% vivent seuls. Ils ne sont ensuite que 3,9% à vivre en résidence étudiante et 3,0% dans d'autres modes de logement.** Toutes ces proportions s'avèrent similaires à celles de la population étudiante helvétique où 39% des étudiants vivent chez leurs parents, 23% en colocation, 19% avec un partenaire, 11% seuls et 8% dans des foyers étudiants ou d'autres modes de logement (OFS, 2015). Mentionnons qu'une enquête complète sur *les pratiques et besoins en logement des étudiants en formations supérieures dans le Canton de Neuchâtel* a été réalisée en 2014 par Dutoit, Jacot et Hainard dans le cadre du même séminaire que celui dont est issu ce rapport.

Finalement, nous avons voulu vérifier si les types de frais assurés par les parents pour l'étudiant évoluaient en fonction de son type de logement. Pour cela, nous avons pris les deux formes de frais les plus fréquemment payées directement par les parents qui sont les frais de santé et les taxes universitaires.

Tableau 4.4-13 : Taxes universitaires assurées par les parents en fonction du type de logement

Type de logement		Taxes universitaires		Total
		Non assuré par les parents	Assurés par les parents	
Seul	Effectif	24	28	52
	Pourcentage (%)	46,2%	53,8%	100,0%
En colocation	Effectif	45	75	120
	Pourcentage (%)	37,5%	62,5%	100,0%
Avec d'autres étudiants en résidence étudiante	Effectif	4	16	20
	Pourcentage (%)	20,0%	80,0%	100,0%
Avec votre conjoint-e	Effectif	17	27	44
	Pourcentage (%)	38,6%	61,4%	100,0%
Avec votre ou vos parent(s) ou d'autres membres de votre famille	Effectif	37	201	238
	Pourcentage (%)	15,5%	84,5%	100,0%
Total	Effectif	127	347	474
	Pourcentage (%)	26,8%	73,2%	100,0%

N= 474 / Système manquant = 162 / Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.275
 0 cellule (0.0%) a un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 5.36.

Comme le montre le tableau 4.4-13, **les taxes universitaires sont payées par les parents en fonction du type de logement de l'étudiant** (sig. = 0.001). Ce lien est de force moyenne (V de Cramer = 0.275). **Ainsi, les taxes sont assurées par plus de 80,0% des parents quand les étudiants continuent de vivre avec eux (84,5%) ou qu'ils sont en résidence étudiante (80,0%). Puis les proportions descendent à un peu moins de deux-tiers lorsque les étudiants vivent en colocation (62,5 %) ou avec un-e conjoint-e (61,4%) et ils ne sont plus que 53,8% à être soutenus pour assurer ce frais lorsqu'ils vivent seuls.**

Tableau 4.4-14 : Frais de santé assurés par les parents en fonction du type de logement

Type de logement		Frais de santé		Total
		Non assuré par les parents	Assurés par les parents	
Seul	Effectif	21	31	52
	Pourcentage (%)	40,4%	59,6%	100,0%
En colocation	Effectif	40	80	120
	Pourcentage (%)	33,3%	66,7%	100,0%
Avec d'autres étudiants en résidence étudiante	Effectif	7	13	20
	Pourcentage (%)	35,0%	65,0%	100,0%
Avec votre conjoint-e	Effectif	21	23	44
	Pourcentage (%)	47,7%	52,3%	100,0%
Avec votre ou vos parent(s) ou d'autres membres de votre famille	Effectif	29	209	238
	Pourcentage (%)	12,2%	87,8%	100,0%
Total	Effectif	118	356	474
	Pourcentage (%)	24,9%	75,1%	100,0%
N= 474 / Système manquant = 162 / Sig. = 0.001 / V. de Cramer = 0.309				
1 cellule (10.0%) a un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 4.98.				

Il en est de même pour les frais de santé dont le paiement par les parents dépend également du type de logement (sig.= 0.001) avec un lien légèrement plus fort mais toujours moyen (V de cramer = 0.309). Selon le tableau 4.4-14, **ces frais sont assurés par presque 9 parents sur 10 (87,8%) lorsque les étudiants vivent au domicile familial alors qu'ils sont deux-tiers à avoir leurs frais de santé financés par leurs parents lorsqu'ils vivent en colocation (66,7%) ou encore en résidence étudiante (65,0%)**. Cela chute ensuite encore légèrement lorsqu'ils vivent seuls (59,6%). Ils ne sont qu'un peu plus de la moitié (52,3%) à être aidés pour ces frais lorsqu'ils vivent avec un-e conjoint-e. Ainsi, **il apparaît que le départ du domicile familial va induire une prise d'indépendance financière qui se traduit ici par le fait que certains frais soient proportionnellement moins assurés par les parents**. Un certain nombre d'étudiants se retrouvent par conséquent à devoir assurer personnellement leurs dépenses et, d'après notre enquête, le moyen le plus fréquemment mobilisé pour y arriver est alors une activité rémunérée durant les études.

4.4.5 Conclusion : Répartition différenciée des tâches de soutien entre père et mère et précarisation de la situation économique des étudiants lorsque ses parents sont séparés

Résumons désormais les différents résultats sur les formes d'aides perçues par les étudiants de la part de leurs parents et les facteurs influençant ces aides :

- Le premier constat à formuler est que **les formes d'aides obtenues par l'étudiant de la part de leurs parents varient en type et en intensité en fonction du genre de ceux-ci. Il existe une distribution des tâches de soutien différenciée en fonction du rôle de « père » ou de « mère »**. Les deux parents aident en premier lieu au niveau financier mais **les pères sont proportionnellement plus nombreux à verser de l'argent à leur enfant**. Père et mère soutiennent en proportion similaire leurs enfants pour les tâches administrative. Toutefois, il apparaît que **les**

mères aident les étudiants sur plus d'aspects différents tels que sur le plan scolaire et sur le plan moral ou psychologique. La différence la plus importante est liée à **l'aide domestique qui est perçue comme étant trois fois plus donnée par les mères que les pères.**

- En ce qui concerne l'implication des parents dans les études, celle du père est perçue majoritairement comme relativement faible car les étudiants sont moins d'un cinquième à déclarer que celui-ci s'investit fortement ou très fortement dans leurs études. Alors que l'implication des mères est vue à part relativement égale entre « forte » ou « faible » et aucune tendance nette ne semble se dessiner. **L'implication des pères est donc perçue plus fréquemment comme étant faible.**
- En outre, nous avons constaté que **l'implication des parents dans les études de leurs enfants dépendait de leur niveau de formation, les parents (père ou mère) bénéficiant d'un diplôme du supérieur apparaissant plus impliqués que ceux n'en disposant pas.**
- Les relations avec les parents apparaissent en grande majorité comme « bonnes » même si celles avec les pères apparaissent un peu plus mitigées. En outre, **nous avons constaté que plus la qualité de la relation est considérée comme bonne, plus l'implication dans les études des parents est considérée comme forte.**
- Réciproquement, la qualité de la relation avec les parents semble être corrélée au fait d'être soutenu financièrement par ceux-ci. **Que ce soit pour le père ou la mère, ceux considérant leur relation avec ces derniers comme « mauvaise » ou « plutôt mauvaise » sont proportionnellement moins nombreux à recevoir de l'argent de leur part.** Par exemple, **les étudiants jugeant leur relation avec leur père comme mauvaise sont plus de trois-quarts (78,6%) à ne pas recevoir d'aide financière.** Toutefois, nous ne pouvons savoir si c'est le fait de ne pas être soutenu financièrement qui engendre la mésentente ou si celle-ci est préexistante au fait de recevoir ou non de l'argent. En approfondissant nos recherches, nous **avons constaté que la perception de la qualité de la relation était aussi corrélée à la situation conjugale des parents, que ça soit pour le père ou la mère. Ainsi, il apparaît que la relation avec le parent est plus fréquemment perçue négativement lorsque les parents sont séparés.**
- **Nous avons alors constaté que la situation conjugale des parents avait une incidence sur le soutien financier perçu par les étudiants.** Nous constatons que les étudiants dont les parents vivent ensemble sont plus de trois quarts (78,5%) à recevoir de l'aide de leur père, contre 58,4 % lorsque les parents sont séparés. En outre, ils sont plus de deux tiers (65,4%) à recevoir de l'aide de leur mère contre 51,2% en cas de séparation. **Les étudiants ayant des parents ne vivant pas ou plus ensemble seront potentiellement moins soutenus financièrement par ceux-ci et la qualité de la relation avec ceux-ci s'en trouvera affectée.**
- **Les étudiants sont plus des trois quarts (76,1%) à être aidés financièrement par leurs parents** et par conséquent un peu moins d'un quart (23,9%) apparaît comme étant totalement indépendants économiquement de ceux-ci. **Le capital économique des parents a ainsi un impact sur le fait que l'étudiant soit soutenu par eux financièrement durant sa formation. Ainsi, plus les revenus des parents sont importants, plus la proportion d'étudiants percevant une aide financière croît également.**

- Les parents assurent financièrement en premier lieu **les frais de santé, les taxes universitaires, le loyer, les frais de transport et les coûts d'alimentation**. Dans une moindre mesure, viennent ensuite les frais de scolarité et les assurances. Les impôts, les frais d'habillement, de beauté ou d'hygiène et les loisirs sont les frais le moins fréquemment assurés par les parents.
- Il apparaît que **le départ du domicile familial va induire une prise d'indépendance financière qui se traduit dans notre enquête par le fait que certains frais comme les taxes universitaires ou les frais de santé soient proportionnellement moins assurés par les parents** lorsque l'étudiant vit seul ou avec un-e conjoint-e.

4.5 Budget et dépenses

4.5.1 Portrait des dépenses et budgets des étudiants

Une partie de notre questionnaire interrogeait par la suite le budget que les étudiants accordaient à différents types de dépenses. Pour rappel, comme l'a précédemment montré le graphique 4.3-1, **un peu moins de la moitié des étudiants (46,7%) dispose d'un budget inférieur ou égal à 900 CHF et le budget médian est compris entre 901 et 1000 CHF.**

Les tableaux 4.5-1 et 4.5-2 résument les montants dépensés pour : les frais d'écolage, le loyer, les impôts, les frais de santé, les assurances, l'alimentation et les produits d'entretien, l'habillement, le coiffeur et les soins corporels, les télécommunications, les loisirs et l'épargne.

Tableau 4.5-1 : Montant du budget mensuel pour différents frais

Montant du budget mensuel pour différents frais	Types de frais											
	Frais d'écolage		Loyer		Impôts		Frais de santé		Assurances		Alimentation et produits d'entretien	
Montant en CHF	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)
0	44	6,9%	221	34,7%	288	45,3%	122	19,2%	249,0	39,2%	33	5,2%
1-50	102	16,0%	1	0,2%	97	15,3%	44	6,9%	90,0	14,2%	40	6,3%
51-100	136	21,4%	6	0,9%	27	4,2%	38	6,0%	47,0	7,4%	70	11,0%
101-150	81	12,7%	7	1,1%	15	2,4%	28	4,4%	38,0	6,0%	61	9,6%
151-200	57	9,0%	6	0,9%	7	1,1%	36	5,7%	16,0	2,5%	86	13,5%
201-250	115	18,1%	5	0,8%	10	1,6%	49	7,7%	13,0	2,0%	79	12,4%
251-300	29	4,6%	13	2,0%	7	1,1%	52	8,2%	3,0	0,5%	60	9,4%
301-350	20	3,1%	7	1,1%	2	0,3%	48	7,5%	1,0	0,2%	23	3,6%
351-400	5	0,8%	31	4,9%	0	0,0%	34	5,3%	4,0	0,6%	45	7,1%
401-450	7	1,1%	24	3,8%	1	0,2%	14	2,2%	1,0	0,2%	32	5,0%
451-500	1	0,2%	59	9,3%	3	0,5%	11	1,7%	2,0	0,3%	22	3,5%
+ de 500	19	3,0%	213	33,5%	15	2,4%	13	2,0%	7,0	1,1%	29	4,6%
Je ne sais pas	19	3,0%	42	6,6%	163	25,6%	146	23,0%	163,0	25,6%	55	8,6%
Non-réponse	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%	2	0,3%	1	0,2%
Total	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%

Système manquant = 0

Tableau 4.5-2 : Montant du budget mensuel pour différents frais

Montant du budget mensuel pour différents frais	Types de frais									
	Habillement		Coiffeurs et soins corporels		Télécommunications		Loisirs		Épargnes	
Montant en CHF	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)	Effectif (N)	Pourcentage (%)
0	39	6,1%	120	18,9%	38	6,0%	23	3,6%	232	36,5%
1-50	270	42,5%	403	63,4%	338	53,1%	181	28,5%	85	13,4%
51-100	164	25,8%	73	11,5%	192	30,2%	175	27,5%	67	10,5%
101-150	78	12,3%	9	1,4%	41	6,4%	105	16,5%	39	6,1%
151-200	33	5,2%	8	1,3%	12	1,9%	61	9,6%	36	5,7%
201-250	10	1,6%	1	0,2%	1	0,2%	24	3,8%	15	2,4%
251-300	6	0,9%	1	0,2%	0	0,0%	16	2,5%	11	1,7%
301-350	4	0,6%	2	0,3%	0	0,0%	9	1,4%	5	0,8%
351-400	3	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	11	1,7%	2	0,3%
401-450	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	0,9%
451-500	1	0,2%	0	0,0%	1	0,2%	0	0,0%	8	1,3%
+ de 500	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	8	1,3%	13	2,0%
Je ne sais pas	25	3,9%	18	2,8%	12	1,9%	22	3,5%	116	18,2%
Non-réponse	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%	1	0,2%
Total	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%	636	100,0%

Système manquant = 0

Premièrement, présentons **les types de frais qui ne semblent pas représenter une dépense pour la plupart des étudiants car ceux-ci ont le plus fréquemment choisi la réponse 0 CHF pour ces rubriques.**

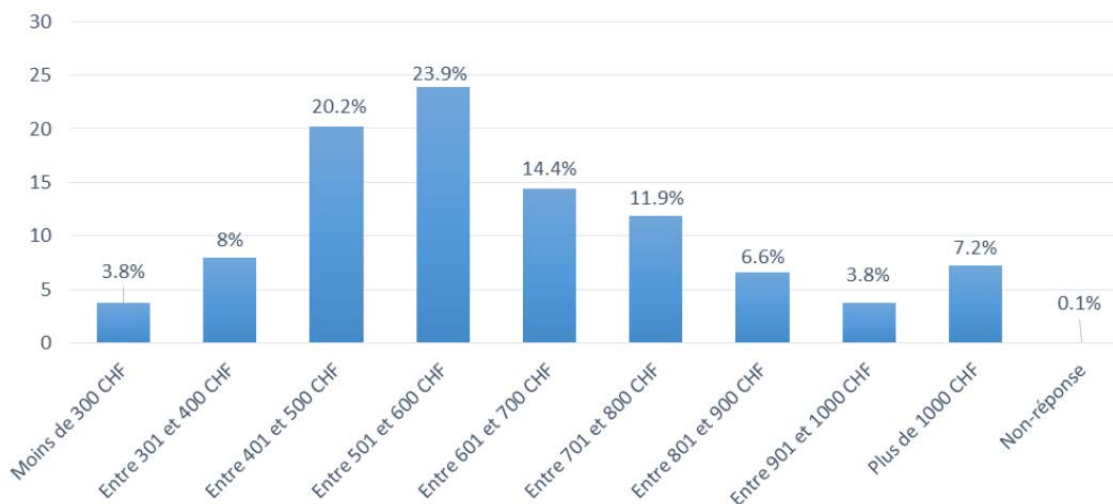
Tout d'abord, **les impôts** (3^{ème} colonne du tableau 4.5-1) **ne représentent pas une dépense pour près de la moitié (45,3%) d'entre eux.** Cette proportion importante s'explique certainement par le fait que **leurs revenus sont souvent insuffisants pour être taxés.** Mentionnons en outre qu'ils **sont plus d'un quart (25,6%) à ne pas savoir à combien s'élèvent ceux-ci.** Nous pouvons penser que ces personnes ne font pas elles-mêmes leur déclaration d'impôts et cela appuierait notre résultat qu'une part importante des étudiants est soutenue par leurs parents pour les démarches administratives (voir partie 4.4-1). **Or, lorsqu'on compare les sommes budgétisées mensuellement par les étudiants qui sont taxés, nous remarquons que 15,3% verse entre 1 et 50 CHF. Puis, les proportions décroissent à mesure que les montants augmentent.** Notons toutefois qu'ils sont 2,4% à payer plus de 500 CHF par mois pour leurs impôts ce qui indiquerait des revenus annuels importants témoignant d'une activité salariée régulière.

Ensuite, **les assurances** (véhicule, RC privée, etc.) (5^{ème} colonne du tableau 4.5-1) **sont elles aussi majoritairement non budgétisées par les étudiants avec 39,2% pour qui cela ne représente aucune dépense** et là aussi ils sont un quart (25,6%) à ne pas connaître le montant. Similairement aux impôts, ils sont 14,2% à dépenser entre 1 et 50 CHF par mois pour ce type de frais.

Le loyer apparaît alors comme n'étant pas une dépense pour un peu plus d'un tiers (34,7%) des étudiants (2^{ème} colonne du tableau 4.5-1). Ceux qui versent des loyers sont 7,0% à payer entre 1 et 350 CHF par mois, 18,0% entre 351 et 500 CHF et **la plus grande proportion, plus d'un tiers (33,5%), alloue plus de 500 CHF par mois dans le paiement de son loyer.** D'après notre enquête sur *Les pratiques de logement des étudiants du Canton de Neuchâtel* en 2014 (voir graphique : 4.5-1), **un peu moins de la moitié (44,1%) d'entre eux payait entre 400 et 600 CHF (20,2% entre 401 et 500 CHF et 23,9% entre 501 et 600 CHF).** Ils étaient ensuite plus d'un quart (26,3%) à situer le montant de leur loyer mensuel entre 601 et 800 CHF (14,4% entre 601 et 700 CHF et 11,9% entre 701 et 800 CHF). Les pourcentages allaient en diminuant à chaque extrémité de l'échelle : un peu plus d'un dixième des étudiants (11,8%) avait un loyer mensuel qui n'excédait

pas les 400 CHF (3,8% à moins de 300 CHF et 8,0% entre 301 et 400 CHF) et près d'un cinquième situaient leur loyer à plus de 800 CHF (6,6% entre 801 et 900 CHF, 3,8% entre 901 et 1000 CHF et 7,2% à plus de 1000 CHF)

Graphique 4.5-1 : Montants des loyers payés par les étudiants du Canton de Neuchâtel en 2014



N = 679 / Système manquant = 624

Source : *Pratiques et besoins en logement des étudiants en formation supérieures dans le Canton de Neuchâtel* (Dutoit, Jacot et Hainard, 2014), p.29

Nous avons voulu en découvrir plus en comparant le type de logement de l'étudiant et le fait que ce dernier verse ou non un loyer. D'après le tableau 4.5-3 ci-dessous, il existe ainsi une corrélation (sig. = 0.001) de force moyenne (V de Cramer = 0.563). Les étudiants, tout type de logement confondu, sont 58,6% à verser un loyer. Pourtant, **ils sont plus de 9 étudiants sur 10 à payer un loyer lorsqu'ils vivent seuls (91,9%) et quand ils sont en colocation (94,7%), à l'unanimité quand ils sont en résidence étudiante (100,0%) ou 8 étudiants sur 10 quand ils vivent avec un conjoint (87,8%)** alors qu'à l'inverse **lorsqu'ils vivent au domicile familial, ils sont 13,0% à tout de même verser un loyer et 72,9% à ne pas le faire. Plus étonnant est le fait qu'ils soient 14,1% des étudiants vivant au domicile familial à ne pas savoir s'il paie un loyer ou non** alors que pour tous les autres types de logement cette catégorie est quasi-inexistante. Nous pouvons imaginer que, parmi ces individus, certains versent un montant global à leurs parents pour participer à leurs frais mais qu'ils ne savent pas exactement les différents types de dépenses que cette somme recouvre.

Tableau 4.5-3 : Fait de verser un loyer en fonction du type de logement

Type de logement de l'étudiant-e		Fait de verser un loyer ou non			Total
		Ne paie pas de loyer	Paie un loyer	Ne sait pas s'il/elle paie un loyer	
Seul-e	Effectif	6	68	0	74
	Pourcentage (%)	8,1%	91,9%	0,0%	100,0%
En colocation	Effectif	7	142	1	150
	Pourcentage (%)	4,7%	94,7%	0,7%	100,0%
En résidence étudiante	Effectif	0	25	0	25
	Pourcentage (%)	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%
Avec un-e conjoint-e	Effectif	10	86	2	96
	Pourcentage (%)	10,4%	87,8%	2,0%	100,0%
Avec les parents ou d'autres membres de la famille	Effectif	196	35	38	231
	Pourcentage (%)	72,9%	13,0%	14,1%	100,0%
Autres mode de logement	Effectif	2	16	1	19
	Pourcentage (%)	10,5%	84,3%	5,3%	100,0%
Total	Effectif	221	372	42	635
	Pourcentage (%)	34,8%	58,6%	6,6%	100,0%

Sig. = 0.001 / V de cramer = 0.563 / 16,7% de cellules ayant des effectifs théoriques inférieur à 5

Enfin, ils sont plus d'un tiers (36,5%) à ne pas mettre d'argent de côté pour constituer des économies (5^{ème} colonne tableau 4.5-2). Néanmoins quand les étudiants tentent d'économiser de l'argent mensuellement, cela se fait par petits montants car ils sont 13,4% à mettre entre 1 et 50 CHF et 10,5% entre 51 et 100 CHF. Les étudiants sont ensuite de moins en moins nombreux à économiser des sommes plus importantes. Ces résultats peuvent s'expliquer par un budget restreint leur permettant difficilement d'épargner ou alors uniquement des montants modestes.

Les étudiants sont près d'un quart (23,0%) à ne pas savoir le montant de leur frais de santé comme l'assurance-maladie où les frais médicaux (4^{ème} colonne du tableau 4.5-1). Cela s'explique certainement par le fait que les démarches administratives liées à ces frais sont réalisées par leurs parents. Ensuite, ils sont près d'un cinquième (19,2%) à déclarer ne pas dépenser d'argent pour leurs dépenses médicales, qui sont alors soit assurées par leurs parents ou par des subsides cantonaux qui rendent ainsi leurs primes d'assurance-maladie quasi-nulles par exemple. Toutefois, les montants versés par les étudiants pour ces frais

sont beaucoup plus dispersés, aucune tendance nette ne semble dès lors se dessiner. Par contre, **la tranche de montant médian se situe entre 201 et 250 CHF par mois pour les frais médicaux.**

Traitons désormais des types de dépenses qui sont majoritairement assurées par les étudiants et leurs montants respectifs.

En premier lieu, **les loisirs** (4^{ème} colonne du tableau 4.5-2) **sont le type de dépenses le plus fréquemment assuré uniquement par les étudiants** sans l'aide financière de leurs parents. Ils ne sont ainsi que 3,8% à n'avoir aucun frais de loisirs. **La réponse la plus fréquemment donnée est entre 1 et 50 CHF par mois mais la médiane se situe entre 51 et 100 CHF.**

Ensuite **les frais d'écolage, les dépenses en télécommunication et en habillement sont aussi majoritairement assurées par les étudiants** avec seulement 6,9% qui disent ne rien dépenser pour l'écolage (1^{ère} colonne tableau 4.5-1), 6,0% pour les factures de communication (3^{ème} colonne tableau 4.5-2) et 6,1% pour l'habillement. Toutefois, **les frais d'écolage** semblent plus importants car ils sont 21,4% à déclarer dépenser entre 51 et 100 CHF par mois pour ces frais et que **la médiane se situe dans la tranche de montant entre 101 et 150 CHF.** Alors que les **télécommunications** représentent des montants moins importants. Ils sont un peu plus de la moitié des étudiants à dépenser entre **1 et 50 CHF (52,1%) et 30,2% supplémentaire dépensent entre 51 et 100 CHF** par mois pour ce type de frais. **Il en va de même pour les frais liés aux vêtements, 42,5% dépense entre 1 et 50 CHF et la médiane est juste au-dessus entre 51 et 100 CHF.**

Le type de dépenses représentant le coût le plus important pour les étudiants semble être l'alimentation et les produits d'entretien (6^{ème} colonne du tableau 4.5-1). Tout d'abord, ils ne sont que 5,2% pour qui cela ne représente aucun frais. **Les montants apparaissent parmi les plus importants car la médiane se situe entre 201 et 250 CHF par mois.**

Ces résultats sont confirmés par le tableau 4.5-4 ci-dessous qui établit une hiérarchie des dépenses assurées principalement par les étudiants à l'aide des revenus de leur(s) activité(s) rémunérée(s). **Ainsi les loisirs sont financés par 90,2% des étudiants, puis viennent ensuite les frais d'habillement (82,4%), les coiffeurs et soins corporels (72,6%) et les télécommunications (70,0%).** Comme nous l'avons vu précédemment, ces dépenses représentant mensuellement les montants les plus bas et sont plus aisément finançables de manière autonome par l'étudiant. Ensuite **une proportion moindre finance par ses propres revenus les frais de transports (53,5%) et d'alimentation (54,3%).** Compte tenu des montants plus importants que ces frais représentent, nous pouvons imaginer que les étudiants sont aidés par leurs parents pour ceux-ci. Puis finalement, **les impôts (43,2%), les taxes et frais de scolarité (39,0%), le loyer (30,7%), les frais de santé (28,4%) et les assurances (27,6%) sont les moins fréquemment payés à l'aide des revenus de l'étudiant mais ils sont certainement assurés par les revenus des parents.**

Tableau 4.5-4 : Types de dépenses assurées par l'étudiant grâce à l'activité rémunérée

Type(s) de dépenses assurées par l'étudiant grâce à l'activité rémunérée	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Loyer	119	5,1%	30,7%
Frais de transport(s)	207	9,0%	53,5%
Taxes et frais de scolarité	151	6,5%	39,0%
Impôts cantonaux et communaux	167	7,3%	43,2%
Frais de santé	110	4,8%	28,4%
Assurances (RC, véhicule,...)	107	4,6%	27,6%
Alimentation et produits d'entretien	210	9,1%	54,2%
Habillement	319	13,8%	82,4%
Coiffeur et soins corporels	281	12,2%	72,6%
Télécommunications	271	11,7%	70,0%
Loisirs	349	15,1%	90,2%
Autre	20	0,9%	5,2%
Total	2311	100,0%	597,3%

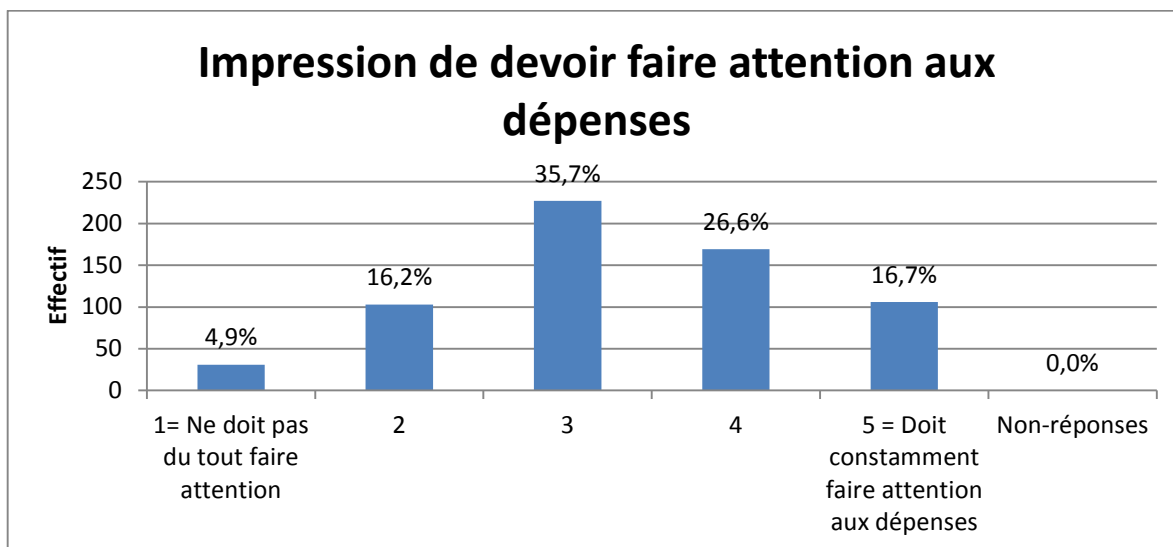
N = 387, système manquant = 249

4.5.2 Pratiques de réduction des dépenses et montants économisés

Par la suite, nous avons voulu découvrir quelle marge de manœuvre les étudiants avaient sur leur budget et leur sentiment quant à la gestion de celui-ci. Nous leur avons dans un premier temps demandé de se positionner sur une échelle allant de 1 à 5, où 1 était « ne pas du tout devoir faire attention à ses dépenses » et 5 « devoir faire constamment attention ».

Le graphique 4.5-1 ci-dessous montre que 35,7% met la note de 3 qui peut être interprété comme la valeur médiane et valeur refuge. La plupart des étudiants sont donc attentifs à leur budget de manière ponctuelle sans que cela soit constamment ou à l'inverse jamais. Toutefois, ils sont proportionnellement plus nombreux à estimer devoir faire plus fréquemment attention à leur budget avec 43,3% (26,6% mettant 4 et 16,7% mettant 5). En effet, ils sont la moitié moins (21,2%) à mettre une note de 2 (16,2%) et 4,9% à déclarer ne pas avoir besoin de faire attention. Ainsi, ils sont trois fois plus nombreux à déclarer faire constamment attention à leurs dépenses que ceux ne devant jamais le faire.

Graphique 4.5-2 : Impression des étudiants de devoir faire attention à leurs dépenses



Par la suite nous avons voulu découvrir quelles pouvaient être les dépenses prioritairement réduites en cas de budget estimé comme étant insuffisant.

Tableau 4.5-5 : Types de dépenses réduites en premier lorsque le budget est estimé insuffisant

Réduction de dépenses (2 choix possibles)	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs (N)	Pourcentage (%)	
Alimentation	61	5,0%	9,6%
Santé (dentiste, médecin, médicaments, ...)	33	2,7%	5,2%
Soins (coiffeur, esthéticienne, ...)	190	15,7%	30,0%
Produits d'hygiène et cosmétique	56	4,6%	8,8%
Télécommunications (téléphone mobile, internet, ...)	27	2,2%	4,3%
Loisirs (sortie, sport, musique, etc.)	279	23,0%	44,0%
Habillement	325	26,8%	51,3%
Voyages	210	17,3%	33,1%
Autre(s):	8	0,7%	1,3%
Transports (changement mode de transport, diminution des	25	2,1%	3,9%
Non-réponse	0	0,0%	0,0%
Total	1214	100,0%	191,5%

Systeme manquant = 2

Le tableau 4.5-5 ci-dessus montre qu'en cas de budget restreint **les dépenses réduites prioritairement sont l'habillement (26,8%), les loisirs (23,0%), les voyages (17,3%) et les soins (15,7%)**. Comme vu précédemment, ces frais sont majoritairement assurés par les étudiants eux-mêmes et non par leurs parents. Ils représentent **ainsi les catégories où ceux-ci ont la plus grande marge de manœuvre même si elle s'avère restreinte car ces dépenses sont les moins élevées dans leur budget**.

Par la suite, nous avons demandé explicitement aux étudiants s'ils pensaient recourir à des stratégies pour réduire leurs dépenses mensuelles.

Tableau 4.5-6 : Recours à une stratégie pour réduire ses dépenses

A recours à une stratégie pour réduire ses dépenses	Effectifs	Pourcentage [%]
Oui	420	66,0%
Non	216	34,0%
Non-réponses	0	0,0%
Total	636	100,0%

N=636 / Système manquant = 0

Le tableau 4.5-6 montre **qu'ils sont deux tiers (66,0%) à estimer avoir des stratégies pour diminuer leurs dépenses**. Ainsi, un peu plus d'un tiers (34,0%) des répondants disent ne pas avoir de stratégies de réduction des dépenses. Toutefois, lorsqu'on leur demande de choisir parmi une liste de réduction de dépenses usuelles, celles qu'ils effectuent, voir tableau 4.5-6, seul 1,1% répond n'avoir recours à aucune de ces pratiques. Ainsi, nous pouvons imaginer que les étudiants disant ne pas avoir de stratégies de réduction de dépenses n'ont pas forcément conscience qu'au quotidien ils ont des pratiques qui vont dans ce sens. **Ils ont alors peut être « naturalisé » un mode de consommation habituel qui ne leur apparaît pas comme visant en premier lieu à dépenser moins, mais que ce sont pour eux de simples habitudes de consommation qui ne sont pas conscientisées.**

Tableau 4.5-7 : Pratiques de réduction des dépenses

Pratiques de réduction des dépenses	Réponses		% d'observations
	Effectifs	Pourcentage	
Produits de consommation courante moins chers (M-Budget, Prix garantie,...)	352	13,3%	55,4%
Produits en promotion	485	18,3%	76,4%
Réductions offertes par carte de fidélité	220	8,3%	34,6%
Magasins d'alimentation hard-discount	174	6,6%	27,4%
Achats durant les soldes	402	15,2%	66,3%
Modes de consommation alternatifs	106	4,0%	16,7%
Activités gratuites et peu onéreuses	261	9,9%	41,1%
Offre de mobilité alternative	46	1,7%	7,2%
Achat sur internet	179	6,8%	28,2%
Participation à des concours	119	4,5%	18,7%
Courses à l'étranger	198	7,5%	31,2%
Autre(s)	25	0,9%	3,9%
Achat de produits en grande quantités	52	2%	8,2%
Je ne recours à aucune de ces pratiques	28	1,1%	4,4%
Total	2647	100,0%	416,9%

N =635 / Système manquant = 1

Le tableau 4.5-7 nous apprend que la première pratique de réduction de dépenses par les étudiants consiste à **acheter des produits de consommation en promotion**. Ils sont ainsi plus des trois quarts à le faire (76,4%). Ensuite, ils sont **plus de deux tiers (66,3%) à faire des achats durant les soldes** et un peu plus **de la moitié (55,4%) à consommer les gammes les moins chères des supermarchés** (M-Budget, Prix Garantie Coop, ...). Leurs pratiques principales visent donc à essayer de payer moins cher les produits de consommation dont ils ont besoin au quotidien ou régulièrement. Les autres pratiques concernent moins de la moitié des étudiants mais **41,1% font des activités gratuites ou peu onéreuses, 34,6% profitent des offres de réduction liées à des cartes de fidélités (Points cumulus, bons, ...), 31,2% font parfois leurs courses à l'étranger, 28,2% font des achats sur internet et 27,4% fréquentent des magasins harddiscount** (Aldi, Lidl,...). Puis, 18,7% d'entre eux participent à des concours pour essayer de gagner des prix et 16,7% indiquent avoir des modes de consommation alternatifs. Les autres pratiques de réduction apparaissent alors plus anecdotiques.

Tableau 4.5-8 : Estimation du montant économisé mensuellement à l'aide de stratégies de réduction des dépenses

Montant économisé grâce aux pratiques de réduction de dépenses	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Moins de 50 CHF	184	30,3%
51-100 CHF	188	30,9%
101-150 CHF	56	9,2%
151-200 CHF	28	4,6%
201-250 CHF	14	2,3%
Plus de 250 CHF	15	2,5%
Je ne sais pas	123	20,2%
Non réponse	0	0,0%
Total	608	100,0%

N = 608

Système manquant = 28

Puis, nous leur avons demandé combien ils pensaient économiser grâce aux pratiques précédentes. Le tableau 4.5-8 montre que 30,3% des étudiants estiment économiser moins de 50 CHF, qu'une proportion similaire (30,9%) économise entre 51 et 100 CHF puis 9,2% entre 101 et 150 CHF. **Ainsi plus de deux tiers des étudiants (70,4%) économisent 150 CHF ou moins.** Les montants au-dessus sont par conséquent minoritaires. **Notons finalement qu'un cinquième d'entre eux (20,2%) ne sait pas combien ils économisent grâce à ces pratiques.**

Tableau 4.5-9 : Raisons poussant l'étudiant à avoir recours à des pratiques de diminution des dépenses

Raisons poussant à avoir recours à des pratiques de diminution des dépenses	Réponses		% d'observations
	Effectifs	%	
Economiser de l'argent afin de réduire les dépenses	316	30,4%	52,1%
Impression de faire des bonnes affaires	88	8,5%	14,5%
Ressources financières insuffisantes	154	14,8%	25,4%
Manière de dépenser de l'argent de manière responsable	226	21,8%	36,2%
Initiation par des proches	48	4,6%	7,9%
Economiser de l'argent pour réaliser des projets personnels (vacances,...)	191	18,4%	31,5%
Autre(s)	15	1,4%	2,5%
Total	1083	100,0%	171%

N = 607 / Système manquant = 29

Cette partie de notre analyse se concentre de manière plus précise sur les raisons effectives données à l'usage des stratégies de réduction de dépenses. **Le tableau 4.5-9 montre que la première raison invoquée est la volonté d'économiser de l'argent, pour plus de la moitié des étudiants (52,1%). De plus, parmi les réponses les plus plébiscitées, on retrouve la volonté de dépenser de l'argent de manière responsable pour 36,2% d'entre eux et d'économiser pour réaliser des projets personnels pour 31,5%. La dernière réponse notable, pour plus d'un quart des étudiants (25,4%), est d'avoir des ressources financières considérées comme insuffisantes.** Pour cette partie des répondants, les économies sont donc considérées comme une conséquence de leur situation financière préexistante.

4.5.3 Participations aux activités de l'association de l'UniNE : Alternative Etudiante Durable (AED)

Par la suite, un groupe d'étudiants du séminaire s'est particulièrement intéressé aux activités proposées aux étudiants de l'UniNE par l'Alternative Étudiante Durable (abrégée AED) et aux personnes recourant à ces services ainsi que les raisons de leur participation.

Tableau 4.5-10 : Participation aux activités de l'AED

Participation aux activités de l'AED	Effectif	Pourcentage [%]
Oui	89	14,0%
Non	547	86,0%
Total	636	100,0%

N=636 / Système manquant = 0

Tout d'abord, **nous constatons que moins d'un cinquième (14,0%) des étudiants participe aux activités proposées par l'AED** (tableau 4.5-10). Ceci nous indique que cette association n'est pas nécessairement connue de tous à l'UniNE, il est donc difficile de comprendre si les étudiants n'y participent pas par choix, désintérêt ou s'ils n'ont simplement pas connaissance de l'association et de ses actions.

Tableau 4.5-11 : Participation aux activités de l'AED en fonction de la faculté d'étude

Participation aux activités de l'AED		Faculté d'études				Total
		<i>Lettres et sciences humaines ou théologie</i>	<i>Sciences</i>	<i>Droit</i>	<i>Sciences économiques</i>	
Oui	<i>Effectifs</i>	69	17	3	0	89
	<i>%</i>	77,5%	19,1%	3,4%	0,0%	100,0%
Non	<i>Effectifs</i>	319	80	84	64	547
	<i>%</i>	58,3%	14,6%	15,4%	11,7%	100,0%
Total	<i>Effectifs</i>	388	97	87	64	636
	<i>%</i>	61,0%	15,3%	13,7%	10,1%	100,0%

0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5

N = 636 / Système manquant = 0

Sig. = 0.001 / V de Cramer = 0.195

Au vu du faible échantillon de personnes utilisant les activités de l'AED, nous avons souhaité voir si des tendances quant à la participation se dégagèrent en fonction de la faculté à laquelle les étudiants appartenaient (tableau 4.5-11 ci-dessus). Il existe un lien statistiquement significatif entre la faculté et le fait de prendre part aux activités de l'AED (sig. = 0.001). À noter que la force du lien est cependant relativement faible (0.195), indiquons ainsi que ce résultat est à prendre avec précaution et donc avec nuance. **Nous observons que plus des trois quarts (77,5%) des participants sont en lettres et sciences humaines ou**

théologie, un peu moins de 20,0% en sciences, seulement 3,4% en droit et aucun participant en faculté de sciences économiques. Il est probable que l'association soit plus connue, et donc plus utilisée, par les membres de la faculté de lettres et sciences humaines, théologie et sciences, car la majorité des activités proposées par l'AED se trouvent à proximité de leurs bâtiments. En outre, la problématique de l'AED est également davantage liée à des thématiques traitées par certains cursus d'études (écologie, développement durable, questions sociales, etc.).

Tableau 4.5-12 : Activités de l'AED auxquels l'étudiant participe

Types d'activités organisées par l'AED auxquels l'étudiant participe	Réponses		% d'observations
	Effectifs	%	
Distribution de denrées alimentaires	77	37,9%	86,5%
Disco'Soup	42	20,7%	47,2%
Atelier Vélo	8	3,9%	9,0%
Piques-niques	8	3,9%	9,0%
Gratifierias (marché gratuit)	23	11,3%	25,8%
Boîte à troc	16	7,9%	18,0%
Conférences, débat	21	18,3%	23,6%
Ateliers (fabrication fromage, pain,...)	8	3,9%	9%
Total	203	100,0%	228,1%

N=89 / Système manquant = 547

Nous avons ensuite souhaité savoir quelles activités proposées par l'AED étaient les plus souvent réalisées. Le tableau 4.5-12 nous permet de constater que **la distribution des denrées alimentaires est le service le plus sollicité car il l'est par 86,5% des participants**. Les autres offres sont utilisées par moins de la moitié d'entre eux. **Ainsi, ils sont 47,2% à participer à la Disco'Soup et à peu près un quart à aller aux Gratifierias (marché gratuit) (25,8%) et aux conférences ou débats organisés par l'association (23,6%)**. Ensuite 18,0% recourent à la boîte à trocs et seuls 9,0% des étudiants se rendent aux activités restantes comme les ateliers de cuisine, ateliers vélo ou aux piques-niques.

Tableau 4.5-13 : Raisons poussant un étudiant à participer aux activités de l'AED

Raisons évoquées	Réponses		
	Effectifs	%	% d'observations
Investissement dans une association étudiante	11	6,8%	12,5%
Pour faire des économies	34	21,1%	38,6%
Rencontrer de nouvelles personnes et partager des moments de convivialité	20	12,4%	22,7%
Défendre des valeurs écologiques	58	36%	65,9%
Pour agir en cohérence avec des convictions	32	19,9%	36,4%
Pour être avec des personnes qui partagent les mêmes valeurs	4	2,5%	4,5%
Autre(s)	2	1,2%	2,3%
Total	161	100,0%	183%

N=88 / Systèmes manquant = 548

Nous avons, dans un deuxième temps, souhaité nous intéresser aux raisons de participation à ces activités (voir tableau 4.5-13). **La réponse la plus plébiscitée est le fait de défendre des valeurs écologiques, qui a été choisie par plus de deux tiers des étudiants (65,9%)**. Les autres raisons sont évoquées par moins de la moitié des répondants. En deuxième position vient **la volonté de faire des économies (38,6%)** et en troisième position **le fait de vouloir agir en cohérence avec ses convictions (36,4%)**. **Les aspects de convivialité sont mentionnés par 22,7% des répondants et la volonté de s'investir dans une association étudiante par 12,5%** et en dernier lieu, la volonté d'être avec des personnes partageant les mêmes valeurs (4,5%).

4.5.4 Conclusion : Des situations économiques considérées comme confortables malgré des budgets considérés comme limités

Dans cette partie, nous avons cherché à comprendre la manière dont les étudiants géraient leur budget et les différents frais qui entraient dans leurs dépenses ainsi que leurs montants. Résumons par quelques points les résultats principaux :

- **Un peu moins de la moitié des étudiants (46,7%) dispose d'un budget inférieur ou égal à 900 CHF et le budget médian est compris entre 901 et 1000 CHF (12,6%).**
- Nous avons effectué une analyse des dépenses principalement assurées par les étudiants au travers des revenus de leur (s) activité (s) rémunérée (s). **Ainsi, les loisirs sont financés par 90,2% des étudiants, viennent ensuite l'habillement (82,4%), les coiffeurs et soins corporels (72,6%) et les télécommunications (70,0%).** Ces dépenses sont majoritairement assurées par les étudiants et non par leurs parents. En premier lieu, viennent les loisirs qui représentent dans une plus grande proportion un montant compris entre 1 et 50 CHF par mois mais avec une médiane se situant entre 51 et 100 CHF. Ensuite les frais d'écologie, les dépenses en télécommunication et en habillement représentent des montants plus importants avec des médianes comprises entre 51 et 150 CHF.
- Ensuite, **une proportion moindre finance par ses propres revenus les frais de transports (53,5%) et d'alimentation (54,3%).** Compte tenu des montants plus importants que ces frais représentent, nous pouvons imaginer que les étudiants sont aidés par leurs parents pour ceux-ci. Néanmoins pour tous les étudiants, peu importe le fait qu'ils vivent avec leurs parents ou non, les coûts liés à l'alimentation et les produits d'entretien représentent un montant médian compris entre 201 et 250 CHF par mois.
- **Les impôts (43,2%), les taxes et frais de scolarité (39,0%), le loyer (30,7%), les frais de santé (28,4%) et les assurances (27,6%) sont les moins fréquemment payés à l'aide des revenus de l'étudiant** et sont certainement assurés par les revenus des parents.
- Nous avons constaté que **les impôts ne représentaient pas une dépense mensuelle pour la plupart d'entre eux, leurs revenus étant certainement insuffisants pour être taxés.** Ils sont en outre plus d'un quart (25,6%) à ne pas savoir à combien s'élèvent ceux-ci. Néanmoins les étudiants étant taxés sont 15,3% à verser entre 1 et 50 CHF puis les proportions décroissent à mesure que les montants augmentent. **Des résultats similaires en ce qui concerne les paiements des assurances** (RC privée, automobile, ...) ont été constatés.
- **Le loyer n'est pas une dépense pour un peu plus d'un tiers (34,7%) des étudiants.** La plus grande proportion de ceux payant un loyer, **plus d'un tiers (33,5%), dépense plus de 500 CHF par mois. Le fait de payer un loyer est corrélé au type de logement.** Ainsi, lorsque l'étudiant vit seul (91,9%), en colocation (94,7%), en résidence étudiante (100,0%) ou avec un conjoint (87,8%) ils sont plus de 8 étudiants sur 10 à payer un loyer alors qu'à l'inverse, lorsqu'ils vivent au domicile familial, ils sont 72,9% à ne pas verser de loyer. **Notons que 13,0 % des étudiants vivant chez leurs parents leur versent tout de même un loyer.**

- **Ils sont plus d'un tiers (36,5%) à indiquer ne pas réussir à mettre de l'argent de côté pour constituer des économies.** De plus, quand les étudiants tentent d'économiser de l'argent mensuellement cela se fait par petits montants de moins de 100 CHF. **Ces résultats peuvent s'expliquer par un budget restreint leur permettant difficilement d'épargner ou alors uniquement des montants modestes.**
- **Les étudiants sont près d'un quart (23,0%) à ne pas savoir le montant de leur frais de santé** comme l'assurance-maladie où les frais médicaux. Cela s'explique certainement par le fait que les démarches administratives liées à ces frais soient réalisées par leurs parents. Ensuite, **ils sont près d'un cinquième (19,2%) à déclarer ne pas dépenser de l'argent pour leurs dépenses médicales**, qui sont soit assurées par leurs parents ou, nous pouvons le supposer, par des subsides cantonaux qui rendent leurs primes d'assurance-maladie quasi-nulle. **La tranche de montant médian se situe entre 201 et 250 CHF par mois pour les frais médicaux.**
- La majorité des étudiants estiment **qu'ils doivent faire attention à leur budget de manière ponctuelle et non systématique.** Toutefois ils sont proportionnellement plus nombreux à **estimer devoir faire plus fréquemment attention à leur budget en étant trois fois plus nombreux à déclarer faire constamment attention à leurs dépenses que ceux ne devant jamais le faire.**
- En cas de budget restreint, **les dépenses réduites prioritairement par les étudiants sont l'habillement (26,8%), les loisirs (23,0%), les voyages (17,3%) et les soins (15,7%).** Comme vu précédemment, ces frais sont majoritairement assurés par les étudiants eux-mêmes et non leurs parents. Ils représentent **ainsi les catégories où les étudiants ont la plus grande marge de manœuvre même si elle s'avère restreinte du fait que ces dépenses sont les moins élevées dans leur budget.**
- Afin de réduire leurs dépenses mensuelles les étudiants sont une grande majorité à **acheter des produits de consommation en promotion, à faire des achats durant les soldes et à consommer les gammes les moins chères des supermarchés** (M-Budget, Prix Garantie Coop, ...). Leurs pratiques principales visent donc à essayer de payer moins cher les produits de consommation dont ils ont besoin au quotidien ou régulièrement. **Grâce à ces différentes pratiques, plus de deux tiers des étudiants (70,4%) disent économiser 150 CHF ou moins par mois. Notons finalement qu'un cinquième d'entre eux (20,2%) ne sait pas combien ils économisent grâce à ces pratiques.** Cela argumente l'idée que ces pratiques de réduction de dépenses ne sont pas forcément étiquetées comme telles pour une part importante d'entre eux. **Les étudiants semblent avoir « naturalisés » un mode de consommation habituel qui ne leur apparaît pas comme visant en premier lieu à dépenser moins mais comme de simples habitudes de consommation.**
- Finalement, les activités proposées par l'AED sont plébiscitées par une minorité d'étudiants (14,0%) qui proviennent majoritairement de la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). **Ces étudiants participent à ces activités en premier lieu conformément à leurs valeurs écologiques et dans un second temps comme une volonté de faire des économies.**

Ces résultats quant aux dépenses des étudiants dressent un portrait contrasté. **Non seulement, il apparaît que les étudiants ont un budget restreint qui leur permet difficilement de mettre de l'argent de côté. Toutefois, ils ne sont pas pour autant une écrasante majorité à estimer devoir faire très attention à leurs dépenses mensuelles.** Les étudiants de l'UniNE semblent donc réussir à jongler avec leurs frais variables de manière satisfaisante, notamment en recourant à des pratiques de réduction des dépenses alimentaires quotidiennes ou, pour une minorité d'entre eux, en plébiscitant des modes alternatifs de consommation offerts par l'AED ou autres. De plus, il apparaît qu'ils bénéficient d'un soutien parental financier et administratif important pour leurs frais fixes leur garantissant un certain sentiment de sécurité économique.

Cette interprétation est confirmée par les résultats interrogeant leur degré d'accord avec l'affirmation « ma situation économique est confortable » (voir tableau 4.5-14). Ils sont ainsi 43,7% à être d'accord et 23,2% à être tout à fait d'accord. **Ainsi, plus de deux-tiers (66,9%) jugent leur situation économique comme relativement confortable.** Réciproquement, l'autre tiers (33,1%) l'estimant inconfortable. Ils sont ainsi près d'un quart (24,6 %) à ne pas être d'accord et une minorité (8,0%) n'est pas du tout d'accord avec cette affirmation.

Tableau 4.5-14: Accord avec l'affirmation "ma situation économique est confortable"

Degré d'accord	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Pas du tout d'accord	51	8,0%
Pas d'accord	157	24,6%
D'accord	278	43,7%
Tout à fait d'accord	148	23,2%
Non réponse	2	0,3%
Total	636	100,0%

Systeme manquant = 0

N = 636

Nos résultats sont difficilement comparables avec ceux de l'OFS (2015) dont l'enquête bénéficiait de questions beaucoup plus détaillées quant aux dépenses des étudiants. Leur enquête de 2013 établit les dépenses moyennes des étudiants à 1734 CHF, montant bien plus élevé que notre budget médian, et montre que cette somme varie fortement en fonction de l'âge et du mode de logement. En outre, le poids de chaque type de dépenses a été analysé en fonction des dépenses totales de chaque étudiant, ce qui permettait de décrire le poids relatifs des différents frais budgétaires. Leurs résultats mettent en lumière les situations économiques très différenciées des étudiants étant encore dépendants financièrement de leurs parents et des autres. **Nos analyses s'avèrent beaucoup moins riches et donnent plutôt une vision très générale voir globalisante de la gestion budgétaire des étudiants de l'UniNE sans malheureusement entrer dans une analyse plus approfondie des étudiants s'estimant dans une situation économique plus difficile.**

4.6 Activités rémunérées et gestion du temps des étudiants

Malgré le fait qu'une légère baisse ait été mesurée dans le taux d'étudiants-travailleurs en Suisse entre 2005 et 2009, ce sont encore trois quarts (75%) des étudiants des hautes écoles universitaires qui travaillent à côté de leurs études, parmi lesquels 85% ont une activité rémunérée au cours du semestre universitaire (OFS, 2010, 2013). Pour l'année académique 2012/2013, l'OFS montre que plus de la moitié des étudiants-travailleurs (53%) avait un taux d'occupation annuel pouvant aller jusqu'à 40% (OFS, 2015).

Avant toute chose, il semble utile d'apporter quelques renseignements permettant de donner une première image générale de la proportion d'étudiants ayant une ou plusieurs activité(s) rémunérée(s) durant leur formation. Ainsi, comme le montre le tableau 4.6-1 ci-dessous, **ils sont presque 4 étudiants sur 5 (79,4%) à déclarer pratiquer une activité rémunérée**. La proportion d'étudiants de l'UniNE travaillant de manière rémunérée est donc identique à celle de l'ensemble des étudiants du supérieur en Suisse.

Tableau 4.6-1 : Pratique d'une activité rémunérée

Activité rémunérée	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Oui	505	79.4 %
Non	131	20.6 %
Non réponses	0	0.0 %
Total	636	100.0 %

N= 636 / Système manquant = 0

4.6.1 Périodes de travail rémunéré et raisons d'avoir ce type d'activités

Parmi ces 79,4% d'étudiants-travailleurs, **ils sont près de 9 étudiants sur 10 (87,3%) à travailler tout au long de l'année à la fois durant le semestre académique et pendant les intersemestres**. Puis, ils sont **moins d'un dixième (8,5%) à travailler uniquement durant l'intersemestre et 4,2% uniquement pendant le semestre académique**. Nous constatons que les périodes annuelles de travail diffèrent légèrement en fonction du fait que l'étudiant considère ses autres ressources financières comme **insuffisantes** (sig. = 0.007).

Tableau 4.6-2 : Les périodes pendant lesquelles sont pratiquées les activités rémunérées selon le fait que l'étudiant considère ou non ses autres sources de revenus comme insuffisantes

Fait de considérer ou non ses autres sources de revenus comme insuffisantes		Période (s) de l'année durant laquelle l'activité rémunérée est exercée			Total
		Durant le semestre	Durant l'inter-semestre	Durant l'inter-semestre et le semestre	
Considère les autres ressources comme insuffisantes	Effectifs	19	26	247	292
	Pourcentage (%)	6.5 %	8.9 %	84.6 %	100.0 %
Considère les autres ressources comme suffisantes	Effectifs	2	17	193	212
	Pourcentage (%)	0.9 %	8.0 %	91.0 %	100.0 %
Total	Effectifs	21	43	440	504
	Pourcentage (%)	4.3 %	8.5 %	87.2 %	100.0 %

0,0% cellules ayant un effectif théorique inférieur à 5/ N=504/ Système manquant=132 Sig.=0.007/ V. de Cramer = 0.140

Comme le montre le tableau 4.6-2 ci-dessus, **les étudiants considérant leurs autres ressources comme insuffisantes sont 6 fois plus nombreux à travailler uniquement durant le semestre (6,5% contre 0,9%)**. Nuançons ce résultat en mettant en avant que la grande majorité travaille toute l'année peu importe leurs autres ressources.

Tableau 4.6-3 : Les périodes de la semaine pendant lesquelles l'activité rémunérée est pratiquée.

Période(s) de la semaine où l'activité rémunérée est exercée	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Pendant les week-ends	259	28,0%	51.5 %
Le soir durant la semaine	169	18.3 %	33.6 %
En journée durant la semaine	296	32.0 %	58.8 %
Opportunités ponctuelles de travail	200	21.6 %	39.8 %
Total	924	100.0 %	183.7 %

N= 503 / Système manquant = 133

Le tableau 4.6-3 ci-dessus indique que les étudiants ayant au moins une activité rémunérée durant le semestre académique **travaillent le plus fréquemment en journée durant la semaine (58,8%)**. Puis un peu plus de la moitié (51,5%) travaille les week-ends. Viennent ensuite les opportunités ponctuelles de travail qui sont saisies par 39,8% des étudiants et, en dernier lieu, le soir durant la semaine avec un peu plus d'un tiers de ceux-ci (33,6%).

Nous nous sommes aussi intéressés aux types d'activités rémunérées pratiquées par les étudiants.

Tableau 4.6-4 : Types d'activités rémunérées pratiquées par les étudiants⁴

N= 504 / Système manquant = 132

Type d'activité rémunérée	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	pourcentage (%)	
Babysitting /dogsitting/...	66	6.8 %	13.1 %
Enseignement	227	23.3 %	45.0 %
Auxiliaire de vente	130	13.4 %	25.8 %
Travail dans la restauration	127	13.1 %	25.2 %
Travail en usine ou agricole	38	3.9 %	7.5 %
Travail dans un établissement médical ou social	39	4.0 %	7.7 %
Travail de secrétariat	80	8.2 %	15.9 %
Télémarketing	5	0.5 %	1.0 %
Livraisons	6	0.6 %	1.2 %
Nettoyage	45	4.6 %	8.9 %
Stage (s)	41	4.3 %	8.1 %
Hôte /Hôtesse	34	3.5 %	6.7 %
Autres (dont : Moniteur sportif / loisir,...)	81	8.3 %	16.1 %
Activités "illicites"	11	1.1 %	2.2 %
Freelance	43	4,4%	8.5 %
Total	973	100.0 %	193.1 %

Comme l'indique le tableau 4.6-4, **la plus grande proportion d'étudiants effectue une activité liée à l'enseignement**. Ils sont 45,0% à avoir ce type de travail. **Viennent ensuite les auxiliaires de vente qui représentent un peu plus d'un quart des étudiants (25,8%) et un autre quart travaille dans la restauration (25,2%)**. Ensuite, près de 16,1% d'entre eux ont des activités liées aux loisirs et au sport

⁴ Nous avons ventilé plusieurs réponses qui avaient été notées dans l'item de réponse « Autres » mais qui pouvaient être assimilées à des catégories préexistantes. Par exemple, tout ce qui était de l'ordre de l'assistanat a été placé dans les catégories « enseignement », dogsitting et catsitting dans « babysitting », traduction dans « freelance »,...

en étant moniteurs. Ils sont **15,9%** à avoir une activité administrative liée au secrétariat puis **13,1%** à garder des enfants ou des animaux. Ils sont autour des 8% à effectuer des tâches de nettoyage (8,9%), à travailler en freelance (8,5%), à être en stage rémunéré (8,1%), à travailler en usine (7,5%) ou encore dans un établissement médico-social (7,7%) ou à être hôte ou hôtesse (6,7%). Les autres types d'activités apparaissent plus anecdotiques avec moins d'un cinquième des étudiants les effectuant comme les activités illicites (2,2%), des livraisons (1,2%) ou du télémarketing (1,0%).

Tableau 4.6-5 : Raisons poussant les étudiants à avoir une activité rémunérée en parallèle à leurs études⁵

Raisons poussant à avoir une activité rémunérée	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Autres ressources financières insuffisantes	212	18.0 %	42.1 %
Etre plus à l'aise financièrement	285	24.3 %	56.5 %
Indépendance financière par rapport aux parents	255	21.6 %	50.6 %
Pour épargner	151	12.8 %	30.0 %
Création de contacts et compétences professionnelles	163	13.8 %	32.3 %
Subvenir aux besoins d'autres personnes	15	1.3 %	3.0 %
Elargissement cercle de connaissance	49	4.3 %	9.7 %
Indépendance financière par rapport au conjoint	28	2.4 %	5.6 %
Autres (Pour le plaisir,...)	20	1.7 %	4.0 %
Total	1178	100,0%	233.7 %

N= 504/ Système manquant = 132

Le tableau 4.6-5 nous permet de constater que la première raison poussant les étudiants de l'UniNE à avoir une activité rémunérée est liée aux motivations financières. **Un peu plus de la moitié des répondants (56,5%) déclare avoir une activité rémunérée pour « être plus à l'aise financièrement ».** La deuxième raison invoquée est la volonté d'indépendance envers les parents (50,6%). Puis, en troisième position, nous remarquons que 42,1% des étudiants considèrent leurs autres ressources financières comme insuffisantes. Ils sont ensuite près d'un tiers (32,3%) à vouloir créer des contacts et compétences

⁵ Nous avons ventilé plusieurs réponses qui avaient été notées dans « Autres » mais qui pouvaient être assimilées à des catégories préexistantes. Par exemple, nous avons placé les réponses telles que « Pour (sur) vivre », « Pas d'autres ressources financières », « Mon canton d'origine m'a refusé le droit à une bourse »,... dans l'item de réponse « Autres ressources financières insuffisantes ». Les réponses qui avaient un rapport avec l'acquisition de compétences professionnelles et le fait de vouloir voir ce qu'est la « vraie vie » ont été ventilées dans l'item « création de contacts et compétences professionnelles ».

professionnelles puis 30,0% indiquent qu'ils désirent épargner. Les autres raisons comme l'élargissement du cercle de connaissances (9,7%), la volonté d'indépendance financière face au conjoint (5,6%) ou la nécessité de subvenir aux besoins d'une autre personne (3,0%) apparaissent minoritaires. Il nous faut encore préciser que 4,0% ont coché l'item « Autres » et indiquer des raisons comme le fait d' « apprendre à être responsable, adulte » ou encore « pour le plaisir ».

Tableau 4.6-6 : Degré d'accord avec l'affirmation « Je ne pourrais pas financer mes études sans une activité rémunérée »

Degré d'accord avec l'affirmation « je ne pourrais pas financer mes études sans activité rémunérée »	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Pas du tout d'accord	140	27.7 %
Pas d'accord	151	29.9 %
D'accord	79	15.6 %
Tout à fait d'accord	135	26.7 %
Non-réponses	0	0,0%
Total	505	100,0%

N= 505 / système manquant = 131

Finalement, nous avons voulu savoir à quel point avoir une activité rémunérée était indispensable au financement de leurs études supérieures en leur demandant leur degré d'accord avec l'affirmation « *je ne pourrais pas financer mes études sans activité rémunérée* ». Le tableau 4.6-6 nous montre qu'un peu moins d'un tiers des personnes (29,9%) ne sont pas d'accord avec cette affirmation et que 27,7% ne sont pas du tout d'accord avec celle-ci. **Ainsi, ils sont une légère majorité (57,6%) à estimer ne pas avoir besoin de leur(s) activité(s) rémunérée(s) pour financer leurs études.** Sur les 42,4% estimant en avoir besoin, ils sont plus d'un quart (26,7%) à être tout à fait d'accord avec cette affirmation et 15,6% à être plutôt d'accord.

4.6.2 Nombre d'activités rémunérées et facteurs influençant ce nombre

Tableau 4.6-7 : Le nombre d'activités rémunérées pratiquées par les étudiants

Nombre d'activité (s) rémunérée(s)	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
1	184	36.4 %
2	167	33.1 %
3	108	21.4 %
4	24	4.8 %
Plus que 4	22	4.4 %
Non réponses	0	0,0%
Total	505	100.0 %

N=505/ Système manquant = 131

En ce qui concerne le nombre d'activités rémunérées pratiquées, plus d'un tiers des étudiants (36,4%) n'en pratique qu'une seule et un autre tiers (33,1%) répond avoir deux emplois. Ils sont ensuite plus d'un cinquième (21,4%) à avoir trois activités rémunérées différentes et finalement moins d'un dixième en ont plus de 3 avec 4,8% en ayant 4 et 4,4% plus de 4 (Voir tableau 4.6-7 ci-dessus).

D'après le tableau 4.6-8, lorsque nous comparons le nombre d'activités rémunérées de l'étudiant avec le fait ou non de travailler car les autres ressources financières sont insuffisantes, nous obtenons un lien significatif (Sig.=0.009) avec une force du lien faible (V de Cramer = 0.164). **Autrement dit, le fait que les autres ressources financières soient considérées comme insuffisantes pousse les étudiants à cumuler les emplois.**

Tableau 4.6-8 : Le nombre d'activités rémunérées pratiquées en fonction du fait que l'étudiant considère ou non ses autres ressources comme insuffisantes

Raison poussant à avoir une activité rémunérée : les autres ressources financières sont insuffisantes		Nombre d'activités rémunérées					Total
		1	2	3	4	Plus de 4	
Considère les autres ressources comme insuffisantes	Effectifs	72	63	49	11	17	212
	Pourcentage (%)	34,0%	29.7 %	23.1 %	5.2 %	8.0 %	100.0 %
Ne considère pas les autres ressources comme étant insuffisantes	Effectifs	112	103	59	13	5	292
	Pourcentage (%)	38.4 %	35.3 %	20.2 %	4.5 %	1.7 %	100.0 %
Total	Effectifs	184	166	108	24	22	504
	Pourcentage (%)	36,5%	32,9%	21,4%	4,8%	4,4%	100,0%

0,0% cellules ayant un effectif théorique inférieur à 5/ N=504/ Système manquant=132

Sig.=0.009/ V. de Cramer = 0.164

Même si dans les deux cas de figure les pourcentages diminuent avec l'augmentation du nombre d'activités, il faut mettre en évidence que jusqu'à hauteur de deux activités rémunérées, les étudiants considérant avoir des ressources suffisantes sont proportionnellement plus nombreux (respectivement 38,4% pour une activité et 35,3% pour deux activités rémunérées) par rapport à ceux les considérant comme insuffisantes (34,0% dans la case une activité rémunérée et 29,7% dans celle de deux activités). **Et donc ce phénomène s'inverse lorsque le nombre d'activités rémunérées augmente puisque ceux dont les autres ressources apparaissent insuffisantes sont proportionnellement plus nombreux à cumuler plus de trois activités.** Notons qu'ils sont 4 fois plus à avoir plus de quatre activités (8,0% contre 1,7%).

Tableau 4.6-9 : Corrélation entre le nombre d'activités rémunérées pratiquées et l'impossibilité de financer ses études sans une activité rémunérée

Le nombre d'activités rémunérées en fonction du fait qu'il ne peut pas financer ses études sans avoir une activité rémunérée			Nombre d'activités rémunérées	Obliger de travailler pour financer ses études
Rho de Spearman	Nombre d'activités rémunérées	Coefficient de corrélation	1.000	.111
		Sig. (bilatérale)	.	.012
		N	505	505
	Obliger de travailler pour financer ses études	Coefficient de corrélation	.111	1.000
		Sig. (bilatérale)	.012	.
		N	505	505

Le constat précédent peut être appuyé par les résultats obtenus lorsque l'on compare le nombre d'activités rémunérées pratiquées et l'impression que l'étudiant a d'être en incapacité de payer ses études sans travailler (Sig=0.012 voir tableau 4.6-9). **En effet, plus l'étudiant considère indispensable de travailler pour financer ses études, plus le nombre d'activités rémunérées qu'il pratique augmente.**

4.6.3 Temps consacré à l'activité rémunérée

Tableau 4.6-10 : Le nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'activité rémunérée pendant le semestre universitaire

Nombres d'heures par semaine consacrées à l'activité rémunérée durant le semestre	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
De 1 à 5 heures	116	25.1 %
De 6 à 10 heures	130	28.1 %
De 11 à 15 heures	87	18.8 %
De 16 à 20 heures	53	11.5 %
De 21 à 25 heures	32	6.9 %
De 26 à 30 heures	17	3.7 %
De 31 à 35 heures	8	1.7 %
De 36 à 40 heures	5	1.1 %
Plus de 40 heures	14	3.0 %
Non réponses	0	0.0 %
Total	462	100.0 %

N=462 / Système manquant =174

Il est intéressant d'observer le nombre d'heures consacrées à l'activité rémunérée durant le semestre, car nous voulons voir si l'étudiant qui estime avoir des besoins financiers importants va travailler plus qu'un étudiant s'estimant être suffisamment à l'aise financièrement. De manière générale, **si l'on regarde le nombre d'heures consacrées à l'activité rémunérée durant le semestre, le mode se situe dans la tranche allant de 6 à 10 heures avec 28,1% des réponses qui s'avèrent aussi être la médiane. Ensuite, près d'un quart travaille de 1 à 5 heures (25,1%)**. Puis, ils sont un peu moins d'un cinquième (18,8%) à y consacrer entre 11 et 15 heures et un peu plus d'un dixième (11,5%) entre 15 et 20 heures. Finalement, nous observons que les proportions d'étudiants décroissent plus les nombres d'heures augmentent. Notons toutefois qu'ils sont 3,0% à travailler plus de 40 heures par semaine, ce qui indiquerait une activité à temps-plein parallèlement aux études. Cela pourrait être le cas des étudiants ayant débuté une activité rémunérée à la fin de leur master mais qui sont toujours inscrits à l'UniNE car ils doivent terminer leur mémoire par exemple. (Voir tableau 4.6 - 10 ci-dessus).

Tableau 4.6-11 : Nombre d'heures consacrées à (aux) activité(s) rémunérée(s) durant le semestre selon le type de ressources financières des étudiants⁶

Type de ressources financières des étudiants		Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine, durant le semestre à (aux) activité(s) rémunérée(s)						Total
		De 1 à 5 heures	De 6 à 10 heures	De 11 à 15 heures	De 16 à 20 heures	De 21 à 25 heures	Plus de 26 heures	
Etudiants avec soutien financier des parents et pratiquant une activité rémunérée pour les financements des études	Effectif	61	90	52	27	17	20	267
	Pourcentage (%)	22,8%	33,7%	19,5%	10,1%	6,4%	7,5%	100,0%
Etudiants avec soutien financier des parents et ne pratiquant pas une activité rémunérée pour les financements des études	Effectif	44	17	5	5	3	7	81
	Pourcentage (%)	54,3%	21,0%	6,2%	6,2%	3,7%	8,6%	100,0%
Etudiants sans soutien financier des parents (pratiquant ou pas une activité rémunérée pour le financement des études)	Effectif	11	23	30	21	12	17	114
	Pourcentage (%)	9,6%	20,2%	26,3%	18,4%	10,5%	14,9%	100,0%
Total	Effectif	116	130	87	53	32	44	462
	Pourcentage (%)	25,1%	28,1%	18,8%	11,5%	6,9%	9,5%	100,0%

0 % de cellules ayant un effectif théorique inférieur à 5 / N = 462 / Système manquant = 174

Sig. = 0,001 / V.de Cramer = 0,278

Le tableau 4.6-11 nous montre que **le nombre d'heures consacré aux activités rémunérées dépend du fait que l'étudiant bénéficie du soutien financier de ses parents ou non et que cette activité serve explicitement à financer leurs études** (sig. = 0.001) alors que toute situation financière confondue les étudiants sont un quart (25,1%) à consacrer 1 à 5 heures à leurs activités rémunérées. **Ils sont presque deux fois plus nombreux (54,3%) à y consacrer ce temps lorsque l'activité rémunérée ne sert pas au financement de leurs études et qu'ils sont soutenus par leurs parents et réciproquement deux fois moins nombreux (9,6%) à consacrer ce minimum de temps lorsque les parents ne les soutiennent pas.** Ces étudiants non-soutenus auront par conséquent un nombre d'heures de travail rémunéré plus important que les autres. Ainsi, la distribution de leur nombres d'heures **est plus variée et la catégorie médiane se situe à entre 11 et 15 heures par semaine.** Alors que **la médiane est entre 6 et 11 heures pour les étudiants soutenus par leurs parents mais ayant une activité rémunérée aidant à financer leurs études.**

⁶ Lors des premières analyses descriptives, nous avons remarqué des différences de pratiques chez les étudiants en fonction du soutien obtenu par les parents ou de la pratique d'une activité rémunérée. A partir de cette observation nous avons décidé de créer quatre catégories d'étudiants :

1. Les étudiants ayant du soutien financier des parents et une activité rémunérée comme source de financement des études. (*Catégorie 1 - soutenus-rémunérés*)
2. Les étudiants sans soutien financier des parents mais ayant une activité rémunérée comme source de financement des études. (*Catégorie 2 - non-soutenus-rémunérés*)
3. Les étudiants ayant du soutien financier des parents mais sans activité rémunérée comme source de financement des études. (*Catégorie 3 - soutenus-non-rémunérés*)
4. Les étudiants n'ayant ni de soutien financier des parents ni d'activité rémunérée comme source de financement des études. (*Catégorie 4 - non-soutenus-non-rémunérés*)⁶

Pour certaines analyses statistiques de tris croisés, nous avons fait le choix de regrouper les catégories ne bénéficiant pas de soutien financier des parents (*Catégorie 2 et Catégorie 4*)⁶, la quatrième étant composée d'un effectif parfois trop faible pour être intéressant à considérer.

En outre, **les étudiants non-soutenus par leurs parents sont quasiment deux fois plus nombreux à travailler plus de 26 heures par semaine** (14,9% contre 7,5% et 8,6% pour les étudiants soutenus par leurs parents).

Tableau 4.6-12 : Le nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'activité rémunérée pendant l'intersemestre

Nombres d'heures par semaine consacrées à l'activité rémunérée durant l'inter-semestre	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
De 1 à 5 heures	66	13.6 %
De 6 à 10 heures	67	13.8 %
De 11 à 15 heures	63	13.0 %
De 16 à 20 heures	54	11.2 %
De 21 à 25 heures	52	10.7 %
De 26 à 30 heures	42	8.7 %
De 31 à 35 heures	49	10.1 %
De 36 à 40 heures	45	9.3 %
Plus de 40 heures	45	9.3 %
Non réponses	1	0.2 %
Total	636	100.0 %

N=484 / Système manquant = 152

La distribution du nombre d'heures consacré à l'activité rémunérée durant l'intersemestre, autrement dit les « vacances » universitaires, varie plus que pendant le semestre académique comme le montre le tableau 4.6-12. Toutes les tranches d'heures récoltent entre 8,7% et 13,8% des réponses. **Néanmoins nous constatons que la médiane est plus haute en étant entre 16 et 20 heures à l'intersemestre, alors qu'elle est entre 6 à 10 heures durant le semestre.** Les étudiants consacrent plus de temps à leur(s) activité(s) rémunérée(s) durant l'intersemestre. Cela s'explique par le fait qu'ils bénéficient d'un emploi du temps plus libre car ils n'ont pas d'enseignements à suivre.

Tableau 4.6-13 : Le lien entre l'activité rémunérée et les études suivies par l'étudiant

Activité rémunérée en lien direct avec les études suivies	Résultats	
	Effectifs	Pourcentage (%)

Pas du tout d'accord	213	42.2 %
Pas d'accord	134	26.5 %
D'accord	103	20.4 %
Tout à fait d'accord	54	10.7 %
Non réponses	1	0.2 %
Total	505	100.0 %

N=505 /Système manquant = 131

Un autre élément auquel nous nous sommes intéressés était de savoir si l'étudiant considérait son activité rémunérée comme étant en lien direct avec ses études. Le tableau 4.6-13 montre que **la plupart des étudiants ne sont « pas du tout d'accord » (42,2%) avec le fait que l'activité soit en lien avec leur formation et la médiane se situe dans l'item « pas d'accord » qui récolte 26,5% des réponses.** Deux tiers des étudiants (68,7%) ne considèrent donc pas faire une activité rémunérée en lien avec leurs études. Cependant, il est intéressant de relever qu'un étudiant sur dix environ (10,7%) a répondu « tout à fait d'accord » et estime donc que son activité rémunérée est en lien direct avec ses études.

4.6.4 Conditions de l'activité rémunérée en fonction du diplôme préparé

Finalement nous avons voulu vérifier si le fait de préparer un Bachelor ou un Master influençait le fait d'avoir une activité rémunérée et par la suite le nombre d'heures à y consacrer.

Tableau 4.6-14 : Pratique d'une activité rémunéré en fonction du type de diplôme préparé

Type de diplôme en préparation		Pratique d'une activité rémunérée		Total
		Oui	Non	
Bachelor	Effectif	311	97	408
	Pourcentage (%)	76,2%	23,8%	100,0%
Master	Effectif	194	33	227
	Pourcentage (%)	85,5%	14,5%	100,0%
Total	Effectif	505	130	635
	Pourcentage (%)	79,5%	20,5%	100,0%

0 % de cellule ayant un effectif théorique inférieur à 5 (0 cellule)

N = 635 / Système manquant = 1

Sign. = 0,006 / V de Cramer = 0,110

Tout d'abord, nous constatons que le type de diplôme préparé est corrélé au fait d'avoir une activité rémunérée (sig. = 0.006). **Il apparaît que les étudiants en Master sont plus nombreux à pratiquer une activité rémunérée (85,5% contre 76,2% pour les étudiants en Bachelor).** Cette différence peut s'expliquer par le fait que ceux-ci sont souvent plus âgés, plus indépendants financièrement de leurs parents (voir tableau 4.6-14) et par conséquent financent plus fréquemment leurs études par eux-mêmes.

Cette réalité se traduit aussi par le nombre d'heures consacrées aux activités rémunérées évoluant en fonction du diplôme préparé et ceci que ça soit durant le semestre académique (sig. = 0.001) ou durant l'intersemestre (sig. = 0.001). **Il apparaît de manière générale que les étudiants de Master consacrent plus de temps à leur activité rémunérée que ceux de Bachelor.** Dans le tableau 4.6-15 ci-dessous, nous pouvons voir qu'ils sont deux fois plus nombreux à travailler plus de 21 heures durant l'intersemestre (23,1% contre 10,0% pour ceux en Bachelor) et que le mode est entre 6 et 10 heures pour ceux en Bachelor alors qu'il est entre 11 et 20 heures pour ceux en Master. Il en va de même durant le semestre académique où ils sont même 3 fois plus nombreux à travailler plus de 21 heures à côté de leur formation (16,0% contre 5,7% de ceux en Bachelor) (voir tableau 4.6-15). **En outre les étudiants en bachelor sont proportionnellement plus nombreux à ne pas travailler de manière rémunérée durant le semestre (28,3% contre 18,7% pour ceux en Master).**

Tableau 4.6-15 : Nombre d'heures consacrées par semaine aux études hors-cours en fonction du type de diplôme préparé

Type de diplôme en préparation		Nombre d'heure consacrées en moyenne par semaine aux études hors-cours					Total
		0	1-5	6-10	11-20	Plus de 21	
Bachelor	Effectif	6	93	151	117	41	408
	Pourcentage (%)	1,5%	22,8%	37,0%	28,7%	10,0%	100,0%
Master	Effectif	3	45	56	69	52	225
	Pourcentage (%)	1,3%	20,0%	24,9%	30,7%	23,1%	100,0%
Total	Effectif	9	138	207	186	93	633
	Pourcentage (%)	1,4%	21,8%	32,7%	29,4%	14,7%	100,0%

10 % de cellule ayant un effectif théorique inférieur à 5 (1 cellule) / N = 633 / Système manquant = 3

Sign. = 0,001 / V de Cramer = 0,195

Tableau 4.6-16 : Nombre d'heures consacrées aux activités rémunérées en fonction du type de diplôme préparé

Type de diplôme en préparation		Nombre d'heure consacrées en moyenne par semaine à (aux) activité(s) rémunérée(s)					Total
		0	1-5	6-10	11-20	Plus de 21	
Bachelor	Effectif	115	106	92	71	23	407
	Pourcentage (%)	28,3%	26,0%	22,6%	17,4%	5,7%	100,0%
Master	Effectif	42	39	58	50	36	225
	Pourcentage (%)	18,7%	17,3%	25,8%	22,2%	16,0%	100,0%
Total	Effectif	157	145	150	121	59	632
	Pourcentage (%)	24,8%	22,9%	23,7%	19,1%	9,3%	100,0%

0 % de cellule ayant un effectif théorique inférieur à 5 (0 cellule) / N = 632 / Système manquant = 4

Sign. = 0,001 / V de Cramer = 0,215

4.6.5 Raisons de ne pas pratiquer une activité rémunérée

Rappelons qu'un étudiant sur cinq (20,6%) n'a pas d'activité rémunérée en parallèle de ces études (voir tableau 4.6-1). Nous avons alors demandé à ces personnes les raisons pour lesquelles elles n'en avaient pas.

Tableau 4.6-17 : Principales raisons de ne pas exercer d'activité rémunérée

Principales raisons de ne pas exercer une activité rémunérée	Réponses		Pourcentages d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Je n'en ressens pas la nécessité financière	47	25,8%	36,2%
Je ne vois pas d'intérêt à exercer une activité rémunérée	2	1,1%	1,5%
Je n'en ai pas le temps	66	36,3%	50,8%
Mes charges familiales sont trop importantes	9	4,9%	6,9%
Ma santé ne me permet pas d'exercer une activité rémunérée	4	2,2%	3,1%
Je ne dispose pas d'un permis pour travailler en Suisse	5	2,7%	3,8%
Mes recherches sont restées infructueuses	41	22,5%	31,5%
Autre(s) raison(s)	8	4,4%	6,2%
Total	182	100,0%	140,0%

Système manquant = 506

N = 636

Le tableau 4.6-17 ci-dessus permet de constater que **la première raison invoquée, par quasiment la moitié des répondants (50,8%), est le manque de temps**. En deuxième position viennent **ceux qui n'en ressentent pas la nécessité financière (36,2%) puis ceux pour qui les recherches sont restées infructueuses (31,5%)**. Les charges familiales trop importantes sont une barrière à une activité rémunérée pour 6,9% d'entre eux. Finalement, les problèmes de santé (3,1%), le fait de ne pas disposer d'un permis de travail (3,8%) ou encore le non-intérêt pour une activité rémunérée (1,5%) sont des raisons qui paraissent plus anecdotiques.

4.6.6 Difficultés à concilier les activité(s) rémunérée(s) et les études

Ainsi, la problématique de la conciliation du temps consacré aux études et celui aux activités rémunérées semble être une préoccupation pour les étudiants interrogés. Nous avons donc demandé à ceux-ci leur degré d'accord avec l'affirmation « *mon activité rémunérée empiète sur mon temps à disposition pour les études* ».

Tableau 4.6-18 : Degrés d'accord avec l'affirmation « *Mon activité rémunérée empiète sur mon temps à disposition pour les études* »

Degré d'accord	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
Pas du tout d'accord	108	21,3%
Pas d'accord	164	32,4%
D'accord	164	32,4%
Tout à fait d'accord	68	13,4%
Non-réponses	1	0,2%
Total	505	100,0%

Système manquant = 131

N = 636

Le tableau 4.6-18 nous montre que parmi les étudiants qui travaillent, les avis sont fortement partagés. **Néanmoins une légère majorité (53,7%) semble ne pas considérer que leur activité rémunérée empiète sur leur temps à disposition pour leurs études** car ils sont 21,3% à ne pas être du tout d'accord et 32,4% à ne pas l'être. Cela nous montre que **45,8% sont plutôt d'accord avec le fait que cette activité empiète sur le temps d'étude car 32,4% sont d'accord et tout à fait d'accord 13,4%**.

Tableau 4.6-19 : Corrélation entre le sentiment d'avoir une situation financière confortable et le sentiment que l'activité rémunérée de l'étudiant empiète sur son temps à disposition pour les études

Corrélation entre le sentiment d'avoir une situation financière confortable et le sentiment que l'activité rémunérée de l'étudiant empiète sur son temps à disposition pour les études			Sentiment que l'activité rémunérée empiète sur le temps à disposition pour les études	Sentiment d'avoir une situation financière confortable
Rho de Spearman	Sentiment que l'activité rémunérée empiète sur le temps à disposition pour les études	Coefficient de corrélation	1,000	-0,343
		Sig. (bilatéral)	.	,000
		N	389	387
	Sentiment d'avoir une situation financière confortable	Coefficient de corrélation	-0,343	1,000
		Sig. (bilatéral)	,000	.
		N	387	388

Finalement, nous avons pu observer qu'il y a une corrélation négative avec une force de lien moyenne (sig. = 0.001, Rho de Spearman: - 0,343) entre le sentiment que l'activité rémunérée empiète sur le temps à disposition pour les études et le sentiment d'avoir une situation financière stable. Ainsi, **il semble que, plus le sentiment que l'activité rémunérée perturbe le temps à disposition pour les études, moins l'étudiant considère qu'il a une situation financière confortable** (voir tableau 4.6-19).

4.6.7 Temps consacrés à diverses activités par les étudiants de l'UniNE

La gestion du temps apparaît être un enjeu assez primordial pour les étudiants. Afin de mieux comprendre la manière dont ils distribuent leur temps entre leurs multiples activités, nous leur avons demandé le temps moyen consacré par semaine : à leur(s) activités rémunérées, aux heures de cours, au temps d'études (révisions, lectures, ...), aux activités sportives, au domaine associatif, à leur famille, aux tâches domestiques, à leurs loisirs, en déplacement ou encore aux activités artistiques. Le tableau 4.6-20 et le graphique 4.6-1 résument ainsi ces diverses informations.

Tableau 4.6-20 : Répartition temporelle des activités

Activités	Répartition temporelle par activité (en heure)															
	0		1 -- 5		6 -- 10		11 -- 20		21 -- 30		plus de 30		Non-réponses		Total	
	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)
Activité(s) rémunérée(s)	157	24,7%	146	23,0%	150	23,6%	121	19,0%	44	6,9%	15	2,4%	3	2,4%	636	100,0%
Temps passé en cours	21	3,3%	31	4,9%	95	14,9%	337	53,0%	127	20,0%	22	3,5%	3	5,0%	636	100,0%
Temps d'étude hors-cours (lecture, révision, travaux de groupe,...)	9	1,4%	138	21,7%	208	32,7%	186	29,2%	61	9,6%	32	5,0%	2	0,3%	636	100,0%
Activité(s) sportive(s)	117	18,4%	395	62,1%	93	14,6%	15	2,4%	9	1,4%	3	0,5%	4	0,6%	636	100,0%
Association, bénévolat	473	74,4%	126	19,8%	20	3,1%	10	1,6%	1	0,2%	0	0,0%	6	0,9%	636	100,0%
Temps consacré à la famille	45	7,1%	307	48,3%	164	25,8%	71	11,2%	23	3,6%	23	3,6%	3	0,5%	636	100,0%
Temps auprès d'amis	24	3,8%	301	47,3%	210	33,0%	79	12,4%	10	1,6%	9	1,4%	3	0,5%	636	100,0%
Temps consacré aux déplacements	19	3,0%	295	46,0%	217	34,1%	90	14,2%	8	1,3%	2	0,3%	5	0,8%	636	100,0%
Travail domestique (ménage, courses,...)	36	5,7%	507	79,7%	73	11,5%	14	2,2%	1	0,2%	2	0,3%	3	0,5%	636	100,0%
Loisirs (sorties, activités culturelles, télévision, jeux vidéo,...)	17	2,7%	263	41,4%	221	34,7%	95	14,9%	25	3,9%	11	1,7%	4	0,6%	636	100,0%
Activité(s) artistique(s)	414	65,1%	184	28,9%	30	4,7%	2	0,3%	1	0,2%	0	0,0%	5	0,8%	636	100,0%

Système manquant = 0

N = 636

En premier il y eu il apparaît que **l'activité la plus chronophage est le temps passé en cours**. En effet, la plus grande proportion d'étudiant, **plus de la moitié (53,0%), y est entre 11 et 20 heures par semaine, ce qui représente le temps médian**. Notons aussi que **14,9% y sont entre 6 et 10 heures et que 20,0% entre 21 et 30 heures**. Un vingtième (4,9%) n'est en cours qu'entre 1 et 5 heures par semaine mais nous pouvons imaginer que ce sont des étudiants en fin de Master ou ayant redoublé et qui doivent rattraper certains cours.

En second, le temps consacré aux études hors des cours est le plus important. Ainsi, **un cinquième des étudiants (21,7%) étudie pendant 1 à 5 heures, un peu moins d'un tiers (32,7%) pendant 6 à 10 heures par semaine (catégorie modale et tranche horaire médiane) et 29,2% y consacre entre 11 et 20 heures**. Finalement, un presque un dixième (9,6%) y consacre tout de même entre 21 et 30 heures en plus de leur temps en cours.

En troisième position, nous constatons que les activités rémunérées représentent là aussi des nombres d'heures importants. En effet, bien qu'ils soient un quart à ne pas travailler durant la semaine (24,7% de personnes ne consacrant aucun temps à cela), **presque un quart (23,0 %) travaille de manière rémunérée 1 à 5 heures par semaine et un autre quart (23,6%) entre 6 à 10 heures (qui est la catégorie modale et la tranche médiane)**. En outre, ils sont un cinquième (19,0%) à y consacrer 11 à 20 heures de leur semaine.

Ensuite **le temps consacré à la famille ou aux amis, celui dans les transports puis celui consacré aux loisirs ont des tendances temporelles similaires**. Il apparaît que la majeure partie des étudiants (entre 41,4% et 48,3%) y consacre 1 à 5 heures par semaine et une autre partie (variant de 25,8% à 34,7%) 6 à 10 heures.

Le travail domestique diffère légèrement de tous les autres résultats car c'est une activité à laquelle une majorité des étudiants doit consacrer du temps (seulement 5,7% n'y consacre aucun temps) mais qui

représente peu de temps. En effet **presque 8 étudiant sur 10 (79,7%) s'occupe des tâches domestiques pendant 1 à 5 heures par semaine.**

Mentionnons finalement les activités auxquelles une grande majorité des étudiants ne consacre aucun temps. Premièrement, **les activités associatives ou de bénévolat représentent du temps pour seulement un quart des étudiants en effet 74,4% n'y consacrent aucun temps.** Pour le quart y consacrant du temps durant sa semaine, la plus grande proportion le fait entre 1 à 5 heures (19,8%). Y consacrer plus de 6 heures par semaine apparaît ainsi très rare. Deuxièmement, **les activités artistiques sont aussi plus rares, mais elles représentent une activité pour un tiers d'entre eux** (car 65,1% n'y consacrent aucun temps durant la semaine). Néanmoins, lorsqu'ils le font, 28,9% y passent 1 à 5 heures.

Graphique 4.6-1 : Répartition temporelle par activité

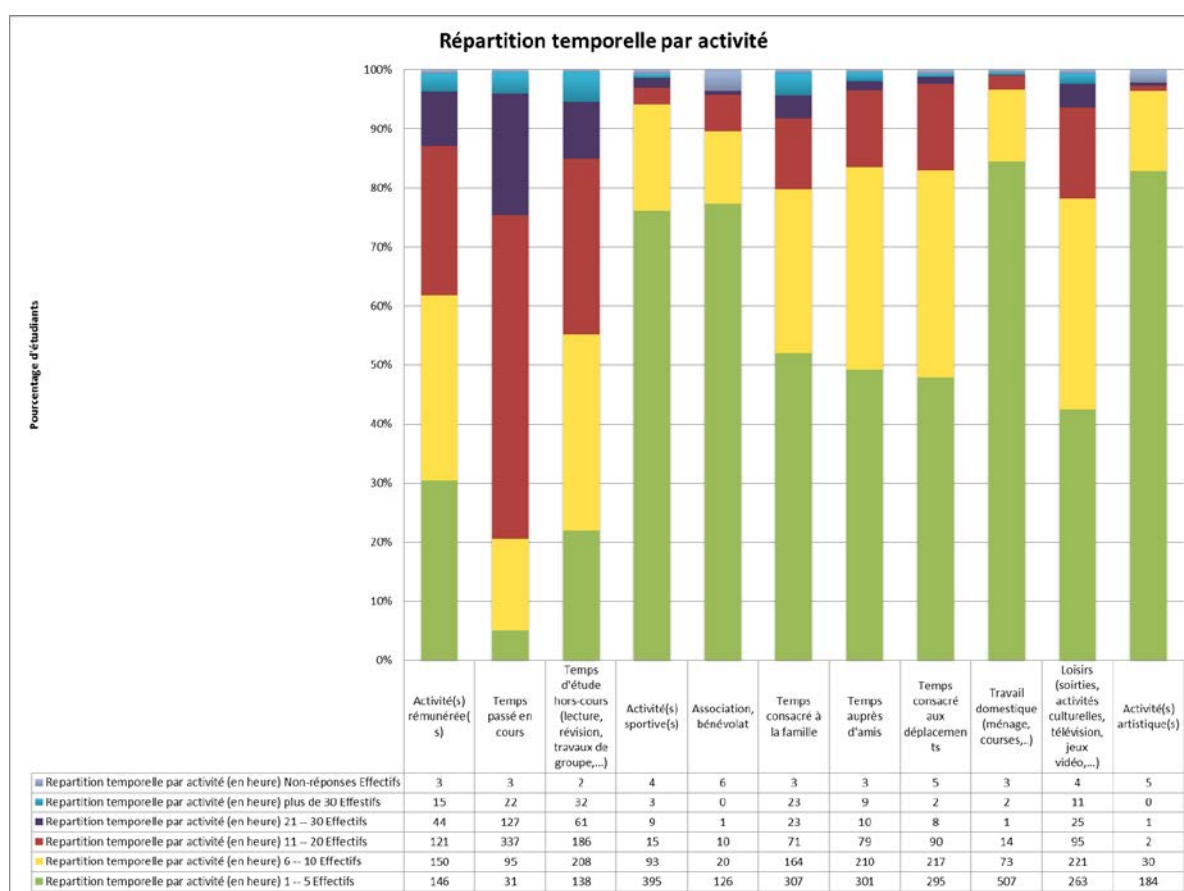


Tableau 4.6-21 : Activité(s) dans la ou lesquelles un étudiant investirait du temps s'il avait 10 heures de plus par semaines

Activité(s) dans la ou lesquelles un étudiant investirait du temps s'il avait 10 heures de plus par semaine	Réponses		Pourcentages d'observations (%)
	Effectifs	Pourcentage (%)	
Temps consacré aux études	237	20,1%	37,3%
Activité(s) rémunérée(s)	172	14,6%	27,1%
Loisirs, divertissements (hobbies, sorties, télévision, cinéma,...)	127	10,8%	20,0%
Activité(s) artistique(s)	64	5,4%	10,1%
Activité(s) sportive(s)	166	14,1%	26,1%
Repos	141	11,9%	22,2%
Temps passé auprès de mes proches	94	8,0%	14,8%
Bénévolat, travail pour des associations	40	3,4%	6,3%
Temps passé avec mes amis	129	10,9%	20,3%
Travail domestique (ménages, courses,...)	10	0,8%	1,6%
Autre(s)	1	0,1%	0,2%
Total	1181	100,0%	186,0%

Système manquant = 1

N = 636

Ensuite, nous avons désiré savoir à quelles activités les étudiants aimeraient consacrer plus de temps si on leur offrait 10 heures supplémentaires par semaine. Le tableau 4.6-20 montre **que 37,3% affirment vouloir consacrer davantage de temps à leurs études (révisions, lectures,...)**. En deuxième et troisième position, viennent l'activité rémunérée et les activités sportives qui ont été respectivement choisies par 27,2% et 26,1% des répondants. Mentionnons ensuite **que 22,2% des étudiants aimeraient pouvoir se reposer plus et que 20,3% aimeraient passer plus de temps avec leurs amis et 20,0% dans leurs loisirs**. Il apparaît donc que la priorité serait mise aux études puis à l'augmentation des revenus et ensuite interviendraient les dimensions liées au temps libre.

Tableau 4.6-22 : Volonté d'investir 10 heures supplémentaires par semaine dans le temps consacré aux études si cela était possible, selon le soutien financier des parents et la pratique d'une activité rémunérée pour le financement des études.

Soutien financier des parents et pratique d'une activité rémunérée pour le financement des études		Volonté d'investir 10 heures supplémentaires par semaine dans le temps consacré aux études si cela était possible		Total
		Non	Oui	
Etudiants <i>avec soutien financier</i> des parents et pratiquant une activité rémunérée pour le financement des études	Effectif	177	106	283
	Pourcentage (%)	62,5%	37,5%	100,0%
Etudiants sans soutien financier des parents et pratiquant une activité rémunérée pour le financement des études	Effectif	52	54	106
	Pourcentage (%)	49,1%	50,9%	100,0%
Etudiants <i>avec soutien financier</i> des parents et ne pratiquant pas d'activité rémunérée pour le financement des études	Effectif	140	62	202
	Pourcentage (%)	69,3%	30,7%	100,0%
Etudiants sans soutien financier des parents et ne pratiquant pas d'activité rémunérée pour le financement des études	Effectif	29	15	44
	Pourcentage (%)	65,9%	34,1%	100,0%
Total	Effectif	398	237	635
	Pourcentage (%)	62,7%	37,3%	100,0%

0 % de cellule ont un effectif théorique inférieur à 5 / N = 635 / Système manquant = 1

Sig. = 0.006 / V. de Cramer = 0.140

En confrontant les résultats évoqués ci-dessus avec les catégories d'étudiants recevant un soutien financier parental ainsi que ceux pratiquant ou non d'une activité rémunérée afin de financer les études, nous remarquons une corrélation (sig. = 0.006) de force faible (V de Cramer = 0.140). **Ainsi, la moitié des étudiants non soutenus par leurs parents et finançant leurs études par une activité rémunérée (50,9%) aurait la volonté d'investir dix heures supplémentaires par semaine dans le temps consacré à leurs études si cela était possible** (voir le tableau 4.6-22). **Ce résultat est intéressant car pour les autres catégories, ils ne sont qu'environ un tiers à formuler ce souhait.** Cela confirme les résultats évoqués concernant l'empiètement de l'activité rémunérée sur les études. **Nous observons que lorsque l'étudiant est en besoin de stabilisation financière, l'attention portée par celui-ci à l'activité rémunérée s'accroît, rendant ce temps dominant par rapport à celui attribué à ses études ainsi qu'à ses loisirs.**

4.6.8 Conclusion : Les activités rémunérées durant les études : une pratique généralisée mais polarisée et leur impact sur la gestion du temps

Résumons désormais les principaux résultats concernant les activités rémunérées des étudiants de l'UniNE :

- **Presque quatre étudiants sur cinq (79,4%) déclarent pratiquer une activité rémunérée et parmi ceux-ci près de neuf étudiants sur dix (87,3%) travaillent tout au long de l'année à la fois durant les semestres académiques et pendant les intersemestres.** Ceux travaillant uniquement pendant le semestre académique ou durant les vacances universitaires sont minoritaires.
- Durant le semestre académique, **ils travaillent fréquemment en journée durant la semaine (58,8%). Puis, un peu plus de la moitié (51,5%) travaille les week-ends.** Viennent ensuite les opportunités ponctuelles de travail qui sont saisies par 39,8% des étudiants et en dernier lieu le soir durant la semaine avec un peu plus d'un tiers de ceux-ci (33,6%).
- En ce qui concerne les différents types d'activités rémunérées, **un peu moins de la moitié des étudiants effectue une activité liée à l'enseignement (45,0%).** Ensuite, **un quart travaille dans la vente (25,8%) et un autre quart travaille dans la restauration (25,2%).** Ils sont ensuite à peu près **d'un sixième (16,0%) à avoir des activités liées aux loisirs et au sport en étant moniteurs ou à avoir une activité administrative.** Puis, 13,1% d'entre eux gardent des enfants ou des animaux. Finalement, les autres domaines d'activités sont plus minoritaires avec moins de 10,0% des réponses (nettoyages, freelance, stage rémunéré, travail ouvrier, ...). **Deux tiers des étudiants (68,7%) ne considèrent pas faire une activité rémunérée en lien avec leurs études.** Cependant, un étudiant sur dix environ (10,7%) estime que son activité rémunérée est en lien direct avec ses études.
- **Plus de la moitié des répondants déclare avoir une activité rémunérée avant tout pour être plus à l'aise financièrement.** La deuxième raison invoquée est la **volonté d'indépendance envers les parents.** Puis, le fait de considérer les autres ressources comme insuffisantes n'arrive qu'en troisième position. Il apparaît donc que pour la plupart d'entre eux l'activité rémunérée sert à augmenter le budget mensuel et à acquérir un certain confort financier. **Ils sont d'ailleurs une légère majorité (57,6%) à estimer ne pas avoir besoin de leur(s) activité(s) rémunérée(s) pour financer leurs études**
- En ce qui concerne le nombre d'activités rémunérées pratiquées, **plus d'un tiers des étudiants (36,4%) n'en pratique qu'une seule et un autre tiers (33,1%) répond avoir deux emplois. Ils sont ensuite plus d'un cinquième (21,4%) à avoir trois activités rémunérées.** D'après nos analyses, **il apparaît que le nombre d'activités rémunérées est corrélé à la perception de la situation financière.** Ainsi, plus l'étudiant la considère comme inconfortable, plus il aura tendance à cumuler les emplois. Les étudiants considérant leurs autres ressources financières comme insuffisantes **sont plus nombreux à cumuler plus de trois activités. Enfin, plus l'étudiant considère indispensable le fait de travailler pour financer ses études, plus le nombre d'activités rémunérées qu'il pratique augmentera.**
- Si l'on regarde le nombre d'heures consacrées à l'activité rémunérée durant le semestre, **la plupart des étudiants disent travailler de 6 à 10 heures, ce qui est aussi la tranche de valeur médiane.** Ensuite, près d'un quart travaille de 1 à 5 heures (25,1%). Puis, ils sont un peu moins d'un cinquième

(18,8%) à y consacrer entre 11 et 15 heures et un peu plus d'un dixième (11,5%) entre 15 et 20 heures.

- Il nous est apparu que les étudiants soutenus financièrement par leurs parents et pour qui l'activité rémunérée ne sert pas en premier lieu à financer leurs études ont tendance à y consacrer moins de temps. **A contrario, les étudiants non soutenus par leurs parents, et pour qui l'activité rémunérée est essentielle au financement des études, travaillent un nombre d'heure médian plus important et sont quasiment deux fois plus nombreux à travailler plus de 26 heures par semaine.**
- La distribution du nombre d'heures consacrées à l'activité rémunérée durant l'intersemestre, autrement dit les « vacances » universitaires, varie plus que pendant le semestre académique et **la médiane s'avère plus haute. Elle est entre 16 et 20 heures à l'intersemestre, alors qu'elle est entre 6 à 10 heures durant le semestre.**
- **Les étudiants en Master sont plus nombreux à pratiquer une activité rémunérée et ils y consacrent plus de temps.** Par exemple, ils **sont même 3 fois plus nombreux à travailler plus de 21 heures à côté de leur formation.**
- Finalement quand on s'intéresse aux motifs pour lesquels certains étudiants ne travaillent pas de manière rémunérée, **la première raison évoquée est le manque de temps** puis en second le fait de **ne pas en ressentir la nécessité financière et finalement une partie non-négligeable a vu ses recherches rester infructueuses.** Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par l'enquête de l'OFS en 2013 (2015).
- Ainsi, la problématique de la conciliation du temps consacré aux études et celui aux activités rémunérées semble être une préoccupation des étudiants. **Néanmoins une légère majorité (53,7%) semble ne pas considérer que leur activité rémunérée empiète sur leur temps à disposition pour leurs études.** Il apparaît que, plus le sentiment que l'activité rémunérée perturbe le temps à disposition pour les études est fort, moins l'étudiant considère qu'il a une situation financière confortable.
- **Le temps à disposition d'un étudiant est majoritairement consacré aux études que ce soit au travers des heures passées en cours ou par celles dévolues aux révisions, lectures, rédactions, etc. Le temps pour les activités rémunérées arrive alors en troisième position.** Puis, viennent ensuite les moments dévolus aux proches et à la famille, aux loisirs, aux activités sportives ou culturels ou encore au bénévolat.
- **Ce temps accordé aux études apparaît comme une priorité pour les étudiants car s'ils avaient plus d'heures libres à disposition, ils s'y consacraient en premier lieu, suivi des activités rémunérées** pour gagner de l'argent et enfin des activités sportives. Finalement, **ce souhait de vouloir donner plus de temps aux études est encore plus affirmé par les étudiants non soutenus financièrement par leurs parents et devant consacrer une part non négligeable de leur temps à des activités rémunérées.**

En dressant un portrait des activités rémunérées pratiquées par les étudiants de l'UniNE, nous pouvons faire quelques constats généraux. Premièrement, **avoir un job-étudiant est une pratique très répandue au sein de la communauté universitaire neuchâteloise. Néanmoins, nous voyons deux profils différents se dessiner. Ceux qui en ont une (ou plusieurs) afin d'avoir une situation financière plus confortable et pour gagner en indépendance économique envers leurs parents et ceux pour qui ces activités sont indispensables au financement de leur quotidien et donc de leurs études.** Ceux-ci auront tendance à travailler un nombre d'heure plus important, à cumuler les emplois et il s'en suivra qu'ils perçoivent plus fréquemment leur situation économique comme inconfortable et que ces activités empiètent sur leur temps à disposition pour leurs études. **A contrario, les étudiants pour qui les revenus de leurs activités rémunérées sont dispensables se sentent plus à l'aise financièrement, travaillent moins et trouvent la conciliation avec leurs études plus aisée.**

Nous avons aussi constaté un effet lié au diplôme préparé. Les étudiants en Master travaillent un nombre d'heure plus importants et comme nous l'avons vu précédemment, ceux-ci sont aussi plus fréquemment indépendant financièrement de leurs parents en vieillissant mais aussi lorsqu'ils vivent en couple ou seuls. Ces étudiants comptent donc plus fréquemment sur leurs ressources personnelles, gagnées grâce à leur(s) activité(s) rémunérée(s) pour financer leurs études.

4.7 Endettement chez les étudiants de l'UniNE

Comme les résultats précédents le montrent les étudiants de l'UniNE ont des situations financières très variées. Certains vivent chez leurs parents et bénéficient d'un soutien quotidien psychologique, matériel et économique importants alors que d'autres sont partis du domicile familial et s'avèrent plus indépendants financièrement. Nous avons en outre constaté que, bien que la majorité des étudiants travaille, certains le font afin de financer leurs loisirs et frais accessoires (vêtements, activités, coiffeurs etc.) alors que d'autres payent eux-mêmes des factures élevées comme leur loyer, leurs frais de santé, etc. Nous avons voulu découvrir comment les étudiants, potentiellement indépendants financièrement, pouvaient obtenir des sources de financement supplémentaires et avons demandé aux étudiants s'ils avaient été confrontés au choix d'emprunter de l'argent, auprès de qui (établissement ou proches), pour quels montants et les raisons de cet emprunt.

4.7.1 Emprunter de l'argent auprès de proches : auprès de qui et combien ?

Nous avons tout d'abord cherché à savoir combien d'étudiants ont effectivement réalisé un emprunt, premièrement auprès d'un proche puis auprès d'un établissement. Afin d'éliminer le problème des petites sommes empruntées pour "dépanner", nous avons choisi de fixer arbitrairement une limite de 100 CHF, en dessous de laquelle nous ne considérons pas un emprunt auprès d'un proche comme une dette. Ainsi, comme on peut le voir dans le tableau 4.7-1 ci-dessous, **plus d'un tiers (36,8%) a déjà effectué un emprunt d'argent de 100 CHF au moins auprès d'un de leurs proches.**

Tableau 4.7-1 : Etudiants ayant emprunté de l'argent à un proche

Emprunt d'argent à un proche	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	234	36,8 %
Non	402	63,2 %
Non-réponse	0	0.0 %
Total	636	100%

N = 636, Système manquant = 0

Ensuite, nous leur avons demandé auprès de quel(s) proche(s) cet emprunt avait été réalisé.

Tableau 4.7-2 : Proches auprès de qui l'argent a été emprunté

Proche auprès de qui l'argent a été emprunté	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Parents	151	41.6 %	64.5 %
Frère / sœur	52	14.2 %	22.5 %
Oncle / tante ou cousin / cousine	7	1.9 %	3.0 %
Grands-parents	7	1.9 %	3.0 %
Parrain / marraine	1	0.3 %	0.4 %
Conjoint / conjointe	60	16.5 %	25.6 %
Un ami	73	20.1 %	31.2 %
Connaissance	6	1.7 %	2.6 %
Autre	6	1.7 %	2.6 %
Total	363	100.0 %	155.1 %

N = 234, Système manquant = 402

Le tableau 4.7-2 montre que **pour un emprunt auprès d'un proche, les parents représentent la première source de financement avec 41,6 % des parts de réponses, soit deux tiers des étudiants (64,5%) ayant demandé un prêt auprès de leurs parents. Viennent ensuite les amis (avec 20,1 % des réponses) pour**

près d'un tiers des étudiants (31,2%), le/la conjoint-e (16,5 %) pour un quart d'entre eux (25,6%), les frères et sœurs (14,2%) pour 22,5% d'entre eux ainsi que divers autres proches (7,5%). Nous constatons donc qu'en premier lieu les étudiants se tournent vers leurs parents et qu'ensuite ils se tournent plutôt vers leurs amis ou leur conjoint-e plutôt que vers des membres de leurs familles.

Tableau 4.7-3 : Montant emprunté à un proche

Montant emprunté auprès d'un proche	Réponses	
	Effectifs	Pourcentage (%)
100 - 300 CHF	90	38,5%
301 - 500 CHF	35	15,0%
501 - 700 CHF	24	10,3%
701 - 900 CHF	7	3,0%
901 - 1'100 CHF	22	9,4%
1'101 - 1'400 CHF	12	5,1%
1'401 - 1'700 CHF	4	1,7%
1'701 - 2'000 CHF	12	5,1%
2'001 - 2'500 CHF	7	3,0%
2'501 - 3'000 CHF	4	1,7%
3'001 - 3'500 CHF	2	0,9%
3'501 - 4'000 CHF	2	0,9%
4'001 - 4'500 CHF	2	0,9%
4'501 - 5'000 CHF	0	0,0%
5'001 - 6'000 CHF	0	0,0%
6'001-8'000 CHF	2	0,9%
8'001-10'000 CHF	2	0,9%
Plus de 10'000 CHF	6	2,6%
Non-réponse	1	0,4%
Total	234	100,0%

N = 234, Système manquant = 402

L'étudiant ayant effectué un emprunt auprès d'un proche se voyait également poser une question concernant le montant de son emprunt et les réponses sont résumées dans le tableau 4.7-3. Premièrement, les sommes d'argent empruntées auprès de proches par les étudiants s'avèrent relativement faibles. **La plus grande**

proportion, près d'un étudiant sur quatre (38,5%), a contracté une somme comprise entre 100 et 300 CHF. Puis, les proportions décroissent à mesure que les montants empruntés augmentent. Ainsi, la médiane est à la tranche entre 301 à 500 CHF. Ils sont par la suite 22,7% à avoir emprunté entre 501 et 1100 CHF, puis 16,9% entre 1'100 CHF et 3000 CHF. Ainsi moins d'un dixième (7,1%) sont endettés pour plus de 3000 CHF auprès de proches.

4.7.2 Emprunter de l'argent auprès d'un établissement : comment et combien ?

Ensuite, nous avons voulu découvrir quelle proportion d'étudiants avait déjà emprunté à un établissement. Nous constatons en premier lieu que le nombre d'étudiants ayant réalisé ce type d'emprunt se réduit considérablement.

Tableau 4.7-4 : Emprunt d'argent à un établissement privé ou public

Emprunt d'argent à un établissement privé ou public	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Oui	57	9,0%
Non	579	91,0%
Non-réponse	0	0.0 %
Total	636	100,0%

N = 636, Système manquant = 0

D'après le tableau 4.7-4, moins d'un dixième des étudiants (9,0%) ont déjà réalisé un emprunt d'argent auprès d'un établissement. Les graphiques ci-dessous donnent une représentation visuelle du nombre de personnes ayant emprunté de l'argent auprès d'un proche et auprès d'un établissement (Graphique 4.7-1). Les étudiants sont alors trois fois plus nombreux à avoir emprunté de l'argent à un proche qu'à un établissement mais cette pratique reste minoritaire car la majorité des étudiants n'a aucune dette. Notons finalement le fait que parmi ces personnes ayant emprunté auprès d'un établissement, la moitié (50,9 %) avaient également fait un emprunt auprès d'un proche.

Graphique 4.7-1 : Emprunt d'argent auprès d'un proche et d'un établissement

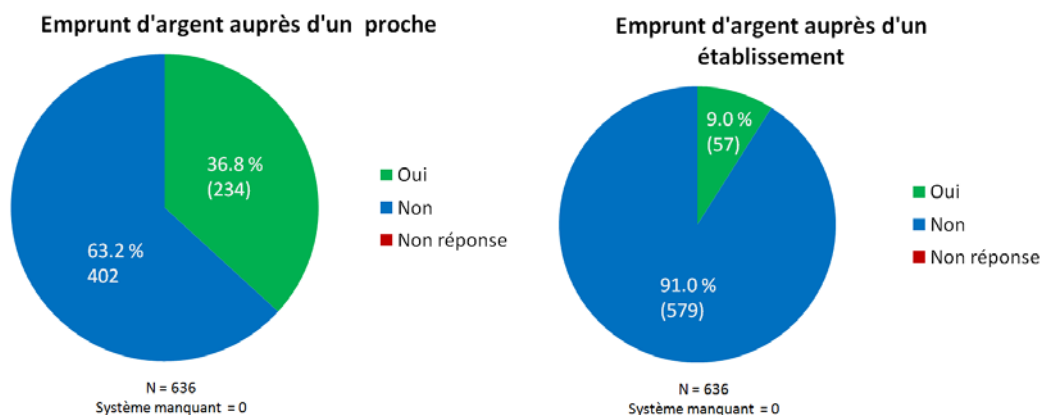


Tableau 4.7-5 : Etablissement auprès de qui l'argent est emprunté

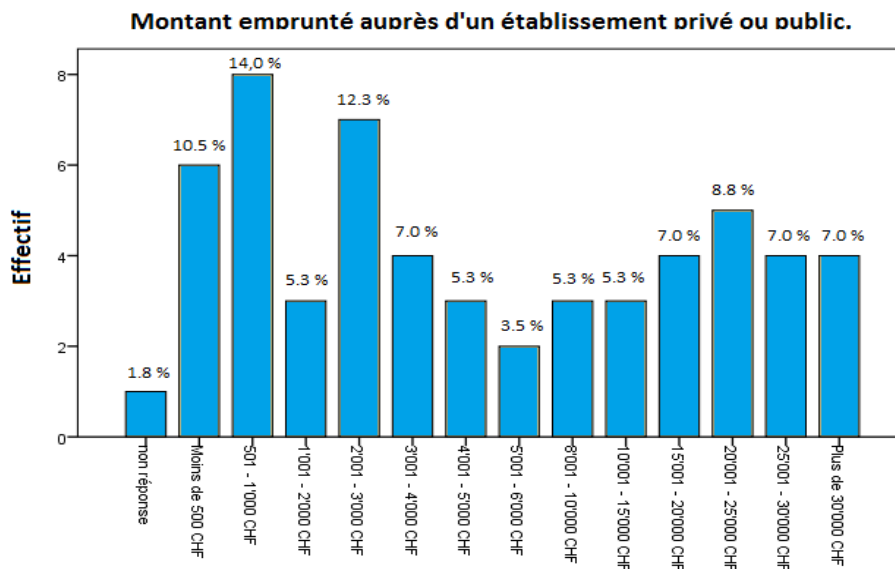
Etablissement auprès de qui l'argent a été emprunté	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Une banque pour un emprunt bancaire	18	30,5%	32,1%
Une carte de crédit auprès d'une banque ou autre établissement financier	21	35,6%	37.5 %
Une institution financière pour des crédits privés ou à la consommation	0	0,0%	0,0%
Une institution publique (prêt d'études)	12	20.3 %	21.4 %
Autre(s)	6	10.2 %	10,7%
Une fondation ou un organisme privé d'aide aux étudiants	2	3.4 %	3.6 %
Total	59	100.0 %	105,4%

N =56, Système manquant = 580

Le tableau 4.7-5 présente auprès de quels établissements a été contracté un emprunt. **La plupart ont été faits à l'aide d'une carte de crédit auprès d'un établissement financier (35,6 %). Puis viennent l'emprunt bancaire (30,5 %), un prêt d'études auprès d'une institution publique (20,3 %)** ainsi que diverses autres solutions moins utilisées (leasing automobile, organisme privé d'aide aux étudiants, emprunt à la commune correspondent à 13,6 % des réponses totales).

Par la suite, nous constatons que les montants empruntés auprès d'établissement diffèrent de manière importante de ceux auprès des proches.

Graphique 4.7-2 : Montant emprunté auprès d'un établissement privé ou public



Le graphique 4.7-2 montre que les sommes empruntées auprès d'un établissement public ou privé ne suivent pas la même logique de distribution que celles empruntées auprès des proches. **Tout d'abord, la médiane est plus élevée en étant située entre 3001 et 4000 CHF alors que, pour rappel, elle était entre 301 et 500 CHF pour les emprunts auprès des proches.** On remarque en outre que, si auprès des proches la majorité des sommes empruntées ne dépassaient pas les 500 CHF (53,5%), seul environ un dixième (10,3%) des emprunts effectués auprès d'établissements ne dépassent pas cette somme. **Les montants empruntés auprès d'établissements apparaissent presque dix fois plus importants. Il semblerait donc que les étudiants ont plus tendance à se tourner vers des établissements que vers des proches lorsqu'ils cherchent à emprunter une grande somme d'argent, les proches servant plutôt à "dépanner" à l'aide de petite sommes.** Notons qu'il faut tout de même prendre des précautions quant à la généralisation de ces résultats au vu des forts systèmes manquants à nos questions.

4.7.3 Pourquoi s'être endetté ? Les manières dont cette décision est prise

Il est également intéressant de se pencher sur la ou les raisons pour lesquelles les étudiants se sont endettés ainsi que sur la manière dont ils ont pris cette décision. Les tableaux et graphiques suivants résument ces informations.

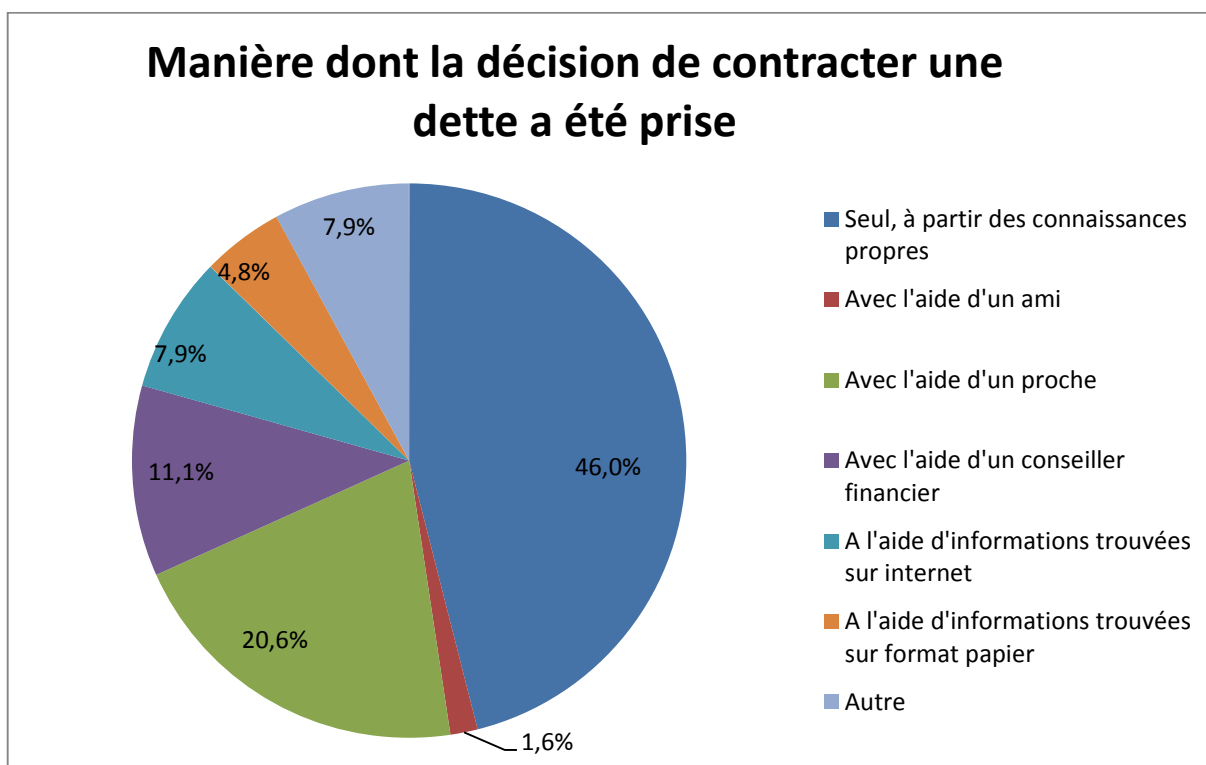
Tableau 4.7-6 : Raisons d'avoir effectué un emprunt auprès d'un proche ou d'un établissement

Raison d'avoir effectué un emprunt auprès d'un proche ou d'un établissement	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Par nécessité, moyens financiers insuffisants pour subvenir aux besoins	83	36,7%	49,7%
Non obtention d'une bourse d'étude	29	12,8%	17,4%
Volonté d'augmenter le niveau de vie	6	2,7%	3,6%
Parents pas en mesure d'aider financièrement	19	8,4%	11,4%
Afin d'éviter de demander de l'argent à un proche	13	5,8%	7,8%
Afin de s'offrir quelque chose en particulier	43	19,0%	25,7%
Autre	26	11,5%	15,6%
Prêt proposé par l'office des bourses de mon Canton	7	3,1%	4,3%
Total	226	100,0%	135,3%

N = 167, système manquant = 469

Nous pouvons voir, à l'aide du tableau 4.7-6, **que la raison principale de l'endettement chez les étudiants de l'Université de Neuchâtel est la nécessité, les moyens financiers de l'étudiant étant insuffisants pour subvenir à ses besoins (36,7%). Cette raison a été choisie par un peu moins de la moitié des étudiants (49,7%).** Cela peut paraître évident au premier abord, mais il faut également prendre en compte le fait que, à l'inverse, que la moitié (50,3%) des étudiants ont emprunté de l'argent pour d'autres raisons. Par exemple, **la deuxième raison mentionnée est la volonté de s'offrir quelque chose en particulier, que la personne n'aurait pas ou difficilement pu s'offrir sans faire d'emprunt (19,0% des réponses et pour un quart d'entre eux avec 25,7%).** Les autres raisons mentionnées par les étudiants sont la non-obtention d'une bourse d'étude (12,8%), d'autres raisons diverses (11,5%), des parents n'étant pas en mesure d'aider financièrement (8,4%) ou diverses autres modalités de réponses proportionnellement moins importantes (5,8%, 3,1%, 2,7%).

Graphique 4.7-3 : Manière dont la décision de contracter une dette a été prise

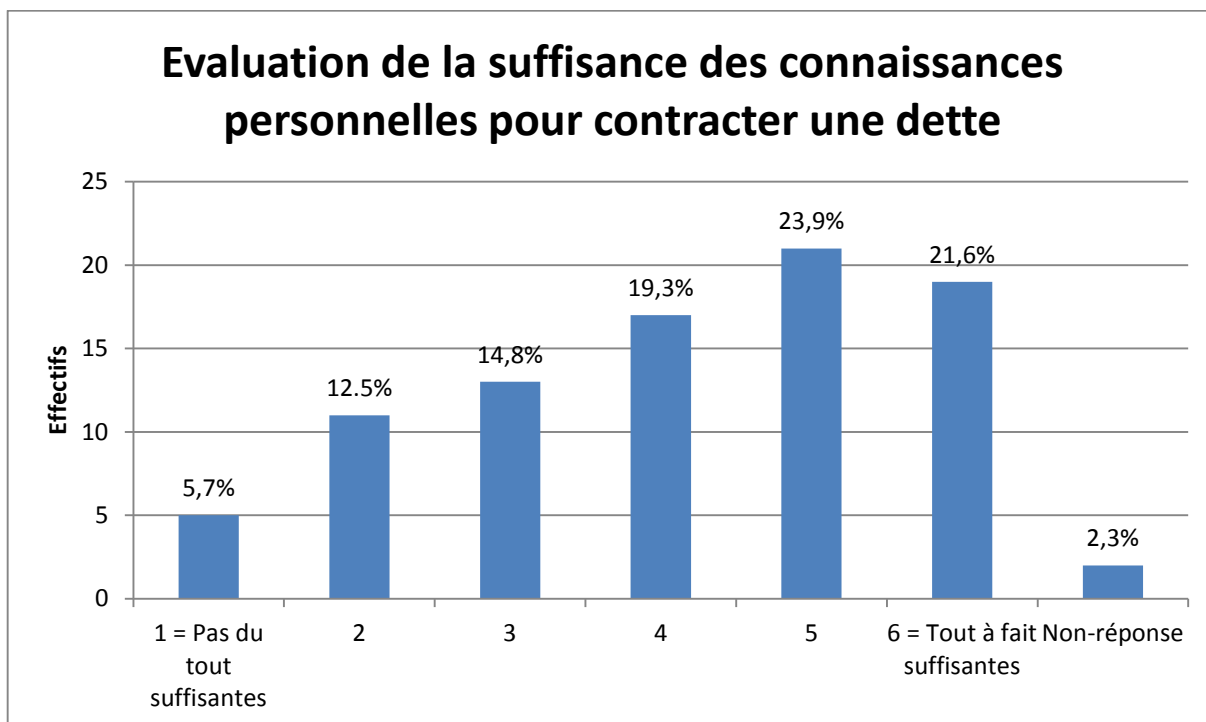


N = 53, système manquant = 583

Le graphique 4.7-3 montre désormais que la plupart des personnes prennent seules la décision de contracter une dette (46,0%). Réciproquement plus de la moitié des personnes prennent cette décision en recourant à différentes aides. En effet, 20,6% des étudiants ont pris cette décision avec l'aide d'un proche, 11,1% s'en sont remis à un conseiller financier et 12,7% ont trouvé des informations sur différents supports numériques (7,9%) ou papiers (4,8%) alors que seuls 1,6% des personnes ont demandé de l'aide à un ami.

Nous avons également demandé aux étudiants d'évaluer, sur une échelle de 1 à 6, la suffisance de leurs connaissances personnelles pour contracter une dette (1 = connaissances pas du tout suffisantes et 6 = tout à fait suffisantes). Le graphique 4.7-4 ci-dessous résume bien la situation de manière visuelle. On peut y voir que plus de deux tiers des étudiants (64,8%) estiment la suffisance de leur connaissances à 4 ou plus sur une échelle de 1 à 6. A l'inverse, c'est moins d'un tiers des étudiants qui estime la suffisance de leur connaissance à 3 ou moins.

Graphique 4.7-4 : Evaluation de la suffisance des connaissances personnelles pour contracter une dette



N = 88, Système manquant = 548

Une question semble alors se poser : le fait d'estimer avoir des connaissances suffisantes (4 ou plus) pousse-t-il la personne à prendre sa décision seule ? Difficile d'établir de manière sûre un lien entre ces deux variables, mais il existe toutefois bel et bien une corrélation statistiquement significative (sig. = 0.024, V. de Cramer = 0.310) entre l'évaluation de la suffisance des connaissances personnelles pour contracter une dette (plutôt insuffisantes, réponses 1-3 ou plutôt suffisantes, réponses 4-6) et la manière de prendre la décision de contracter une dette (seul ou avec de l'aide). **Ainsi, parmi les personnes qui estiment que leurs connaissances sont plutôt insuffisantes, elles sont plus de deux tiers (68,8%) à ne pas avoir pris leur décision seules mais lorsque l'on regarde les personnes qui estiment avoir des connaissances plutôt suffisantes, la tendance s'inverse. Elles sont plus d'un tiers (35,1%) à ne pas avoir pris leur décision seule contre près de deux tiers (64,9%) à l'avoir fait** (voir tableau 4.7 -7 ci-dessous).

Tableau 4.7-7 : Prise de décisions de contracter une dette seule en fonction de l'évaluation de la suffisance des connaissances.

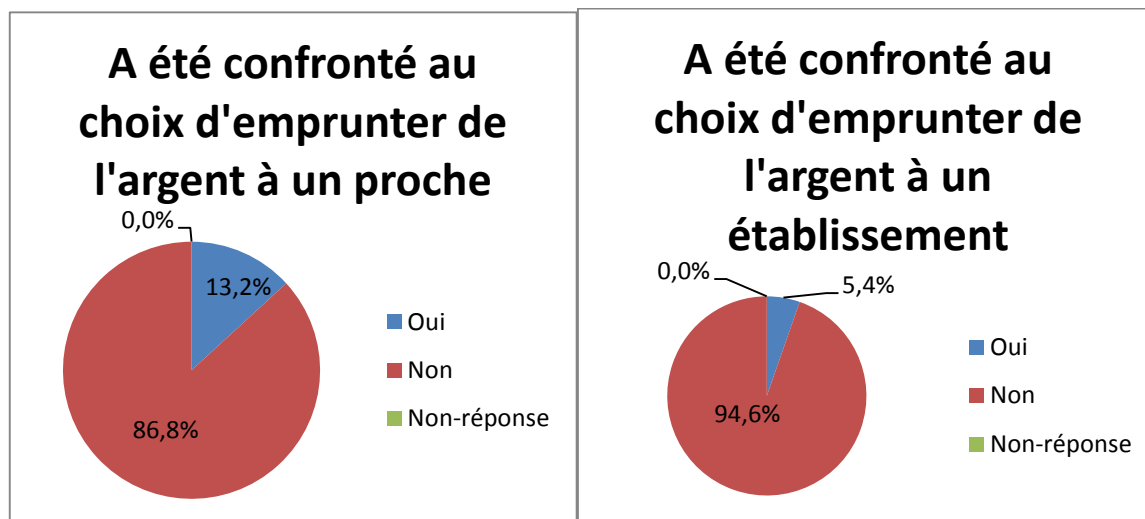
Evaluation de la suffisance des connaissances		A pris sa décision de contracter une dette seul		Total
		Non	Oui	
1-3	Effectif	11	5	16
	Pourcentage (%)	68,8%	31,3%	100,0%
4-6	Effectif	13	24	37
	Pourcentage (%)	35,1%	64,9%	100,0%
Total	Effectif	24	29	53
	Pourcentage (%)	45.30%	54.70%	100,0%

N= 53, Système manquant = 583, 0,0% des cellules ont un effectif théorique inférieur à 5.

Sig = 0.024, V. de Cramer = 0.310

4.7.4 Confrontation de l'étudiant au choix de devoir s'endetter et raisons de ne pas l'avoir fait
 Il est également pertinent de se pencher sur les étudiants qui n'ont pas forcément contracté de dettes mais quelle proportion a été confrontée à ce choix et les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait.

Graphiques 4.7-5 A été confronté au choix d'emprunter de l'argent à un proche / à un établissement



N = 402, Système manquant = 234

N = 579, Système manquant = 57

Comme nous pouvons le constater à l'aide du graphique 4.7-5, **la majorité des étudiants, plus de 8 étudiants sur 10 n'ont jamais été confrontés au choix de devoir emprunter de l'argent à un proche (86,8%) ou à un établissement (94,6%). Par conséquent, seule une minorité s'est retrouvée face à ce choix (13,2% pour l'emprunt d'argent à un proche et 5,4% pour l'emprunt d'argent à un établissement).** Voyons maintenant, pourquoi les personnes confrontées à ce choix ont finalement choisi de ne pas emprunter d'argent.

Tableau 4.7-8 : Raisons de ne pas avoir emprunté d'argent à un proche

Raison de ne pas avoir emprunté d'argent à un proche	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Autre solution trouvée	16	20,0%	30,2%
Pas besoin de plus d'argent	11	13,8%	20,8%
Ne souhaitait pas devoir de l'argent à un proche	29	36,3%	54,7%
Ne savait pas à qui s'adresser	1	1,3%	1,9%
Préférence pour une réduction des dépenses	18	22,5%	34,0%
Autre raison	2	2,5%	3,8%
Les proches ne disposaient pas d'assez d'argent pour permettre un emprunt	3	3,8%	5,7%
Total	80	100,0%	150,9%

N = 53, système manquant = 583

Le tableau 4.7-8 montre **que la principale raison de ne pas emprunter de l'argent auprès d'un proche est la volonté de ne pas vouloir devoir de l'argent (36,3%). Plus de la majorité des étudiants (54,7%) a invoqué cette réponse.** On peut interpréter cela comme un désir de ne pas être redevable envers quelqu'un d'autre. **D'autres raisons sont le fait que les étudiants aient finalement soit réduit leurs dépenses (22,5% des réponses) soit trouvé une autre solution à leur problème (20,0%).** Une autre raison également invoquée est le fait de ne finalement pas avoir besoin de plus d'argent (13,8%). Notons que toutes ces raisons peuvent être complémentaires étant donné que les étudiants pouvaient mentionner plusieurs raisons dans leurs réponses. **Seule une minorité d'étudiant n'a pas emprunté d'argent pour des raisons pratiques telles que le fait que leurs proches ne disposaient pas d'assez d'argent pour permettre un emprunt (3,8%) ou le fait de ne pas savoir à qui s'adresser (1,3%).**

Tableau 4.7-9 : Raisons de ne pas avoir emprunté d'argent à un établissement

Raison de ne pas avoir emprunté d'argent à un établissement	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Autre solution trouvée	8	19,0%	25,8%
Pas besoin de plus d'argent	2	4,8%	6,5%
Ne souhaitait pas être endetté	21	50,0%	67,7%
Ne savait pas à quel établissement s'adresser	1	2,4%	3,2%
Préférence pour une réduction des dépenses	6	14,2%	19,4%
Autre raison	4	9,5%	12,9%
Total	42	100,0%	135,5%

N = 31, système manquant = 605

En ce qui concerne les raisons poussant à ne pas emprunter à un établissement (voir tableau 4.7-9), la **principale raison invoquée est la volonté de ne pas devoir de l'argent, réponse choisie par plus des deux tiers des étudiants, soit 67,7%**. Comme pour l'emprunt d'argent auprès d'un proche, les raisons suivantes sont le fait d'avoir trouvé une autre solution au problème (19,0% des réponses) ou d'opter pour une réduction des dépenses (14,2% des réponses). Les raisons « Autres » (9,5%) couvrent toutes le même cas, auquel nous n'avions pas pensé lors de la réalisation du questionnaire : les étudiants ont demandé un emprunt qui leur a été refusé. Les deux autres possibilités de réponse sont alors proportionnellement moins importantes (4,8% et 2,4%).

4.7.5 Qui emprunte ? L'influence de l'âge et de l'indépendance envers les parents

Par la suite, nous nous sommes interrogés sur le profil des étudiants qui se retrouvaient à devoir emprunter de l'argent. Cinq autres facteurs se sont avérés significatifs : l'âge de l'étudiant, le fait d'avoir une activité rémunérée, le fait de recevoir un soutien financier de son père, ainsi que le type et le coût du logement.

Nous avons constaté **que plus les étudiants sont âgés, plus ils étaient amenés à contracter des dettes, auprès aussi bien des proches** (sig. = 0.001 et V de Cramer = 0.196) **que des établissements privés ou publics** (sig.= 0.009 et V de Cramer = 0.135).

Tableau 4.7-10 : Emprunt d'argent à un proche en fonction de l'âge⁷

Catégorie d'âge		Emprunt d'argent à un proche		Total
		Oui	Non	
Moins de 21 ans	Effectif	34	119	153
	Pourcentage (%)	22,2%	77,8%	100,0%
De 21 à 23 ans	Effectif	96	162	258
	Pourcentage (%)	37,3%	62,8%	100,0%
De 24 à 26 ans	Effectif	61	81	142
	Pourcentage (%)	43,0%	57,0%	100,0%
Plus de 26 ans	Effectif	43	40	83
	Pourcentage (%)	51,8%	48,2%	100,0%
Total	Effectif	234	402	636
	Pourcentage (%)	36,8%	63,2%	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.001, V de Cramer = 0.196

En effet, la tendance, dans les deux cas, est une augmentation régulière de la proportion d'étudiants empruntant à mesure que l'âge augmente. D'après le tableau 4.7-10, ils sont seulement un cinquième des étudiants (22,2%) de moins de 20 ans à emprunter contre plus de la moitié (51,8%) pour les plus de 26 ans. Il en va de même pour les emprunts auprès des établissements privés ou publics ou l'augmentation est encore plus forte entre les moins de 20 ans (3,3%) et les plus de 26 ans (15,7%) (Voir tableau 4.7-11).

⁷ Variable de l'âge recodée de 7 catégories en 4.

Tableau 4.7-11 : Emprunt d'argent à un établissement en fonction de l'âge

Catégorie d'âge		Emprunt d'argent à un établissement privé ou public		Total
		Oui	Non	
Moins de 21 ans	Effectifs	5	148	153
	Pourcentage (%)	3,3%	96,7%	100,0%
De 20 à 23 ans	Effectifs	23	235	258
	Pourcentage (%)	8,9%	91,1%	100,0%
De 24 à 26 ans	Effectifs	16	126	142
	Pourcentage (%)	11,3%	88,7%	100,0%
Plus de 26 ans	Effectifs	13	70	83
	Pourcentage (%)	15,7%	84,2%	100,0%
Total	Effectifs	57	579	636
	Pourcentage (%)	9,0%	91,0%	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 0% des cellules avec une effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.009, V. de Cramer = 0.135

Tableau 4.7-12 : Confrontation au choix d'emprunter de l'argent à un établissement en fonction de l'âge

Catégorie d'âge		Confronté au choix d'emprunter de l'argent à un établissement		Total
		Oui	Non	
Moins de 21 ans	Effectifs	2	146	148
	Pourcentage (%)	1,4%	98,6%	100,0%
De 21 à 23 ans	Effectifs	12	223	235
	Pourcentage (%)	5,1%	94,9%	100,0%
De 24 à 26 ans	Effectifs	11	115	126
	Pourcentage (%)	8,7%	91,3%	100,0%
Plus de 26 ans	Effectifs	6	64	70
	Pourcentage (%)	8,6%	91,4%	100,0%
Total	Effectifs	31	548	579
	Pourcentage (%)	5,4%	94,6%	100,0%

N = 579, Système manquant = 57, 12,5% des cellules (1) avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.030, V de Cramer = 0.124

En effet, les étudiants plus âgés se retrouvent généralement dans une situation d'indépendance financière plus grande que les jeunes étudiants. **Ceci semble en partie confirmé par le fait que plus les étudiants sont âgés, plus ils sont confrontés au choix de devoir réaliser un emprunt auprès d'un établissement** (Sig. = 0.030, V de Cramer = 0.124 voir tableau 4.7-12). De plus, **nous avons constaté que plus l'étudiant est âgé, plus il empruntera des sommes conséquentes auprès de ses proches** (sig.=0.001 et V de Cramer = 0.342, soit une force moyenne de corrélation) et inversement (voir tableau 4.7-13)

Tableau 4.7-13 : Corrélation entre le montant emprunté à un proche et l'âge

			Age	Montant maximal emprunté à un proche
Rho de Spearman	Age	Coefficient de corrélation	1	0.342
		Sig. (bilatéral)	.	0.001
		N	636	233
	Montant maximal emprunté à un proche	Coefficient de corrélation	0.342	1
		Sig. (bilatéral)	0.001	.
		N	233	233

N = 636, système manquant = 0

Sig. = 0.001, Coefficient de corrélation de Spearman = 0.342

Un deuxième facteur important est le fait de pratiquer une activité rémunérée. Comme le montre le tableau 4.7-14, nous avons également pu observer un lien entre le fait d'avoir une activité rémunérée et celui d'emprunter ou pas à un proche (sig. = 0.013 et V de Cramer = 0.098). **Nous avons pu constater une différence notable où les étudiants ont plus fréquemment emprunté lorsqu'ils ont une activité rémunérée (39,2%) que lorsqu'ils n'en ont pas (27,5%).** Nous l'avons vu précédemment, les étudiants sans activité rémunérée vivent plus fréquemment chez leurs parents ou leurs frais sont principalement financés par ceux-ci. **Leurs besoins financiers apparaissent donc moindres et par conséquent ne nécessitent pas forcément une aide supplémentaire.** Toutefois, nous n'avons pas pu établir de lien de significativité quant aux emprunts auprès d'établissements privés ou publics ni avec les nombres d'heures consacrées aux activités rémunérées.

Tableau 4.7-14 : Emprunt d'argent à un proche en fonction de la pratique d'une activité rémunérée

Activité(s) rémunérée(s)		Emprunt d'argent à un proche		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	198	307	505
	Pourcentage (%)	39,2%	60,8%	100,0%
Non	Effectif	36	95	131
	Pourcentage (%)	27,5%	72,5%	100,0%
Total	Effectif	234	402	636
	Pourcentage (%)	36,8%	63,2 %	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.013, V. de Cramer = 0.098

Nous avons voulu alors tester cette hypothèse de soutien financier par les parents. Et les résultats présentés au tableau 4.7-15 **confirment que les personnes soutenues financièrement par leur père sont moins nombreuses à emprunter auprès d'un proche** (Sig. = 0.002, V. de Cramer = 0.124). En effet, ils sont 46,4% à avoir emprunté de l'argent lorsqu'ils ne sont pas soutenus financièrement contre un tiers (33,0%) lorsqu'ils le sont.

Tableau 4.7-15 : Emprunt d'argent à un proche en fonction du soutien financier du père

Soutien financier du père		Emprunt d'argent à un proche		Total
		Oui	Non	
Oui	Effectif	151	306	457
	Pourcentage (%)	33,0%	67,0%	100,0%
Non	Effectif	83	96	131
	Pourcentage (%)	46,4%	53,6%	100,0%
Total	Effectif	234	402	636
	Pourcentage (%)	36,8%	63,2%	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.002, V. de Cramer = 0.124

C'est surtout dans le cas des emprunts auprès des établissements que la différence est forte avec une augmentation du simple au double entre les personnes ayant une aide financière de leur père et celle n'en ayant pas (sig. = 0.006, V de Cramer = 0.110). Le tableau 4.8-16 montre ci-dessous que nous passons de 7,0% d'emprunt à 14,0% d'emprunt pour les personnes sans aide.

Tableau 4.7-16 : Emprunt d'argent à un établissement en fonction du soutien financier du père

Soutien financier du père		Emprunt d'argent à un établissement		Total
		Oui	Non	
Non	Effectif	32	425	457
	Pourcentage (%)	7,0%	93,0%	100,0%
Oui	Effectif	25	154	179
	Pourcentage (%)	14,0%	86,0%	100,0%
Total	Effectif	57	579	636
	Pourcentage (%)	9,0%	91,0%	100,0%

N = 636, Système manquant = 0, 0,0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.006, V. de Cramer = 0.110

Ensuite, nous avons voulu vérifier si cette idée d'indépendance financière envers les parents influençant l'exposition à l'endettement, se confirmait aussi par le type de logement dans lequel l'étudiant vit. Ainsi, nous posons l'hypothèse que les étudiants vivant au domicile familial sont moins nombreux à emprunter de l'argent à des proches ou à des établissements que les autres.

Tableau 4.7-17 : Emprunt d'argent à un proche en fonction du type de logement

Type de logement		Emprunt d'argent à un proche		Total
		Oui	Non	
Seul	Effectif	31	43	74
	Pourcentage (%)	41,9%	58,1%	100,0%
En colocation	Effectif	60	91	151
	Pourcentage (%)	39,7%	60,3%	100,0%
En résidence étudiante	Effectif	10	15	25
	Pourcentage (%)	40,0%	60,0%	100,0%
Avec un conjoint	Effectif	49	49	98
	Pourcentage (%)	50,0%	50,0%	100,0%
Au domicile familial	Effectif	75	194	269
	Pourcentage (%)	27,9%	72,1%	100,0%
Total	Effectif	225	397	617
	Pourcentage (%)	36,5%	63,5%	100,0%

N = 617, Système manquant = 19, 0,0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.001, V de Cramer = 0.171

Les analyses des tableaux 4.7-17 (Sig. = 0.001, V de Cramer = 0.171) ci-dessus et 4.8-18 ci-dessous (Sig. = 0.001, V. de Cramer = 0.188) confirment notre hypothèse. La tendance est la même pour les deux types d'emprunt analysés bien qu'elle soit plus accentuée pour le cas des emprunts auprès d'établissements privés ou publics. Deux points peuvent alors être établis. **Premièrement, les personnes vivant au domicile familial sont moins nombreuses à avoir une dette (3,7% pour les établissements privés ou publics et 27,9% auprès des proches).** Deuxièmement, **les personnes vivant seules ou en couple sont les groupes les plus touchés par une situation d'endettement.** En effet, 41,9% de ceux vivant seuls et la moitié (50,0%) de ceux vivant en couple ont des emprunts auprès des proches.

Toutefois c'est surtout dans les cas des emprunts auprès d'établissements privés ou publics que la différence se marque nettement. En effet alors qu'ils ne sont que 3,7% d'étudiants à avoir emprunté de l'argent à un établissement lorsqu'ils vivent au domicile familial. Ils sont 13,5% pour les personnes vivant

seules et 18,4% pour les personnes vivant en couples (18,4%).

Il en va de même **pour le coût du logement divisé en trois tranches (0 / 1-500 / + de 500 CHF). Les proportions ayant emprunté augmentent dans les deux situations à mesure que le loyer accroît**, avec une significative de 0.004 et un V de Cramer de 0.135 pour les emprunts auprès des proches et une significativité de 0.012 et un V de Cramer de 0.122 pour les emprunts auprès des établissements (Voir tableaux 7.5-1 et 7.5-2 en annexe).

Tableau 4.7-18 : Emprunt d'argent à un établissement en fonction du type de logement

Type de logement		Emprunt d'argent à un établissement privé ou public		Total
		Oui	Non	
Seul	Effectif	10	64	74
	Pourcentage (%)	13,5%	86,5%	100,0%
En colocation	Effectif	15	136	151
	Pourcentage (%)	9,9%	90,1%	100,0%
En résidence étudiante	Effectif	3	22	25
	Pourcentage (%)	12,0%	88,0%	100,0%
Avec un conjoint	Effectif	18	80	98
	Pourcentage (%)	18,4%	81,6%	100,0%
Au domicile familial	Effectif	10	259	269
	Pourcentage (%)	3,7%	96,3%	100,0%
Total	Effectif	56	561	617
	Pourcentage (%)	9,1%	90,9%	100,0%

N = 617, Système manquant = 19, 10% des cellules (1) avec une effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.001, V. de Cramer = 0.188

4.7.6 Conclusion : l'endettement des étudiants de l'UniNE : une situation rare mais potentiellement plus fréquente chez ceux indépendants financièrement de leurs parents

Résumons désormais nos principaux résultats concernant la thématique de l'endettement chez les étudiants de l'UniNE :

- **Plus d'un tiers des étudiants (36,8 %) a déjà effectué un emprunt d'argent de plus de 100 CHF auprès d'un de ses proches.**
- Nous avons constaté que les étudiants **se tournent d'abord vers leurs parents** pour emprunter de l'argent et, dans un second temps, vers leurs amis ou leur conjoint-e plutôt que vers des membres de leurs familles élargies.
- **Les sommes d'argent empruntées auprès de proches par les étudiants s'avèrent relativement faibles. La plus grande proportion a contracté une somme comprise entre 100 et 300 CHF et la médiane est à la tranche de 300 à 500 CHF.** Ils sont par la suite 22,7% à avoir emprunté entre 501 et 1100 CHF, puis 16,9% entre 1'100 CHF et 3000 CHF. Ainsi moins d'un dixième (7,1%) est endetté pour plus de 3000 CHF auprès de proches.
- **Moins d'un dixième des étudiants (9,0%) a déjà réalisé un emprunt d'argent auprès d'un établissement privé ou public. Ils sont alors trois fois plus nombreux à avoir emprunté de l'argent à un proche qu'à un établissement.**
- La plupart de ces emprunts sont fait à l'aide **d'un emprunt bancaire** ensuite un **prêt d'études auprès d'une institution publique. Les montants empruntés auprès d'établissements apparaissent presque dix fois plus importants que ceux empruntés aux proches.** Il semblerait donc que les étudiants ont plus tendance à se tourner vers des établissements que vers des proches lorsqu'ils cherchent à emprunter une grande somme d'argent.
- La raison principale de l'endettement chez les étudiants de l'Université de Neuchâtel est **la nécessité financière, les ressources économiques de l'étudiant étant insuffisantes** pour subvenir à ses besoins La deuxième raison mentionnée est **la volonté de s'offrir quelque chose en particulier** que la personne n'aurait pas ou difficilement pu s'offrir sans faire d'emprunt. Une autre raison mentionnée par les étudiants est **la non-obtention d'une bourse d'étude.**
- **La plupart des personnes prennent seules la décision de contracter une dette (46,0%).** Réciproquement, plus de la moitié des personnes prennent une décision en ne se basant pas que sur leurs seules connaissances. **En effet, 20,6% des étudiants ont pris cette décision avec l'aide d'un proche, 11,1% s'en sont remis à un conseiller financier, 12,7% ont trouvé des informations sur différents supports numériques (7,9%) ou papiers (4,8%) et seuls 1,6% des personnes ont demandé de l'aide à un ami.**

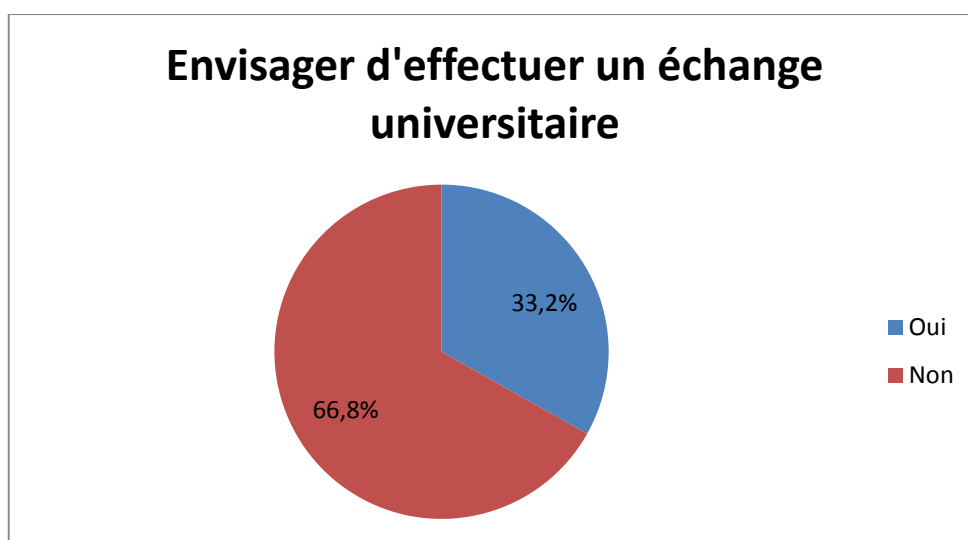
- **La grande majorité des étudiants, plus de 8 étudiants sur 10, n'a jamais été confrontée au choix de devoir emprunter de l'argent à un proche (86,8%) ou à un établissement (94,6%).** Par conséquent, seule une minorité s'est retrouvée face à ce choix.
- La principale raison de ne pas avoir emprunté de l'argent auprès d'un proche ou d'un établissement a été **la volonté de ne pas devoir de l'argent à quelqu'un.** D'autres **étudiants ont finalement préféré réduire leurs dépenses ou ont trouvé une autre solution à leur problème.** Seule une **minorité d'étudiants n'a pas pu emprunter d'argent alors qu'ils le désiraient**, soit car leurs proches ne disposaient pas d'assez d'argent pour permettre un emprunt ou qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser.
- Un profil semble aussi se dessiner quant aux étudiants étant non seulement plus souvent confrontés au choix de faire un emprunt et l'ayant effectivement fait. Nous avons constaté **une influence de l'âge avec une augmentation régulière de la proportion d'étudiants empruntant à mesure que l'âge croît que cela soit auprès de proches ou d'établissements.** En outre, nous avons observé que **les montants empruntés auprès de proches avaient aussi tendance à croître.**
- **Il apparaît que les étudiants plus indépendants financièrement de leurs parents (ici au travers du soutien financier du père), et compensant cette ressource par une activité rémunérée sont plus nombreux à avoir emprunté.** Leurs besoins financiers semblent plus importants et cela implique un plus grand recours aux crédits auprès d'établissements. Cela se traduit aussi **par le fait que les étudiants vivant chez leurs parents sont moins nombreux à avoir une dette alors que les personnes vivant seules ou en couple sont les groupes les plus touchés par une situation d'endettement.** Cet effet est aussi corrélé au montant de leur loyer.

Comme constat général, nous pouvons établir que la situation d'endettement est relativement rare au sein des étudiants de l'UniNE. Bien qu'un tiers de ceux-ci aient emprunté à des proches, cela ne représente que des petits montants de quelques centaines de francs suisses. Toutefois, nous avons constaté qu'un peu moins d'un dixième des étudiants avait des dettes envers des établissements privé (crédit à la consommation, crédit bancaire,...) ou public (prêt d'honneur, non-obtention de bourses,...). Les montants de ces dettes s'avèrent alors bien plus importants. Il apparaît finalement que **la population la plus touchée par une situation d'endettement est les étudiants plus âgés, indépendants financièrement de leurs parents et vivant seuls ou en concubinage.** Ceux-ci sont plus fréquemment non seulement confrontés à ce choix mais aussi en situation d'endettement auprès d'établissement et auprès de proches, cela se traduisant par des montants plus grands.

4.8 Mobilité étudiante

L'Université de Neuchâtel encourage ses étudiants à profiter des offres de mobilité qui leur sont offertes. Ce souhait étant conforme aux déclarations d'intentions de la Déclaration de Bologne en 1999 qui avait pour objectif que 20% des diplômés de l'enseignement supérieur aient bénéficié d'un séjour à l'étranger durant leur formation (Gerhard, 2011). Les étudiants ont donc la possibilité d'effectuer un à deux semestres dans une autre université, en Suisse ou à l'étranger. L'Université de Neuchâtel fait de plus partie de deux conventions, BeNeFri et Triangle azur, qui leur permettent de suivre des cours dans les universités de Berne, Fribourg, Genève et Lausanne. **Face à cette offre, un tiers des étudiants (33,2%) se dit prêt à envisager un échange universitaire durant leurs études.** Nous tâchons désormais d'analyser les raisons qui incitent ou, au contraire, découragent les étudiants à partir à l'étranger et analysons si leur situation économique a un impact sur ce projet.

Graphique 4.8-1 : Envisager d'effectuer un échange universitaire

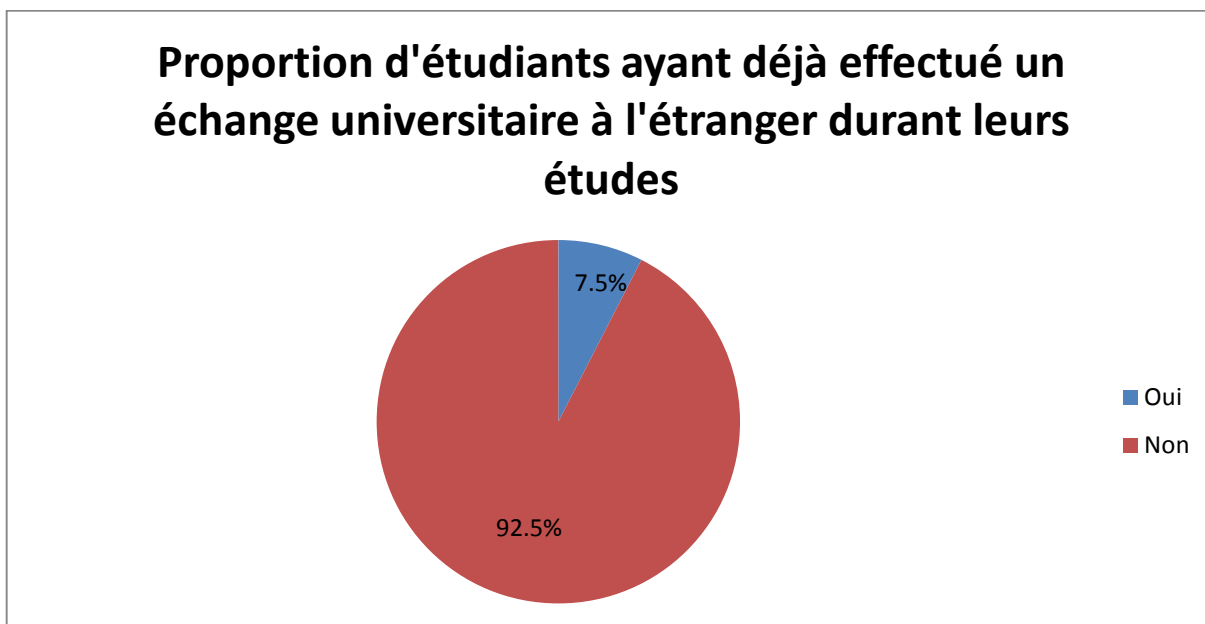


N = 588, Système manquant = 48

Le premier résultat à constater, grâce au graphique 4.8-1, est qu'une minorité des étudiants, seulement un tiers (33,2%), envisage de partir à l'étranger durant leurs études. Ainsi, malgré que la norme de mobilité académique soit de plus en plus prônée notamment par les accords de Bologne et que la mobilité étudiante soit au niveau international de plus importante (OCDE, 2012), les étudiants de l'Université de Neuchâtel apparaissent peu attirés par ce projet.

Ensuite, lorsqu'on interroge les faits, à savoir si les répondants aux questionnaires sont partis à l'étranger dans le cadre de leurs études, seuls 7,5% d'entre eux l'ont déjà fait comme le montre le graphique 4.8-2 ci-dessous.

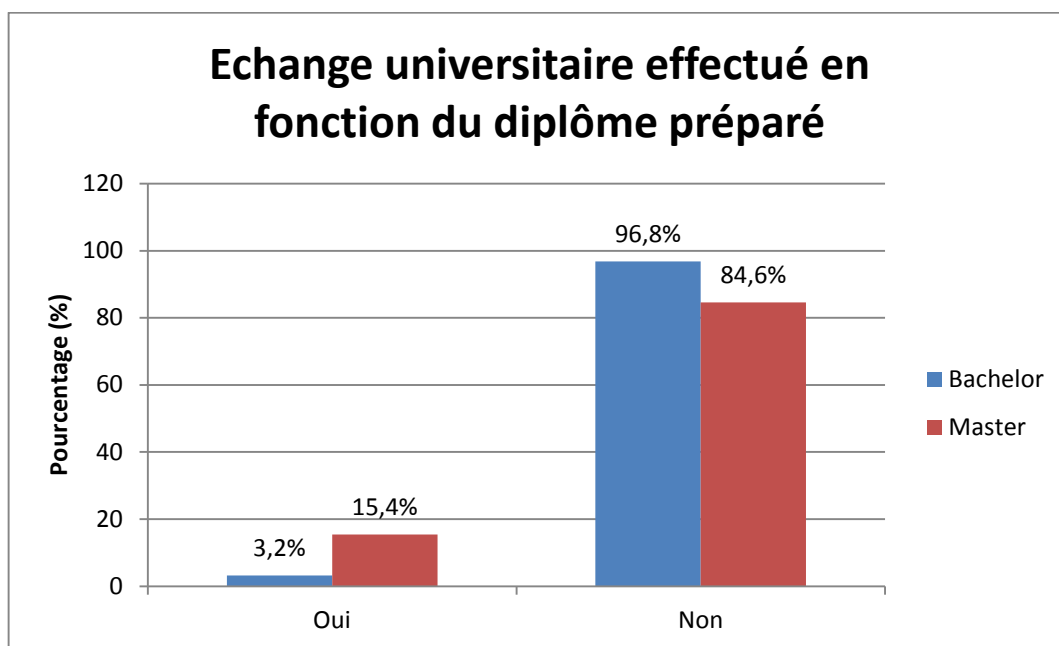
Graphique 4.8-2 : Proportion d'étudiants ayant déjà effectué un échange universitaire à l'étranger durant les études



N = 636, Système manquant = 0

Il semble donc y avoir un grand écart entre les 33,2 % d'étudiants prétendant envisager de faire un échange et les 7,5% ayant en effet fait un échange. Diverses raisons peuvent expliquer cela. Tout d'abord, tous les étudiants du questionnaire ont répondu à la question « Avez-vous déjà effectué un échange universitaire à l'étranger ? ». Cela alors que les échanges universitaires ne sont en principe possibles qu'après quatre semestres d'étude à l'Université de Neuchâtel. Ainsi, **il se pourrait que les premières et deuxième années de Bachelor, qui ne peuvent normalement pas encore prétendre à un échange universitaire, tirent les chiffres vers le bas.**

Graphique 4.8-3 : Echange universitaire effectué en fonction du diplôme préparé



N = 636, Système manquant = 0

Mais on remarque également que même si les étudiants Master sont plus à avoir effectué un échange à l'étranger, **ils restent proportionnellement deux fois moins nombreux à l'avoir fait (15,4%) par rapport à la proportion d'étudiants prétendant envisager de le faire (33,2%)**. Le graphique 4.8-3 vient appuyer cette hypothèse en montrant que **les étudiants de Master, donc plus avancés dans leurs études, sont presque cinq fois plus nombreux à avoir effectués un échange que les étudiants Bachelor** bien que cette pratique reste minoritaire (15,4% contre 3,2%).

Les raisons poussant les étudiants à effectuer un échange peuvent être diverses. Le tableau 4.8-1 ci-dessous donne un aperçu des raisons invoquées par les étudiants ayant effectué un de ces échanges.

Tableau 4.8-1 : Raisons pour lesquelles un échange universitaire a été effectué

Raisons pour lesquelles un échange universitaire a été effectué	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Apprentissage d'une langue	27	20,3%	56,3%
Elargissement du réseau de connaissance	8	6,0%	16,7%
Perspectives professionnelles	13	9,8%	27,1%
Volonté d'autonomie	13	9,8%	27,1%
Découverte culturelle	22	16,5%	45,8%
Besoin de changement	16	12,0%	33,3%
Défi personnel	21	15,8%	43,8%
Attractivité d'une formation ou d'enseignements spécifiques à l'étranger	10	7,5%	20,8%
Autre	2	1,5%	4,3%
Pression familiale	1	0,8%	2,1%
Total	133	100,0%	277,1%

N = 48, système manquant = 588

La raison principale invoquée par les étudiants pour avoir réalisé un échange à l'étranger est l'apprentissage d'une langue (20,3%). Un peu plus de moitié des étudiants ayant choisi cette réponse (56,3%). Viennent ensuite, en proportion similaire, le fait de découvrir une autre culture (16,5%) et le défi personnel que représente un échange universitaire (15,8%). Puis, par ordre d'importance, le besoin de changement (12,0%), les perspectives professionnelles (9,8%), la volonté d'autonomie (9,8%) et l'attractivité d'une formation offerte à l'étranger (7,5%).

Tableau 4.8-2 : Manières de financer l'échange universitaire

Manières de financer l'échange	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Ressources financières familiales	28	30,1%	58,3%
Bourse d'étude étatique	29	31,2%	60,4%
Economies réalisées en Suisse	25	26,9%	52,1%
Job étudiant pendant le séjour	6	6,5%	12,5%
Prêt étatique ou bancaire	3	3,2%	4,2%
Autre(s)	2	2,2%	4,2%
Total	93	100,0%	193,8%

N = 48, système manquant = 588

Les étudiants ayant effectué un échange universitaire à l'étranger ont utilisé diverses sources pour financer leur voyage. **Le tableau 4.8-2 montre que les trois manières les plus fréquentes sont l'utilisation d'une bourse étatique (31,2% des parts de réponse), l'utilisation des ressources financières familiales (30,1%) et l'utilisation d'économies réalisées en Suisse (26,9%).** Le financement de l'échange à l'aide d'un job d'étudiant sur place ne compte que pour 6,5% des réponses et l'utilisation d'un prêt étatique ou bancaire pour 2,2% tout comme les réponses "Autres" (2,2%). **Mentionnons que tout étudiant parti dans le cadre d'un échange ERASMUS reçoit une bourse du programme. Aussi, nous ne savons pas si les étudiants ont fait référence à cette bourse étatique ou aux bourses cantonales calculées en fonction des revenus de leurs parents. Ces résultats argumentent néanmoins le fait que disposer de ressources financières préalables qu'elles soient familiales ou personnelles apparaît essentielles pour pouvoir partir à l'étranger durant ses études.**

Tableau 4.8-3 – Manière de financer un possible échange universitaire

Manières de financer ce possible échange universitaire	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
Ressources financières familiales	117	33,3%	60,3%
Bourse d'étude étatique	56	16,0%	28,9%
Economies réalisées en Suisse	99	28,2%	51,0%
Job étudiant pendant le séjour	69	19,7%	35,6%
Prêt étatique ou bancaire	6	1,7%	3,1%
Autre(s)	4	1,1%	2,1%
Total	351	100,0%	180,9%

N = 194, système manquant = 442

Lorsque l'on analyse les manières dont les étudiants envisagent de financer un possible futur échange universitaire (tableau 4.8-3), l'utilisation d'une bourse étatique ne représente que 16,0% des parts de réponse. **Vient plutôt en premier lieu l'utilisation des ressources financières familiale (33,3%), l'utilisation d'économies réalisées en Suisse (28,2%) et le financement à l'aide d'un job étudiant durant le séjour (19,7%).** Les prêts bancaires ou étatiques représentent 1,7% des réponses et les autres manières seulement 1,1%. Comparé à la façon effective dont les échanges universitaires sont financés, **il semble que les étudiants qui envisagent un tel échange misent principalement sur l'exercice d'une activité rémunérée à l'étranger alors que pour ceux partis cette pratique a été minoritaire. Acquérir des revenus financiers sur le lieu même du séjour d'études apparaît alors difficile à mettre en place.**

Tableau 4.8-4 : Raisons pour lesquels un échange universitaire n'est pas envisagé

Raisons de non départ à l'étranger	Réponses		Pourcentage d'observations (%)
	Effectif	Pourcentage (%)	
N'en a pas les moyens	158	20,6%	40,2%
N'en voit pas l'intérêt	47	6,1%	12,0%
Ne souhaite pas s'éloigner géographiquement de ses proches	122	15,9%	31,0%
A été découragé par les contraintes administratives (démarches, délais, ...)	65	8,5%	16,5%
A des obligations familiales l'empêchant de partir à l'étranger	30	3,9%	7,6%
A des obligations personnelles en Suisse empêchant de partir à l'étranger	115	15,0%	29,3%
Craint de ne pas pouvoir valider tous les crédits effectués à l'étranger	84	10,9%	21,4%
Redoute la difficulté des cours ou d'un possible manque d'intérêt	48	6,3%	12,2%
N'a pas trouvé d'échange universitaire qui lui convenait	48	6,3%	12,2%
Autre(s)	51	6,6%	13,0%
Total	768	100,0%	195,4%

N = 393, système manquant = 243

Finalement, le tableau 4.8-4 montre **les raisons pour lesquelles la majorité des étudiants de l'Université de Neuchâtel envisagent de ne pas effectuer d'échange universitaire. La principale raison évoquée est le manque de moyens financier** (20,6% des parts de réponse et concerne 40,2% des étudiants). Viennent ensuite **le souhait de ne pas s'éloigner de ses proches** (15,9%), **des obligations personnelles en Suisse empêchant de partir à l'étranger** (15,0%), des craintes quant à la validation des crédits universitaires à l'étranger (10,9%), un découragement face aux démarches administratives (8,5%). Puis, avec des parts de réponse très similaires, les étudiants évoquent à 6,6%, une crainte face à la difficulté des cours ou à un possible manque d'intérêt (6,3%), le fait de n'avoir pas trouvé un échange universitaire qui convient (6,3%) et le fait de ne pas y voir d'intérêt (6,1%). Finalement, les obligations familiales empêchant de partir représentent 3,9% des réponses.

Nos résultats démontrent que malgré que les étudiants **soient un tiers (33,2%) à envisager de faire un séjour à l'étranger durant leurs études, cette proportion se rapetisse lorsqu'on la compare à ceux étant effectivement partis en mobilité étudiante** qui sont 7,5%, tout diplôme préparé confondu, et 15,4% pour les étudiants en Master. **Les barrières « psychologiques » d'accession à la mobilité semblent être d'ordre**

économique avec une proportion importante d'étudiants estimant ne pas en avoir les moyens. Cette impression est renforcée par l'idée selon laquelle un séjour à l'étranger se finance avant tout par des ressources familiales et par un job étudiant sur place. Alors que dans la réalité, les étudiants mobiles ont bénéficié de ressources publiques (bourses), familiales mais aussi d'économies personnelles réalisées avant le départ. Nous pouvons donc ici percevoir que les étudiants dont les parents ont des situations socioéconomiques plus défavorisées auraient tendance à ne pas envisager une mobilité. Néanmoins ce point devrait être traité beaucoup plus en détail au travers de questions que nous n'avons pas posées dans notre questionnaire en ligne. Toutefois, nos maigres résultats vont dans le sens de ceux de l'OFS (2015) qui montrent que le principal obstacle au projet de partir à l'étranger est l'appréhension des charges financières supplémentaires provoquées, mais aussi le manque de temps pour l'organisation de ce séjour, l'appréhension d'un rallongement du temps des études et un faible intérêt pour la mobilité dans le cadre des études.

5 Conclusion

Cette conclusion a pour objectif de revenir sur les résultats mis en lumière par cette enquête qui nous paraissent importants et pour certains innovants.

Les catégories socio-professionnelles des parents des étudiants de l'UniNE sont similaires à celles de la population active suisse entre 45 et 64 ans. **Nous pourrions alors arguer que le recrutement étudiant à l'UniNE est plus diversifié en termes socioéconomiques que dans les autres hautes écoles suisses conformément au phénomène de démocratisation des études supérieures.** Ce constat pourrait être mis en rapport avec l'image de l'Université de Neuchâtel comme étant « locale », orientée par la volonté d'offrir un lieu d'enseignement supérieur à la population neuchâteloise et environnante. Grâce à sa proximité géographique, les étudiants de classes socioéconomiques moins favorisées ont la possibilité d'effectuer leur formation sans recourir à un logement indépendant en évitant ainsi des frais supplémentaires pour eux et leur famille.

Toutefois les parcours éducatifs des parents ne s'avèrent pas aussi diversifiés. En effet, les pères des étudiants de l'UniNE sont plus fréquemment formés au niveau universitaire que les hommes dans la population active suisse. Par contre, les mères ne sont pas plus diplômées au niveau universitaire que la population helvétique, contrairement à l'ensemble des hautes écoles, mais elles sont plus nombreuses à bénéficier d'une formation professionnelle supérieure. **Ces résultats argumenteraient plutôt vers la persistance d'un phénomène de reproduction socioculturelle au sein de l'Université.** Nos résultats montrent aussi que les parents disposant d'une formation supérieure sont souvent plus investis dans la formation universitaire de leurs enfants et peuvent potentiellement leur apporter un certain soutien scolaire.

Un résultat important mis en lumière par notre enquête est **le rôle joué par la configuration familiale des étudiants dans leur situation économique.** Nos analyses ont montré que **les étudiants dont les parents étaient séparés et qui ne s'étaient pas remis en ménage avec un-e autre conjoint-e, avaient des situations financières plus précaires qui entraînaient un moins grand soutien économique de leur part.** Cette différence se répercute aussi sur la perception des relations entretenues avec les parents perçues plus négativement, d'autant plus avec les pères dont le soutien financier s'avère lui aussi moindre en cas de séparation.

Les revenus des parents influent directement sur le budget que l'étudiant aura à disposition. Ainsi, **plus les revenus des parents sont importants, plus la proportion d'étudiants percevant un aide financière de leur part croît également.** Le capital économique hérité joue donc un rôle non-négligeable dans la situation économique des étudiants. **Nous avons aussi constaté que les ressources économiques familiales restaient la première source de financement** de la formation pour les étudiants. Les parents assurent principalement le paiement des frais de santé, des taxes universitaires, des loyers, des frais de transports et d'alimentation alors que les étudiants financent plutôt grâce à leurs revenus propres des frais annexes comme leurs loisirs, leurs soins esthétiques et leurs frais de télécommunication.

Toutefois, ce type de soutien familial varie selon la prise d'indépendance de l'étudiant envers sa famille qui se traduit par son type de logement et son âge. L'étape de parcours de vie durant laquelle l'étudiant en vieillissant deviendra plus autonome, en quittant le domicile familial et en vivant seul ou avec un-e conjoint-e, a pour conséquence un soutien financier des parents moins important. **Le manque de ressources**

occasionné est alors compensé par une plus grande importance donnée aux activités rémunérées. Cette différence ne se traduit pas en une proportion plus grande qui exercerait un job-étudiant, car cette pratique reste courante au sein de la communauté universitaire dans son ensemble, mais plutôt **par l'augmentation du nombre d'emplois et du nombre d'heures consacrées à l'acquisition de ressources financières personnelles.** Malheureusement, ce temps supplémentaire empiète d'après les étudiants sur le temps consacré aux études. **Cette prise d'indépendance a aussi pour conséquence une exposition plus importante au risque d'endettement.** En effet, ces étudiants autonomes financièrement et plus âgés sont plus fréquemment confrontés à la décision d'emprunter de l'argent auprès d'un proche ou d'un établissement et ont des dettes plus élevées que l'ensemble des étudiants.

De manière générale, nous constatons que nos résultats sont relativement similaires à ceux de l'Office Fédéral de la statistique sur l'ensemble des étudiants du niveau supérieur en Suisse et à ceux présentés dans notre revue de la littérature dans notre problématique. Toutefois, notre enquête apporte **quelques nouveaux éclairages sur les facteurs pouvant influencer une situation économique estudiantine perçue comme étant plus précaire.** Il apparaît que la cohabitation avec les parents offre des conditions d'études plus sécurisantes. La plupart des étudiants vivant au domicile familial travaillent de manière rémunérée pour financer leurs loisirs sans que cela ne semble avoir d'impact particulier sur leur investissement académique. *A contrario*, notre enquête met en lumière **à quel point la prise de distance avec les parents, qu'elle soit physique (décohabitation) ou relationnelle, entraîne un soutien moins important et des conditions de réalisation d'études plus complexes voire difficiles.** Cela entraîne un sentiment et certainement une situation d'insécurité financière plus grande qui sera compensée par une injonction à trouver de nouvelles sources de financement comme les activités rémunérées mais aussi les emprunts. Notre enquête ne s'est néanmoins pas attardée sur des éléments pouvant influencer grandement la situation économique des étudiants comme la conciliation entre une vie familiale, avec enfant ou non et les études ou encore les conditions de vie des étudiants internationaux au sein de l'UniNE. Ces points pourraient donc faire l'objet de recherches futures.

6 Bibliographie

- BALL, J. S. DAVIES, J. DAVID, M. et REAY, D. (2001). Décisions, différenciations et distinctions : vers une sociologie du choix des études supérieures. *Revue française de pédagogie*, 136, pp. 65-75.
- BEDUWE, C. & GIRET, J.-F. (2004). Le travail en cours d'étude a-t-il une valeur professionnelle? *Économie et statistique*, 378-379, pp. 55-83.
- BEDUWE, C. & GIRET, J.-F. (2008). Travailler en cours d'études. *Revue Projet*, 4(305), pp. 25-31.
- BONNET, M. (1997). Temporalités étudiantes: des mobilités sans qualités. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 77, pp.63-71.
- BOURDIEU, P., PASSERON, J.-C. (1964). *Les héritiers. Les étudiants et la culture*. Paris : Les éditions de Minuit.
- BOURDIEU, P., & PASSERON, J.-C. (1970). *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Editions de Minuit.
- BOURDIEU, P. (1979). Les trois états du capital culturel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30, pp. 3-6.
- BOURDIEU, P. (1989). *La Noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris: Les éditions de minuit.
- BOURDIEU, P. (1994). *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*. Paris: Editions du Seuil.
- BÜHLMANN, F., MACH, A., & DAVID, T. (2013). Cosmopolitan Capital and the Internationalisation of the Field Business Elites : Evidence from the Swiss Case. *Cultural Sociology*, 7, pp. 211-229.
- CHRISTIE, H. & MUNRO, M. (2003). The Logic of Loans: Students' Perceptions of the Costs and Benefits of the Student Loan. *British Journal of Sociology of Education*, 24(5), pp. 621-636.
- CICCHELLI, V. & ERLICH, V. (2000). Se construire comme jeune adulte. Autonomie et autonomisation des étudiants par rapport à leurs familles. *Recherches et Prévisions*, 60, pp.61-77.
- CONFEDERATION HELVETIQUE (2007). *Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)*. Consulté le 19 avril 2015 sur http://www.efv.admin.ch/f/downloads/finanzpolitik_grundlagen/finanzausgleich/revisionp_grundlagen/NFA-Brochure_f.pdf
- COUDIN, E. & TAVAN, C. (juillet 2008). Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi: le premier en lien avec ses études et l'autre pas. *INSEE PREMIERE* (1204). Consulté le 24 octobre 2014 sur <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1204/ip1204.pdf>.
- COULON, A. ([1997] 2005). *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Paris : Ed. Economica.

- DEQUIRE, A-F. (2007). Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance. *Pensée plurielle*, 14, pp. 95-110.
- DURU-BELLAT, M. (2006). *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*. Paris : Seuil.
- DUTOIT, A-S., JACOT, S. HAINARD, F., et al. (2014). *Pratiques et besoins en logement des étudiants en formations supérieures dans le Canton de Neuchâtel*. Rapport de recherche à l'attention du Département de l'éducation et de la famille (DEF) et de l'Office des hautes écoles et de la recherche (OHER) du Canton de Neuchâtel. Neuchâtel : Institut de sociologie.(A paraître).
- ERLICH, V. (1998). *Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation*. Paris : Armand Colin.
- ERLICH, V. (2012). *Les mobilités étudiantes*. Paris : Documentation française.
- ERLICH, V. (2013). *Les mobilités étudiantes en Europe. Des inégalités renforcées face aux défis de l'internationalisation*. Rapport publié par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE). Paris : Infos.
- FELOUZIS G. (2000). Repenser les inégalités à l'université. Des inégalités sociales aux inégalités locales dans trois disciplines universitaires. *Sociétés Contemporaines*, 38, pp. 67-98.
- FELOUZIS, G. (2001a). *La condition étudiante*, Paris : PUF
- FELOUZIS ; G. (2001b). Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieure. *Revue française de Pédagogie*, 156, pp. 101-116
- GALLAND, O. & OBERTI, M. (1996). *Les étudiants*. Paris: La Découverte "Repères".
- GARNEAU, S. (2007). Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles ?, *Revue européenne des migrations internationales*, 23(1), pp. 139-161
- GRUEL, L. et al (2007). Les dépenses des étudiants et l'évolution de leur niveau de vie (1997-2003), L'éclairage apporté par l'enquête triennale « Conditions de vie » de l'OVE, Ministère de l'Education nationale. *Education et formation*, 75, pp. 1-16.
- JELLAB, A. (2013). Cohérences et tensions dans la socialisation universitaire des étudiants : les enseignements d'une recherche qualitative. *L'Homme et la société*, 187-188, pp. 227-250.
- KAUFMANN V. (2005). Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ?, *Cahiers internationaux de Sociologie*, 118, pp. 119-135.
- LASSARRE, D. et al. (2003). Stress des étudiants et réussite universitaire : les conditions économiques, pédagogiques et psychologiques du succès. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 32(4), pp. 669-691.
- LERESCHE, J.-P. et al. (2012). *Inégalités sociales et enseignement supérieur*. Bruxelles : De Boeck.
- MURPHY-LEJEUNE E. (2000a). Le capital de mobilité : genèse d'un étudiant voyageur. *Mélanges* 26, Nancy : Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL), pp. 137-165.

MURPHY-LEJEUNE E. (2000b). Mobilité internationale et adaptation interculturelle, *Recherche et formation*, 33, pp. 11-25.

NOGUEIRA, M. A., & AGUIAR, A. (2008). La formation des élites et l'internationalisation des études : peut-on parler d'une "bonne volonté internationale" ? *Education et sociétés*, 21(1), 105-119.

OCDE. (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

OCDE, *Regards sur l'éducation 2014*. Consulté le 28 octobre 2014 sur <http://www.oecd.org/edu/Regards-sur-l'education-2014.pdf> .

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE. (2006). *L'activité professionnelle des élèves et des étudiants; une étude basé sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active 1996-2005*. Neuchâtel : OFS

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2007a). *Conditions de vie et d'études dans les hautes écoles suisses. Publication principale de l'enquête sur la situation sociale des étudiant-e-s 2005*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2007b). *La Suisse en comparaison européenne. La situation sociale et économique des étudiants des hautes écoles*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2009). *Choix des domaines d'études et des hautes écoles. Facteurs de motivation*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2010). *Etudier sous Bologne. Rapport principal de l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s des hautes écoles suisses 2009*. Neuchâtel : OFS

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2011a). *Catégories socioprofessionnelles (CSP) 2010 - Opérationnalisation des CSP dans le système des variables-clés SHAPE dès 2010*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2011b). *Mobilité des étudiant-e-s 2009. Intentions, expériences et entraves*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2012a). *Baromètre de Bologne 2012. Impact de la réforme de Bologne sur les flux, la mobilité et la réussite dans le système des hautes écoles suisses*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2012b). *Etudes et famille. Situation des personnes étudiant dans une haute école suisse et élevant des enfants, en 2009*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2013). *Bourses et prêts d'études cantonaux 2012*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2014). *Bourses et prêts d'études cantonaux 2013*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2015a). *Conditions d'études et de vie dans les Hautes écoles suisses. Rapport principal de l'enquête 2013 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2015b). *Personnes en formation. Edition 2015*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). (2015c). *Les étudiant-e-s internationaux dans les hautes écoles suisses. Rapport thématique de l'enquête 2013 sur la situation économique des étudiant-e-s*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

ORR D., GWOSC C., NETZ N. (2011). *Social and Economic Conditions of Student Life in Europe*. Synopsis of indicators. Final report. Eurostudent IV 2008–2011. Bielefeld: W. Bertelsmann Verlag.

PERROT, J. (1988). L'influence de l'utilisation du temps de la réussite des étudiants en France. *L'Actualité économique*, 64, pp. 44-67.

PINTO V. (2010). L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, pp. 58-71.

REAU, B. (2009). Voyages et jeunesse « favorisée ». *Agora débats/jeunesses*, 53(3), pp. 73-84.

TERRIER, E. (2009). *Mobilités et expériences territoriales des étudiants internationaux en Bretagne. Interroger le rapport mobilités spatiales/inégalités sociales à partir de migrations étudiantes*, thèse pour l'obtention du doctorat en géographie. Rennes : Université Rennes 2.

THE INSTITUTE FOR COLLEGE ACCESS & SUCCESS. (2014). Quick facts about student debt. Consulté le 26.10.2014 sur http://projectonstudentdebt.org/files/pub//Debt_Facts_and_Sources.pdf.

UNIVERSITE DE NEUCHATEL. (2014). *Coût et financement des études (bourse, travail et études)*. Consulté le 14 octobre 2014 sur <http://www2.unine.ch/unine/page-15662.html>.

UNIVERSITE DE NEUCHATEL.(2015). *Rapport de gestion 2014*. Neuchâtel : Centre d'impression de l'Université (CIUN).

WAGNER, A.-C (2005). Les élites managériales de la mondialisation : angles d'approche et catégories d'analyse. *Entreprises et histoires*, 41, pp. 15-23.

WAGNER, A.-C. (2007). La place du voyage dans la formation des élites. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 170(5), pp. 58-65

ZARATE, G. (1999). La mobilité transnationale en éducation : un espace de recherche. *Revue française de pédagogie*, 129(1), pp.65-72

7 Annexes

7.1 Portrait des répondants

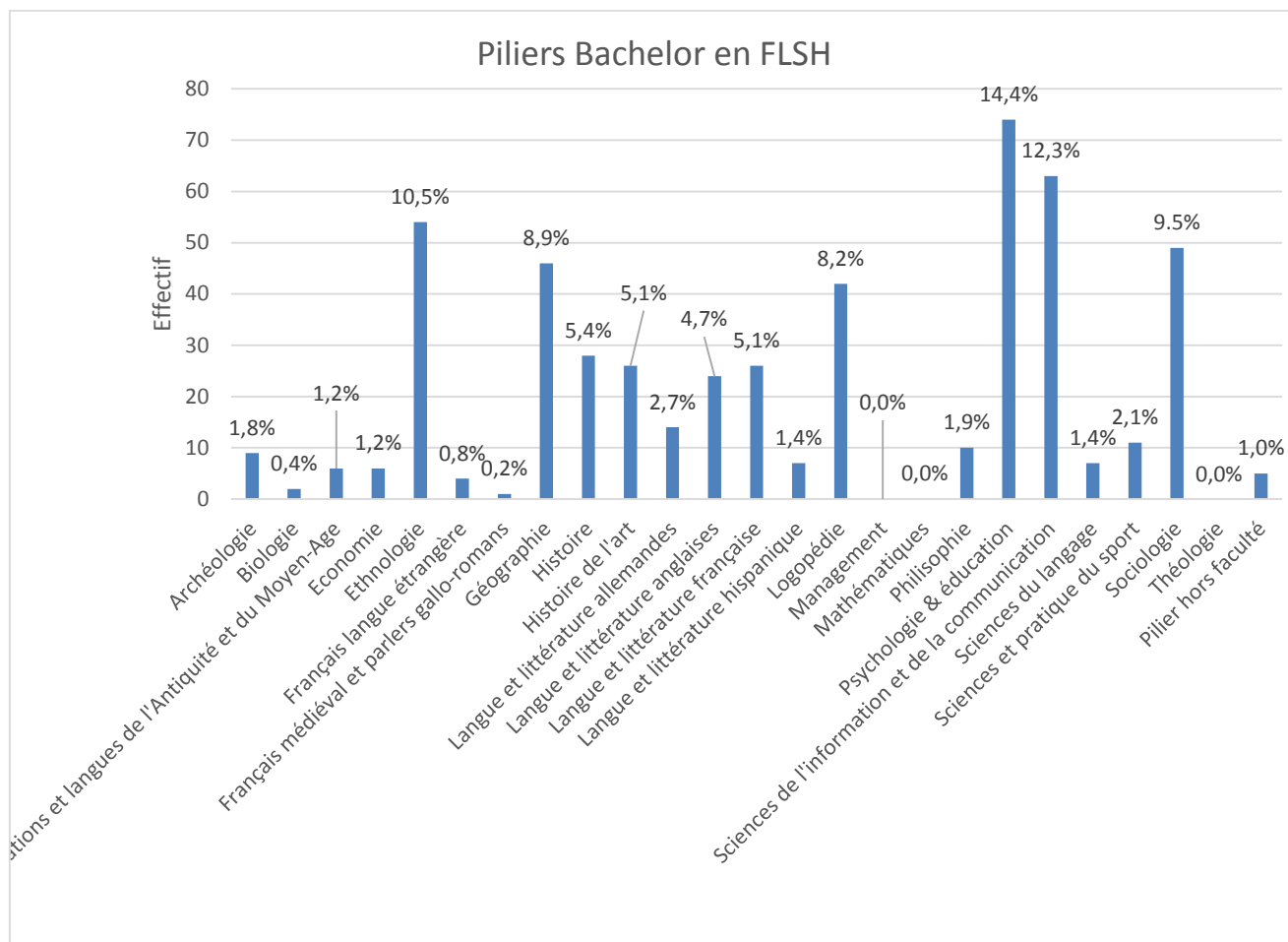
Tableau 7.1-1: Faculté d'étude des répondants

Faculté	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Lettres et sciences humaines ou théologie	388	61,0%
Sciences	97	15,3%
Droit	87	13,7%
Sciences économiques	64	10,1%
Non-réponse	0	0,0%
Total	636	100,0%

N = 636, système manquant = 0

Bachelors et Masters en FLSH

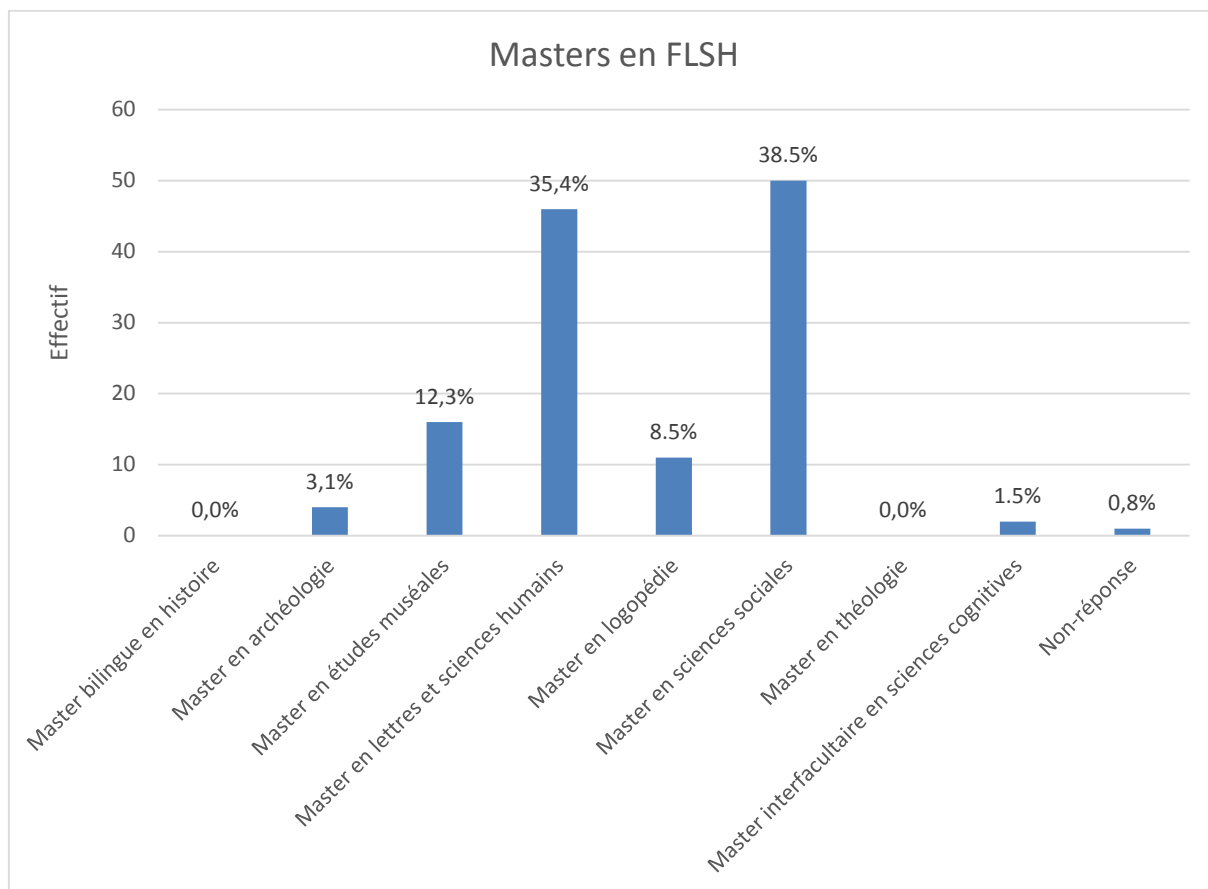
Graphique 7.1-1 : Piliers Bachelor en FLSH



N= 258, Système manquant = 378

Les étudiants préparant un bachelor en lettres et sciences humaines doivent choisir deux piliers principaux. Ils peuvent choisir parmi 24 piliers différents proposés par la faculté ou alors choisir de prendre un de leur pilier dans une autre faculté de l'université. Le graphique ci-dessus montre que le pilier Psychologie & éducation est le plus important (14,4%), viennent ensuite les piliers sciences de l'information et de la communication (12,3%), ethnologie (10,5%), sociologie (9,5%), géographie (8,9%), logopédie (8,2%), histoire (5,4%), histoire de l'art (5,1%), langue et littérature française (5,1%) et langue et littérature anglaise (4,7%). Les autres piliers semblent être moins populaires (moins de 3,0%). Trois piliers (théologie, management, mathématiques) ne sont d'ailleurs pas représentés ici. Notons à ce propos la fermeture de la Faculté de théologie pour la rentrée 2015 et le transfert des étudiants concernés dans les universités de Lausanne et Genève.

Graphique 7.1-2 : Masters en FLSH



N = 130, Système manquant = 506

La Faculté de lettres et sciences humaines proposait au moment de l'enquête 8 masters différents (le master en théologie n'est plus proposé depuis la rentrée 2015). Parmi les étudiants master en FLSH ayant répondu au questionnaire, 38,5% réalisent un Master en sciences sociales, 35,4% un Master en lettres et sciences humaines soit environ un tiers, 12,3% un Master en études muséales et 8,5% un Master en logopédie. Les autres masters sont plus rares (3,1%, 1,5 % et 0,0%).

Bachelors et Master en Faculté de sciences

Tableau 7.1-2 : Bachelor en Faculté de sciences

Bachelor en Faculté de sciences	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Biologie	25	37,9%
Biologie & ethnologie	18	27,2%
Mathématiques	6	9,1%
Systèmes naturels	4	6,1%
Première année propédeutique de médecine	13	19,7%
Non-réponse	0	0,0%
Total	66	100,0%

N = 66, Système manquant = 570

Soixante-six étudiants effectuant un Bachelor en Faculté de sciences ont répondu à ce questionnaire. Parmi ceux-ci, la majorité étudie en partie la biologie. En effet, 37,9% font un Bachelor en biologie et 27,2% font un Bachelor en biologie avec une spécialisation en ethnologie. Viennent ensuite les étudiants en première année propédeutique de médecine (19,7%), ceux réalisant un Bachelor en mathématiques (9,1%) et enfin en systèmes naturels (6,1%).

Tableau 7.1-3 : Master en Faculté de sciences

Master en Faculté de sciences	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Master en biologie	11	35,5%
Master en biogéosciences	10	32,3%
Master en hydrogéologie et géothermie	3	9,7%
Master en informatique	1	3,2%
Master en mathématiques	6	19,4%
Non-réponse	0	0,0%
Total	31	100,0%

N = 31, Système manquant = 605

Seuls 31 étudiants ayant pris part à l'enquête effectuent un Master en Faculté de sciences. Un peu plus d'un tiers font un Master en biologie (35,5%), un autre tiers le font en biogéosciences (32,3%). Les autres Masters, par ordre d'importance, sont celui en mathématique, qui compte 19,4% des répondants, celui en hydrogéologie et géothermie qui compte 9,7% des répondants et finalement le Master en informatique avec 3,2% des répondants à la question.

Masters en Faculté de droit

Il n'existe qu'un seul Bachelor en Faculté de droit. Nous ne détaillerons donc que la répartition des étudiants dans les différents Masters en droit.

Tableau 7.1-4 : Master en Faculté de droit

Master en Faculté de droit	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Master en droit sans orientation ("général")	7	24,1%
Master avec orientation "avocature (professions judiciaires)"	8	27,6%
Master avec orientation "Business and Tax Law"	4	13,8%
Master avec orientation "droit de l'entreprise et de l'innovation"	1	3,4%
Master avec orientation "droit de la santé et des biotechnologies"	1	3,4%
Master avec orientation "droit international et européen"	0	0,0%
Master avec orientation "droit public"	1	3,4%
Master avec orientation "droit social"	1	3,4%
Master bilingue en droit	2	6,9%
Double Master of Law	4	13,8%
Non-réponse	0	0,0%
Total	29	100,0%

N = 29, Système manquant = 607

Parmi les 29 étudiants effectuant un Master en faculté de droit et ayant répondu au questionnaire, un peu plus d'un quart, soit 27,6% font un Master en droit avec orientation avocature. Un peu moins d'un quart, soit 24,1% le font en droit sans orientation spécifique. Viennent ensuite à égalité le Master en droit avec orientation *Business and Tax Law* et le double *Master of Law* avec chacun 13,8 % des étudiants. Vient ensuite le Master bilingue en droit qui regroupe 6,9% des réponses. Les 5 autres derniers Master en droit représentent chacun 3,4% des réponses sauf le master avec orientation droit international et européen qui n'est pas représenté (0,0% des réponses).

Bachelors et Masters en Faculté de sciences économiques

Tableau 7.1-5 : Bachelor en Faculté de sciences économiques

Bachelor en Faculté de sciences économiques	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Comptabilité / Finance	10	37,0%
Economie politique	3	11,1%
Management	11	40,7%
Ressources humaines	1	3,7%
Systèmes d'information	2	7,4%
Non-réponse	0	0,0%
Total	27	100,0%

N = 27, Système manquant = 609

Parmi les cinq différentes orientations proposées pour le Bachelor en faculté de sciences économique, l'orientation management est la plus représentée avec 40,7% des répondants. L'orientation comptabilité / finance comptabilise 37,0% des répondants. Vient ensuite l'orientation économie politique (11,1%), l'orientation systèmes d'information (7,4%) et l'orientation ressources humaines (3,7%).

Tableau 7.1-6 : Master en Faculté de sciences économiques

Master en Faculté de sciences économiques	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Master en développement international des affaires	4	10,8%
Master en finance	2	5,4%
Master en journalisme et communication	10	27,0%
Master en méthodologie d'enquête et d'opinion publique	1	2,7%
Master en psychologie, orientation psychologie du travail et des organisations	12	32,4%
Master en sciences économiques, orientation politique économique	3	8,1%
Master en statistique	2	5,4%
Master en systèmes d'information	3	8,1%
Non-réponse	0	0,0%
Total	37	100,0%

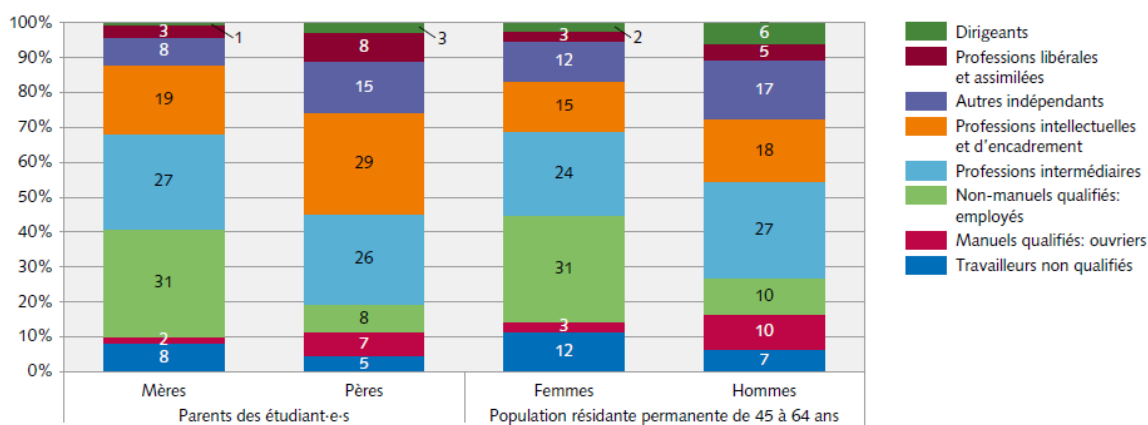
N = 37, Système manquant = 599

Concernant les Masters proposé en faculté des sciences économiques, on remarque qu'environ un tiers des 37 répondants effectuent un Master en psychologie, orientation psychologie du travail et des organisations (32,4%). Le master en journalisme et communication comptabilise quant à lui un peu plus d'un quart des réponses (27,0%). Ainsi, 59,4% des personnes effectuant un master en faculté des sciences et ayant répondu à ce questionnaire effectuent un de ces deux Master. Les restent des répondants effectuent, par ordre d'importance, un Master en développement international des affaires (10,8%), un Master en sciences économiques, orientation politique économique (8,1%), un Master en systèmes d'informations (8,1%) ou divers autres Masters (5,4%, 5,4%, 2,7%).

7.2 Origines socioéconomiques des étudiants

Graphique 7.2-1 : Catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants de niveau supérieur et de la population résidente suisse âgée de 45 à 64 ans

Catégorie socioprofessionnelle des parents et population résidente suisse âgée de 45 à 64 ans, en % G 1.13



Source: SSEE 2013 et ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Graphique 7.2-2 : Plus haut niveau de formation des parents des étudiants de niveau supérieur et de la population résidente suisse âgée de 45 à 64 ans

Plus haut niveau de formation des parents et de la population résidente suisse âgée de 45 à 64 ans, en % G 1.10

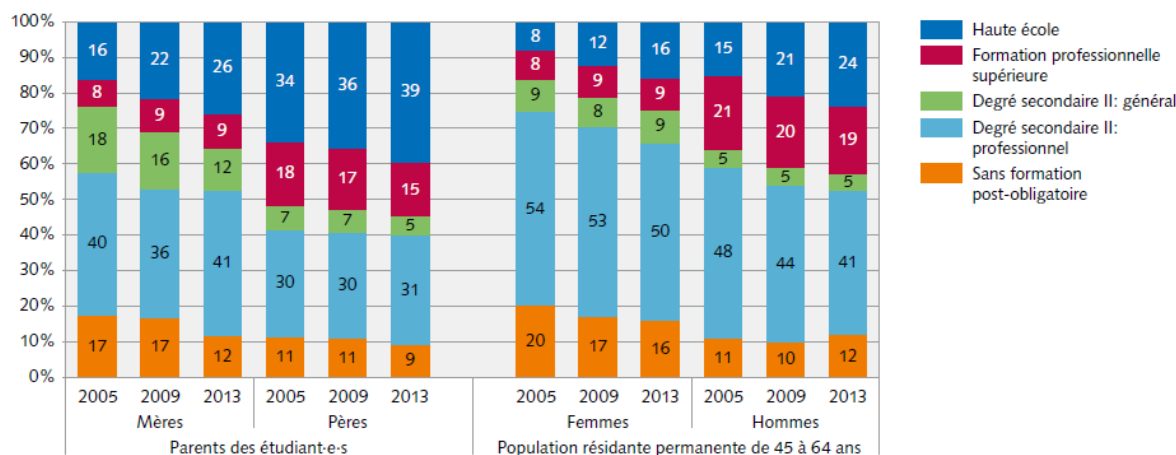


Tableau 7.2-1 : Revenus du nouveau ménage du père

Montant des revenus mensuels du nouveau ménage du père	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Moins de 2'000 CHF	1	1,2%
2'000 - 4'000 CHF	3	3,5%
4'001 - 6'000 CHF	8	9,4%
6'001 - 8'000 CHF	10	11,8%
8'001 - 10'000 CHF	8	9,4%
10'001 - 12'000 CHF	7	8,2%
12'001 - 14'000 CHF	2	2,4%
14'001 - 16'000 CHF	1	1,2%
16'001 - 18'000 CHF	2	2,4%
18'001 - 20'000 CHF	2	2,4%
20'001 - 25'000 CHF	2	2,4%
25'001 - 30'000 CHF	1	1,2%
Plus de 30'000 CHF	1	1,2%
Je ne sais pas	37	43,5%
Non-réponse	0	0,0%
Total	85	100,0%

N = 85, Système manquant = 551

43,5% ne connaissent pas cette information

Pour les étudiants connaissant les revenus du nouveau ménage du père :

Mode = 6'001 – 8'000 CHF avec 11,8%

Médiane = 8'001 et 10'000 CHF avec 9,4%

Tableau 7.2-2 : Revenus du nouveau ménage de la mère

Montant des revenus mensuels du nouveau ménage de la mère	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Moins de 2'000 CHF	5	7,4%
2'000 - 4'000 CHF	4	5,9%
4'001 - 6'000 CHF	9	13,2%
6'001 - 8'000 CHF	7	10,3%
8'001 - 10'000 CHF	6	8,8%
10'001 - 12'000 CHF	10	14,7%
12'001 - 14'000 CHF	3	4,4%
14'001 - 16'000 CHF	2	2,9%
16'001 - 18'000 CHF	3	4,4%
18'001 - 20'000 CHF	0	0,0%
20'001 - 25'000 CHF	1	1,5%
25'001 - 30'000 CHF	0	0,0%
Plus de 30'000 CHF	0	0,0%
Je ne sais pas	18	26,5%
Non-réponse	0	0,0%
Total	68	100,0%

N = 68, Système manquant = 568

26,5% ne connaissent pas cette information

Pour les étudiants connaissant les revenus du nouveau ménage de leur mère :

Mode = 10'001 – 12'000 CHF avec 14,7%

Médiane = 6'0001 et 8'000 CHF avec 10,3%

Tableau 7.2-3 : Revenus du ménage du père vivant seul

Montant des revenus mensuels du père (seul)	Réponses	
	Effectif	Pourcentage (%)
Moins de 2'000 CHF	9	10,3%
2'000 - 4'000 CHF	6	6,9%
4'001 - 6'000 CHF	10	11,5%
6'001 - 8'000 CHF	12	13,8%
8'001 - 10'000 CHF	11	12,6%
10'001 - 12'000 CHF	5	5,7%
12'001 - 14'000 CHF	3	3,4%
14'001 - 16'000 CHF	3	3,4%
16'001 - 18'000 CHF	0	0,0%
18'001 - 20'000 CHF	2	2,3%
20'001 - 25'000 CHF	0	0,0%
25'001 - 30'000 CHF	0	0,0%
Plus de 30'000 CHF	0	0,0%
Je ne sais pas	26	29,9%
Non-réponse	0	0,0%
Total	87	100,0%

N = 87, Système manquant = 549

29,9% ne connaissent pas cette information

Pour les étudiants connaissant les revenus de leur père vivant seul :

Mode = 6'001 – 8'000 CHF avec 13.8 %

Médiane = 6'001 et 8'000 CHF avec 13,8%

Tableau 7.2-4 : Revenus du ménage de la mère vivant seule

Montant des revenus mensuels de la mère (seule)	Réponses
---	----------

	Effectif	Pourcentage (%)
Moins de 2'000 CHF	12	9,4%
2'000 - 4'000 CHF	31	24,3%
4'001 - 6'000 CHF	28	21,9%
6'001 - 8'000 CHF	23	18,9%
8'001 - 10'000 CHF	5	3,9%
10'001 - 12'000 CHF	1	0,8%
12'001 - 14'000 CHF	1	0,8%
14'001 - 16'000 CHF	0	0,0%
16'001 - 18'000 CHF	0	0,0%
18'001 - 20'000 CHF	2	1,6%
20'001 - 25'000 CHF	2	1,6%
25'001 - 30'000 CHF	0	0,0%
Plus de 30'000 CHF	0	0,0%
Je ne sais pas	23	18,0%
Non-réponse	0	0,0%
Total	128	100,0%

N = 128, Système manquant = 508

18,0% ne connaissent pas cette information

Pour les étudiants connaissant les revenus de leur mère vivant seule :

Mode = 2'001 – 4'000 CHF avec 13.8 %

Médiane = 4'001 et 6'000 CHF avec 13,8%

7.3 Ressources financières

Tableau 7.3-1 : Corrélation entre l'âge des étudiants et le montant de leur budget mensuel

			Montant du budget mensuel	Age
Rho de Spearman	Montant du budget mensuel	Coefficient de Corrélation	1.000	0.371
		Sig. (Bilatéral)	-	0.001
		N	633	633
	Age	Coefficient de Corrélation	0.371	1.000
		Sig. (Bilatéral)	0.001	-
		N	633	636

N = 633, Système manquant = 3, Sig. = 0.001, Coefficient de corrélation de Spearman = 0.371

7.4 Formes d'aides perçues par les étudiants de leurs parents

Tableau 7.4-1 : Perception de l'implication des parents dans les études

Degré d'implication dans les études	Réponses pour la mère		Réponses pour le père	
	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)
1 = Très faible	90	14.30%	153	24.10%
2	99	15.60%	111	17.50%
3	142	22.30%	132	20.80%
4	131	20.60%	118	18.60%
5	113	17.80%	79	12.40%

6 = Très fort	59	9.30%	38	6.00%
Non réponses	2	0.30%	5	0.80%
Total	636	100.00%	636	100.00%

Tableau 7.4-1 : Perception de la qualité de la relation avec les parents

Qualité de la relation	Réponses pour la mère		Réponses pour le père	
	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)
1 = Très mauvaise	13	2.00%	28	4.40%
2	13	2.00%	34	5.30%
3	37	5.80%	63	9.90%
4	68	10.70%	86	13.50%
5	181	28.50%	171	26.90%
6 = Très bonne	322	50.60%	242	38.10%
Non réponses	2	0.30%	12	1.90%
Total	636	100.00%	636	100.00%

7.5 Endettement chez les étudiants

Tableau 7.5-1 : Emprunt d'argent à un proche en fonction du coût du logement

Montant du budget alloué au loyer		Emprunt d'argent à un proche		Total	
		Oui	Non		
0 - Chf	Effectifs	64	157	221	
	Pourcentage (%)	5,0%	95,0%	100,0%	
1 à 500 - Chf	Effectifs	64	95	159	
	Pourcentage (%)	10,7%	89,3%	100,0%	
Plus de 500 - Chf	Effectifs	93	120	213	
	Pourcentage (%)	13,1%	86,9%	100,0%	
Total		Effectifs	221	372	593

	Pourcentage (%)	9,4%	90,6%	100,0%
--	-----------------	------	-------	--------

N = 593, Système manquant = 43, 0,0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.002, V de Cramer = 0.135

Tableau 7.5-2 : Emprunt d'argent à un établissement en fonction du coût du logement

Montant du budget alloué au loyer		Emprunt d'argent à un établissement privé/public		Total
		Oui	Non	
0 - Chf	Effectifs	11	210	221
	Pourcentage (%)	5,0%	95,0%	100,0%
1 à 500 - Chf	Effectifs	17	142	159
	Pourcentage (%)	10,7%	89,3%	100,0%
Plus de 500 - Chf	Effectifs	28	185	213
	Pourcentage (%)	13,1%	86,9%	100,0%
Total	Effectifs	56	537	593
	Pourcentage (%)	9,4%	90,6%	100,0%

N = 593, Système manquant = 43, 0% des cellules avec un effectif théorique inférieur à 5

Sig. = 0.012, V de Cramer = 0.122